

*Ministère des Affaires étrangères et du Développement  
international*

ASSEMBLÉE DES  
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

**21E SESSION PLÉNIÈRE DE  
L'ASSEMBLÉE**

**OCTOBRE 2014**

*Centre de conférences ministériel - 27, rue de la Convention 75015 Paris*

## SOMMAIRE

### 21E SESSION PLÉNIÈRE DE L'ASSEMBLEE DU 6 OCTOBRE AU 10 OCTOBRE 2014

#### LUNDI 6 OCTOBRE 2014 – MATIN

|   |   |
|---|---|
| Sous la présidence de M. Guy SAVERY, doyen de l'Assemblée des Français de l'étranger..... | 4 |
| Ouverture des travaux.....  | 4 |
| Élection du Président de l'Assemblée des Français de l'étranger.....                      | 5 |

#### LUNDI 6 OCTOBRE 2014 – APRÈS-MIDI

|   |   |
|---|---|
| Sous la présidence de M. Guy SAVERY, doyen de l'Assemblée des Français de l'étranger..... | 7 |
| Élection du Président de l'Assemblée des Français de l'étranger.....                      | 7 |

#### MARDI 7 OCTOBRE 2014 – MATIN

|   |    |
|---|----|
| Sous la présidence de M. Marc VILLARD, Président de l'Assemblée des Français de l'étranger.....   | 10 |
| Ouverture de la session.....  | 10 |
| Intervention de M. Matthias FEKL, secrétaire d'État auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger..... | 12 |

#### MARDI 7 OCTOBRE 2014 – APRÈS-MIDI

|   |    |
|---|----|
| Sous la présidence de M. Marc VILLARD, Président de l'Assemblée des Français de l'étranger..... | 22 |
| Élection du Bureau.....   | 22 |
| Choix du nombre des commissions et de leurs thèmes.....   | 29 |

#### MERCREDI 8 OCTOBRE 2014 – MATIN

|   |    |
|---|----|
| Sous la présidence de M. Marc VILLARD, Président de l'Assemblée des Français de l'étranger..... | 50 |
| Constitution des commissions.....   | 50 |

#### MERCREDI 8 OCTOBRE 2014 – APRÈS-MIDI

|   |    |
|---|----|
| Sous la présidence de M. Marc VILLARD, Président de l'Assemblée des Français de l'étranger..... | 59 |
| Constitution des commissions.....   | 59 |

#### JEUDI 9 OCTOBRE 2014 – MATIN

|   |    |
|---|----|
| Sous la présidence de M. Marc VILLARD, Président de l'Assemblée des Français de l'étranger.....   | 76 |
| Présentation du rapport du Gouvernement : M. Christophe BOUCHARD et chefs de services concernés de la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire et intervention de Mme Anne-Marie DESCÔTES, directrice générale de la mondialisation, du développement et des partenariats..... | 76 |

## **JEUDI 9 OCTOBRE 2014 – APRES-MIDI**

|  |     |
|--|-----|
| <b>Sous la présidence de M. Marc VILLARD, Président de l'Assemblée des Français de l'étranger</b> .....  | 99  |
| <b>Commissions administratives</b> .....   | 100 |
| <b>Projet de loi de finances pour 2015 : intervention de M. Christophe BOUCHARD, directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire</b> ..... | 102 |
| <b>Commissions administratives</b> .....   | 120 |

## **VENDREDI 10 OCTOBRE 2014 – APRES-MIDI**

|  |     |
|--|-----|
| <b>Sous la présidence de M. Marc VILLARD, Président de l'Assemblée des Français de l'étranger</b> .. | 130 |
| <b>Commissions administratives</b> .....   | 130 |
| <b>Mandats particuliers</b> .....  | 136 |
| <b>Projet d'ordre du jour pour la session de mars 2015</b> .....                                     | 145 |
| <b>Intervention de M. Nicolas CHAPUIS, directeur des systèmes d'information</b> .....                | 149 |

**ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**  
**21E SÉANCE PLÉNIÈRE DE L'ASSEMBLEE**  
**DU 6 AU 10 OCTOBRE 2014**

**LUNDI 6 OCTOBRE 2014 – MATIN**

*La séance est ouverte à 9 h 00 sous la présidence de M. Guy SAVERY, doyen de l'Assemblée des Français de l'étranger*

**OUVERTURE DES TRAVAUX**

**Le Président**

Chers amis, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

En tant que doyen de l'Assemblée des Français de l'étranger, j'aurais pensé que M. Francis HUSS allait me supplanter, mais ce n'est pas lui, dommage ! Donc, avec notre benjamin, M. Michaël PILATER, du Canada, je me présente, pour ceux qui ne me connaissent pas, étant donné qu'une grande proportion des élus de cette salle viennent siéger pour la première fois, M. Guy SAVERY, conseiller consulaire à Casablanca, Maroc, et également à l'AFE, avec ma collègue Mme Bérangère EL ANBASSI pour l'Afrique du Nord.

Quelques petits mots. Je rappelle que depuis 1982, l'élection des conseillers du, à l'époque, Conseil supérieur des Français de l'étranger, a été faite pour la première fois au suffrage universel. C'était vraiment un moment passionnant pour nous qui arrivions dans l'enceinte du ministère, pour pouvoir exercer notre fonction. Je suis persuadé qu'aujourd'hui, tous les nouveaux doivent être dans ce même état d'esprit.

Nous allons donc procéder à cette élection du Président et des deux Vice-présidents. Mais, auparavant, je veux souhaiter la bienvenue à tous les Conseillers consulaires élus à l'AFE. Saluer également tous ceux qui ont fait partie de l'AFE et qui sont nombreux encore dans cette salle. Pour nous, que déjà l'on appelle « les Anciens », bien qu'il y ait parmi eux encore beaucoup de jeunes, nous ne pouvons qu'éprouver une certaine nostalgie. Vous êtes à peu près plus de 65 à 66 % de nouveaux élus. Cette belle salle est encore bien remplie. Mais, que deviendra-t-elle quand nous n'aurons plus avec nous, les douze sénateurs des Français établis hors de France, les onze députés des Français établis hors de France et les vingt personnes qualifiées ? Nous étions auparavant 115 élus, aujourd'hui 90. C'est un constat ! Je n'aborderai pas aujourd'hui tout ce qui a été retiré à notre assemblée. Je souhaite que les nouveaux élus, encore émus pour exercer cette noble mission pour la défense de nos compatriotes, puissent le plus rapidement possible se mettre au travail, avec un état d'esprit commun. Beaucoup de sujets vont faire l'objet de débats, de réflexion. Comment notre nouvelle assemblée pourrait-elle se faire entendre par le pouvoir ? Voilà un nouveau challenge.

Je vous remercie.

*(Applaudissements).*

## ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

### Le Président

Je répète que nous devons ce matin procéder à l'élection du Président de notre assemblée qui, je le rappelle, est un élu de notre assemblée. Auparavant, ce poste incombait au ministre des affaires étrangères. Depuis 1982, le Président du Conseil supérieur des Français de l'étranger était le ministre des affaires étrangères, assisté de trois Vice-présidents élus parmi les conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger.

M. Francis HUSS en faisait partie. Mme HADDAD était là.

Avant de procéder à cette élection, y a-t-il une demande d'intervention ?

*M. Guy SAVERY donne la parole à M. Francis HUSS.*

### M. Francis HUSS, Conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »

J'ai le plaisir et l'honneur de vous annoncer la création d'un Groupe qui s'appelle « Alliance de la droite, du centre et des indépendants ». À ce titre, en tant que représentant provisoire, je demande une suspension de séance pour permettre aux Groupes de se réunir, de prendre un certain nombre de décisions et de suspendre la séance plénière au moins toute la matinée et de reprendre vers 14 heures.

*(Applaudissements).*

*M. Guy SAVERY s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Mme Radya RAHAL.*

### Mme Radya RAHAL, Conseillère élue de la circonscription « Afrique du nord »

Juste pour vous dire qu'avant de passer à cette élection, il faudrait peut-être qu'il y ait un appel à candidatures, or il semblerait que cela ne soit pas le cas.

### Le Président

Si vous me le permettez, je vais prendre à nouveau la parole. Vous n'êtes pas censé ignorer que beaucoup de personnes sont arrivées il y a un jour ou deux. De nouveaux élus qui ne sont pas encore « dans le bain », cela est tout à fait normal. Donc, les compositions de Groupes se sont opérées plus ou moins bien depuis pratiquement deux jours. Peut-être cela était-il préparé avant, mais toujours est-il que le constat est là, il y a encore beaucoup de fluctuations. Aussi, je vous propose que tous les Groupes se réunissent dans les salles du bas, pour pouvoir, d'une part, choisir, à l'intérieur de leur Groupe, des personnes qui auront des responsabilités, en tant que Président, Vice-président, également pour la constitution des commissions. Parce qu'après les élections des Présidents et Vice-présidents, comment allons-nous travailler si nous n'avons pas tout de suite, en particulier pour le Secrétariat général, connaissance de la composition des différentes commissions ?

Donc, premier point, trouver le moyen de proposer, à l'intérieur des Groupes et surtout, en interGroupes, parce que je suppose qu'il y aura des interférences pour s'accorder des postes importants. Deuxièmement, que les gens, au lieu de perdre leur temps, rentrent dans une salle avec le Groupe et fassent des propositions pour constituer des listes des différentes commissions. Nous aurons gagné beaucoup de temps et cela permettra ensuite vraiment, quand le Président sera élu, de rentrer dans le vif du sujet et de travailler immédiatement en commission.

Voilà ma proposition. Y a-t-il une objection ?

### M. Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI, Conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »

J'ai la chance de prendre la parole au nom du futur Groupe des élus de gauche, pour vous dire que nous acceptons la suspension de séance, bien que nous la regrettons. Nous la regrettons, parce que je pense que le travail de préparation des Groupes aurait pu se faire en amont. Pour notre part, nous nous sommes réunis hier toute la journée de dix heures à dix-huit heures. Je pense que les autres Groupes auraient pu faire la même chose. Nous sommes prêts à 95 %. Nous avons déjà nos candidats à vous présenter. Donc, il est dommage que tout le monde n'ait pas pu faire la même chose.

Une autre précision. Nous voulons bien discuter de qui va dans quelle commission, mais encore faudrait-il savoir quelles sont les commissions en question. J'ai un peu le sentiment que l'on met la charrue avant les bœufs.

**Le Président**

Une chose est certaine, c'est que si vous avez été capables de vous organiser bien avant les autres, on ne peut que vous féliciter. Mais, si vous ne connaissez pas encore le nombre de commissions qui vont être mises en place, je pense qu'il y a une lacune, parce que nous le savons déjà plus ou moins. Cela n'a rien d'officiel, mais je pars du principe que nous allons improviser. Beaucoup de choses n'ont pas été précisées, donc, commençons. Maintenant, si vous voulez avoir une information concernant cette question que vous avez posée et que je trouve pertinente, nous pouvons demander au Secrétariat général de nous préciser quelles seront les commissions. (*Murmures dans la salle*).

*Le Président donne la parole à Mme Martine SCHOEPNER.*

**Mme Martine SCHOEPNER, Conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie et Suisse »**

Je regrette, mais je dois tout de même intervenir. Ce n'est pas ainsi que cela se passe. Sur les commissions, un nombre maximal a été fixé dans la loi, certes, mais il va falloir que nous les définissions, dans leur nombre et quant à leur nom. Pour cela, il y a encore un préalable, puisque nous n'avons actuellement aucun règlement intérieur, l'ancien ayant été abrogé, il va falloir au moins faire, sinon le véritable règlement intérieur, qui sera travaillé par la commission des lois, au moins un embryon de règlement intérieur. Il faut tout de même remettre les choses à leur place.

**Le Président**

Écoutez, je pense que cela sera le travail du futur Président.

*Le Président donne la parole à M. Jean-Louis MAINGUY.*

**M. Jean-Louis MAINGUY, Conseiller élu de la circonscription « Asie centrale et Moyen-Orient »**

Merci, Monsieur le Président. Chers collègues,

Simplement avant de nous quitter, je voulais vous faire une proposition, si toutefois vous en êtes d'accord. Dans la mesure où, effectivement, le règlement intérieur a été suspendu avec la fin de l'ancienne AFE, ce qui serait peut-être probable pour fonctionner, c'est que nous puissions reprendre le même règlement intérieur pour une période probatoire – six mois par exemple –, de manière que nous puissions par la suite, élaborer, non pas dans l'urgence, mais avec toute la sagesse qu'il faut, un vrai règlement intérieur qui ne peut pas être élaboré en une heure, un jour, ou même une semaine. C'est ce que je voulais vous proposer, mais bien sûr, cela reste à votre discrétion. Merci.

**M. Bruno DELL'AQUILA, Conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »**

Je rejoins nos amis sur la gauche et Mme Martine SCHOEPNER aussi. Il y a aussi un élément essentiel, c'est le Groupe, combien de personnes ? Nous ne l'avons pas défini. Vous parlez de Groupe comme si cela était déjà défini, mais nous ne savons pas, c'est combien, 10, 12, 15, 20 ? C'est le règlement intérieur, donc il est important de le faire avant.

**Le Président**

Je ne suis pas compétent pour décider de cette affaire. (*Applaudissements*).

*Le Président donne la parole à Mme Nadine FOUQUES-WEISS.*

**Mme Nadine FOUQUES-WEISS, Conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie et Suisse »**

Merci, Monsieur le Président. Je rappelle que l'on a accepté une suspension de séance et que nous devrions faire ce que nous avons décidé de faire, c'est-à-dire nous réunir. Je vous remercie.

**Le Président**

La séance est levée.

## LUNDI 6 OCTOBRE 2014 – APRÈS-MIDI

*La séance est ouverte à 14 heures 20 sous la présidence de M. Guy SAVERY, doyen de l'Assemblée des Français de l'étranger*

### ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

#### Le Président

Chers collègues,

Comme il a été indiqué ce matin, nous allons aujourd'hui procéder à l'élection du Président de l'Assemblée des Français de l'étranger. La première question est donc, y a-t-il des candidats ?

*Le Président annonce les candidatures de M. Marc VILLARD, M. Ronan LE GLEUT, M. Georges-Francis SEINGRY. (Applaudissements).*

S'il n'y a plus de candidat, nous allons procéder au vote. Le Bureau de vote est à côté.

#### M. Marc VILLARD, Conseiller élu de la circonscription « Asie - Océanie »

Bonjour à tous et permettez-moi d'abord de saluer les Anciens que j'ai plaisir à retrouver dans cette assemblée et, bien évidemment, tous les nouveaux qui vont nous apporter un sang neuf et des idées neuves.

Lorsque j'ai décidé de me re-présenter à cette élection, c'était pour participer à la transition de l'ancienne AFE à la nouvelle. Je pense que tous ensemble, les anciens, les nouveaux, nous pouvons faire de cette nouvelle AFE, un outil efficace. C'est dans ce but que je me présente à vous.

Pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis expatrié depuis une trentaine d'années. Les vingt-quatre dernières années, je les ai passées au Vietnam. J'ai d'abord travaillé dans des grands groupes et je suis maintenant, avec mon épouse, à la tête d'une société de droit local, qui importe et distribue des produits français. J'ai été Président de la Chambre de commerce française au Vietnam un certain nombre de fois. Je suis conseiller du commerce extérieur de la France. J'ai été élu pour la première fois dans cette assemblée en 2000. J'ai été Vice-président de l'assemblée de 2003 à 2006 et de 2006 à ce jour, Président de la commission des finances et des affaires économiques, où j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec tous ceux d'entre vous qui y participent.

J'espère vous avoir convaincu de voter pour moi et par avance, je vous remercie.

*(Applaudissements).*

#### M. Ronan LE GLEUT, Conseiller élu de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie et Suisse »

Chers collègues,

Cette nouvelle Assemblée des Français de l'étranger est pour nous tous, conseillers élus partout dans le monde, un véritable défi. C'est un défi, parce que nous devons aborder ces travaux avec l'état d'esprit d'une assemblée constituante. Nous avons face à nous une feuille blanche. Il n'y a plus de règlement intérieur. La loi fixe le nombre maximum de commissions, mais ne les détermine pas. Il y a un véritable enjeu historique pour nous. Il faut que chacun d'entre nous prenne conscience de la dimension historique de la semaine qui est devant nous.

Ce que je veux vous dire, c'est que comme Président de l'Assemblée des Français de l'étranger, chacun des 90 conseillers se sentira parfaitement libre de s'exprimer, écouté et surtout, à sa place.

Merci.

*(Applaudissements).*

**M. Georges-Francis SEINGRY, Conseiller élu de la circonscription « Benelux »**

Chers collègues,

Tout d'abord, permettez-moi de me présenter. Je m'appelle Georges-Francis SEINGRY. Je suis élu pour la circonscription du Benelux et je suis de profession éditeur juridique à Bruxelles, ce qui fait de moi un Français de l'étranger depuis un peu plus de trente ans.

J'ai été élu en 2006 à l'Assemblée des Français de l'étranger. J'y ai occupé des fonctions, tout d'abord, de rapporteur de la commission de la participation électorale, puis plus tard, pendant quatre ans, j'ai été Président de la commission des lois et règlements de cette assemblée. Dans ces deux enceintes – et tous ceux qui me connaissent le savent – j'ai cherché à travailler sans esprit partisan, cherchant le consensus de toutes les sensibilités présentes autour de la table, pour le profit du plus grand nombre. Et c'est dans cet esprit-là que je me présente aujourd'hui à vos suffrages, en candidat libre et indépendant de tout appareil.

Mon souhait est de mettre au service de la nouvelle AFE mon expérience et ma connaissance du fonctionnement de l'assemblée et des procédures. Cela, dans le but d'y apporter les changements nécessaires, voire de réformer l'actuelle AFE pour que notre institution soit conforme à nos attentes et à nos besoins, pour que les conseillers, qu'ils soient consulaires ou AFE, puissent exercer correctement et pleinement leurs fonctions.

Pour y arriver, et selon la formule consacrée, j'ai besoin de votre soutien. Tout comme – et les anciens le savent – vous pourrez compter sur moi.

Je vous remercie pour votre attention.

*(Applaudissements).*

**Le Président**

Nous ne pouvons que remercier les trois candidats. Ils se sont présentés et je pense que maintenant, plus rien ne nous empêche de procéder au vote.

*Il est procédé au vote. Le résultat est le suivant. M. Ronan LE GLEUT, 40 voix – M. Marc VILLARD, 34 voix – M. Georges-Francis SEINGRY, 15 voix. Nombre de votants, 89 (une absence).*

**Le Président**

Chers amis,

Je vous remercie d'avoir accepté – un peu forcés – cette suspension de séance. Compte tenu que la majorité n'a pas été obtenue par l'un des candidats, les textes prévoient qu'il y a un deuxième tour. Les candidats maintiennent-ils leur candidature ?

*M. Georges-Francis SEINGRY retire sa candidature.*

*(Applaudissements).*

*Il est procédé à un second tour avec deux candidats. Le résultat du vote est le suivant : M. Marc VILLARD, 45 voix – M. Ronan LE GLEUT, 41 voix. Blancs, 4. Soit 90 votes exprimés.*

*(Applaudissements).*

**Le Président**

Il manque une voix à M. Marc VILLARD. Telle est la loi.

**Mme Valérie PIPELIER, secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger**

Excusez-moi, le deuxième tour est aussi à la majorité absolue, à savoir la moitié des votants plus une voix. Il y a donc un troisième tour à la majorité relative.

*(Murmures et applaudissements).*

Excusez-moi, il s'agit de la majorité absolue des suffrages exprimés. Donc, avec les 3 bulletins blancs et 1 enveloppe vide, nous y sommes.

*(Applaudissements).*

**M. Guy SAVERY, doyen de l'Assemblée des Français de l'étranger**

Ce n'est pas terminé. Il est demandé au Président qui vient d'être élu de monter sur l'estrade.

**Le Président, M. Marc VILLARD**

On me demande de prendre la suite en tant que Président nouvellement élu, mais je vois que de toute façon, l'autorité du Président élu n'est pas encore fortement établie, puisque la moitié de l'assistance a quitté la salle. Mais, c'est un peu de ma faute, parce que je leur ai proposé que l'on fasse une réunion avec les différents Présidents de Groupes pour l'organisation de la suite. C'est pour cela qu'ils sont déjà partis, ne leur en voulez pas trop.

J'en profite pour faire un message personnel à notre Groupe. Nous aussi, nous faisons une réunion de Groupe dans la salle d'en bas. À tout de suite.

*Il est procédé à une suspension de séance.*

**Le Président**

Je vous donne quelques explications.

Pour pouvoir procéder au vote, nous attendons que nos collègues de droite reviennent de leur réunion où ils sont en train de se décider sur qui sera leur candidat. Ils nous ont dit qu'il y en avait pour cinq minutes. Nous pouvons attendre encore cinq minutes et, s'ils n'arrivent pas, nous pourrions décider de reporter cela à demain, mais il serait tout de même mieux d'essayer de régler cela ce soir.

*(Murmures désapprobateurs).*

Dans la mesure où nous ne sommes pas arrivés à un accord sur ce que nous proposons, je propose une suspension de séance pour ce soir et la reprise des travaux demain matin à neuf heures.

Merci à tous.

*(Applaudissements).*

*La séance est levée à 18 h 00.*

## MARDI 7 OCTOBRE 2014 – MATIN

*La séance est ouverte à 9 h 25 sous la présidence de M. Marc VILLARD, Président de l'AFE.*

### OUVERTURE DE LA SESSION ET HOMMAGES

#### Le Président

Bonjour à tous.

Heureux de vous retrouver pour cette deuxième journée. Excusez-nous pour le retard dans la mise en route de nos travaux, mais tout cela est nouveau et il faut s'organiser.

Je vous propose que nous procédions maintenant au vote pour les deux Vice-présidents de notre assemblée. Nous allons faire un appel à candidatures et, pour faciliter les opérations de vote, parce que nous n'avons pas beaucoup de temps, le vote se fera en une fois sur les candidats, selon un processus que nous allons vous expliquer. Comme il va y avoir deux Bureaux de vote, il va nous falloir deux personnes pour tenir ces Bureaux de vote. Merci aux Présidents de Groupes de désigner deux volontaires. Que les volontaires donnent leur nom. Dans la mesure du possible, essayez d'en mettre de chaque tendance générale de cette assemblée. Ce n'est pas que je mette en doute la probité des uns et des autres.

Je vous propose de faire appel à candidatures et, après avoir discuté avec les Présidents de Groupe, et sauf changement de dernière minute, nous nous sommes entendus pour que les trois grandes tendances soient représentées au Bureau de l'AFE. Donc, le Groupe « Français du monde, écologie et solidarité » ne présentera pas de candidat, pour autant que chacun des deux autres Groupes ne présente qu'un candidat, sur lesquels nous pourrions voter directement.

Si nous sommes d'accord là-dessus, je vais faire appel à candidatures.

*Il est procédé à appel à candidatures à la vice-présidence de l'assemblée.*

*Le Président donne la parole à Mme Martine SCHOEPPNER.*

#### Mme Martine SCHOEPPNER, Conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie et Suisse »

Je suis candidate à la vice-présidence.

Quelques mots sur la personne pour les nouveaux. Je vis en Allemagne depuis 43 ans, puisque j'y suis arrivée comme fille d'expatrié et je m'y suis mariée. Je suis entrée au CSFE, puis à l'AFE. Je suis dans ma vingtième année de mandat. Pendant ces vingt ans, j'ai passé quatorze ans au Bureau, et surtout à la commission des lois et règlements, dont j'ai été Vice-présidente et rapporteur général pendant de nombreuses années. J'ai également fait partie, bien entendu, de la plupart des commissions temporaires que nous avons mises en place et du comité de suivi internet. J'ai également été, pendant un certain temps et jusqu'à maintenant, représentante de l'AFE au Conseil départemental de l'accès au droit de Paris.

Sinon, mariée, un fils, deux petits-enfants, mais je ne pense pas que cela soit d'une importance vitale pour l'AFE.

Merci.

*(Applaudissements).*

#### M. Georges-Francis SEINGRY, Conseiller élu de la circonscription « Benelux »

Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Je me suis déjà présenté hier, donc je ne vais pas le refaire. Mais, je voudrais juste dire que je suis élu de la circonscription du Benelux, que je suis un Français de l'étranger depuis une trentaine d'années, que je connais cette institution puisque j'y suis élu depuis huit ans. J'ai été, avec Mme Martine SCHOEPPNER, Président de cette commission des lois et règlements qui anime la vie de l'Assemblée des Français de l'étranger, en tout cas pour une bonne part. Je voudrais mettre mon expérience et

mes connaissances de cette institution au service de tous et tout particulièrement pouvoir faire avancer les choses, car je pense que cette assemblée a besoin d'une profonde réforme évolutive.

Je vous remercie pour votre attention.

### **Le Président**

Nous allons donc procéder au vote. Mme Valérie PIPELIER va nous donner les instructions pour l'organisation du Bureau de vote.

Je ne suis pas sûr que le décret... Remarquez, vous me direz que l'on peut faire ce qu'on veut, puisqu'on n'a pas de règlement intérieur, mais le décret ne prévoit pas que l'on fasse un vote par acclamation. C'est pour cela que nous avons demandé de mettre en place les deux urnes, pour gagner du temps et ne pas faire deux tours, pour ne pas commencer à... il n'y aura pas de contestation. Je vous propose que nous votions, même si cela est très formel.

*Le Président donne la parole à Mme Valérie PIPELIER.*

### **Mme Valérie PIPELIER, secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger**

Comme hier, il y a les tables sur lesquelles vous prenez les bulletins et les enveloppes, donc une enveloppe de chaque couleur. Ensuite, vous passez à l'isoloir avec deux urnes sur lesquelles on a bien mis la couleur de l'enveloppe pour que vous ne puissiez pas faire l'erreur.

Nous terminons juste de mettre à jour les procès-verbaux et nous pouvons vous faire commencer à voter.

### **Le Président**

Merci.

Je ne sais pas ce que nous aurons le temps de faire ce matin avant l'arrivée de notre secrétaire d'État. Il est un peu compliqué que je vous fasse des propositions avant que le Bureau ne soit élu. Donc, je ne dirai rien et vous allez devoir patienter.

*Il est procédé au vote.*

Le secrétaire d'Etat est arrivé. Je lui ai demandé de nous laisser juste le temps de proclamer les résultats, ce qui permet également de l'accueillir avec un Bureau.

Un des deux Bureaux de vote a terminé le dépouillement. Il s'agit du Bureau de vote qui concernait M. Georges-Francis SEINGRY. Nombre d'électeurs : 90. Nombre de votants, d'après les feuilles d'émargement : 90. Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 90. Nombre de bulletins nuls : 7. Nombre de bulletins blancs : 43. Nombre de voix obtenues par le candidat : 40.

*(Applaudissements).*

Je vous demande de patienter encore quelques instants pour le résultat du deuxième Bureau de vote.

Les résultats du deuxième Bureau de vote qui concernait l'élection de Mme Martine SCHOEPPNER. Nombre d'électeurs : 90. Nombre de votants, d'après les feuilles d'émargement : 90. Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 90. Nombre de bulletins nuls : 6. Nombre de bulletins blancs : 15. Nombre de suffrages exprimés : 90. Nombre de voix obtenues par le candidat : 69. Mme Martine SCHOEPPNER est également élue.

*(Applaudissements).*

Je demande à Mme Martine SCHOEPPNER et à M. Georges-Francis SEINGRY de me rejoindre, pour qu'ensemble nous allions accueillir notre secrétaire d'État et que nous reprenions le cours de nos travaux.

Merci.

**INTERVENTION DE M. MATTHIAS FEKL, SECRETAIRE D'ÉTAT AUPRES  
DU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL CHARGE DU  
COMMERCE EXTERIEUR, DE LA PROMOTION DU TOURISME ET DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER**

**Le Président**

Veillez prendre place, s'il vous plaît.

Monsieur le Ministre,

Je vous remercie et nous vous remercions tous d'être venu dès le début des travaux de notre Assemblée. Assemblée qui, comme vous le savez, est en pleine construction après la réforme et nous travaillons aujourd'hui à structurer cette Assemblée. Cet après-midi, nous allons commencer à travailler sur le règlement intérieur de façon à la rendre le plus rapidement possible opérationnelle.

Je vous ai prié de nous excuser un instant lorsque vous êtes arrivé, parce que nous étions en train de dépouiller le vote concernant nos deux Vice-présidents, qui constituent le début de ce que sera le Bureau de notre Assemblée, et nous continuerons cet après-midi.

Je ne vais pas être plus long. Je ne sais plus si le protocole prévoit que vous parliez avant ou que ce sont les représentants des Groupes qui parlent avant.

**Le Secrétaire d'État M. Matthias FEKL**

C'est vraiment comme vous le souhaitez.

**Le Président**

Monsieur le Ministre,

La préséance voudrait tout de même que vous vous exprimiez en premier.

Excusez mon inexpérience à ce poste.

**Le Secrétaire d'État M. Matthias FEKL**

Merci, Monsieur le Président.

Je veux vous saluer, saluer les Vice-présidents, les Présidents de Groupes, vous saluer toutes et tous, élus de nos concitoyens à l'étranger ; saluer aussi bien sûr, les représentants de l'administration ici présents ; et puis, à travers vous, saluer nos concitoyens à l'étranger, saluer les Parlementaires, aussi, que j'ai vus tout à l'heure. Vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection. Féliciter tous les responsables de l'Assemblée qui ont été élus, de toutes les sensibilités politiques républicaines et vous dire bien sûr qu'à partir de maintenant, nous allons beaucoup travailler ensemble, que ce soit ici en France, à l'occasion de mes déplacements partout à l'étranger, où je serai à votre disposition, à la disposition de la communauté française.

Comme vous le savez, je suis au secrétariat d'État au commerce, à la promotion du tourisme et des Français de l'étranger. Je considère que les trois volets de ce portefeuille auprès de Laurent FABIUS sont d'égale importance et j'aurai à cœur de le prouver à chaque déplacement.

Je reviens d'un déplacement, en fin de semaine dernière, à Berlin, qui était exclusivement consacré à la communauté française. Communauté éducative, communauté de nos concitoyens en Allemagne, avec un rendez-vous avec un certain nombre d'élus qui sont là, en tout cas pour partie, avec des préoccupations souvent très concrètes, très importantes. J'ai été Français de l'étranger pendant les dix-huit premières années de ma vie, puisque j'ai grandi en Allemagne et donc, je ne prétends pas avoir moi-même été confronté à toutes les situations que peuvent connaître nos concitoyens à l'étranger, mais tout de même, je sais ce que cela signifie de vivre ailleurs qu'en France, loin de France, même s'il y a des pays plus lointains que l'Allemagne, naturellement. Et donc, vraiment, j'aurai à cœur de travailler avec simplicité et avec beaucoup de pragmatisme.

De très grandes réformes ont été menées, y compris concernant la représentation des Français de l'étranger, au cours des dernières années. Je veux saluer mes prédécesseurs qui ont élaboré, ont porté avec vous ces réformes, qui en ont assuré le suivi. Mme CONWAY-MOURET, Mme PELLERIN.

Maintenant est venu le temps de faire vivre ses réformes, de faire vivre la démocratie que vous représentez et puis, d'essayer au maximum d'avoir des réalisations simples. C'était aussi le sens des entretiens que j'ai eus, déjà, à Tunis, à Berlin,

avec beaucoup de préoccupations en matière d'état civil, d'éducation, de vie quotidienne, sur lesquelles nous devons nous pencher.

Si je suis trop long, Monsieur le Président, naturellement, vous me coupez. Je veux vous dire quelques mots : beaucoup de travail est en cours, beaucoup de mesures sont à venir et donc, nous devons naturellement pouvoir en parler ensemble.

Vous le savez, le Président de la République, le Premier ministre, ont réaffirmé l'importance qu'ils portent à la communauté française à l'étranger. C'est le sens du maintien d'un secrétariat d'État auprès du ministère des affaires étrangères et du développement international, en charge de notre communauté de Français expatriés.

Nos compatriotes à l'étranger peuvent compter sur beaucoup de services. Nous sommes le pays qui accompagne le plus nos concitoyens expatriés. Nous pouvons tous constater parfois des difficultés, des insuffisances, mais enfin, il faut aussi comparer. Et, quand on regarde ce que font d'autres pays, nous n'avons pas à rougir des services qui sont offerts et moi, je veux saluer bien sûr les services consulaires, les services diplomatiques qui sont à vos côtés, pour essayer d'améliorer les choses, de vous simplifier la vie dans les différentes situations que vous pouvez rencontrer.

Pour continuer encore à faciliter la vie des citoyens français à l'étranger, des usagers de l'administration, nous allons déployer un certain nombre de mesures concernant notamment la simplification. Vous savez que beaucoup de travaux sont en cours là-dessus au niveau du Gouvernement et notamment, bien sûr, au Quai d'Orsay. Et aussi de manière totalement interministérielle, avec le travail que nous faisons, en lien avec le Secrétaire d'État aux simplifications ; et puis, en matière de dématérialisation.

En matière de simplifications, d'abord, j'ai le plaisir, aujourd'hui, de vous annoncer la fin de ce que l'on appelle la double comparution, pour la remise des passeports.

(Applaudissements).

Dans un grand nombre de pays, les Français qui le souhaiteront pourront se faire adresser leur passeport par un transporteur sécurisé. La mesure pourrait être mise en place au début de l'année 2015 et je suis persuadé qu'elle constituera un bénéfice très concret pour nombre de nos compatriotes, à qui elle économisera un deuxième trajet, parfois long, parfois coûteux et toujours superflu et pénible.

En matière de dématérialisation, les services consulaires travaillent beaucoup sur ces questions et une nouvelle étape doit s'ouvrir maintenant. Elle consistera en la possibilité, via le site monconsulat.fr, d'un accès à distance complet au registre. Vous connaissez l'importance du registre. C'est un outil de connaissance de la communauté, pour nous, un moyen d'assurer votre sécurité et la sécurité de nos compatriotes à l'étranger, dont malheureusement, l'actualité nous rappelle trop souvent à quel point c'est une priorité fondamentale. C'est aussi une porte d'entrée indispensable pour celles et ceux d'entre nos compatriotes qui demandent à bénéficier notamment d'aides sociales ou de bourses.

Des travaux sont en cours sur la fiabilité du registre. On ne peut pas transiger là-dessus. Sur son accessibilité et ces travaux-là aboutiront rapidement. C'est dans cet état d'esprit que la DFAE lance aujourd'hui un projet qui vous permettra de vous inscrire et d'opérer toutes les opérations liées à la vie du registre à distance. J'espère, je souhaite que ces travaux puissent aboutir pour la fin de l'année 2015.

Cette mesure permettra de limiter les situations où vous devez venir au consulat en personne et cela permettra, en retour, aux consulats et aux agents consulaires, dont je salue l'implication, dans des situations pas toujours simples, de mieux se consacrer aux procédures, aux tâches essentielles où leur présence physique est indispensable et où ils apportent une plus-value. Je pense au dépôt des empreintes biométriques pour un passeport, par exemple ; et je note à cet égard que le nombre de demandes de passeports augmente chaque année de près de 10 %. Ces travaux-là, il faut les encourager. À un moment où il y a des redéploiements, des réorganisations, et parfois des fermetures de services consulaires à l'étranger, il est évidemment indispensable que le service que vous recevez puisse continuer d'être assuré et donc, la dématérialisation à cet égard est absolument fondamentale.

De la même manière et dans le même souci, dès cette année, avec les notaires, le SCEC va procéder à l'envoi dématérialisé de copies ou d'extraits d'actes de l'état civil. C'est une solution plus rapide, plus sûre, plus économique et, vous le savez, les notaires représentent entre un quart et un tiers du total des demandeurs. Dans le même temps, la procédure dite « de vérification des données d'état civil » consistera, dès l'année prochaine, en une transmission directe dématérialisée des données d'état civil à l'administration ou à l'organisme requérant. Cette réforme sera expérimentée dès le printemps de l'année qui vient, dans le cadre de l'instruction des demandes de passeports faites par les Français nés dans l'Union européenne. Ce nouveau dispositif a ensuite vocation à s'appliquer à tous les Français nés à l'étranger. C'est une avancée très importante, j'en sais quelque chose, et vous en savez, pour nombre d'entre vous aussi, quelque chose. Le dispositif aura pour effet une simplification des démarches pour l'utilisateur, qui n'aura en outre plus à fournir de copie de son acte de naissance.

Enfin, un Groupe de travail paritaire entre le ministère des affaires étrangères et du développement international et le ministère de la justice se réunit régulièrement pour travailler à la mise en place d'un registre d'état civil électronique, donc le

caractère authentique se substituera alors à celui attribué jusqu'à présent au seul registre papier. Le service central d'état civil pourra être pionnier dans la mise en œuvre de ce dispositif, qui serait ensuite étendu aux communes de France. Donc, je vous livre cette information à titre d'information donc, pour vous dire qu'il y a des travaux en cours là-dessus. C'est expérimental, c'est innovant, cela pose des questions de fond qu'il faut traiter, parce que là encore, on ne peut pas jouer avec les questions de fiabilité. Ce ne serait dans l'intérêt de personne. Mais, l'administration moderne travaille en ce sens-là pour pouvoir apporter des innovations dans les meilleurs délais.

En matière électorale, nos compatriotes à l'étranger bénéficient d'une situation qu'aucun autre pays n'offre à ses ressortissants. C'est un des exemples de ce que je disais au début. À côté d'une représentation au Parlement, à la fois au Sénat et à l'Assemblée nationale, mais aussi d'une représentation de proximité, d'une représentation locale que vous incarnez, vos compatriotes peuvent en outre participer aux scrutins nationaux dans leur pays de résidence. Pour ce faire, les 1,135 million de Français inscrits sur les listes électorales consulaires bénéficient d'un réseau de Bureaux de vote qui représente un engagement substantiel de notre pays pour l'expression démocratique de chacune, de chacun d'entre nous, qu'il vive en France ou qu'il vive à l'étranger. Malgré tous ces efforts déployés par l'Administration, par vous, à travers votre rôle de relai, votre rôle de présence sur le terrain, la participation électorale demeure insuffisante et elle traduit, à l'étranger comme en France, un désenchantement démocratique, une crise de confiance, dont nous devons tous avoir ici à la fois connaissance et pleinement conscience. Mais, ça n'enlève rien à votre rôle absolument essentiel de relai, encore une fois quelles que soient les opinions des uns et des autres. Chacun ici a les siennes et elles sont d'ailleurs souvent connues, mais de votre rôle sur le terrain, auprès de nos concitoyens à l'étranger, pour en permanence porter leurs voix, leurs revendications, leurs problèmes.

À court terme, un certain nombre d'actions sont entreprises pour faciliter l'expression démocratique. Ce sont quelques outils pour répondre à cette crise de la participation. Je ne prétends pas qu'elles puissent évidemment entièrement les régler.

En matière de procurations, il s'agit d'aligner la situation des consulats sur celle des mairies, en permettant la transmission dématérialisée des procurations depuis les consulats. En matière de vote électronique, il s'agit de passer un nouvel appel d'offres en vue des élections de 2017, en tirant toutes les conséquences des expériences passées, que ce soit les élections nationales de 2012 ou les différentes élections de 2014. À cet égard, une réunion de retour d'expérience sur les élections de cette année a été organisée par la DFAE, en associant les élus. Elle a apporté des résultats concrets.

Il s'agit aussi d'accompagner nos concitoyens à l'étranger en leur offrant les conditions pour scolariser leurs enfants. L'année scolaire, qui a débuté il y a quelques semaines dans les pays du rythme nord est la deuxième depuis l'entrée en vigueur de la réforme de l'aide à la scolarité. Les pays du rythme sud achèvent quant à eux leur deuxième campagne.

Je me réjouis que les objectifs assignés à la réforme de l'aide à la scolarité aient été atteints dès sa première année de mise en œuvre. Résultat confirmé pour la deuxième campagne, par la Commission nationale des bourses du mois de juin. Et résultat qui devrait être confirmé par la prochaine Commission au mois de décembre.

Cette réforme de l'aide à la scolarité, qui est un engagement Présidentiel de 2012, visait en premier lieu à mettre en place un dispositif plus juste et plus équitable. Je sais que cette réforme a fait débat. Je sais aussi qu'elle a été portée par mes prédécesseurs, que nombre d'entre vous y ont participé, de diverses manières. C'est une réforme très importante, à la fois en termes de justice, en termes d'égalité républicaine, mais aussi en termes de pérennité du dispositif boursier, qui ne sera défendable que s'il est ciblé sur celles et ceux qui en ont besoin. S'il y a, au cas par cas, des difficultés – et certaines m'ont été présentées lorsque j'ai vu quelques jours après ma nomination, les parlementaires représentant les Français de l'étranger – il faut évidemment les signaler, à la fois mon cabinet, moi-même, l'administration naturellement, sont là pour regarder les choses. Mais, d'après les retours que nous avons, cette réforme, aujourd'hui, porte ses fruits, porte ses effets et donc, sera confirmée.

On constate en effet désormais une corrélation plus étroite entre la situation sociale, économique, des familles bénéficiaires de ces bourses et le niveau des bourses qui leur sont accordées ; certaines inégalités de traitement entre familles, entre pays aussi, ont pu être corrigées, grâce à la mise en place de nouveaux critères, neutres, objectifs, et prenant ainsi réellement en compte la situation dans laquelle se trouvent les familles.

Par ailleurs, le projet de Loi de finances qui sera soumis au Parlement prévoit un budget des bourses scolaires en augmentation, conformément aux engagements pris en 2012 et toujours réitérés depuis. Ils confirment ainsi la priorité du Gouvernement aux politiques à destination de l'éducation, de la jeunesse. Cela vaut dans notre pays comme cela vaut pour nos ressortissants vivant à l'étranger. Et ce, malgré un contexte budgétaire que tout le monde connaît et qui est caractérisé par des difficultés très importantes pour le budget de notre Nation.

Ce succès, nous le devons au professionnalisme de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger, de la DFAE, de lui de l'ensemble des acteurs de notre réseau de l'enseignement français à l'étranger ; et nous le devons à l'action des élus sur le terrain, qui ont pu et qui avaient pu faire remonter de manière précise, la réalité des situations et des difficultés pour bâtir un dispositif plus moderne, plus efficace et plus juste.

Dans quelques semaines, vous allez participer aux premières commissions locales de bourses, dans le format issu de la réforme de la représentation des Français de l'étranger, qui porteront désormais le nom de conseils consulaires pour les

bourses, les CCB. Je sais que vous aurez à cœur de poursuivre dans l'esprit d'ouverture et de responsabilité qui a caractérisé la mise en place de cette réforme et je vous en remercie.

Je veux dire un mot aussi, Monsieur le Président, si vous me donnez encore quelques minutes, sur la solidarité de la Nation envers ceux qui en ont le plus besoin. Les conseils consulaires seront consultés sur l'aide sociale. L'aide sociale à nos ressortissants à l'étranger, qui reste un axe essentiel de l'activité du ministère dans le domaine consulaire et avec bien souvent des situations dramatiques, dont tout le monde en France n'a pas conscience. La réalité de nos communautés d'expatriés est diverse, variée, vous le savez et les difficultés sociales très importantes se rencontrent aussi parmi nos concitoyens expatriés. Le maintien à un niveau constant, depuis plusieurs années, des crédits en Loi de finances, consacrés à l'aide sociale, reflète cette priorité, malgré là encore la situation difficile de nos finances publiques. En 2013, un peu moins de 5 000 de nos compatriotes, 4 927 pour être précis, de Français résidant à l'étranger, ont pu bénéficier de l'aide sociale consulaire sous la forme d'une allocation mensuelle. Un peu plus de 8 000 – 8 282 – en ont bénéficié, si l'on prend aussi en compte les aides ponctuelles accordées. En outre, 441 Français ont bénéficié, l'an dernier, d'un rapatriement organisé ou financé par la DFAE, que ce soit au titre de leur situation sociale ou au titre de leur situation médicale. Nous poursuivons aussi les efforts dans divers domaines. Vous savez qu'une réforme est en cours concernant l'emploi et la formation professionnelle. L'année 2015 sera marquée là-dessus par des évolutions importantes. D'abord, à travers une réforme que vous connaissez, qui est, dans le contexte budgétaire qui est le nôtre, l'évolution et la réforme de la formation professionnelle à travers le programme 151, au bureau d'emploi et de formation professionnelle à l'étranger. Désormais, l'intervention prendra une forme différente, à travers les soutiens financiers, qui seront désormais accordés au cas par cas, sur demande. C'est une révision importante de la formation professionnelle à l'étranger. Nous devons la mener ensemble et ensuite aussi pouvoir en évaluer les résultats, lorsqu'il y aura une période de mise en œuvre significative.

Il a été demandé à nos postes de se rapprocher des différents opérateurs traditionnels : les associations, les chambres de commerce, pour aussi travailler sur des perspectives d'autofinancement sur une période de trois ans et je souhaite que vous puissiez être étroitement associés à la conduite de cette réforme qui est donc devant nous.

Toujours sur la formation professionnelle, la loi du 5 mars dernier, votée par l'Assemblée nationale, fait rentrer la formation professionnelle de nos ressortissants à l'étranger dans le droit commun de la formation professionnelle. Cela me semble très important, à la fois en termes symboliques, dans le meilleur sens du terme, et en termes opérationnels.

La compétence de financement et d'organisation de la formation professionnelle de nos compatriotes établis hors de France était assurée auparavant par l'État. Elle le sera, à compter du premier janvier 2015, par les régions, de même que les moyens que l'État y consacrait. C'est le sens de la réforme que j'évoquais au début. Les modalités concrètes de fonctionnement de ce nouveau dispositif sont en cours d'élaboration, avec les acteurs que j'ai cités, les associations, les chambres et, bien sûr, l'association des régions de France et les administrations d'État qui y sont impliquées.

Le développement de la mobilité des personnes, la multiplication aussi, partout dans le monde, de couples ayant la double nationalité, sont des évolutions positives, preuves de dynamisme, d'intégration de notre pays, de nos concitoyens, dans le mouvement de mondialisation. Je ne saluerai jamais assez la mobilité internationale, souvent perçue de manière erronée, caricaturale ; or, ce phénomène-là et vous qui l'incarnez, est un aspect absolument déterminant du rayonnement de notre pays, de notre compétitivité, de notre influence partout dans le monde. Mais, il y a aussi des difficultés concrètes qui sont liées à ces évolutions. La presse s'en fait parfois écho lorsqu'il s'agit de cas emblématiques. Mais, même hors de l'attention médiatique, il y a de nombreuses situations concrètes qui sont très compliquées. C'est le cas pour des détenus français à l'étranger, dans des situations et pour des causes différentes. C'est le cas aussi d'enfants déplacés hors de nos frontières, parfois par un de leurs parents, dans le cadre de conflits familiaux souvent très douloureux. C'est le cas aussi, pour certains de nos ressortissants, du recouvrement de créances alimentaires. Sur tous ces dossiers, ma mobilisation comme celle du ministère tout entier est forte. Elle le demeurera et je sais que vous êtes, vous aussi, mobilisés, à la fois pour signaler ces situations, pour contribuer à les résoudre et pour apporter de l'assistance, du soutien, du suivi, à ceux de nos concitoyens de l'étranger qu'elles concernent. Et je veux évoquer brièvement un certain nombre de ces situations, parce qu'elles sont concrètes et elles doivent être au cœur de notre attention.

Concernant les détenus français à l'étranger, à notre connaissance et d'après les chiffres que nous avons agrégés, au 1er septembre de cette année – ce sont les derniers chiffres à jour que je vous présente – 2 485 Français sont incarcérés dans un autre pays que la France. La protection consulaire que nous leur apportons signifie concrètement que des agents de notre réseau consulaire leur rendent visite aussi régulièrement que possible, suivent les procédures judiciaires, pour s'assurer du respect de leurs droits, et ce, bien sûr, sans empiéter sur le rôle des avocats qui assurent leur défense. Les familles en France sont en contact avec le bureau des détenus, qui facilite, chaque fois que cela est nécessaire, l'acheminement d'argent, parfois de médicaments, transmis par elles et assurent ainsi le lien entre les détenus à l'étranger et les familles en France. Parmi ces détenus, huit sont actuellement condamnés à mort et le soutien à nos compatriotes condamnés à la peine capitale, contre laquelle la France est engagée dans une bataille internationale, est entier. Nous souhaitons obtenir la commutation de leur

peine. La France a abrogé la peine de mort en 1981 et nous nous battons partout dans le monde, pour que cette peine barbare soit supprimée. Robert BADINTER s'y est engagé récemment.

*(Applaudissements).*

Le ministre des affaires étrangères, Laurent FABIUS, y est totalement impliqué. Moi évidemment, en tant que secrétaire d'État auprès de lui aussi.

Concernant les enfants déplacés, notre préoccupation première, ici comme ailleurs, est l'intérêt de l'enfant. L'intérêt de l'enfant en difficulté au sein d'un conflit entre les parents, encore aggravé et compliqué lorsque le droit international privé entre en jeu. La France est liée à une centaine de pays par des conventions internationales ou des accords bilatéraux qui apportent des outils pour aider à résoudre ces cas, mais pas toujours. Plusieurs initiatives ont été prises récemment, pour approfondir la coopération avec différents pays, pour inciter les pays qui ne sont pas encore partis à la Convention de La Haye de 1980 à y adhérer. Et nous, avons nos partenaires européens, avec les États-Unis, mené une campagne auprès des autorités japonaises, qui a conduit à leur adhésion et à l'entrée en vigueur de la convention au Japon, au 1er avril de cette année. Les efforts envers d'autres pays continuent. Nous les déployons et ils sont évidemment très importants pour résoudre des cas concrets. Ces conflits ne sont pas toujours réglés de manière administrative ni de manière judiciaire et c'est pourquoi, avec l'aide de nos postes diplomatiques et consulaires, un recensement des organismes de médiation familiale à l'étranger a été entrepris. À terme, ce travail de recensement permettra d'établir un annuaire des structures sur lesquelles il sera possible de s'appuyer pour aider à la médiation internationale des familles. Je pense aussi à nos aînés. La population française vieillit dans notre pays, bien sûr. Elle vieillit aussi à l'étranger. Certains de nos ressortissants choisissent d'ailleurs de s'établir à l'étranger pour y vivre leur retraite, en liaison avec nos postes, dans les pays où cette situation est particulièrement concernée. Nous évaluons les actions et les outils juridiques à mettre en place et sur ce sujet-là, je suis convaincu que nous aurons aussi à travailler ensemble et que vos retours, votre expérience, vos propositions seront utiles.

Il existe aussi la situation dramatique des violences faites aux femmes et des mariages forcés. Une campagne nationale de lutte contre le mariage forcé a été lancée et le ministère des affaires étrangères et du développement international y contribue activement. Un volet de cette campagne prévoit l'amélioration de la formation interne des agents consulaires et de nouvelles fiches réflexes qui ont été ajoutées à la documentation dont ils disposent. Et aussi pour travailler à l'accueil et à l'accompagnement des personnes qui sont victimes de tels actes.

Je souhaite vous le dire, parce que c'est quelque chose à relayer. Et trop souvent, le silence est de mise sur ces sujets-là, alors que les victimes ont droit à avoir accès à des gens qui peuvent les aider. Il existe désormais des conseils actualisés, dans le guide Être victime à l'étranger, et dans la rubrique « Conseils aux voyageurs » du site [francediplomatie.fr](http://francediplomatie.fr). Il existe aussi une adresse électronique [mariageforce.fae@diplomatie.gouv.fr](mailto:mariageforce.fae@diplomatie.gouv.fr), qui permet de recevoir tous les signalements de cas individuels. Elle a été ouverte en avril de cette année et évidemment, personne ne peut se réjouir de ce qu'elle soit sollicitée, puisqu'à chaque fois, cela signifie que des actes terribles ont été commis, que des femmes en ont été victimes. Mais, cette adresse est là pour être utilisée en tant que de besoins.

Je veux dire un dernier mot à ce sujet, avant de conclure sur la réforme de la représentation des Français de l'étranger, sur les créances alimentaires – autre sujet de préoccupation très concret et nombre d'entre vous ont déjà eu l'occasion d'en parler avec moi et nous avons eu l'occasion d'échanger. Au sein de la DFAE, le Bureau en charge du recouvrement des créances alimentaires dans un cadre transfrontalier traite un nombre de dossiers en constante augmentation. Ce sont près de 3 000 dossiers, 2 900 pour être précis, dont plus des deux tiers, 68 %, concernent les pays européens. Nous avons le souci permanent, dans la mise en œuvre des textes européens et internationaux, en matière d'obligations alimentaires, d'une simplification des procédures, d'une meilleure efficacité du recouvrement des pensions impayées pour les créanciers, qu'ils soient établis en France ou à l'étranger. C'est un des aspects de la nouvelle mobilité internationale, des nouveaux choix de vie des ressortissants à l'étranger. Ils doivent évidemment être accompagnés en termes juridiques.

Avant que nous puissions échanger ensemble, je souhaite revenir en quelques mots sur la réforme de la représentation politique des Français à l'étranger. La première réunion de l'AFE à laquelle vous participez durant toute cette semaine est la dernière étape majeure prévue par la loi du 22 janvier 2013, avant que cette loi désormais entre en pratique, vive et que vous la fassiez vivre à travers votre travail, votre action. Après l'élection de 442 Conseillers consulaires, après l'élection des Conseillers de l'AFE qui vous conduit à siéger ici aujourd'hui, les conseils consulaires se sont réunis pour la première fois en juin 2014 pour la plupart d'entre eux. Cette première réunion, avec des aspects formels et des aspects humains, avait pour objectif d'élire un Vice-président parmi les Conseillers consulaires. Je sais que certains d'entre vous ont été élus à cette fonction. Je les en félicite une nouvelle fois. Je vous en félicite une nouvelle fois. Cette réunion a aussi été l'occasion d'échanger sur les modalités de fonctionnement du Conseil consulaire, sur les moyens à mettre en place pour échanger avec les postes diplomatiques et consulaires, pour que vous soyez le mieux possible informés, associés à l'action et là aussi, nous en avons parlé, à Tunis, à Berlin, sur les bonnes modalités d'articulation à trouver entre votre rôle de représentant et évidemment, le rôle de nos postes à l'étranger. Et puis, les réunions de cet automne, que j'ai évoquées tout à l'heure, concernant les bourses scolaires, l'action sociale, sont des réunions absolument essentielles, auxquelles nombre d'entre vous participait. Votre

participation active, votre connaissance du terrain, sont des atouts essentiels à la réussite de cette réforme. Les Conseillers consulaires conservent leur rôle de relai, fondé sur l'expérience de terrain. Vous êtes géographiquement désormais plus proches des communautés françaises que vous représentez. J'ai été élu de terrain en France. Je sais bien ce que cela signifie, ce rôle, à la fois gratifiant, passionnant et difficile aussi, de pouvoir être à l'écoute des Français ; à la fois avec des propositions sur des actions stratégiques pour notre pays et puis aussi dans la vie quotidienne, avec tout ce que cela implique, de difficultés, d'obstacles à surmonter. C'est un rôle magnifique. C'est un rôle absolument essentiel et donc, moi, je tiens à saluer votre implication totale, votre disponibilité au service de nos concitoyens, où qu'ils vivent. Je serai à votre disposition pour pouvoir, aux différentes étapes, recueillir, notamment lors des déplacements, les difficultés que vous rencontrez et essayer, dans un souci très pragmatique, de pouvoir y répondre.

Voilà ce que je voulais vous dire, en guise d'introduction. Je crois que j'ai à peu près tenu le temps qui m'était imparti. Je vous remercie de votre attention et surtout, je vous remercie de tout le travail que vous avez déjà fourni et que vous continuerez à fournir au service des Français de l'étranger.

Merci à vous.

*(Applaudissements).*

## **Le Président**

Monsieur le Ministre,

Je vais maintenant passer la parole aux représentants de différents Groupes, mais je voudrais faire une remarque ou deux.

Tout au long de vos propos, vous avez souligné, de façon implicite mais claire, que pour vous, la communauté des Français de l'étranger n'était pas comme trop souvent caricaturée, une communauté de nantis. Aujourd'hui, cette communauté présente les mêmes caractéristiques socioéconomiques que celles de nos compatriotes de France. Ensemble, nous travaillerons pour aider à mettre en place avec vous les dispositifs pour faire face aux problèmes rencontrés.

Faute de temps, vous ne nous avez pas parlé du commerce extérieur de la France et du rôle que nous pouvons y jouer. Je pense que ce n'est que partie remise. Nombre d'entre nous sont des acteurs, des vecteurs du développement de ce commerce extérieur et je suis sûr que la future commission des Affaires économiques aura à cœur de vous inviter pour traiter de ce sujet.

*(Applaudissements).*

Je vais donc maintenant laisser la parole au représentant de l'« Alliance de la Droite, du Centre et des Indépendants ». Que les intervenants veuillent bien se présenter et dire leur circonscription d'élection par exemple. Merci.

*Le Président donne la parole à Mme Fabienne BLINEAU-ABIRAMIA.*

## **Mme Fabienne BLINEAU-ABIRAMIA, Vice-présidente du Groupe « Alliance de la Droite, du Centre et des Indépendants »**

Bonjour, je suis Fabienne BLINEAU-ABIRAMIA, Vice-présidente du Groupe.

Monsieur le secrétaire d'État,

Au nom du Groupe « Alliance du Centre, de la Droite et des Indépendants », je vous remercie pour votre présence à nos côtés aujourd'hui.

Une nouvelle page s'ouvre pour les Français établis hors de France, avec cette Assemblée nouvellement constituée. La réforme, bien qu'incomplète, est aujourd'hui en place. À nous d'écrire l'histoire de cette Assemblée, pour l'intérêt de l'ensemble de nos compatriotes établis hors de France. Cela ne pourra se faire qu'avec un travail en étroite collaboration avec les parlementaires, Députés et Sénateurs représentant les Français de l'étranger, mais également avec l'ensemble de l'administration consulaire dans nos pays respectifs.

Cette Assemblée doit dorénavant exister au sein du paysage politique français, afin d'apporter le maximum d'aide, d'écoute et de soutien à nos compatriotes de plus en plus nombreux. Nous comptons sur le Gouvernement et l'administration française pour nous donner les moyens, tant humains que financiers, pour fonctionner avec efficacité tout au long de notre mandat, mais également pour nous apporter la considération et la crédibilité indispensables à notre légitimité d'élus de la République française.

Je vous remercie.

*(Applaudissements).*

*Le Président donne la parole au représentant du Groupe Français du monde, écologie et solidarité. (le Président s'était trompé dans le nom du Groupe, c'est la raison pour laquelle M. BENLAHCEN fait la correction dans sa prise de parole)*

**M. Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI, Président du Groupe « Français du monde, écologie et solidarité »**

Monsieur le secrétaire d'État,

Bonjour, je me présente, Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI, du Portugal. Au nom du Groupe « Français du monde, écologie et solidarité » – je me permets de corriger notre Président de l'Assemblée – nous sommes très heureux de vous accueillir aujourd'hui dans cette Assemblée nouvellement constituée. C'est un symbole fort pour nous que vous soyez présents dès le début des travaux. C'est la reconnaissance, de la part d'un ministère qui a porté une réforme ambitieuse depuis plus de deux ans. Et le point final de cette réforme.

Comme nous, vous êtes Français de l'étranger, vous l'avez précisé dans vos propos et comme beaucoup d'entre nous, vous êtes aussi un citoyen de l'étranger. Vous êtes binational et à gauche, nous sommes fortement attachés à la bi-nationalité. Nous considérons que c'est une richesse, là où d'autres considèrent parfois que c'est un handicap et voudraient que l'on choisisse entre nos identités multiples.

Vous avez grandi à l'étranger. Vous êtes bilingue et avant tout, citoyen européen et citoyen du monde. Vous êtes ainsi particulièrement bien placé pour connaître les problématiques qui nous touchent, notamment dans le réseau d'enseignement français et nous ne pouvons que nous en réjouir collectivement.

Pour la plupart d'entre nous, si nous sommes là aujourd'hui, c'est grâce à la réforme impulsée par votre prédécesseuse, Mme Hélène CONWAY-MOURET. Nous nous réjouissons de participer à cette nouvelle Assemblée, dont la moitié des membres est nouvellement élue, ce qui permettra d'insuffler, nous en sommes sûrs, des idées neuves et un fonctionnement nouveau, dans une Assemblée capable de proposer des orientations politiques ; dans une Assemblée capable avec des Groupes politiques de se positionner sur des dossiers importants ; dans une Assemblée nous l'espérons, qui sera paritaire dans sa composition comme dans ses instances de décision. C'était une orientation forte de la loi, des listes paritaires. L'Assemblée est paritaire et nous espérons que dans les prochaines compositions de ses commissions et dans la répartition des postes, elle pourra aussi l'être.

Nous avons donc bon espoir que votre action s'inscrive dans la droite ligne des réformes qui ont été mises en place ces dernières années. Des réformes pour plus d'équité et de justice sociale. Notamment, vous en avez parlé, un système de bourses qui répond mieux à nos objectifs d'égalité républicaine, un renforcement du soutien à l'emploi des Français de l'étranger. Je me souviens encore d'un temps pas si lointain où les subventions pour ce que l'on appelait à l'époque, les commissions pour l'emploi et la formation professionnelle avaient diminué de 50 % sous les dix années de mandature de droite, où le nombre de ces conseils était passé d'une quarantaine à vingt-huit. Depuis deux ans, ces subventions ont augmenté et nous espérons que cette impulsion pourra continuer avec votre action.

Enfin, il y a énormément de questions que nous voulions vous poser, auxquelles vous avez répondu, donc je vais faire le tri et mon discours sera moins long... je voulais vous alerter sur la situation fiscale d'un certain nombre de nos concitoyens, puisque c'est quelque chose que vous n'avez pas évoqué. Comment comptez-vous faire pour que l'administration fiscale assure une plus grande justice fiscale en étant plus proche et plus disponible de ceux de nos concitoyens qui remplissent leur devoir de solidarité ? Contrairement à ce que peuvent laisser véhiculer certains médias, les Français de l'étranger ne sont pas tous des exilés fiscaux. La plupart d'entre nous payons nos impôts en France, moi le premier, en tant que fonctionnaire de l'Éducation nationale, et nous souhaitons, comme tout bon ressortissant français qui s'acquitte de son devoir de solidarité, avoir les mêmes services de la part de l'administration fiscale. Il est très parfois très difficile d'avoir des informations et des interlocuteurs fiables à l'intérieur du service des non-résidents. Que comptez-vous faire pour promouvoir, au niveau européen, puis international, un cadre fiscal multilatéral permettant d'éviter la double imposition et de clarifier la situation fiscale de nos compatriotes ? La dernière année a été une année un peu difficile en terme fiscal, notamment dans un certain nombre de pays européens, que ce soit le Portugal, la Grèce, l'Italie, la Belgique, la Turquie. La plupart de ces pays, pour ne pas dire tous, ont revu de manière unilatérale, un certain nombre de dispositions des conventions qui les liaient à la France et un certain nombre de nos compatriotes se sont retrouvés de fait doublement imposés dans ces pays.

Enfin, notre Président de l'Assemblée a effectivement soulevé ce point, on va croire qu'il y a une connexion forte entre le Président de l'Assemblée et le Groupe, quelle peut être la place des Français de l'étranger dans la promotion du commerce extérieur et du tourisme ? À gauche, nous avons mis en place des projets tout au long des campagnes consulaires et AFE ayant pour but de soutenir l'entreprenariat des Français de l'étranger, plus particulièrement l'aide et le soutien aux PME-TPE, projet que nous serons heureux de vous présenter dès que l'occasion se représentera.

Merci beaucoup.

*(Applaudissements).*

*Le Président donne la parole au représentant du Groupe « Indépendants pour la Démocratie et l'environnement »*

**M. Bruno DELL'AQUILA, Secrétaire du Groupe « Indépendants pour la Démocratie et l'environnement »**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le secrétaire d'État,

Il est difficile de passer en dernier et je vais avoir quelques redites, vous m'en pardonnez par avance.

La nouvelle AFE que vous voyez devant vous débute donc à peine ses travaux. Elle est en réalité pour l'instant toujours au stade de constituante. Tout est à inventer et à écrire et nous nous y attelons, comme vous le voyez. Si personne maintenant ne remet en cause l'intérêt d'une réforme de notre institution, la précipitation et son corolaire, l'impréparation avec laquelle celle-ci a été réalisée n'a reçu l'approbation d'aucune des formations politiques de l'ancienne AFE, vous le savez. Mais, cela appartient désormais au passé et nous n'y reviendrons pas.

Nous sommes honorés de votre visite, bien sûr, et heureux que le poste de secrétaire d'État en charge des Français de l'étranger soit désormais une évidence pour tous les gouvernements qui se succèdent. Mais, jusqu'à présent, les médias ne soulignent pas assez votre rôle auprès des Français de l'étranger. Je note avec un grand plaisir que vous allez y veiller particulièrement. Vous êtes toujours le ministre en charge du commerce extérieur. Malheureusement, c'est comme cela depuis quarante ans.

**Le Secrétaire d'État M. Matthias FEKL**

Je ne suis pas encore directeur de rédaction des différents organes.

**M. Bruno DELL'AQUILA,**

Votre parcours personnel, votre double appartenance culturelle et linguistique – on l'a signalé – fait de vous naturellement l'interlocuteur idéal de notre Assemblée. C'est dire l'espoir que vous portez.

Notre Assemblée vient d'élire son premier Président, Marc VILLARD, dont on loue le sens de la mesure et du consensus. C'est un bon signe et nous lui souhaitons, en fait, nous nous souhaitons à tous, de réussir pleinement, car la tâche est exaltante et l'enjeu d'importance.

Nous devons réussir à gérer cette nouvelle étape pour l'AFE. Longtemps sous la coupe de parents attentifs, mais parfois envahissants – je veux parler de l'administration et de nos sénateurs – l'AFE nouvelle - ou AFE version 2.0 – se doit maintenant d'être indépendante. Pour cela, bien sûr, il faut que nous puissions maîtriser totalement nos dépenses. Le nouveau règlement intérieur qui est encore à réaliser devrait se pencher sur cette question. Il faudrait également que l'administration et le gouvernement tiennent compte des avis, vœux, résolutions, motions que nous réalisons jusqu'à présent en vain. Il faudra également modifier le texte de la loi de février 2014, qui nous heurte quand il note que « le Gouvernement peut consulter l'AFE », alors qu'il devrait consulter l'AFE, sur tous les sujets concernant les Français de l'étranger ou bien « que les conseillers peuvent être consultés », alors qu'ils devraient être consultés de manière systématique sur les sujets concernant la circonscription. Nous souhaitons également que l'on renforce le rôle des Conseillers consulaires et notamment qu'ils puissent accéder à la présidence du conseil consulaire, plutôt que de se contenter d'une vice-présidence dont on cerne mal le rôle jusqu'à présent – je suis Vice-président -.

Concernant les autres sujets qui nous tiennent à cœur, sans enfoncer des portes déjà ouvertes depuis longtemps, nous voudrions vous rappeler notre attachement particulier à la CFE, vous l'avez signalé, pour vous inciter à défendre cette caisse de sécurité sociale, primordiale pour les Français de l'étranger et notamment en continuant de subventionner la troisième catégorie aidée, sans en rogner les montants. C'est malheureusement ce qui a été fait par le passé.

Nous voudrions vous rappeler notre attachement à l'AEFE, vous avez également insisté là-dessus. Il faut bien sûr, et sans rentrer dans les détails devant vous, préserver et affermir cette extraordinaire institution et permettre au plus grand nombre d'enfants français de pouvoir en bénéficier. Ce n'est hélas pas toujours le cas partout dans le monde, pour des raisons financières notamment ou hélas, parfois, de handicap.

Sur notre attachement, nous vous le signalons, chacun à notre niveau, au développement du commerce extérieur, notre Président vous en a parlé, il faut saluer l'implication du ministre des affaires étrangères sur ce point et la manière dont il stimule les ambassadeurs. Il serait bon que les Conseillers consulaires puissent être associés aux travaux de l'équipe Export France. Vous avez parlé de la formation professionnelle et nous saluons vos efforts, mais nous regrettons, pour ceux de nos compatriotes qui sont hors l'Union européenne, qu'ils ne puissent en bénéficier de la même façon et dans les mêmes conditions. Je sais que la tâche est ardue et difficile.

Enfin, nous voulons vous faire part de notre attachement à la sécurité de nos compatriotes. Cela n'échappe à personne ni à vous, nous savons et apprécions le travail du centre de crise, les efforts en matière de protection, notamment des établissements scolaires, les efforts en matière de prévention et d'alerte en direction des voyageurs. Vous pouvez compter sur tous les Conseillers consulaires qui sont prêts, dans chaque poste, à faire profiter de leur expérience du terrain. Utilisez-les, ce n'est pas toujours le cas.

Monsieur le secrétaire d'État, vous l'avez compris, nous plaçons de grands espoirs dans l'avenir de cette Assemblée. Aidez-nous à la bâtir, solide et indépendante, dans l'intérêt de tous ceux que vous avez l'honneur de représenter au sein du Gouvernement. Nous comptons donc vraiment sur vous, Monsieur le Ministre.

*(Applaudissements).*

### **Le Secrétaire d'État M. Matthias FEKL**

Monsieur le Président,

Madame et Messieurs les Présidents de Groupe,

Je vais essayer de répondre au maximum aux différentes questions qui ont été soulevées.

D'abord, je suis heureux de voir que tout le monde considère aujourd'hui que la réforme est en place et doit vivre. Vous avez évoqué la manière dont vous appréciez sa mise en place, ou dont éventuellement vous l'appréciez moins, mais aujourd'hui, cette réforme-là, qui vous conduit à siéger ici et à avoir un rôle éminent doit fonctionner.

C'est une réforme très importante. J'ai salué le travail particulier d'Hélène CONWAY-MOURET là-dessus, j'ai salué aussi le travail pour la mise en œuvre de Fleur PELLERIN. C'est toujours pareil, sur le rythme des réformes, soit cela ne va pas assez vite et on considère qu'il n'y a pas de changement, soit cela va vite et on considère qu'il y a trop de changements trop vite, etc. Je sais que cela fait partie du charme de notre pays et cela vaut pour cette réforme comme pour beaucoup d'autres. Mais, ce qui est important, c'est que maintenant on puisse travailler ensemble, avancer et être pragmatique. Cela fait le lien avec un certain nombre de sujets que vous avez évoqués, et cela fait le lien avec un certain nombre de sujets que vous avez évoqués concernant la gouvernance de l'AFE. Bien sûr, moi, je me garderai bien de m'immiscer dans le fonctionnement de l'association, pardon l'Assemblée, en tant que telle et puis, je me ferais taper sur les doigts par le Président, à juste titre et vous voyez qu'il a déjà à cœur de me corriger, et il fait bien.

J'ai toute confiance, à la fois dans le Président que vous avez élu et en vous tous. Et donc, je serai vraiment à votre disposition, encore une fois, ici à Paris, mais aussi à l'étranger. Cela vaut pour vous, Le Président, pour le Bureau, cela vaut pour les Présidents des différents Groupes, cela vaut pour les Conseillers que j'aurai à cœur de rencontrer dans les déplacements. Et il faut vraiment que les choses fonctionnent de manière simple, pragmatique et que l'on puisse travailler ensemble sur le fond des sujets.

Alors, vous m'avez interrogé sur le commerce extérieur et vous avez bien fait, parce que j'en ai parlé, mais trop brièvement et peut-être de manière trop allusive. Parce que, monsieur le Président, vous l'avez dit, souvent, on dit secrétaire d'État au commerce extérieur et j'ai tellement à cœur d'installer l'idée que ce sont trois sujets, commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger, qu'aujourd'hui j'ai souhaité axer les choses sur l'aspect Français de l'étranger. Mais, dans votre rôle à l'étranger, les questions de commerce extérieur sont tout à fait centrales et vous avez un rôle indispensable là-dessus.

Sur le commerce extérieur, nous sommes en train de mettre en œuvre des réformes très importantes, de refonte de notre dispositif de commerce extérieur. Cela vaut pour la fusion entre Ubifrance et l'Agence française des investissements internationaux. Ces deux opérateurs ont tenu hier et tiennent encore ces jours-ci leur première réunion conjointe des différents directeurs pays, qui sont toutes et tous réunis à Paris. J'ai eu l'occasion d'assister à une partie de ces travaux et ce que nous voulons, c'est faire en sorte que les différents acteurs du commerce extérieur soient plus lisibles, plus efficaces, que nous puissions bâtir une politique et une offre de commerce extérieur pour nos entreprises, qui soit globale, cohérente et lisible. Et, vous le savez bien, nombre d'entre vous sont impliqués dans ces questions. Aujourd'hui, en particulier pour les responsables de PME, comprendre exactement qui fait quoi en matière de politique extérieure, c'est très compliqué. Quand je suis arrivé, on m'a présenté un schéma expliquant qui fait quoi, je ne l'ai toujours pas compris. Je le tiens à votre disposition et je mets au défi qui que ce soit, d'abord, de le simplifier comme cela à droit constant et vraiment de le voir. Donc, il y a un rôle là-dessus fondamental, parce que si on veut que notre pays avance et s'en sorte, il y a deux séries de choses à faire : il y a les réformes en interne, pour que la France retrouve sa compétitivité, et ce sont les réformes engagées par le Gouvernement, par le Président de la République, par le Premier ministre, par le ministre de l'économie, par tout le Gouvernement qui travaille là-dessus. Cela veut dire accompagner la montée en gamme de notre économie, conforter nos PME, les aider à croître, à avoir plus d'entreprises de taille intermédiaire dans notre pays. Cela veut dire être capable aussi de renforcer le rôle des régions en termes de pilotage, structurer les filières industrielles. Et puis, deuxième série de choses, cela veut dire se projeter et être capable de se projeter à l'international. Et moi, ma conviction est que les secteurs qui s'en sortent bien en France sont aussi les secteurs qui

exportent. Quand vous regardez les différentes décompositions et les différents aspects de notre balance du commerce extérieur, les secteurs qui exportent, les secteurs qui sont nos excédents commerciaux sont aussi les secteurs qui créent de l'emploi en France et qui sont des secteurs d'excellence française, que ce soit dans l'aéronautique, dans l'agroalimentaire et l'agriculture, dans la pharmaceutique, dans les industries chimiques, dans les industries du luxe, et on pourrait encore indiquer beaucoup d'autres secteurs. Et donc, on a cette obligation-là, à la fois de réformer les opérateurs du commerce extérieur, et ils sont nombreux. J'ai parlé d'Ubifrance, j'ai parlé de l'AFI. Il faut ajouter les chambres de commerce et d'industrie, la COFACE, le rôle de la BPI et puis, il faut ajouter le rôle, votre rôle, à la fois en tant que membres ici, il faut ajouter le rôle des conseillers du commerce extérieur et tout ce réseau dont nous disposons à l'étranger. Tout cela, sous l'égide de nos ambassadeurs et de nos postes diplomatiques. Et ce que nous devons réussir à faire, c'est qu'à la fois les différents intervenants publics et privés proposent des services plus cohérents, plus lisibles, plus compréhensibles et que l'on maximise l'effet de réseau. Et là, vous êtes des chaînons absolument fondamentaux. Et il y a cette culture qui s'installe maintenant dans notre pays. Mais, d'autres pays sont en avance là-dessus sur nous et ils sont plus capables d'utiliser, pardonnez-moi l'expression, mais vraiment de maximiser l'effet de levier, l'effet de réseau que représentent les communautés expatriées. Et vous êtes au cœur de la vie économique des différents pays dans lesquels vous vivez. Vous êtes au cœur de la vie sociale. C'est vous qui avez accès aussi à l'information, à des choix stratégiques qui peuvent se faire dans les entreprises, dans les administrations, etc. Et donc tout cela, il faut que cela circule. Il faut que cela soit utile. Et moi, j'aurai à cœur vraiment, de travailler avec les réseaux. Nos ambassadeurs le font et chacun doit jouer son rôle. Ce n'est pas la même chose de pouvoir totalement s'appuyer sur la communauté française à l'étranger, de vous mobiliser, d'avoir les aller-retours d'information, de bonnes expériences, de bonnes pratiques, d'idées, d'initiatives et de laisser cela de côté. Donc, évidemment, il y a la politique du commerce extérieur dans sa globalité et il y a le travail que nous avons à mener ensemble là-dessus. Et dans chacun des déplacements, j'aurai à cœur, bien sûr, de vous rencontrer, mais aussi de pouvoir avoir un échange spécifique sur ce thème-là, pour que vous n'hésitez pas à me dire : « là-dessus, on est en train de rater une opportunité, qu'est-ce que ce travail, pourquoi ne sommes-nous pas dans telle décision, dans tel deal qui est en train de se préparer ». Vraiment, il faut que cela soit dans les deux sens et que l'on puisse chacun au maximum en tirer profit.

Et puis, deux derniers sujets de fond ont été évoqués : les questions de fiscalité et les questions de sécurité ; sur la fiscalité, beaucoup de situations sont réglées par des conventions bilatérales, mais évidemment pas toutes. Alors, moi, je veux quand même souligner le rôle important de l'administration fiscale. S'il y a des difficultés, encore une fois, au cas par cas, on peut le regarder, mais on peut se targuer, en France, d'avoir une administration fiscale qui est d'une grande compétence, d'une grande intégrité et au cœur de l'État, cela est fondamental, parce que le jour où dans l'administration fiscale, cela commence à ne plus aller, on peut s'inquiéter. S'il y a des difficultés spécifiques, encore une fois, nous regarderons évidemment, mais je tenais à souligner cela.

Il y a certainement des conventions à améliorer. Là aussi, n'hésitez pas à nous le signaler. Vous savez que les négociations bilatérales prennent beaucoup de temps et que de rouvrir une négociation, cela veut aussi dire, si nous avons des gains à obtenir sur un sujet, faire des concessions. Donc, il faut regarder au cas par cas et d'ailleurs, c'est un problème dans les négociations aujourd'hui, le multilatéralisme s'épuise au point que tout soit réglé par une juxtaposition de conventions bilatérales, avec souvent de l'incohérence, des régimes qui sont différents. C'est d'une complexité absolue. Donc, l'Europe a un rôle à jouer là-dessus. Mais, cela est plus facile à dire qu'à faire, à partir du moment où il faut l'unanimité dans les instances communautaires, pour avancer sur les sujets de fiscalité. On peut se dire beaucoup de choses, mais encore faut-il être capable de construire non seulement les majorités, mais les unanimités pour obtenir des avancées. Et puis, il y a tout ce que l'on peut faire en matière bilatérale. Il y a aussi des travaux parlementaires très importants en cours sur ce sujet au sein des deux chambres et donc, on attend les résultats là-dessus, les propositions et chaque fois que nous pourrions régler un problème, nous serons là pour le faire, y compris s'il faut avoir des négociations bilatérales avec tel ou tel pays. Mais, encore une fois, dès qu'il y a des négociations comme cela, cela est plus difficile que quand il suffit de prendre un décret ou un arrêté. Et donc, on n'est pas totalement maître du rythme des différentes avancées.

Et puis, sur la sécurité, je l'ai évoqué et malheureusement, c'est un sujet de préoccupation fondamental, à la fois à travers l'actualité parfois dramatique que nous connaissons tous, mais aussi en dehors de ces situations-là, de manière quotidienne dans beaucoup de pays. Et donc, les postes sont totalement mobilisés là-dessus, le réseau d'enseignement aussi, pour assurer la protection de nos élèves quand ils sont dans les temps scolaires et aussi dans les temps de trajet. Cela me rappelle aussi des souvenirs personnels, malheureusement, cela, cette nécessité de nos élèves à l'étranger d'être protégés, y compris parfois pour aller à l'école, quand il y a des situations de crises internationales. Mais tous les acteurs du système sont très attentifs là-dessus. Lorsque vous avez, vous, des informations que vous souhaitez faire remonter, n'hésitez pas. Le centre de crise où j'étais encore hier en visite fait un travail absolument remarquable avec les autres administrations du ministère et toutes les informations qui leur remontent sont traitées et sont intégrées. Donc, il ne faut pas hésiter aussi, vraiment de manière très simple, à les appeler, à faire passer des messages, parce que plus il y a d'information qui remonte du terrain, plus il y a à la fois non seulement du contenu précis qui remonte, mais aussi des appréciations qualitatives que vous pouvez donner en disant : moi, sur place, je ressens la situation comme ci et comme cela. C'est extrêmement important, le lien est fait avec vous, avec les entreprises, avec

vraiment tous ceux qui peuvent apporter non seulement des faits bruts, mais aussi une appréciation plus personnelle d'une situation. Donc, vraiment, il ne faut pas hésiter, toutes ces adresses mails, tous ces numéros de téléphone sont là aussi pour vous et c'est extrêmement précieux d'avoir vos retours.

Voilà en tout cas, je vous remercie pour ce temps d'échange. Encore une fois pour votre travail, votre implication. Nous aurons l'occasion de nous revoir, à la fois au fur et à mesure de vos réunions et de vos échéances, au fur et à mesure des déplacements et de tout le travail qu'il y a à faire à l'étranger dans les différents pays, et chaque fois que vous le souhaitez pour évoquer des sujets ou des cas précis.

Merci à vous.

*(Applaudissements).*

#### **Le Président**

Monsieur le Ministre,

Au nom de notre Assemblée, merci pour votre venue, merci pour vos propos, merci pour votre écoute.

Nous allons, dans les heures qui viennent – nous reprenons nos travaux à 14 heures – et dans les jours qui viennent, structurer notre Assemblée et soyez sûr que lors de votre prochaine venue, que nous espérons proche, nous vous présenterons un outil performant, au service de nos compatriotes à l'étranger.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

#### **Le Secrétaire d'État M. Matthias FEKL**

Je n'en doute pas.

Merci à vous.

*(Applaudissements).*

#### **Le Président**

S'il vous plaît, bien que cela ne soit pas prévu au programme, nous pouvons, si vous vous regroupez tous sur les escaliers, faire une photo de groupe un peu impromptue, avec Monsieur le Ministre.

## **MARDI 7 OCTOBRE 2014 – APRÈS-MIDI**

*La séance est ouverte à 14 h 30 sous la présidence de M. Marc VILLARD, Président de l'AFE.*

#### **Le Président**

Avec un peu de retard dû à la préparation des Groupes sur les questions qui vont suivre, nous reprenons le cours de nos travaux et comme je vous l'avais annoncé ce matin, pendant le déjeuner, nous avons eu une réunion avec les membres qui composent le Bureau actuel, à savoir le Président et les deux Vice-présidents, pour nous mettre d'accord sur la suite du programme que nous allons vous proposer.

## **ÉLECTION DU BUREAU**

#### **Le Président**

Dans l'immédiat, comme il ne nous sera pas possible de faire un règlement intérieur dans les dix minutes, parce que ce règlement intérieur va régir la vie de l'Assemblée pour, nous l'espérons, de nombreuses années, il demande réflexion à partir de l'ancien règlement, afin de bâtir, à partir de l'idée des uns et des autres, un règlement intérieur qui corresponde au fonctionnement que nous souhaiterions pour cette nouvelle Assemblée.

Nous vous proposons donc, dans l'immédiat, de voter sur un certain nombre de dispositions qui nous permettront de travailler immédiatement et qui seront les dispositions de base du futur règlement intérieur qui sera ensuite élaboré par une commission ou par un Groupe de travail.

Si vous êtes d'accord avec ce système de fonctionnement, nous allons vous proposer de voter tout d'abord sur la constitution du Bureau, c'est-à-dire sur les six membres qui doivent être élus pour constituer le Bureau en plus du Président et des deux Vice-présidents. Nous voterons ensuite sur le nombre de commissions que nous souhaitons, sur leurs thèmes. Arrivés à ce stade, il nous faudra voter sur la répartition des commissions entre les Groupes et ensuite, nous passerons à la création des Groupes, au vote du seuil, etc. Donc, dans un premier temps, en espérant que chaque Groupe a des listes de candidats à proposer, je vous propose que nous votions pour les six membres du Bureau, à la proportionnelle.

Êtes-vous d'accord sur ce premier point ? Alors, le problème est que nous n'avons pas prévu de voter à bulletin secret ou à main levée... À main levée, très bien. Mais, il va être compliqué de voter sur un scrutin de liste à main levée.

*(Réactions dans la salle).*

Je vais vous décrire la fonction. Elle tient en deux lignes. J'ai demandé que le titre II du décret du 20 février 2014 soit affiché sur les tableaux derrière nous, de façon qu'il soit notre texte de référence. Il est indiqué que le Bureau de l'Assemblée des Français de l'étranger est composé du Président, de deux Vice-présidents élus dans les mêmes conditions, ainsi que de six membres élus en application de l'article 7 de la loi du 22 juillet 2013 susvisé.

**Mme Martine SCHOEPPNER, Conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie et Suisse »**

L'article 7 de la loi dit tout bêtement :

*Lors de la première réunion suivant son renouvellement général, l'Assemblée des Français de l'étranger élit en son sein son Président et son Bureau.*

C'était d'abord le décret et ensuite l'article de loi auquel se réfère le décret.

**Le Président**

Pour pouvoir continuer la discussion, il faudrait avoir un micro.

*Le Président donne la parole à Mme Bérange EL ANBASSI.*

**Mme Bérange EL ANBASSI-BORREWATER, Conseillère élue de la circonscription « Afrique du nord »**

Je voudrais que vous nous rappeliez la date du décret, ce n'est pas inscrit.

**Le Président**

C'est le décret du 20 février 2014.

*Le Président donne la parole à Mme Bérange EL ANBASSI.*

**Mme Bérange EL ANBASSI-BORREWATER**

Je demande un vote à bulletin secret, pas un vote à la main.

**Le Président**

C'est une demande.

*Le Président donne la parole à M. Alain-Pierre MIGNON.*

**M. Alain-Pierre MIGNON, Conseiller élu de la circonscription « Asie - Océanie »**

Sauf erreur de ma part, si nous sommes d'accord sur 3, 2, 1, à partir du moment où chacun va donc présenter 3, 2, 1, on a une liste de 6, on est d'accord pour 6 et cela devrait être plus simple à gérer. Maintenant, je ne suis pas contre un vote à bulletin

secret, ce n'est pas le sujet, c'est juste pour être un peu plus pratique. **Sauf si véritablement il y a un vote, que les 3, 2, 1, cela n'existe pas et que chacun va essayer de passer le plus de candidats possible.**

*Le Président donne la parole à Mme Bérange EL ANBASSI.*

**Mme Bérange EL ANBASSI-BORREWATER**

M. MIGNON, je parle de l'élection des membres du Bureau.

**M. Alain-Pierre MIGNON**

C'est bien ce dont je parle.

**Mme Bérange EL ANBASSI-BORREWATER**

Donc, je pense que nous avons élu nos Présidents à bulletin secret et que nous devons continuer à bulletin secret.

**Le Président**

Je rappelle une chose. En préambule, je vous ai proposé que nous procédions à ce vote à la proportionnelle, ce qui va donner 3, 2, 1. Je ne vois pas trop ce que cela va changer, que l'on vote... Au départ, c'est la règle, on vous propose de voter la proportionnelle. Si on s'entend sur la proportionnelle, c'est-à-dire sur la répartition 3, 2, 1, un Groupe fournit 3, un Groupe fournit 2, un Groupe fournit 1, on s'entend dessus et on évite de passer par un scrutin.

*(Applaudissements).*

Vous voulez que l'on définisse des Groupes tout de suite ? Très bien.

*Le Président donne la parole à M. Jean-Hervé FRASLIN.*

**M. Jean-Hervé FRASLIN, Conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »**

Si vous tenez au vote à bulletin secret, vous pouvez l'organiser à l'intérieur de votre Groupe pour désigner les deux personnes qui représenteront votre Groupe.

**Le Président**

Une autre question est posée. Effectivement, on part sur 3, 2, 1 avec une approximation sur la taille des Groupes. Si on veut être vraiment rigoureux, il faut maintenant voter le seuil des Groupes. Donc, il faudrait commencer par là.

**Mme Martine SCHOEPPNER**

Cela signifie le nombre de membres minimums pour composer un Groupe. Dans l'ancienne AFE, c'était 18, là, cela sera inférieur.

*Le Président donne la parole à M. Alain-Pierre MIGNON.*

**M. Alain-Pierre MIGNON**

Avant de voter, effectivement, il est absolument impératif que nos amis du RFE existent, donc que l'on vote...

**Le Président**

Attendez, s'il vous plaît, je sais que c'est passionné, que c'est le départ, mais si on veut s'entendre et avancer un peu, essayez de demander la parole et on ira plus vite. Si on est d'accord, on va voter sur le seuil minimum des Groupes.

*Le Président donne la parole à M. Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI.*

**M. Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI, Conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »**

Il y a deux manières de procéder. Nous pouvons voter à la proportionnelle à bulletin secret et répartir les sièges en fonction du nombre de voix obtenues par chaque liste et l'on n'a pas besoin de créer les Groupes auparavant. Ou alors, nous essayons de créer les Groupes auparavant.

**Le Président**

L'Assemblée est souveraine. Quel est votre avis ?

**De la salle**

Fixons les seuils !

**Le Président**

Retour à la case départ, il nous faut fixer le seuil pour créer un Groupe. Je vous rappelle que dans l'ancien règlement intérieur, pour 155 membres, nous avons un seuil à 18. Si vous faites une règle de trois, nous sommes à 10,45, donc 10. En conséquence, je vous propose de partir d'un seuil minimum et que nous votions - de préférence à main levée - jusqu'à ce que nous arrivions à un seuil qui obtienne une majorité. Y a-t-il des propositions ? Êtes-vous d'accord sur la méthode ?

**Mme Daphna POZNANSKI, Conseillère élue de la circonscription « Israël et Territoires palestiniens »**

Monsieur le Président,

Je n'ai pas dit non. Je dis qu'il y a une autre possibilité, c'est-à-dire que l'on peut demander quelles sont les autres propositions. Peut-être n'y en a-t-il pas, peut-être une, peut-être deux.

**Le Président**

Très bien.

*Le Président donne la parole à M. Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI.*

**M. Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI**

Puisqu'il faut faire une proposition, nous avons fait un calcul tout bête. Avant, il y avait 18 personnes pour faire un Groupe pour 155 élus. Nous avons appliqué la règle de trois et nous arrivons à 10, donc nous proposons 10.

**Le Président**

Pour prendre en compte la proposition de Daphna, y a-t-il une autre proposition ?

*Le Président donne la parole à M. Alain-Pierre MIGNON.*

**M. Alain-Pierre MIGNON**

Nous sommes tout à fait d'accord pour accepter le seuil à 10.

**Le Président**

Si vous voulez parler, prenez la parole, mais ne me faites pas de signes, je n'entends rien. Je ne sais pas encore lire sur les lèvres. Si nous n'avons qu'une proposition à 10, la règle serait de demander qui est pour, contre, qui s'abstient.

*Le Président met aux voix le seuil de 10 membres minimum pour créer un Groupe. Celui-ci est adopté avec deux voix contre.*

Il ne reste plus qu'à savoir combien il y a de Groupes. Je suppose que l'Alliance, vous n'avez pas de problème, vous êtes plus de 10. Français du Monde, vous êtes plus de 10. Les Indépendants, avez-vous déposé ?

**M. Damien REGNARD, Conseiller élu de la circonscription « Etats-Unis d'Amérique »**

Nous sommes plus de 10.

**Le Président**

Nous avons donc trois Groupes. Je suppose qu'il doit y avoir quelque part des indépendants et non-inscrits. Il serait intéressant de savoir combien, parce qu'à un moment donné, cela va rentrer en ligne de compte pour le calcul.

**Mme Martine SCHOEPPNER**

Qui n'est dans aucun Groupe ?

**Le Président**

Deux personnes. Voulez-vous la parole ? Nous revenons donc à la question précédente. Nous allons donc voter pour les membres du Bureau, ils sont six. Nous avons déterminé qu'il y avait trois Groupes. Êtes-vous d'accord pour dire que nous le faisons à la proportionnelle, 3, 2, 1, auquel cas le Groupe de l'Alliance nous propose trois noms, avec si possible un peu de parité. Souhaitez-vous que l'on vote pour introduire la parité dans le Bureau ?

**M. Alain-Pierre MIGNON**

Monsieur le Président

Je me permets de reprendre la parole en vous disant que l'on ne gère pas la parité comme une obligation de prendre une femme parmi les candidates, mais nous avons sélectionné une femme compétente qui va donc travailler avec deux hommes et nous avons la parité.

*Le Président donne la parole à Mme Martine SCHOEPPNER.*

**Mme Martine SCHOEPPNER**

En ce qui concerne la parité, on ne peut vraiment l'appliquer que lors d'élections. En ce qui concerne par exemple la répartition dans les commissions, il vaut tout de même mieux mettre des gens qui s'intéressent à une commission, peu importe qu'ils soient hommes ou femmes.

**Le Président**

Cela est parfaitement intéressant, sauf que nous sommes en train de parler de la constitution du Bureau de l'Assemblée.

*Le Président donne la parole à Mme Bérange EL ANBASSI.*

**Mme Bérange EL ANBASSI**

Je voudrais que l'on m'explique. Nous sommes bien d'accord que la parité est devenue obligatoire dans la loi pour toute élection. Nous allons donc faire une élection, une élection des membres du Bureau. Nous ne le ferons peut-être pas à bulletin secret, nous sommes tombés plus ou moins d'accord, mais notre Groupe exige la parité.

**Le Président**

Non, votre Groupe demande la parité. Nous n'allons pas y passer la semaine. Un Groupe demande la parité, un autre n'est pas pour que l'on vote.

**M. Alain-Pierre MIGNON**

Nous n'avons pas dit que nous étions contre. Nous disons simplement que nous présentons une liste avec la parité.

**Le Président**

Vous considérez qu'à ce stade, nous décidons que l'élection du Bureau se fait à la parité.

**M. Alain-Pierre MIGNON**

Pour information, Monsieur le Président, vous êtes trois, Président, deux Vice-présidents, il y a la parité et la personne qui est là est de notre Groupe, donc il n'y a pas de souci.

*Le Président donne la parole à Mme Radya RAHAL.*

**Mme Radya RAHAL, Conseillère élue de la circonscription « Afrique du nord »**

La parité sera forcément respectée dans la mesure où de toute manière, que cela soit à droite ou à gauche, il y aura une unité. On ne peut pas imposer à l'unité une femme ou un homme ; sur le « chabada » à deux, il y aura forcément un homme et une femme ; sur le « chabada » à trois, il y aura un homme, une femme, un homme une femme, ils sont libres de décider, il y aura une parité.

**M. Alain-Pierre MIGNON**

J'aimerais poser une question, parce que je voudrais essayer de m'enrichir un petit peu, qu'est-ce que le « chabada » ? Est-ce une chanson, une danse ?

**Le Président**

C'est effectivement une chanson, c'est la bande originale du film « un homme et une femme »...

*(Réactions dans la salle).*

*Le Président donne la parole à Mme Martine SCHOEPPNER.*

**Mme Martine SCHOEPPNER**

Que cela soit bien clair pour tout le monde, nous décidons donc que les Groupes présentent des listes paritaires.

**Mme Cécilia GONDARD, Conseillère élue de la circonscription « Benelux »**

Nous proposons que cela soit écrit dans le règlement intérieur.

**Le Président**

Pour l'instant, on n'écrit pas le règlement intérieur. Nous votons un certain nombre de choses.

**Mme Cécilia GONDARD**

Non, mais que les listes soient paritaires et « chabada » cela devrait être écrit dans le règlement intérieur, comme cela, pour les générations suivantes qui nous succéderont, la règle restera.

**Le Président**

Cela sera après, c'est une autre chose.

**Mme Martine SCHOEPPNER**

Je l'ai noté tout de même.

**M. Guy SAVERY, Conseiller élu de la circonscription « Afrique du nord »**

Premièrement, cela a été dit ce matin, nous sommes en constituante. Des accords ont été passés, dont chacun a été plus ou moins informé, à savoir, 3, 2, 1. Nous avons discuté sur le nombre de personnes pour constituer un Groupe. Pourquoi allons-nous nous compliquer la vie, alors que les Groupes ont déjà constitué ces fameuses listes, trois personnes ont été désignées par notre Groupe, deux par « Français du monde » et une par « les Indépendants ». Qu'attendons-nous pour voter ? Le règlement intérieur n'ayant pas encore été déterminé, je ne vois pas pourquoi nous discuterions de la parité maintenant. Nous assurons la parité, donc ce n'est pas un problème.

**Le Président**

Si nous n'introduisons pas la parité maintenant, ce n'est pas une fois que nous aurons fait le règlement intérieur plus tard et que nous voudrions mettre la parité que nous pourrions revenir en arrière. Nous sommes tous d'accord sur la parité. Avez-vous des listes à nous proposer ?

Le Groupe Alliance nous a proposé : Thierry CONSIGNY, Nicole HIRSH, Predibane SIVA. Le Groupe « Français du monde, écologie et solidarité » : Hélène LE MOING, Daniel COLAS. Le Groupe des Indépendants, Geneviève BERAUD-SUBERVILLE. Il y a la parité.

*(Applaudissements).*

C'est considéré comme voté.

Maintenant, point suivant, le nombre de commissions.

**Mme Bérangère EL ANBASSI**

Les personnes du Bureau pourraient-elles se présenter pour que nous les connaissions ?

**Le Président**

C'est une bonne idée.

*Le Président donne la parole à Mme Nicole HIRSH.*

**Mme Nicole HIRSH, Conseillère élue de la circonscription « Etats-Unis d'Amérique »**

Nicole HIRSH, je suis à l'Assemblée des Français de l'étranger depuis le mois de janvier 1988 et je n'ai jamais manqué une seule Assemblée. Je suis également à la caisse des Français de l'étranger. Je suis aux États-Unis et je vous remercie de votre confiance et espère que tout ira très bien.

*Le Président la remercie et donne la parole à M. Thierry CONSIGNY.*

**M. Thierry CONSIGNY, Conseiller élu de la circonscription « Asie - Océanie »**

Bonjour chers collègues,

Au Japon et en Corée depuis vingt-huit ans, toutes mes années sociales. Je suis arrivé en Asie à 26 ans, donc vous devinez mon âge. Mon deuxième mandat à l'AFE, élu consulaire pour le Japon. Ce que j'espère, c'est qu'après la tectonique des plaques, on pourra continuer à travailler tous ensemble, à gommer un petit peu les différences, parce que je crois que ce qui nous unit est plus important que nos différences et que dans quelques jours, nous allons vraiment pouvoir commencer à travailler.

Merci.

*(Applaudissements).*

*Le Président la remercie et donne la parole à M. Predibane SIVA.*

**M. Predibane SIVA, Conseiller élu de la circonscription « Asie - Océanie »**

Je viens de Pondichéry, au sud de l'Inde. J'ai été élu pour la première fois à l'AFE, donc je ne vais pas dire plus que notre ami Thierry CONSIGNY. J'ai hâte de travailler avec tous les Français de l'étranger que nous allons représenter.

Je vous remercie.

*Le Président la remercie et donne la parole à Mme Hélène LE MOING.*

**Mme Hélène LE MOING, Conseillère élue de la circonscription « Benelux »**

Bonjour,

Je suis conseillère consulaire aux Pays-Bas, nouvelle élue conseillère consulaire, comme vous tous, malgré certaines différences d'âge et première expérience à l'AFE. Je suis ravie de travailler avec vous, je pense que nous allons bien nous amuser. Surtout, nous avons un air de musique en commun maintenant, donc cela va swinguer.

*Le Président la remercie et donne la parole à M. Daniel COLAS.*

**M. Daniel COLAS, Conseiller élu de la circonscription « Amérique latine et Caraïbes »**

Je suis conseiller consulaire du Chili. Cela fait 25 ans que j'y vis. Nous avons l'habitude de travailler ensemble au niveau du Chili, quel que soit notre Groupe, notre appartenance politique ou religieuse, donc je continuerai à le faire, dans cette Assemblée, où je suis nouvellement élu.

Merci.

*(Applaudissements).*

*Le Président le remercie et donne la parole à Mme Geneviève BERAUD-SUBERVILLE.*

**Mme Geneviève BERAUD-SUBERVILLE, Conseillère élue de la circonscription « Amérique latine et Caraïbes »**

Bonjour,

Je suis Conseillère consulaire au Mexique, Conseillère AFE pour l'Amérique latine. C'est mon deuxième mandat et j'étais à la commission des lois et règlements, et de sécurité. Je rejoins mes collègues de la commission des Lois. J'espère que nous allons effectivement travailler rapidement.

Merci.

*(Applaudissements).*

*Le Président la remercie.*

**Le Président**

Maintenant que le Bureau est constitué, les membres du Bureau, nous nous réunirons tout à l'heure. Nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour qui est le choix du nombre des commissions et leur thème.

**CHOIX DU NOMBRE DES COMMISSIONS ET DE LEURS THEMES**

**Le Président**

Le décret fixe un certain nombre de règles que Martine va vous lire.

**Mme Martine SCHOEPPNER**

Elles seront rapidement lues, puisque c'est l'article 31 qui doit être derrière :

*L'Assemblée des Français de l'étranger peut constituer en son sein un maximum de six commissions.*

**Le Président**

Nous avons la possibilité de faire six commissions. Nous pouvons vous proposer des noms de commissions, vous pouvez faire de même, il nous faut nous entendre là-dessus.

En Bureau, nous avons pensé qu'il y aurait un certain consensus sur une commission lois et règlements, une commission enseignement et culture, une commission affaires sociales, une commission sécurité et une commission économie et finances. Ce n'était qu'une suggestion, mais je préfère vous écouter, que vous nous disiez ce que vous en pensez.

*Le Président donne la parole à Mme Bérange EL ANBASSI.*

**Mme Bérangère EL ANBASSI**

Notre Groupe est d'accord pour six commissions. Nous voudrions vous faire une proposition. Par expérience, ayant été Rapporteuse de la commission de l'enseignement pendant deux ans, ainsi que d'autres collègues parmi vous, il est absolument trop lourd d'avoir l'enseignement, les affaires culturelles, l'audiovisuel extérieur et la Francophonie. Nous n'avons jamais réussi à travailler correctement à fond tous les sujets, surtout que les deux dernières sessions, nous avons énormément travaillé sur tout ce qui était études post-bac, accès à l'université pour les étudiants venant de l'étranger, les bourses universitaires. Nous avons eu des avancées. Mais, pour travailler ces sujets, les deux dernières sessions, nous avons dû abandonner les autres thèmes. La francophonie, nous ne l'avons presque jamais abordée. C'est impossible, parce que ce sont des intervenants tout à fait différents à chaque fois. Donc, je vous propose de scinder en deux cette commission et de faire une commission exclusivement enseignement très large (CNED, FLAM, CROUS, AEFÉ, MLF, etc.) et de faire une commission affaires culturelles, audiovisuel extérieur et francophonie.

*Le Président donne la parole à M. Georges-Francis SEINGRY.*

**M. Georges-Francis SEINGRY**

J'avais demandé la parole avant d'entendre Bérangère. J'approuve totalement que l'audiovisuel soit séparé de l'enseignement, parce que cela n'a rien à voir et je suis tout à fait d'accord avec ce qu'elle a dit.

*Le Président donne la parole à Mme Radya RAHAL.*

**Mme Radya RAHAL**

Malheureusement, Bérangère, je dirai la chose suivante : puisque nous devons gérer nous-mêmes notre propre budget, je proposerais plutôt que la sixième commission soit la commission du budget, tout simplement.

**Le Président**

Sans porter de jugement sur la création d'une commission du budget, j'avais juste une suggestion pour le fonctionnement ensuite sur le budget. Le budget est une matière complètement transversale et il serait peut-être intéressant de s'inspirer du fonctionnement des commissions à l'Assemblée nationale ou à côté de la commission des finances et là, peut-être, de la commission du budget, chaque commission a un rapporteur pour avis de la ligne budgétaire qui la concerne, ce rapporteur pour avis se rapprochant du rapporteur de la commission du budget pour en discuter. C'est une suggestion et on peut faire la même chose pour d'autres commissions, éventuellement pour l'Europe s'il y a une commission européenne. Mais là, comme on va passer à sept, de toute façon, on aura du mal.

*Le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Mme RECHENMANN.*

**Mme Catherine RECHENMANN, Conseillère élue de la circonscription « Afrique occidentale »**

Je vais juste prendre la parole pour soutenir Bérangère, puisque nous avons travaillé pendant des années ensemble dans cette commission, qui est en effet très lourde et très importante. Et il faut vraiment différencier tout ce qui est enseignement avec bien entendu, maintenant, FLAM, le Label France Éducation, etc., et le reste, l'audiovisuel et le culturel. Donc, je soutiens absolument sa demande.

*Le Président donne la parole à M. Alain-Pierre MIGNON.*

**M. Alain-Pierre MIGNON**

Je soutiens également les propos de Bérangère. Je suggère même, pour l'éventuelle commission qui s'occuperait d'action culturelle, de francophonie, etc., d'adjoindre ce qui avait été initié par notre ami MAINGUY, à savoir la communication.

*Le Président donne la parole à M. Jean-Daniel CHAOUI.*

**M. Jean-Daniel CHAOUI, Conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »**

Je voulais introduire la question de la durée des commissions. S'agira-t-il de commissions qui seront pour tout le mandat ou est-ce que l'Assemblée se réserve la possibilité, à mi-mandat, de revoir éventuellement les commissions, d'en changer certaines, de réintroduire de nouveaux thèmes, si on estime qu'une commission ou un thème a fait un peu le tour du sujet ?

**Le Président**

C'est une bonne question. Nous l'avions prévue un peu plus tard, pas tellement sur les commissions, mais sur le renouvellement des postes de responsabilité. Comme vous pouvez le voir, le décret prévoit que le Président et le Bureau sont élus pour six ans. Je voulais proposer que cela soit des renouvellements triennaux. A priori, pour le Président et le Bureau, nous ne pourrions pas le faire. Pour les commissions, il me semblerait intéressant qu'il y ait un renouvellement tous les trois ans. Cela permettrait à chacun de tourner, d'apporter de l'air frais dans les commissions. Je suis bien placé pour le savoir, ils m'ont supporté neuf ans à la commission des Finances, ils devaient en avoir assez. On peut reconduire le même Président si l'on en est content, on peut le changer et il nous appartient, à nous, puisque nous partons d'une page blanche, de décider dans le règlement intérieur, si nous donnons une durée de vie illimitée et figée à nos commissions ou si au bout de trois ans, on dit que telle ou telle commission ne correspond pas à ce que l'on voulait en faire, qu'on la remplace, etc. Cela fait partie du domaine du règlement intérieur que nous aurons élaboré. C'est pour ce genre de réflexion que je suis partisan de prendre le temps de réfléchir sur le règlement intérieur. Je ne sais pas ce que vous en pensez globalement. D'après vos attitudes, vous avez l'air d'être plutôt favorables à cette proposition.

*Le Président donne la parole à M. Alain-Pierre MIGNON.*

**M. Alain-Pierre MIGNON**

Je voudrais être sûr de bien comprendre. Es-tu en train de nous dire que tu remets ton poste au bout de trois ans, je n'ai pas très bien compris ? C'était une plaisanterie, nous sommes d'accord avec les trois ans.

**Le Président**

Alain-Pierre, j'étais tout à fait d'accord pour le faire, mais les textes me l'interdisent. Tu connais ma grande générosité.

*(Applaudissements).*

Jean-Daniel, il nous appartiendra de le valider dans le règlement intérieur, mais je pense que c'est une idée sur laquelle tout le monde... et d'ailleurs, tout ce dont je vous parle maintenant, nous en avons discuté au niveau du Bureau. Si vous les voyez me donner de grands coups de coude, c'est que nous n'en avons pas discuté et que je m'aventure en terrain douteux. Donc, on peut dire que les commissions pourront être renouvelées tous les trois ans, ainsi que l'encadrement des commissions.

*Le Président donne la parole à M. Alain-Pierre MIGNON.*

**M. Alain-Pierre MIGNON**

Juste une petite précision, c'est un aménagement dont on a parlé. Il n'y a pas obligation pour le Président sortant de ne plus se représenter. S'il le souhaite, il peut se représenter, on est bien d'accord.

**Le Président**

Tout à fait. Ce n'est pas dans ce que nous allons voter maintenant, cela sera dans le règlement intérieur. Pour l'instant, nous votons sur les grandes masses qui nous permettent de travailler.

**M. Alain-Pierre MIGNON**

Absolument. Le renouvellement est souhaitable, mais si quelqu'un veut continuer et qu'à l'unanimité, toute la commission le souhaite, il doit pouvoir avoir la possibilité de le faire.

**Le Président**

Peut-être y mettrons-nous un seuil, peut-être pas dix fois.

**M. Thierry CONSIGNY**

Effectivement, trois ans, cela nous met à 2017, donc si au PS, à l'UDI et à l'UMP, ainsi que chez les Indépendants, on pouvait être un peu la boîte à idées pour chacun de nos partis et dire que les trois meilleures années, nous allons travailler sur nos dossiers, mais nous allons aussi essayer d'être la boîte à idées pour les prochaines Présidentielles, je crois que cela serait une bonne chose. Donc, avoir une coupure, comme cela, au bout de trois ans, cela me paraît excellent.

**Le Président**

Surtout que comme cela, l'on pourra se présenter aux Présidentielles sans cumuler les mandats.

*Le Président donne la parole à M. Jean-Hervé FRASLIN.*

**M. Jean-Hervé FRASLIN**

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais exprimer une proposition complémentaire qui n'est pas en opposition à la séparation déjà proposée entre enseignement d'une part, culture et audiovisuel d'autre part, que je soutiens également ; mais, l'idée est de réfléchir à la séparation du sujet de l'économie d'une part et du budget d'autre part. Donc, la proposition serait plutôt d'avoir une commission dans la ligne de l'observation que vous avez faite au secrétaire d'État ce matin, qui soit sur l'action économique, y compris le développement international et le développement durable, dans laquelle le rôle de la France, dans l'aspect environnemental, pourrait être pris en compte. Et, d'autre part, une commission finances et budget, qui pourrait aussi traiter des questions de fiscalité qui préoccupent beaucoup les Français de l'étranger. Donc, l'idée est de ne pas avoir une commission économie et finances, mais d'une part une commission économie/développement international et d'autre part une commission finances et budget.

**Le Président**

Si vous le voulez bien, avant de passer la parole à Martine, je récapitule, pour que l'on sache où l'on en est. Et même si ce n'est pas dans l'ordre chronologique, je vais reprendre ce qui vient d'être dit, puisque cela a été dit par deux personnes. Nous ferions une commission finances, budget et fiscalité, et une commission commerce extérieur, développement durable, etc. Ensuite, nous avons une double proposition pour l'enseignement. Nous avons une commission de l'enseignement au sens le plus large, je ne développerai pas et, à côté, affaires culturelles, audiovisuel extérieur et francophonie. À ce stade, nous en sommes arrivés à quatre commissions. Il nous en reste deux.

*Le Président donne la parole à Mme Martine SCHOEPPNER.*

**Mme Martine SCHOEPPNER**

Simplement pour la communication, je sais que cela est souhaitable, nous en avons tous déjà discuté, malheureusement, dans une Assemblée élue, on ne peut faire que des commissions qui traitent des sujets concernant nos électeurs. Or, notre propre communication est tout à fait autre chose. C'est quelque chose d'interne, nous pourrions faire un Groupe communication, nous pourrions trouver mille autres solutions, mais ce n'est malheureusement pas possible de l'intégrer à une commission, puisque nous ne pourrions pas mettre ce genre de choses dans des rapports qui seront publiés.

**Le Président**

Juste une remarque, rien ne nous empêche, par le règlement intérieur, de créer des Groupes de travail.

*Le Président donne la parole à M. Alexandre CHÂTEAU-DUCOS.*

**M. Alexandre CHÂTEAU-DUCOS, Conseiller élu de la circonscription « Benelux »**

Pourrions-nous avoir nos brainstormings sur les écrans, parce qu'à la fin, cela va devenir tellement confus que l'on ne va plus savoir ce que l'on dit et ce que l'on a déjà dit, etc.

**Le Président**

Cela dépend ce que vous préférez avoir. Le décret, vous l'avez tous mémorisé, il est court. Donc, si vous le voulez bien, à ce stade, ce que nous pourrions marquer, c'est finances, budget et fiscalité.

En attendant, il y en a d'autres, il y a les affaires sociales, il y a les lois et règlements, il y a la sécurité, l'Europe. Je préférerais que l'on arrive à six commissions pour voter sur l'ensemble, parce que si après on veut regrouper des commissions, on devra faire marche arrière. Donc, d'autres propositions ?

*Le Président donne la parole à M. Francis HUSS.*

**M. Francis HUSS, Conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »**

L'expérience des années précédentes nous montre que si la communication n'est pas institutionnalisée, elle ne peut pas fonctionner. Elle n'aura ni les moyens, ni le temps de le faire. Alors, ce que je propose, puisque Martine dit que l'on ne peut pas avoir de Groupe de communication, appelons-le « information des électeurs » et il en va de l'intérêt des électeurs d'être informés.

**Le Président**

Nous notons, nous verrons à la fin si nous le mettons dans un Groupe de travail ou dans une commission. Pour l'instant, il y a cette proposition, il faut un Groupe de communication que l'on appellera comme on le voudra, pour qu'il soit conforme au règlement.

*Le Président donne la parole à M. Alain-Pierre MIGNON.*

**M. Alain-Pierre MIGNON**

Il faut une commission des affaires sociales. C'est incontournable, affaires sociales, sécurité, loi.

**Le Président**

Allons-y point par point, si tu le veux bien, affaires sociales, tout le monde est d'accord, je suppose.

**M. Alain-Pierre MIGNON**

Sur la sécurité, on ne peut pas ne pas être d'accord avec tout ce qui se passe dans le monde aujourd'hui. Sécurité, je vous rappelle que la commission sécurité était une commission temporaire qui, grâce à Dieu, est devenue une commission permanente, car il suffit de voir ce qu'il se passe dans le monde. C'est très important.

*Le Président donne la parole à M. François BOUCHER.*

**M. François BOUCHER, Conseiller élu de la circonscription « Amérique latine et Caraïbes »**

Nous sommes plusieurs à avoir pensé à une commission qui soit affaires consulaires et sécurité. C'est tout de même la grande préoccupation des Français de l'étranger, tout ce qui se passe au consulat. Il y a en ce moment une réforme consulaire qui est en cours, donc on a tout de même pas mal de points que l'on pourrait discuter et donc, on pourrait très bien lier, parce qu'il y a une relation assez évidente, les affaires consulaires et la sécurité.

**Le Président**

François, je pense que ce que tu entends par affaires consulaires mériterait d'être développé.

**M. François BOUCHER**

Quand on parle des affaires consulaires, il s'agit bien sûr de tout ce qui tourne autour de ce qu'il se passe au consulat sur l'état-civil, sur toutes les questions que l'on a au consulat, sur la réforme consulaire. Un certain nombre de pays, en ce moment, changent de format, on ferme des consulats. Tout cela fait une nouvelle organisation et il me semble important que nous, Conseillers consulaires, puissions en discuter.

*Le Président donne la parole à Mme Martine VAUTRIN-DJEDIDI.*

**Mme Martine VAUTRIN-DJEDIDI, Conseillère élue de la circonscription « Afrique du nord »**

Pour compléter ce que vient de dire François BOUCHER, effectivement, nous sommes la voix et nous sommes aussi des Conseillers consulaires, donc l'action consulaire est au centre... je sais que c'est un petit peu difficile, parfois, pour certains d'entre nous, qui étions auparavant Conseillers à l'AFE, mais l'action consulaire est au centre de nos préoccupations. Alors, effectivement, dans l'action consulaire, il y a plusieurs aspects. Il y a la façon dont les consulats fonctionnent. Je pense que nous avons tous des critiques positives ou négatives à exprimer sur l'accueil, les sites Web. Nous avons sans doute des propositions à faire à l'administration. Cela est le vécu de nos électeurs, de nos communautés. Ensuite, il y a le réseau des implantations qui est en pleine évolution, vous le savez, je ne vous apprend rien. Comme on ne veut pas créer de septième ou huitième commission, il a été envisagé effectivement de lier la sécurité et... appelons-le, il va falloir chercher un intitulé qui ne braque pas l'administration contre les élus que nous sommes... soyons diplomates et nous pouvons donc lier les affaires consulaires et la sécurité. Je rappelle que la commission de la sécurité n'était pas une commission permanente.

**Le Président**

De toute façon, il n'existe plus de commission temporaire, dans notre nouvelle Assemblée.

*Le Président donne la parole à Mme Martine SCHOEPPNER.*

**Mme Martine SCHOEPPNER**

Comme on ne l'a pas encore nommée, je vais la nommer, parce qu'elle est indispensable, la commission des lois et règlements. On ne peut pas s'en priver, puisque déjà, il va falloir qu'elle fasse le règlement intérieur, donc on commence par là. Et la commission des lois et règlements, justement par ce mot « règlement », s'occupe de tout ce qui est réseau consulaire, parce qu'on ne peut pas le dissocier de tout ce qui est papiers, passeports, etc., permanence consulaire, etc. Cela s'appelle « lois et règlements » dans toutes les Assemblées.

**Le Président**

Je pense qu'il nous appartiendra ensuite de définir le périmètre des commissions.

*Le Président donne la parole à M. Thierry CONSIGNY.*

**M. Thierry CONSIGNY**

À propos de ce que disait François, « affaires consulaires », c'est un peu large. Je crois que c'est une excellente idée, mais les affaires consulaires, cela peut être la protection sociale, cela peut être les bourses. Par contre, sur l'organisation consulaire, sur la modernisation des réseaux, sur le fait que dans beaucoup de nos circonscriptions, on va simplement éliminer des consulats d'influence ou les regrouper, je verrais plutôt sur la modernisation du réseau ou l'organisation, enfin, cela nous relie directement à ce que feront les Conseillers consulaires que nous sommes, avec nos autres Conseillers consulaires dans chaque circonscription.

*Le Président donne la parole à Mme Daphna POZNANSKI.*

**Mme Daphna POZNANSKI**

Monsieur le Président,

Deux remarques, une sur la forme et une sur le fond. Sur la forme, je ne crois pas, et vous l'avez rappelé, que l'on puisse aller au-delà de six commissions et là, je crois que nous allons en faire une vingtaine. Donc, je crois qu'il faut se rappeler le décret.

Deuxièmement, sur le fond, notre excellente Vice-présidente, Martine SCHOEPPNER nous a rappelé que le champ d'action de la commission des lois et règlements comportait justement la protection consulaire. Donc, je trouve tout à fait normale la réflexion de notre Conseiller François BOUCHER, mais effectivement, peut-être devrions nous rajouter, à l'intitulé commission des lois et règlements, très rébarbatif entre nous, quelque chose d'un peu plus humain et d'un plus citoyen, qui serait en phase avec notre nouveau titre de Conseiller consulaire. Peut-être faudrait-il faire commission des lois, des règlements

et de la protection consulaire. Mais, il est impensable d'ôter la protection consulaire de la commission des lois. C'est marcher sur la tête.

#### **Le Président**

Je pense qu'il faudrait que vous rajoutiez au tableau la sécurité, je ne la vois pas... excusez-moi, j'ai un peu d'arthrose cervicale et je n'ai pas pu me retourner assez pour voir que cela était en bout de ligne.

Je te passe la parole, Siva, mais trente secondes. Nous en sommes à sept commissions, il va falloir faire des choix.

#### **M. Prédibane SIVA**

Je crois que sur l'ancienne AFE, il y avait une commission temporaire des anciens combattants. Tu le sais, tu es au Vietnam, moi en Inde, il y a tout de même pas mal d'anciens combattants dans le monde entier. Je sais qu'il n'y a que six commissions, mais il faut penser tout de même aux anciens combattants.

#### **Le Président**

Nous avons proposé, dans des discussions informelles, de rajouter les anciens combattants aux affaires sociales, dans la mesure où nous sommes limités par le nombre de commissions.

*Le Président donne la parole à Mme Bérange EL ANBASSI.*

#### **Mme Bérange EL ANBASSI**

En complément de ce qu'ont dit Daphna et Martine, j'avais pensé à sécurité et protection consulaire, mais pour aller au-delà de la sécurité en cas de conflit, de guerre, de chose comme cela, peut-être aussi rajouter, mais on peut peut-être le faire dans la commission lois et règlements, par exemple les spoliations des biens des Français de l'étranger. On se retrouve avec des dossiers dont on n'arrive pas à se sortir. J'avais écrit protection juridique des Français de l'étranger dans leur pays d'accueil. Là aussi, nous sommes énormément démunis. Je n'ai pas dit que l'on ne pouvait pas le mettre dans la commission des lois, mais on n'en a jamais beaucoup parlé dans l'ancienne Assemblée, tout ce qui est droit à l'extérieur de nos frontières.

La sécurité, je suis d'accord, c'est un point très important ; par contre, quand je me souviens de ce que faisait la commission temporaire de la sécurité, je trouve qu'elle était réduite en temps, parce qu'il n'y a pas beaucoup d'intervenants. Ils invitaient le directeur du Centre de crise, cela était très intéressant. Ils invitaient aussi, je ne me rappelle plus le nom de l'organisme, mais cet organisme des grosses sociétés présentes à l'étranger, donc il n'y a pas beaucoup d'intervenants. Ce qui fait que sur deux jours et demi de commission, si on ne fait que la sécurité, il y aura peut-être tout de même des temps creux, parce qu'il n'y a pas beaucoup de propositions à faire. Alors, peut-être l'allier avec... c'est simplement une observation.

*Le Président donne la parole à Mme Marie-José CARON.*

#### **Mme Marie-José CARON, Conseillère élue de la circonscription « Europe du nord »**

Je voulais parler de la dimension de l'Europe dans les commissions. Jusqu'à présent, il y avait la commission de l'Union européenne, j'en ai fait partie pendant trois ans et j'ai entendu dire que cela n'intéressait pas grand monde ou que vous ne compreniez pas l'existence de la commission de l'Union européenne. Nous en avons un peu parlé avec la Vice-présidente et ce que je voudrais demander, c'est que dans chaque commission, l'on mette une partie Europe, que l'on travaille sur les dimensions hors Europe et en Europe, pour que l'information soit plus claire dans les rapports. Parce que de temps en temps, cela amène à des confusions.

*Le Président donne la parole à M. Alain-Pierre MIGNON.*

#### **M. Alain-Pierre MIGNON**

Je voudrais rebondir sur la sécurité. Effectivement, dans la mesure où nous avons à travailler dans une commission temporaire, cela veut dire que nous étions à cheval sur plusieurs autres commissions, donc il était très difficile de gérer le temps, les rendez-vous. Nous n'avions jamais assez de temps. Donc, je pense que véritablement, compte tenu des enjeux et des problèmes qu'il y a dans le monde, nous avons vraiment besoin d'une commission à temps plein.

Merci.

*Le Président donne la parole à M. François BOUCHER.*

### **M. François BOUCHER**

Je ne suis pas tout à fait d'accord sur le fait que l'on ait besoin d'une commission qui travaille sur la sécurité à temps plein. La sécurité est un grand problème, je suis tout à fait d'accord, mais j'ai appartenu à la commission de sécurité et j'ai trouvé, comme le disait Bérangère, que nous n'avons pas eu beaucoup d'intervenants. On nous expliquait un certain nombre de choses, mais comme Conseillers, nous n'apportions pas grand-chose. Quand il y a une grande crise quelque part, on a un centre de crise qui fonctionne très bien, des moyens, je dirais même énormes avec l'armée française quand cela est nécessaire. Le thème est très important, mais justement, personnellement, je ne le vois pas comme une commission toute seule. C'est-à-dire que pour moi, la sécurité, il faudrait soit l'inclure dans la commission des lois, règlements et protection consulaire, parce que justement, protection consulaire, cela touche d'une certaine manière à la sécurité ; soit peut-être avec les affaires sociales. Et je pense que c'est un peu le choix qu'il faudrait faire. Mais, personnellement, je ne suis pas du tout favorable à une commission sécurité, point barre.

### **Le Président**

Très bien. De toute façon, il va falloir ensuite faire des choix. Je pense qu'un des problèmes de la sécurité, c'est qu'il y a le travail de fond et, de temps en temps, vous me direz de plus en plus souvent, des périodes de crise. Et ces périodes de crise, elles sont situées dans tel ou tel pays, elles ne concernent pas nécessairement tout le monde. C'est peut-être un point sur lequel il faudra réfléchir quant à l'organisation.

### **Mme Catherine RECHENMANN**

Je pense que pour la sécurité, il va falloir réfléchir. On ne peut pas décider cela comme cela. Premièrement, cette commission sécurité, lorsque nous recevons les gens du centre de crise, ils ne nous disent pas exactement ce qu'il se passe, parce qu'il y a une certaine confidentialité quand il y a des interventions et cette commission sécurité doit exister, mais peut-être revoir un petit peu la façon dont elle va être mise. Ce n'est pas possible qu'elle soit comme elle était auparavant, ni une commission totale.

*Le Président donne la parole à Mme Martine SCHOEPPNER.*

### **Mme Martine SCHOEPPNER**

Tout simplement pour rebondir sur les propos de Bérangère. Il est vrai que les trois dernières années, la commission des lois a beaucoup fait de textes sur les élections et sur la réforme, mais nous n'avons pas le choix. Si vous vous donnez la peine de lire tous les travaux qu'a fait la commission avant, le champ d'action de cette commission est tout ce qui concerne le réseau, la justice et surtout, tout ce qui concerne le droit des personnes et de la personne, à savoir droit de la famille, état-civil, notariat, nationalité. Vous vous souviendrez que j'ai refait le memento de la nationalité. Donc, quand il y a des changements de textes, règlements ou d'élections, nous sommes obligés de nous y pencher.

### **M. Thierry CONSIGNY**

Excusez-moi d'intervenir un peu trop. Je me dis qu'il ne faudrait pas trop déconnecter ce que font nos Conseillers consulaires et ce que nous allons faire dans nos circonscriptions. Nous avons tout de même la sécurité, j'y étais pendant six ans, nous faisons une petite comparaison, où y avait-il des plans de sécurité, est-ce que dans les circonscriptions, l'ambassadeur, l'officier de sécurité, le ministre conseiller, ne faisaient jamais de plan de sécurité, ne demandaient jamais aux gens de se réunir ? Donc, avoir comme cela nos expériences qui remontent au niveau des Conseillers de l'AFE, c'est tout de même quelque chose en qui en vaut la peine. Je crois que la sécurité est un enjeu extrêmement important. On peut peut-être y rattacher la protection consulaire, l'organisation en cas de crise, mais il faut absolument qu'elle puisse être là et qu'elle puisse servir les intérêts de tous les Conseillers consulaires qui sont dans les circonscriptions et qui comptent sur nous.

*Le Président donne la parole à Mme Marie-José CARON.*

**Mme Marie-José CARON**

Je pense que l'intitulé de protection consulaire doit aller avec sécurité. En fait, il est mal placé là. Lois, règlements et développement du réseau consulaire, quelque chose comme cela, et sécurité et protection consulaire. Il me semble qu'il y aurait plus de logique.

**M. Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI**

C'était juste pour dire que vu que nous n'avions droit qu'à six commissions, le cœur du débat se centrait sur faut-il séparer les finances, budget, fiscalité et commerce extérieur ou est-ce qu'on sépare enseignement et affaires culturelles. Et la deuxième question où mettre la fameuse question sur la protection consulaire. Si on la met avec les lois et règlements, on va mettre la commission sécurité en danger, si un grand nombre de la salle tient à la commission sécurité. Si on met la protection consulaire avec la sécurité, on aura une commission lois et règlements, une commission sécurité et protection consulaire et on devra trancher quelle est l'autre commission que l'on sépare. Donc, on peut essayer de trancher ou on continue le débat. Il est là, l'enjeu.

**Le Président**

Tout à fait, mais avant de trancher, il fallait faire l'inventaire des préoccupations des uns et des autres, qui correspondaient à des grands thèmes de commission. Une fois que nous aurons fait cela, effectivement, il va falloir que nous fassions des choix pour rester à six. Ensuite, nous pourrions définir les périmètres exacts de chacune des commissions et voir ce que nous mettons dedans.

Non, ce ne sont pas les commissions qui définissent elles-mêmes leur périmètre toutes seules dans leur coin. S'il n'y a pas de coordination, cela sera n'importe quoi.

*Le Président donne la parole à M. Jean-Louis MAINGUY.*

**M. Jean-Louis MAINGUY, Conseiller élu de la circonscription « Asie centrale et Moyen-Orient »**

Merci, Monsieur le Président.

Pour revenir sur la commission de sécurité, je souhaiterais dire simplement que pendant ces huit dernières années, la commission temporaire de la sécurité a été le seul moment et le seul terrain d'échanges entre l'ensemble de toutes les personnes de terrain qui étaient évidemment confrontées à une crise pour essayer d'échanger. Et je pense que grâce à cet échange, nous avons pu construire de véritables plans de sécurité qui ont été évidemment repris directement par la cellule de crise du Quai d'Orsay.

D'autre part, je rebondis aussi sur la proposition de peut-être mettre avec le problème de la sécurité, un autre problème qui n'a jamais été abordé, qui est celui de la spoliation des biens et des personnes, et je crois que ce sont deux choses qui vont de pair, puisque de toute façon, la sécurité est totalement liée à l'insécurité des biens et des personnes qu'elle entraîne. Il est donc tout à fait logique d'avoir ce jumelage entre les deux thèmes.

Par ailleurs, effectivement, nous n'avons peut-être pas grand-chose à faire lors de nos réunions, sinon écouter les personnes qui venaient nous dresser un topo concernant l'ensemble des situations d'insécurité à travers le monde, mais sachez que lorsque nous ne sommes pas en crise, nous sommes en préparation de réponse à la crise. Donc, nécessairement et aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin d'une commission à part entière de sécurité, avec tout ce qui est en train de se passer à travers le monde. Merci.

**Le Président**

Si vous en êtes d'accord, il y a encore cinq intervenants, ensuite, nous arrêtons là, nous votons sur, par élimination, les commissions qui nous semblent incontournables et sur lesquelles nous ne voulons pas revenir et ensuite, nous voyons comment nous pouvons aménager au fur et à mesure, pour rester dans la limite des six, avec les commissions qu'il faut scinder en deux ou rapprocher, etc. parce que sinon, on va continuer à discuter indéfiniment.

*Le Président donne la parole à M. Bruno DELL'AQUILA.*

**M. Bruno DELL'AQUILA, Conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »**

Merci, Monsieur le Président

J'ai été Vice-président de la commission de la sécurité et je rejoins mes amis. Il est vrai qu'il y a une espèce d'antinomie entre l'importance manifeste de la sécurité et ce que l'on peut faire dans les commissions. Je pense qu'il faut adjoindre quelque chose à la sécurité. Cela va peut-être vous paraître idiot, mais ne pourrait-on pas joindre la sécurité avec tous ses aspects juridiques et autres, le commerce extérieur ? Parce que finalement, les entreprises qui vont à l'étranger ont des problèmes de sécurité qu'il est bon de prendre en charge et cela nous permettrait éventuellement de supprimer une commission. Cela paraît un peu idiot comme cela a priori – j'ai bien vu à votre hochement de tête – mais c'est une proposition.

#### **Le Président**

Non, parce que le commerce extérieur, c'est plus le dispositif d'appui au commerce extérieur, mais bon, c'est une proposition.

*Le Président donne la parole à M. Louis SARRAZIN.*

#### **M. Louis SARRAZIN, Conseiller élu de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie et Suisse »**

Merci, M. le Président.

J'ai été élu sur la zone Balkans. Les problèmes de sécurité étaient les problèmes sismiques, donc la sécurité est un problème que j'ai suivi avec attention, la répartition des téléphones satellitaires, etc. Je pense cependant que la sécurité est un peu un thème réducteur. Nos collègues d'Amérique du Sud, d'Amérique centrale et d'Afrique ont tendance à aller dans cette commission, parce que c'est quelque chose qui les préoccupe au plus haut point, mais sur l'enseignement et sur la culture ou le budget, ils ne pourront pas participer, puisque l'on ne peut participer qu'à une seule commission. Alors moi, ma proposition va peut-être vous paraître un peu iconoclaste, mais que l'on traite la sécurité comme un point fixe de l'ordre du jour des sessions en plénière, pour que tout le monde puisse aussi contribuer avec une invitation systématique du centre de crise, pour que nous ayons tous les informations et que nous fassions remonter les informations sur les plans de sécurité et tout cela, parce que je pense que c'est un sujet qui intéresse beaucoup de personnes. Et si on la met dans une commission, il n'y aura que 15 personnes qui feront de la sécurité. Mais, feront-elles de la sécurité pendant une semaine ? C'est un peu difficile. Or, je pense que le programme des autres commissions, les lois et règlements ont de toute façon énormément de textes à traiter, donc nous n'y arriverons pas. Cela serait ma proposition.

*(Applaudissements).*

#### **Le Président**

Cette proposition est intéressante et nous pourrions la compléter par des réunions spécifiques des Conseillers AFE concernés par des crises ponctuelles, avec le directeur ou les membres du Centre de crise.

#### **M. Jean-Louis MAINGUY**

Quand travaillerons-nous en plénière ?

#### **Le Président**

C'est encore un autre point de l'organisation. Au fur et à mesure, nous allons voir comment nous nous organisons. Nous ne sommes pas obligés de recevoir autant d'invités que dans le passé. Nous allons y venir. Il faut avancer point par point. Le règlement intérieur n'est pas encore fait, donc comment allons-nous travailler, ferons-nous des rapports, des comptes-rendus, ceci, cela, je n'en sais rien, c'est à nous de le décider, mais il nous faut avancer point par point.

*Le Président donne la parole à M. François LUBRINA.*

#### **M. François LUBRINA, Conseiller élu de la circonscription « Canada »**

Monsieur le Président,

Il existe un nombre assez significatif et important de nos compatriotes qui ont bien mérité de la patrie, il s'agit des anciens combattants. Il existait précédemment une commission temporaire. Je pense que les anciens combattants doivent être pris en compte. Ils sont très actifs, ils sont très structurés. Il existe un nombre important de cérémonies chaque année, en corrélation avec le Souvenir français, donc je crois que les rattacher à une commission d'une façon spécifique avec le mot anciens

combattants serait à mon avis d'importance. Je ne pense pas que l'on fasse nécessairement une autre commission temporaire, mais il faudrait que l'une des six commissions porte le nom des anciens combattants et que cela soit abordé de façon régulière.

### **Le Président**

Nous avons proposé tout à l'heure qu'ils soient rattachés aux affaires sociales.

*(Réactions dans la salle).*

*Le Président donne la parole à M. Jean-Daniel CHAOUI.*

### **M. Jean-Daniel CHAOUI**

J'étais aussi à la commission sécurité. Je voudrais témoigner qu'il me semble qu'il n'y a pas la densité pour faire une commission véritablement complète. Mais, la participation à cette commission était effectivement très élargie, parce que c'était un moment où les autres commissions étaient libres, donc cela touchait beaucoup de monde. Cela me semble difficile de garder une commission uniquement sur le thème de la sécurité, à travers l'expérience que j'ai eue et je pense que la proposition de Louis à faire un point sécurité, parce que c'est tout de même important, politiquement à l'heure actuelle c'est essentiel, faire un point sécurité au cours de la session, en plénière, me semblerait pouvoir répondre à cette préoccupation, peut-être en mettant tout de même la sécurité dans une autre, avec lois et règlements éventuellement, s'il y a des choses à traiter.

*Le Président donne la parole à Mme Nadine FOUQUES-WEISS*

### **Mme Nadine FOUQUES-WEISS, Conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie et Suisse »**

Merci, Monsieur le Président.

Cela sera très bref, de toute façon. J'approuve tout à fait ce qui a été dit en ce qui concerne la commission des anciens combattants, à laquelle j'appartenais. Je voudrais juste faire une petite remarque sur la commission commerce extérieur et développement durable. Je suis tout à fait convaincue que le développement durable est un sujet majeur. Sauf que nous, en tant que Français de l'étranger, nous sommes tout de même limités, puisque le développement durable concerne les pays dans lesquels nous résidons et nous n'avons pas vraiment la main sur ce qu'il s'y passe.

*Le Président donne la parole à M. Bruno THERET.*

### **M. Bruno THERET, Conseiller élu de la circonscription « Benelux »**

Juste préciser pour le commerce extérieur, que l'ambassadeur a à ses côtés aujourd'hui les Conseillers du commerce extérieur et également, dépendant de lui, un comité économique avec des spécialistes essentiellement composé des gens du commerce extérieur, plus des personnes qualifiées qu'il peut avoir.

Maintenant, au niveau de la sécurité, il est important de mettre sécurité/défense. La défense est globale, il ne faut pas l'oublier. Dans la défense, n'oubliez pas que vous avez des jeunes qui font les journées d'appel à la défense, il y a un attaché de défense dans les pays, il y a la sécurité, il y a aussi la mémoire, également, qu'il ne faut pas oublier. Nous sommes beaucoup de ressortissants. Nous sommes appelés à cohabiter avec d'autres pays du monde qui ont donné une partie de leur vie pour les Français et nous pouvons développer quelque chose en commun.

Il faut savoir qu'au niveau de la réserve, il y a la réserve citoyenne, il y a la réserve également opérationnelle et avec l'attaché de défense, nous pouvons prévoir la sécurité de nos entreprises également qui s'implantent. C'est le sujet préoccupant.

Donc, je pense que sécurité, défense, la défense étant globale, on peut vraiment faire une commission et cela a tout à fait du sens.

*Le Président donne la parole à Mme Martine SCHOEPPNER.*

### **Mme Martine SCHOEPPNER**

Excusez-moi, mais nous avons déjà voulu créer, je crois que c'était il y a deux ans, justement, à propos de la commission des anciens combattants, nous avons voulu ajouter le mot défense, pour une partie de ces raisons énumérées et le

Gouvernement avait donné une fin de non-recevoir. Nous n'avons pas à nous occuper de questions de défense, quelles qu'elles soient. Le mot « défense » ne doit pas apparaître dans nos commissions.

**M. Bruno THERET**

Il y a aussi l'intelligence économique à développer.

**Le Président**

Je crois que nous avons fait un tour assez complet. Il nous faudra ensuite définir le périmètre de chaque commission. Je pense que nous avons les noyaux des commissions dont nous voulons parler. Il faut maintenant que nous nous arrangions pour arriver à six. Alors, nous pourrions rediscuter de chaque commission. Nous aurons au moins un cadre, puisque là, nous avons sept commissions et il n'en faut que six.

*Le Président donne la parole à M. Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI.*

**M. Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI**

Je voulais juste dire que si vraiment on séparait les thématiques économiques en deux, ainsi que nous l'avions travaillé dans les discussions en amont lors de la préparation de l'AFE, à rajouter le thème de l'emploi au commerce extérieur, pour la simple et bonne raison que jusqu'au jour d'aujourd'hui, il y avait 32 commissions consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle, les 130 conseils consulaires qui ont été créés par la loi ont comme prérogative de travailler sur l'emploi et la formation professionnelle, de se réunir une fois par an pour parler de ce sujet, sans forcément en avoir les moyens, puisque l'on a recréé des conseils consulaires dans des endroits où il n'existait plus de commissions consulaires pour l'emploi et la formation. Donc, je pense qu'il serait bien que dans le cadre de l'AFE, une commission puisse s'occuper de ces affaires-là, pour pouvoir servir peut-être de boîte à idées à nos Conseillers consulaires qui, sur le terrain, devront traiter ces problématiques.

**Le Président**

Tu as bien fait d'insister. L'emploi-formation, peut-on le rajouter, s'il vous plaît, pour l'instant, avec la commission commerce extérieur, emploi, formation ?

*Le Président donne la parole à M. Alain-Pierre MIGNON.*

**M. Alain-Pierre MIGNON**

Dans le même esprit, je voulais juste poser une question, on parle de la diplomatie économique depuis tout de même quelque temps. Où est-elle ? Dans le commerce extérieur ?

**Le Président**

Je pense qu'il serait un peu présomptueux de notre part d'appeler notre commission « diplomatie économique »...

**M. Alain-Pierre MIGNON**

Je n'ai pas dit cela, c'est un sujet à la mode.

**Le Président**

Si vous en êtes d'accord, on a fait vraiment le tour des questions. Maintenant, on a sept commissions, ces sept commissions, nous sommes arrivés à sept parce que nous en avons scindé une en deux. Il faut que nous arrivions à six, à moins que nous ne décidions que nous passons une commission en Groupe de travail, c'est aussi une possibilité. J'essaie de vous faire le point de la situation et après, vous décidez. J'essaie de vous pousser à décider ce dont j'ai envie, mais vous décidez. Donc, je pense qu'on pourrait d'abord se mettre d'accord sur les commissions que l'on juge incontournables et sur lesquelles il n'y a pas discussion. Il y avait les affaires sociales, auxquelles on adjoint les anciens combattants – pouvez-vous nous les mettre en gras ? – ; lois et règlements, je pense que nous sommes tous d'accord là-dessus, avec ou sans affaires consulaires, nous verrons par la suite ; ensuite, nous avons les deux commissions que l'on a scindées : sommes-nous toujours d'accord pour faire enseignement au sens large... je ne vous entends pas beaucoup de ce côté-là, de l'autre côté, ils disent oui. Enseignement au sens large et

affaires culturelles, audiovisuel et francophonie. On est d'accord des deux côtés pour cela. Ma question était de savoir si vous étiez toujours d'accord pour qu'elles soient séparées ? Si nous ne sommes pas d'accord, nous allons voter. Nous n'allons pas faire des interruptions de séance tout le temps.

*Le Président donne la parole à Mme Marie-José CARON.*

### **Mme Marie-José CARON**

Je dis que j'ai été à la commission des affaires culturelles aussi, parce que les quelques années où j'ai été élue, je suis passée des affaires culturelles à l'Union européenne et je dis qu'en dépit du vœu – et je comprends bien que l'on veuille scinder cette commission en deux commissions – on a tout de même, pendant ces années où j'étais à la commission des affaires culturelles, réussi à traiter également de l'audiovisuel extérieur de la France. Bien sûr, nous aurions bien aimé qu'il y ait deux commissions pour avoir davantage de temps, mais si on doit faire un choix, je pense qu'il faut remettre ces thèmes dans la même commission.

Je propose une chose aussi, cette Assemblée est nouvelle, mais énormément de travail a été fait par l'autre Assemblée et je profite là de cette occasion pour dire qu'en fait, si on reprend tous les thèmes qui ont été travaillés pendant toutes ces dernières années, les rapports, les questions, etc. et que l'on fait plutôt une étude de tout ce qu'il y a été fait, il y a des pépites dans toutes les questions qui ont été posées par les précédents Conseillers, qui ne sont pas là aujourd'hui peut-être. Je propose que l'on fasse ce travail et vous verrez que vous aurez du temps pour la commission des affaires culturelles et de l'audiovisuel extérieur de la France.

Je crois exprimer la position du Groupe quelque part, pas tout le monde, mais enfin certains. Je voulais le dire.

*(Applaudissements).*

*Le Président donne la parole à Mme Bérange EL ANBASSI.*

### **Mme Bérange EL ANBASSI**

Je vais me faire l'avocate de la séparation. Je répète et je voudrais demander à la commission, droite, gauche confondus, qui sont présents, comment nous avons travaillé, mais j'ai envie de dire, comme des bêtes, jusqu'à des heures pas possibles, des réunions qui n'en finissaient pas, nous étions souvent les derniers à sortir, mais nous nous sentions frustrés, nous n'arrivions pas au bout de ce que nous voulions faire. Alors, nous avons éliminé des choses et quand nous sommes arrivés au bout, nous avons eu des avancées.

Je vous en conjure, l'enseignement doit être scindé en deux pour pouvoir faire au moins quelque chose pour les affaires culturelles.

*Le Président donne la parole à Mme Catherine RECHENMANN.*

### **Mme Catherine RECHENMANN**

Je rejoins parfaitement Bérange, parce que cette commission, j'y ai siégé depuis 2003, donc 2003-2014 et nous avons vu le travail qui s'est accumulé au fil des ans. L'enseignement, il y a eu des choses nouvelles et dernièrement, les dernières sessions, nous avons entrepris les bourses pour les universitaires, etc. Donc, l'enseignement doit être séparé et seul.

Ensuite, les affaires culturelles, la francophonie, l'audiovisuel, en définitive, nous ne le traitons jamais bien, puisque nous passions la plupart du temps à l'enseignement. Voilà !

*(Applaudissements).*

*Le Président donne la parole à M. Prédibane SIVA.*

### **M. Prédibane SIVA**

Il est bien qu'on arrive à constituer une commission. Il reste encore une commission à enlever, mais je pense que comme Marie-José l'avait dit, si on peut faire une commission avec enseignement, affaires culturelles, francophonie, etc. Et une question que je voudrais poser, l'enseignement, combien d'enfants cela concerne-t-il dans le monde entier ?

*(Réactions dans la salle).*

*Le Président donne la parole à Mme Radya RAHAL.*

**Mme Radya RAHAL**

Chers Collègues,

Je vous poserais une question : quel est l'intérêt d'avoir la commission des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur ? Que cela touche-t-il ?

**Le Président**

Pas les Français de l'étranger, tu as raison.

**Mme Radya RAHAL**

Voilà, ce ne sont pas les Français de l'étranger. Ce sont les personnes habitant leur pays. Le pays dans lequel nous sommes. Donc, quel est l'intérêt ? Nous sommes là pour défendre la communauté française et promouvoir la langue française, la culture française, je vous l'accorde. C'est pour cela que je vous dis que nous devons rester sur ce qui était avant pour cette commission, tout simplement.

*Le Président donne la parole à M. Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI.*

**M. Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI**

C'était juste un souci de procédure. Nous avons une commission en trop. Chacun a des arguments qui se valent pour séparer l'enseignement et les affaires culturelles ou séparer finances, budget et commerce extérieur. Il y a une autre proposition qui était de dire que pour la sécurité, on faisait un point régulier sur chaque plénière. Peut-on commencer par voter cela ? Si cela est accepté, nous avons six commissions, si cela ne l'est pas, nous continuons à discuter sur le reste.

**Le Président**

Nous pouvons. Nous pouvons aussi poser la question s'il est absolument nécessaire de maintenir la séparation de la commission économique et du budget, c'est ce que je voulais faire une fois que nous aurions épuisé ce débat, mais c'est aussi une proposition.

*Le Président donne la parole à M. Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI.*

**M. Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI**

Une proposition a été émise par Louis au nom de notre Groupe. Peut-on commencer par voter cela, si elle était acceptée, cela réglerait le problème ? Sinon, nous continuerons à discuter.

**Le Président**

Tout à fait. J'essaie de faire la synthèse. Comme l'a dit Mehdi, nous avons 7 commissions et nous avons eu une discussion sur la sécurité. Tout à l'heure, la proposition a été faite que la sécurité soit un thème central traité en plénière et qu'il y ait des réunions particulières pour les Conseillers AFE dont les pays sont en crise, avec les responsables du Centre de crise, effectivement, si on fait de la sécurité un Groupe de travail, nous avons nos six commissions et un Groupe de travail. Le voulez-vous ? Nous allons voter.

*Le Président met aux voix la proposition que la sécurité soit traitée comme un Groupe de travail, avec des interventions régulièrement en plénière : 37 pour, 35 contre.*

Il est procédé au vote. Les résultats sont difficilement interprétables.

**Le Président**

En attendant, je suppose que personne n'a l'intention de revenir sur la décision qui a été prise de scinder en deux la commission des affaires économiques et le budget. C'est la question que je pose. Parce qu'à mon sens une commission sur le

budget est une commission qui n'aura pas un plein travail. Une commission sur le budget n'aura pas nécessairement un plein travail, parce qu'elle travaillera en début et en fin de session, sur la proposition du budget et ensuite sur l'évolution du budget. Cela vaut-il la peine d'en faire une commission pleine et entière ?

**M. Alain-Pierre MIGNON**

Je suis désolé, mais nous ne pouvons pas accepter de travailler comme cela. Tu as appelé à un vote. Nous avons voté, le vote ne vous convient pas, il faut revoter. Ce n'est pas possible. Nous n'avons pas de souci, mais enfin, la prochaine fois, on va voter...

**Le Président**

Non, mais il n'y a pas les procurations.

*(Réactions dans la salle).*

Est-ce que tout le monde a les procurations ?

**Mme Martine SCHOEPPNER**

Je vais expliquer exactement ce qu'il y a eu. Tout simplement, il y avait trois procurations et le nom de la personne à qui on l'a donnée a été ajouté, c'est tout. Mais, les procurations avaient été données. Cela était pour une seule. Les deux procurations sont valables tout de même.

**Le Président**

Martine, tu viens de nous dire qu'il y avait trois procurations sur lesquelles il n'y avait pas les noms des destinataires.

**Mme Martine SCHOEPPNER**

Une n'avait pas de nom, c'est tout.

*(Discussion collégiale).*

**Le Président**

S'il vous plaît. Pouvez-vous reprendre vos places ? Compte tenu de la confusion qui a un peu régné lors du dernier vote, nous allons recommencer ce vote des deux côtés et je vous propose que l'on vote d'abord à main levée. Une fois que nous aurons fait le décompte des personnes qui ont voté à main levée, les personnes qui sont titulaires de procuration viendront nous les présenter et nous les décomptons, comme cela, il n'y aura pas de confusion avec les mains levées.

Êtes-vous d'accord sur la méthode ?

*Le Président donne la parole à M. Francis HUSS.*

**M. Francis HUSS**

Une proposition qui résoudrait ce contentieux serait de supprimer la commission affaires culturelles et francophonie, qui n'intéresse pas tellement les Français de l'étranger et de rattacher l'audiovisuel à l'enseignement. Ce qui fait que nous aurions une commission de moins et nous n'aurions pas besoin de discuter sur la sécurité.

**Le Président**

C'est tout de même une proposition sur laquelle le Groupe Français du monde s'est exprimé et n'était pas d'accord. Donc, nous sommes revenus à voter maintenant pour savoir ce que nous faisons de la commission de la sécurité, parce que si nous n'en faisons... oui, à un moment donné, il va bien falloir que l'on prenne des décisions sur quelque chose. Nous allons revoter. Cela veut dire que nous allons déjà voter sur autre chose. Mais, dans tous les cas de figure, nous allons revoter.

*Le Président donne la parole à Mme Marie-José CARON.*

**Mme Marie-José CARON**

Merci.

Je viens de discuter avec quelqu'un du Groupe, il disait une chose qui me semblait intéressante, c'est qu'on rallie éventuellement la francophonie avec le commerce extérieur, dans la mesure où c'est un vecteur.

Excuse-moi, mais tous les jours, les gens défendent l'idée de la francophonie. D'accord, mais en même temps, c'est une idée qui est défendue par des gens qui sont en économie ou autre chose.

**Le Président**

Pour avoir travaillé un peu à la commission des finances et des affaires économiques, je vois mal y remettre dedans la francophonie et les affaires culturelles. Ce ne sont pas tout à fait les mêmes préoccupations, pour les personnes qui travaillent dans cette commission.

**M. \***

Un autre cas de figure, que je vois tout à fait plausible, dans une autre perspective, ce serait de rejoindre finances et commerce extérieur.

**Le Président**

Nous venons de poser la question et nous n'étions pas d'accord. Nous avons une question à trancher. La question qui était la plus simple à trancher, c'était, si la sécurité devenait un Groupe de travail, on avait réglé notre problème. Donc, nous avons voté là-dessus. Nous ne sommes pas arrivés à nous entendre, il y a de la confusion, nous revotons là-dessus. Si le résultat est positif, c'est-à-dire si c'est un Groupe de travail, nous avons réglé notre problème ; si ce n'est pas un Groupe de travail, nous passerons à la question suivante.

Pardon, revenons, ce n'était pas un Groupe de travail, c'était un sujet récurrent qui serait traité en session plénière, avec la possibilité, chaque fois qu'il y a un conflit dans le monde, que les Conseillers concernés organisent des réunions avec le Centre de crise. C'était ma proposition, cela me semblait plus opérationnel que de réunir des personnes qui ne sont pas nécessairement concernées par le problème de sécurité dans un pays qui est à des milliers de kilomètres du leur. Mais, si vous n'êtes pas d'accord, votons, nous n'allons pas passer des heures à discuter là-dessus.

*Le Président donne la parole à Mme Radya RAHAL.*

**Mme Radya RAHAL**

Au risque de déplaire à la commission des lois et règlements, je pense que la sécurité est très fortement rattachée à la protection consulaire et quand je parle de cela, sécurité et protection consulaire, je pense aux déplacements d'enfants, aux spoliations de biens et des personnes et donc, il me semble que cela pourrait peut-être faire un bon sens pour chacun d'entre nous. C'est-à-dire mettre la sécurité et la protection consulaire en une seule commission.

**Le Président**

Je te signale que nous sommes en train d'essayer de faire moins de commissions, pas plus.

**Mme Radya RAHAL**

Je suis de ceux, malheureusement, qui considèrent que sécurité et protection consulaire vont très bien ensemble, alors que affaires culturelles, francophonie, audiovisuel extérieur de l'État ne touchent pas les Français, mais les étrangers. Excusez-moi.

**Le Président**

Il y avait un vote en cours, il faut revenir au vote. Nous avons discuté parce que vous n'étiez pas tous là. Nous allons passer au vote maintenant que tout le monde est là.

**M. Guy SAVERY**

Je tiens tout de même à signaler qu'il vaut mieux créer un Groupe de travail, que cela soit sécurité, si c'est adopté ou pas, je ne veux pas le savoir, mais je prends l'exemple des anciens combattants, affaires sociales, il y aura 15 personnes qui vont

s'intéresser aux affaires sociales ; on va prévoir de travailler sur les anciens combattants. Qui va venir assister en tant qu'ancien combattant, pour nous occuper des problèmes des anciens combattants ? Je pense qu'il est préférable, si nous voulons défendre les intérêts des anciens combattants, de créer un Groupe de travail au même titre que nous pouvons créer d'autres Groupes de travail qui pourraient se réunir le mercredi après-midi, ce qui permettrait à des personnes qui sont dans d'autres commissions, de pouvoir assister aux travaux qui les intéressent. C'est la meilleure solution, un Groupe de travail qui se réunirait le mercredi après-midi.

#### **Le Président**

Merci. Cela sera à définir dans le périmètre des commissions, mais cela ne fait pas avancer notre problème maintenant. Pour le problème de maintenant, puisque nous avons un vote en cours, je vous propose que nous reprenions ce vote. Je rappelle les termes du vote pour que cela soit très clair.

Est-ce d'accord pour que la commission de la sécurité soit un sujet récurrent traité en session plénière, avec la possibilité pour les Conseillers AFE touchés par des crises, d'avoir des réunions spécifiques lors de ces sessions, avec le directeur du Centre de crise ? Je vous rappelle que vous ne votez pour l'instant qu'à main levée, sans les procurations. Les procurations seront ensuite apportées au Bureau pour que nous puissions les compter clairement et éviter tout litige.

*Il est procédé au vote. 39 pour, dont 1 procuration ; 43\* contre.*

#### **Le Président**

Après tout cela, nous sommes exactement à notre point de départ. La question est maintenant de savoir quelles commissions vous voulez supprimer ou regrouper. Y a-t-il d'autres propositions dans l'immédiat ?

*Le Président donne la parole à M. Francis HUSS.*

#### **M. Francis HUSS**

Je propose de fusionner enseignement et audiovisuel extérieur, qui intéressent les Français de l'étranger et d'enlever les affaires culturelles et la francophonie, ce qui ne ferait plus qu'une seule commission.

#### **M. Michaël PILATER, Conseiller élu de la circonscription « Canada »**

Je comprends votre inquiétude par rapport à l'ancienne commission existante de l'enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur. Malheureusement, nous sommes contraints de faire six commissions. Je propose donc de revenir à la commission existant précédemment, qui permet d'avoir une seule commission, sans prendre une quelconque partie et la rajouter à une énième commission qui serait une succession de titres et donc, malheureusement, sans travail pour la suite des prochaines années.

#### **M. Ryad CHELLALI, Conseiller élu de la circonscription « Europe du sud »**

Je suis absolument contre le regroupement de l'enseignement et de la francophonie. J'ai discuté avec la dame tout à l'heure, mais peut-être a-t-elle mal compris. Parfois, on ne comprend que ce que l'on veut entendre.

#### **Le Président**

Ne partons pas là-dessus, parce que nous n'allons pas y arriver.

#### **M. Ryad CHELLALI**

La sociologie de la population française à l'étranger a changé. Le nombre d'enfants en bas âge augmente. Je le vis. Je sépare complètement l'enseignement, qui est une chose capitale pour cette nouvelle population, avec les mobilités, cela va en augmentant. C'est un problème complètement différent de la francophonie. Je parle de lycées ou collèges et d'Alliances françaises par exemple. Ils n'ont pas du tout les mêmes rôles. Donc, si on les mixe, ne serait-ce qu'en annonçant un gros bloc éducation, je pense que l'on faillit à notre rôle de représentant de la nouvelle sociologie de la population française à l'étranger.

*Le Président donne la parole à Mme Bérangère EL ANBASSI.*

### Mme Bérangère EL ANBASSI

Juste pour vous montrer que ce n'est pas du tout la même chose, les lignes budgétaires ne sont pas du tout les mêmes. Donc, quand on va réclamer de l'argent pour les bourses scolaires, cela ne va pas du tout être la même chose que pour les instituts Campus France, etc.

*Le Président donne la parole à M. Pierre TOUZEL.*

### M. Pierre TOUZEL, Conseiller élu de la circonscription « Canada »

J'ai une question concernant les affaires culturelles, qui me tiennent à cœur. Je vois depuis ce matin que l'on n'a pas du tout parlé de l'Europe. Cette commission a été supprimée sans que l'on ne se pose de question, puisqu'on ne voyait pas l'intérêt pour les Français de l'étranger d'avoir une commission européenne. Les affaires européennes concernent aussi les Français qui sont en dehors de l'Union européenne. Je suis à Vancouver, au Canada, on voit le besoin d'une coopération entre pays européens. Je conçois que cela ne concerne pas le quotidien de tous les Français, donc je n'ai rien dit jusqu'à présent. Ma suggestion, juste avant de passer aux affaires culturelles, serait que la coopération européenne soit dans le commerce extérieur, cela aurait plus de sens que la francophonie. Mais, cela dit, la question que je me pose, c'est en quoi les affaires culturelles concernent le quotidien des Français. C'est à inventer, mais il faut l'argumenter. Si on nomme une commission affaires culturelles, francophonie, audiovisuel extérieur, on la met au même niveau que l'enseignement et il faut lui donner du contenu, donc, il faut le défendre, donc il faut montrer en quoi cela touche le quotidien des Français dans leur établissement étranger, comme est-ce que cela les aide. Parce que le rayonnement de la France est une chose, mais le quotidien des concitoyens français... c'est à argumenter, j'aimerais bien que cela soit développé, comme cela, on sait pourquoi on a une commission affaires culturelles et francophonie.

*Le Président donne la parole à Mme Nadine FOUQUES-WEISS.*

### Mme Nadine FOUQUES-WEISS

Je voudrais revenir très brièvement sur ce que vient de dire l'intervenant précédent : la commission des affaires européennes n'a pas été supprimée parce que les affaires européennes n'étaient pas intéressante, mais parce que c'était redondant avec les autres commissions. Et on a choisi l'option de traiter, pour chaque catégorie de commissions, la situation des Européens et la situation des Français établis hors Europe. C'était le premier point.

En ce qui concerne la discussion sur les affaires culturelles, l'enseignement et la francophonie, j'ai fait partie de cette commission il y a longtemps, il est vrai qu'elle est très lourde, on finit toujours en dernier, mais vu le nombre de sujets qu'il y a à traiter, je pense que ce qui avait été décidé pendant toutes ces dernières années était tout de même cohérent et que la francophonie se rattache vraiment à l'enseignement en fait. Comme le disait Radya, il est vrai que la francophonie, etc. par définition, cela ne concerne pas vraiment les Français, mais il est vrai également que cette commission est lourde et que les gens qui s'engagent sur ces sujets sont généralement ceux qui terminent le plus tard. Il en est ainsi depuis des années. En plus, cela a une certaine cohérence si ces deux sujets sont traités ensemble.

### Le Président

Nous avons peut-être une solution. Tout à l'heure, j'avais fait cette proposition, mais comme nous étions en train de voter, on m'a rappelé que j'avais interrompu une opération de vote et qu'il fallait y revenir. La proposition que j'avais faite tout à l'heure, en argumentant et en vous donnant mon opinion, c'est qu'on devrait garder la commission des finances et des affaires économiques en y rajoutant emploi et formation et ne pas le dissocier du budget.

J'avais signalé qu'à mon sens, le budget n'était pas de nature à occuper pleinement une commission pendant toute l'année. Le budget, à un moment donné, il est voté. On le discute un peu, on le vote et après, on ne va pas penser son temps à discuter de ce budget.

Ensuite, j'avais suggéré que le budget étant une matière transversale, la commission qui le traiterait ne soit pas seule à le traiter et que chaque commission ait un rapporteur pour avis sur les lignes budgétaires qui le concernent. À charge de s'organiser entre les Présidents de commission, les rapporteurs, etc., pour traiter cette affaire. Si on le fait comme cela, à mon avis, le budget est une matière qui devient suffisamment légère, si les parties spécifiques sont traitées dans les commissions qui sont concernées, pour garder une seule commission des finances et affaires économiques.

Si vous en êtes d'accord, nous aurons réglé notre problème.

Alors, qu'en pensez-vous ? Avez-vous une opposition fondamentale à ce qu'on fasse une commission économique qui traite tout ou êtes-vous simplement contre le fait de faire une seule commission des affaires économiques qui traite tout parce que vous ne voulez pas qu'il y ait deux commissions de notre côté ?

**Mme Radya RAHAL**

Cela n'a rien à avoir avec cela. Cela ne serait pas intelligent de notre part. Si nous sommes amenés effectivement à avoir un œil sur notre budget et sur la fiscalité des Français de l'étranger, il me semble important que ce soit une commission à part entière. Elle sera lourde, il ne faut pas croire que cela sera facile. Alors que le deuxième point, je suis désolée, il y a certaines choses, je ne comprends pas. Je ne comprends pas affaires culturelles, francophonie, audiovisuel extérieur de l'État. Et comme l'a si bien souligné tout à l'heure Bérandère, cela reste tout de même le programme 185 et le programme 209, qui ne sont pas dans le programme 151. Il y a cela aussi, donc essayons d'être un peu cohérents sur ce que nous voulons faire.

*(Réactions dans la salle).*

**Le Président**

Apparemment, ma tentative de conciliation a échoué. À moins que certains d'entre vous ne disent qu'ils sont intéressés par cette proposition et nous pouvons voter.

*Le Président donne la parole à M. Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI.*

**M. Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI**

Je voulais juste répondre par rapport à l'intérêt des affaires culturelles. Je crois que Ryad avait commencé à donner des pistes de réflexion, notamment quand il avait parlé des Alliances françaises. Quand un Français s'installe à l'étranger, le premier organisme vers lequel il se tourne pour apprendre la langue étrangère, c'est l'Alliance française, non ? Cela dépend, les Alliances françaises ou les Instituts français. Ce sont des organismes qui ont un intérêt pour les Français de l'étranger. Quand ces Français s'expatrient...

*(Réactions dans la salle).*

Excusez-moi, donc peut-être que la situation que je connais au Portugal n'est pas la situation du monde entier, mais un Français qui arrive au Portugal va apprendre le portugais à l'Alliance française.

*(Réactions dans la salle).*

Pour le reste, en ce qui concerne les Instituts Français, je vois ici ou là des mouvements des Conseillers dans ces pays, qui se plaignent, une fois que les instituts culturels ferment, si nous n'avons pas d'affaires culturelles, francophonie et audiovisuel extérieur pour pouvoir porter le fer sur ces questions, il ne faudra pas vous plaindre ensuite quand les instituts culturels fermeront dans vos pays. Si l'on abandonne ce sujet, il ne faudra pas vous plaindre ensuite quand les instituts fermeront.

C'est tout ce que je voulais dire.

**Le Président**

Je crois comprendre que certains d'entre vous ont des obligations à 17 heures. Remarquez, nous pouvons attendre qu'ils soient tous partis pour procéder à un vote, mais je ne suis pas sûr que cela soit très élégant.

*(Rires).*

*Le Président donne la parole à Mme Martine SCHOEPPNER.*

**Mme Martine SCHOEPPNER**

Simplement, il est vrai que l'on a toujours essayé de se calquer, puisque nous voulons bien souligner que nous sommes une Assemblée élue, sur les autres Assemblées élues. Effectivement, dans toutes les autres Assemblées, enseignement, francophonie et affaires culturelles sont ensemble, alors que budget et fiscalité sont séparés...

**Le Président**

Non, la fiscalité et le budget, à l'Assemblée nationale et au Sénat, sont bien dans la même commission.

*Le Président donne la parole à M. Gérard SIGNORET.*

**M. Gérard SIGNORET, Conseiller élu de la circonscription « Amérique latine et Caraïbes »**

Mesdames, Messieurs,

Tout est important. À gauche comme à droite, nous sommes tous très concernés par l'enseignement, les affaires culturelles, etc. Au centre aussi, les indépendants et tous les autres. Je reviens sur la proposition du Président, je ne vois aucun problème à fusionner les finances et le commerce extérieur. On fait une commission, ils vont avoir beaucoup de travail, cela est vrai, et on garde toutes les autres. Le problème est résolu, nous sommes tous contents.

**M. Jean-François BERTE, Conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »**

Je voudrais tout de même que l'on cesse de se référer sans arrêt à l'ancienne AFE. Nous sommes dans une nouvelle AFE, qui n'a plus les mêmes statuts, qui n'a plus les mêmes missions et qui n'a peut-être plus non plus les mêmes moyens.

Je voudrais tout de même que vous pensiez que depuis deux ou trois ans, le budget du ministère des affaires étrangères est en régression constante. Je voudrais aussi que vous vous rendiez compte que les arbitrages qui sont faits dans ce ministère, sont faits généralement au profit de la diplomatie économique et au détriment de la diplomatie consulaire. Ce n'est pas par hasard que maintenant, nous sommes 443 sur le terrain, d'une certaine manière, à aller faire un travail qui revient normalement à l'administration consulaire, tout cela bénévolement. Donc, oublions un petit peu les missions qui sont de propager la culture française à l'étranger, ce qui est essentiel, qui est fondamental, la francophonie et consacrons-nous aux affaires pour lesquelles nous avons été élus et pour lesquelles nous sommes devenus Conseillers consulaires et ensuite Conseillers à l'AFE.

*(Applaudissements).*

**Le Président**

Une proposition a été faite de regrouper la commission des finances, des affaires économiques et du budget. Je vous propose de voter sur cette proposition et cela peut régler notre problème. Sinon, nous pouvons passer la journée.

*(Réactions dans la salle).*

**Mme \***

Les affaires culturelles, francophonie et audiovisuel extérieur, ne pourrait-on pas faire un Groupe de travail ? Ceux qui seront concernés peuvent faire partie de ce Groupe et on garde l'enseignement. Cela serait moins difficile de faire un Groupe de travail pour cela que pour la sécurité.

*(Applaudissements).*

Ensuite, on le met dans notre rapport et on peut l'inclure, si nous avons travaillé, s'il y a eu vraiment des personnes qui se sont mobilisées et qui ont travaillé.

*(Applaudissements).*

*Le Président donne la parole à M. Fwad HASNAOUI.*

**M. Fwad HASNAOUI, Conseiller élu de la circonscription « Afrique du nord »**

Ce n'était pas sur cette proposition. Tu as l'expérience de la commission des finances et des affaires économiques. C'est une commission qui a toujours eu des difficultés pour trouver des intervenants.

**Le Président**

Je crois que nous n'étions pas dans la même commission, Fwad.

*(Réactions dans la salle).*

**M. Fwad HASNAOUI**

Je ne réponds pas aux provocations.

Très souvent, nous avons des intervenants qui déclinaient les invitations et il était assez difficile de trouver des gens. La preuve est que nous avons eu souvent des gens qui venaient du même service. Les exemples sont légion.

Simplement, je conclurai, je terminerai et je te demanderai de nous donner ton avis sur la fusion des deux premières commissions.

### **Le Président**

Je n'ai plus d'avis. Je vous ai proposé, je me suis expliqué clairement, en dépit de ce que tu dis sur les invitations, etc., qu'à mon sens, il était normal de garder fusionnés dans la même commission des affaires économiques et le budget. Je vous ai expliqué pourquoi. Parce que je pensais que le budget n'est pas un sujet qui occupera une commission toute l'année et qu'avec des rapporteurs thématiques pour avis dans les commissions concernées par le budget, nous ferions le travail. Maintenant, une fois que j'ai dit cela, j'ai dit ce que je pensais, moi. Maintenant, cette position a été défendue, je proposais que l'on vote là-dessus. La contre-proposition, c'est on vote maintenant pour deux propositions. Soit on accepte que toute la partie affaires culturelles, francophonie, soit dissociée de l'enseignement et devienne un Groupe de travail, et nous avons résolu notre problème ; soit nous ne sommes pas d'accord avec cela et nous votons maintenant, parce que nous ne pouvons pas continuer indéfiniment à discuter, cela fait déjà trop longtemps que nous en parlons. Sur les deux choix qui nous sont proposés, la seule alternative que nous ayons, nous faisons ceux qui sont d'accord pour refusionner tout ce qui est enseignement, culture et francophonie, soit nous fusionnons commerce extérieur, etc. Ce sont les seules solutions.

La première question qui se pose si l'on veut respecter une logique, c'est acceptez-vous que la partie culture, francophonie, audiovisuel extérieur de l'État soit un Groupe de travail ?

*Le Président donne la parole à Mme Marie-José CARON.*

### **Mme Marie-José CARON**

Nous sommes là pour exprimer nos idées et pour arriver... je voulais juste dire que cette commission des affaires culturelles, elle réunit toujours de nombreux participants. D'abord, combien de temps aurons-nous pour travailler, par commission ? Nous n'en avons pas parlé. Cela est important. Nous pourrions donner plus de participants à la commission des affaires culturelles, de l'audiovisuel, puisqu'ils ont énormément de travail, ils terminent toujours très tard, de façon qu'ils puissent travailler en Groupes dans la commission. Mais pas faire un Groupe de travail en dehors de la commission.

### **Le Président**

Je vous propose qu'on passe au vote, parce qu'on ne va plus s'en sortir. Il y a deux propositions, qui vont se résumer à un vote sur l'une des propositions.

### **Mme Martine SCHOEPPNER**

Je proposerais de voter : fusion 1, nous regroupons tout ce qui est enseignement, culturel, etc. ; fusion 2, nous regroupons tout ce qui est commerce extérieur, finances. Qui est pour 1, qui est pour 2. C'est le plus simple.

### **Le Président**

Compte tenu de notre grande expérience en matière de vote, je propose qu'il y ait deux assesseurs et nous recommençons comme tout à l'heure.

Qui est pour la fusion 1 ? 54 pour.

Donc, si nous résumons, nous avons une commission finances, budget, fiscalité ; une commission commerce extérieur, emploi, formation et développement durable ; enseignement, affaires culturelles, audiovisuel extérieur de l'État, francophonie ; affaires sociales et anciens combattants ; lois, règlements, protection consulaire ; sécurité.

Nous avons très efficaces, nous avons nos six commissions. Maintenant, nous avons dit en préalable que ces commissions seraient réparties selon la même règle de proportionnalité : 3, 2, 1. Je souhaiterais que les Présidents de Groupes, peut-être pas ce soir, puisque vous devez partir, mais demain matin, viennent avec les propositions des commissions qu'ils souhaiteraient. Si, par extraordinaire, il n'y a pas de superposition, nous en resterons là, sinon, nous enfermerons les Présidents de Groupes dans une salle, jusqu'à ce qu'ils sortent avec une proposition. Et à partir de là, il faut également que chaque Président de Groupe donne au secrétariat général la composition de son Groupe, ainsi en fonction du nombre des commissions et de la composition des Groupes, le secrétariat général pourra nous calculer la clef de répartition pour chaque Groupe dans chaque commission.

Je vous propose que, sur les six commissions, 90 divisés par 6, cela fait 15, que nous ne restions pas sur ces 15 maximum, mais que l'on puisse se donner une latitude 1 ou 2 en plus, en accord entre les Présidents de commission, pour rééquilibrer, s'il y en a vraiment trop dans une, pas assez dans l'autre, etc.

Êtes-vous d'accord là-dessus ? Nous n'allons pas voter ? Vous êtes d'accord.

Très bien. Je vous remercie. Je vous propose que nous nous retrouvions demain à neuf heures, ce qui permettra aux Groupes qui le souhaitent de se réunir de 8 heures à 9 heures, pour avancer sur ces propositions.

*La séance est levée à 17 h 00.*

## MERCREDI 8 OCTOBRE 2014 – MATIN

*La séance est ouverte à 9 h 30 sous la présidence de M. Marc VILLARD, Président de l'Assemblée des Français de l'étranger.*

### CONSTITUTION DES COMMISSIONS

#### Le Président

Avant de commencer, je vais envoyer un message personnel aux Présidents des différents Groupes. Avez-vous remis les listings des Groupes au secrétariat général ? Je vous remercie.

Si vous le voulez bien, nous allons commencer et continuer l'organisation interne de notre Assemblée. Nous nous étions quittés hier soir avec comme programme ce matin, la répartition des différentes commissions entre les différents Groupes. Nous nous étions quittés sur la décision que la répartition des commissions se ferait à la proportionnelle, 3, 2, 1 et nous vous proposons ce matin, pour respecter cette décision proportionnelle et pour ne pas perdre trop de temps, que dans cet ordre 3, 2, 1, qui correspond à 3 pour l'Alliance, 2 pour Français du monde, 1 pour les Indépendants, et dans cet ordre-là, chaque Président de Groupe s'exprime à son tour pour exprimer son premier choix. L'Alliance choisit son premier choix, puis Français du monde, puis les Indépendants. Et nous refaisons un tour jusqu'à épuisement du nombre des commissions.

N'ayant eu aucune objection sur cette proposition, je vous considère comme d'accord. Je présume que vous vous souvenez des choix des commissions que nous avons faits hier, tout de même, et je demande à M. Alain-Pierre MIGNON, dès qu'il aura eu un micro, de nous livrer son premier choix.

*Le Président donne la parole à M. Alain-Pierre MIGNON.*

#### M. Alain-Pierre MIGNON, Conseiller élu de la circonscription « Asie - Océanie »

Le premier choix du Groupe – et non pas mon choix – c'est la commission des lois et règlements.

#### Le Président

Très bien. Mehdi, le premier choix de votre Groupe.

*Le Président donne la parole à M. Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI.*

#### M. Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI, Conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »

Ce sont les finances et budget.

*Le Président donne la parole à M. Damien REGNARD.*

**M. Damien REGNARD, Conseiller élu de la circonscription « Etats-Unis d'Amérique »**

Le premier choix du Groupe IDÉE est la commission de sécurité.

**Le Président**

Très bien. Nous passons au second tour.

*Le Président donne la parole à M. Alain-Pierre MIGNON.*

**M. Alain-Pierre MIGNON**

La quatrième commission que nous avons choisie est celle de l'enseignement.

*Le Président donne la parole à M. Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI.*

**M. Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI**

Je suis désolé, Monsieur le Président, mais je vais demander une suspension de séance de vingt minutes, parce que nous avons acté de l'enseignement et nous n'avons pas discuté en Groupe de quel serait le choix suivant. Donc, nous allons en discuter maintenant et nous vous ferons part de notre choix.

**Le Président**

À la demande du Groupe Français du Monde, nous avons une interruption de séance de vingt minutes.

*(Suspension de séance courte).*

Messieurs les Présidents, je ne sais où je dois reprendre le cours de notre travail. Est-ce que je demande à M. Mehdi BENLAHCEN de me donner son choix ou est-ce que vous revenez pour nous dire que vous avez fait des choix différents ?

Mehdi, peux-tu nous faire ta proposition ?

*Le Président donne la parole à M. Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI.*

**M. Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI**

Les affaires sociales.

**Le Président**

Français du monde propose les affaires sociales. Continuons-nous la discussion ? Y a-t-il une objection ? Normalement, dans le système que nous avons mis en place, il n'y a pas d'objection.

**M. Damien REGNARD**

Le Groupe IDÉE n'est pas d'accord et souhaiterait qu'il y ait une réunion des trois Présidents de Groupes pour pouvoir discuter. C'est ce qui était prévu hier soir.

**Le Président**

Non, ce n'est pas ce qui était prévu hier soir. Ce n'est pas vrai. Il était prévu hier soir que si vous n'étiez pas arrivés à vous mettre d'accord sur le système de fonctionnement, nous allions faire ainsi. Je suis obligé de mettre cela au vote.

*Le Président donne la parole à M. Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI.*

**M. Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI**

S'il y avait eu une objection à faire sur le premier choix, il fallait la faire au moment du premier choix.

### Le Président

Continuons. Donc, nous sommes arrivés à la répartition des commissions, ce qui correspond, je suppose, à la répartition des présidences, parce que vous n'avez pas pris les commissions pour ne pas en être les Présidents. J'aimerais bien qu'on me le confirme. Nous sommes d'accord. C'est entériné.

*Le Président donne la parole à M. Alain-Pierre MIGNON.*

### M. Alain-Pierre MIGNON

J'aimerais poser une question, soyons bien clairs. Notre choix premier, nous Alliance, c'était d'obtenir les lois, la sécurité et les affaires sociales. Nous vous parlons très honnêtement et très franchement, je crois que cela est beaucoup plus simple, nous tirons tous dans le même sens, nous n'allons pas nous battre, cela ne sert à rien. Pourquoi avons-nous pensé et pris l'enseignement ? Tout simplement parce que nous imaginions que c'était quelque chose qui pouvait vous intéresser, l'enseignement. Cela ne paraît pas inexact. Et qu'en conséquence, nous aurions peut-être pu nous asseoir autour d'une table et discuter gentiment pour essayer de trouver un consensus intelligent avec nos amis d'IDÉE, de façon que tout le monde récupère les commissions qu'il souhaite. C'était un vœu pieux, mais c'était l'objectif. Donc, aujourd'hui, ce que je peux vous dire, en tant que Président de notre Groupe, c'est que si véritablement, vous souhaitiez récupérer l'enseignement, nous n'avons aucun souci pour nous asseoir cinq minutes avec Mehdi et IDÉE pour régler ce problème de façon que chacun puisse récupérer ce qu'il souhaite. C'est simplement une proposition, elle vous intéresse ou non. Nous ne nous battons pas pour l'enseignement, bien que ce soit une commission très importante, si nous devons la garder, nous la garderons avec beaucoup de plaisir. Mais, compte tenu du fait que nous avons dans notre Groupe dix-huit pays dans lesquels il y a le feu et que nous avons parmi nous des spécialistes et des professionnels de la sécurité, ce n'était pas pour avoir la sécurité, c'était parce que cela nous semblait légitime compte tenu de nos compétences, d'essayer de récupérer cette commission.

Voilà simplement ce que je voulais vous dire très honnêtement. Si qui que ce soit souhaitait que l'on s'assoie deux minutes pour en parler, il n'y a pas de problème. Maintenant, si tout est figé et réglé, nous roulerons ainsi.

*Le Président donne la parole à M. Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI.*

### M. Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI

Je comprends totalement la démarche d'Alain-Pierre par rapport à la commission sécurité, il n'y a aucun souci. Notre priorité absolue était d'avoir les finances. Nous avons aussi des compétences à mettre à disposition de l'Assemblée des Français de l'étranger concernant les finances. Nous n'avons pas encore discuté entre nous des Vice-présidentes, mais si vraiment le Groupe IDÉE veut jouer un rôle dans la commission des finances, nous pouvons très bien lui attribuer une vice-présidence. Si vraiment ils veulent jouer un rôle dans une thématique économique, vous pouvez très bien vous mettre d'accord tous les deux et échanger sécurité contre commerce extérieur. On a scindé l'ancienne commission des affaires économiques et des finances en deux, c'était en partie votre choix hier, donc vous pouvez très bien échanger tous les deux sécurité et le commerce Extérieur et si le Groupe IDÉE tient à travailler sur une thématique économique, ils auront la possibilité de travailler sur une thématique économique.

Maintenant, en tant que Président de Groupe, nous avons discuté suffisamment hier à 18 heures sur quel était notre choix prioritaire, il s'agissait du budget, donc nous allons rester sur le budget. Le deuxième choix, nous l'avions anticipé, nous ne l'avons pas voté, je préférerais être démocratique et que nous votions sur les affaires sociales. En tant que Président de Groupe, j'avais le pouvoir dire affaires sociales de suite à notre Président, mais je préférerais que cela soit acté par un vote. Nous l'avons fait. budget et affaires sociales, cela nous va très bien.

*(Applaudissements).*

### M. Damien REGNARD

Le premier choix du Groupe IDÉE était la commission des lois, le deuxième était le budget, donc si nous restons sur ces choix, nous arrivons à bloquer le système et cela n'avance pas. C'est pour cela que nous suggérons que l'on se retrouve.

### Le Président

Attendez, vous êtes en train de faire à l'intérieur la réunion que vous vouliez faire à l'extérieur. Ce n'est pas gênant, mais je pense effectivement que nous sommes dans une impasse si les deux commissions qui font l'objet d'un débat sont budget et sécurité. Ni l'un, ni l'autre ne veulent les lâcher, donc entérinons ce qui a été fait et passons au point suivant.

Justement, le point suivant, la question était de savoir comment allaient être constitués les Bureaux des commissions. Nous en avons parlé rapidement hier, il y avait deux options : une option de dire qu'on met des Vice-présidents, une option de dire qu'on n'en met pas. C'est à vous de décider. Mon sentiment, c'est compte tenu de la situation actuelle, il serait intéressant d'avoir des Vice-présidents pour croiser les positions dans les différents Groupes. Maintenant, c'est à vous de décider : souhaitez-vous des Vice-présidents dans les commissions ?

**Mme Martine SCHOEPPNER, Conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie et Suisse »**

Je demande la parole d'abord. Je veux rappeler le décret qui dit que la commission a un Président, c'est tout.

### **Le Président**

Attendez, il y a le décret et il y a le règlement intérieur. Nous avons pris une méthode de travail, en disant que nous avons un décret, que nous avons affiché. Ce décret nous laisse la liberté d'organiser notre travail au sein du règlement intérieur comme nous le voulons. Nous avons dit hier, et nous étions d'accord, que dans la mesure où il n'y avait pas de règlement intérieur, nous allons pas à pas, prendre un certain nombre de décisions qui seront actées et qui seront les fondements de notre futur règlement intérieur. Je crois – à moins que je ne me sois complètement trompé – que c'est la démarche que nous suivons depuis hier. Donc, à ce stade, nous allons avancer pas à pas, nous avons maintenant voté des commissions, nous savons qui en sont les Présidents. La question qui se pose en suivant, pour qu'elle puisse être actée dans le règlement intérieur, c'est voulez-vous ou non des Vice-présidents dans ces commissions ? Si vous les voulez, ils seront marqués au règlement intérieur, sinon, on indiquera dans le règlement intérieur que le Bureau de la commission n'est constitué que des Présidents.

Pouvons-nous passer au vote sur cette question ? Je suppose que ce n'est pas la peine de faire un vote à bulletin secret pour cela ?

*Le Président propose au vote la mise en place de vice-présidences dans les commissions. La proposition est adoptée à l'unanimité.*

*(Applaudissements).*

Maintenant, comment répartissons-nous les Vice-présidents dans les commissions ? Est-ce que les trois Présidents des Groupes veulent se réunir entre eux pour nous dire quel sera leur choix et qu'ils reviennent quand ils seront d'accord ?

Reste un autre point du fonctionnement des commissions, que nous pouvons soit décider maintenant pour le mettre dans le règlement intérieur, soit le laisser au choix du fonctionnement de cette commission. Nous avons parlé des rapporteurs. Jusqu'à maintenant, dans l'ancienne Assemblée, nous avons des rapporteurs généraux. La « Troïka » actuelle vous a fait une proposition : plutôt que d'avoir un rapporteur général qui va travailler dans l'urgence sur des tas de sujets, d'avoir, dans chaque commission, des rapporteurs dédiés qui s'empareront d'un sujet qu'ils travailleront à fond tout au long de l'année et ensuite, nous organiserons la transmission de ce qu'ils auront fait. Êtes-vous d'accord pour avoir des rapporteurs dédiés ?

**M. \***

*(Hors micro).*

Le plus sage serait que chaque commission décide comme elle le veut.

### **Le Président**

L'idée est de ne pas figer dans le règlement intérieur et dans les Bureaux des commissions, la position d'un rapporteur général.

**Mme Martine SCHOEPPNER**

Nous avons proposé ces rapporteurs ad hoc qui seraient désignés au fur et à mesure de ce que fait la commission. Cela est beaucoup plus pratique. Ceux qui ont été rapporteurs généraux le comprendront. Cela permet à tout le monde de beaucoup plus participer. Mais, si une commission veut tout de même un rapporteur général, elle pourra le décider, mais cela ne sera pas acté officiellement comme Bureau de la commission.

### **Le Président**

Nous pourrions mettre dans le règlement intérieur quelque chose comme « les commissions sont libres d'organiser leur travail et en particulier de décider de leur rapporteur ». Nous sommes d'accord.

Les Présidents, voulez-vous bien sortir pour désigner les Vice-présidences. Si cela ne vous embête pas, nous continuons à travailler en votre absence.

Avez-vous déjà travaillé à la répartition de vos membres dans les commissions ? L'administration nous a-t-elle donné des clés de répartition ? Allez-y, nous allons trouver un sujet de discussion.

**M. \***

Le nombre de participants dans chaque commission est-il totalement figé ou variable avec une certaine latitude ?

### **Le Président**

C'est une discussion que nous allons avoir. Il est clair que normalement, on définit le nombre de participants maximum théorique dans une commission en fonction du nombre de membres de l'Assemblée, divisé par le nombre de commissions, ce qui quelque part, doit nous donner 15. Ensuite, dans ces 15, le ratio de répartition est la clé de répartition liée à l'importance de chaque Groupe, que va nous donner le secrétariat général. À partir de là, l'Assemblée peut se doter d'une certaine flexibilité à plus ou moins quelques-uns, un ou deux. Encore une fois, vous ferez ce que vous voudrez, dans les limites du raisonnable. J'attire votre attention sur l'intérêt de garder des équilibres représentatifs à l'intérieur des commissions, même si ce n'est pas absolument fondamental, c'est peut-être préférable. Après, vous faites ce que vous voulez.

A priori, le rapport sera 7, 5, 2.

### **Mme Martine SCHOEPPNER**

Il restera 6 personnes que l'on pourra répartir dans les autres commissions.

*(Suspension de séance).*

### **Le Président**

Les Présidents de Groupes sont revenus et nous ont fait part de leur proposition et de leur accord – ce dont je les remercie – concernant les vice-présidences. Reviendront à l'Alliance, les vice-présidences des finances et du budget, de la sécurité et des affaires sociales ; reviendront à Français du monde, Écologie et Solidarité, le commerce extérieur et l'enseignement ; reviendra au Groupe IDÉE, la vice-présidence de la loi. Nous avons donc avancé sur ce point. Il faut maintenant faire les propositions concernant les répartitions par Groupes dans les commissions.

La répartition sera donc de 7 pour l'Alliance, 6 pour Français du monde et 2 pour IDÉE. Je vous rappelle que les textes prévoient qu'en principe, la répartition dans les commissions se fait au prorata de l'importance des Groupes. Il peut y avoir une flexibilité. Cette flexibilité ne pourra certainement pas dépasser un ou deux. Maintenant, j'attends vos propositions.

*Le Président donne la parole à Mme Bérandère EL ANBASSI.*

### **Mme Bérandère EL ANBASSI, Conseillère élue de la circonscription « Afrique du nord »**

Merci, Monsieur le Président

Suite à la discussion d'hier sur la division de la commission enseignement, affaires culturelles, audiovisuel extérieur et francophonie, comme nous ne sommes pas arrivés à nous mettre d'accord, je propose que cette commission soit un peu plus fournie que les autres, ce qui nous permettrait de faire un sous-Groupe en fonction des intervenants et des sujets. Un sous-Groupe enseignement et un sous-Groupe affaires culturelles, francophonie et audiovisuel extérieur. Je demanderai donc que cette commission puisse aller au-delà de plus deux. Je n'ai pas de noms précis. Je sais que chez nous, par exemple, nous sommes 9 à vouloir y aller. Nous avons dit 15 + 2, mais jusqu'à 20, cela serait peut-être pas mal. C'est une proposition pour essayer de travailler comme il faut.

*(Applaudissements).*

*Le Président donne la parole à Mme Martine SCHOEPPNER.*

**Mme Martine SCHOEPPNER**

Certes, mais nous avons tous des choix. Toutes les commissions ont des thématiques énormes. Les lois, c'est pareil, nous pourrions faire dix commissions et à l'origine, je crois que nous avons aussi 11 ou 12 personnes qui voulaient y participer. Il n'y a pas de raison qu'on le fasse pour une commission et pas pour l'autre.

Elle l'a expliqué, je l'ai très bien compris. Nous n'avons pas demandé à scinder la commission des lois, parce que les sujets sont tellement imbriqués les uns dans les autres que cela n'est pas possible.

*Le Président donne la parole à M. Alain-Pierre MIGNON.*

**M. Alain-Pierre MIGNON**

Je pense qu'il faut que toutes les commissions soient équilibrées. En conséquence, nous n'accepterons pas 20 membres pour la commission de l'enseignement.

**Le Président**

Je peux juste apporter une toute petite précision. Est-ce que vous accepteriez d'augmenter le nombre dans les commissions, pour autant que le ratio soit respecté ? Cela est possible, mais cela veut dire que l'on va déshabiller d'autres commissions.

*Le Président donne la parole à M. Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI.*

**M. Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI**

J'allais simplement proposer que l'on se voie, les trois Présidents. Peut-être que les autres Groupes ont également un déséquilibre, avec des personnes qui veulent aller plus dans une commission que dans l'autre.

**Le Président**

C'est bien pour cela qu'il serait intéressant d'avancer dans un ordre chronologique, c'est-à-dire que chaque Groupe dise d'abord combien il veut avoir de membres dans les commissions et que vous vous mettiez d'accord.

La prochaine fois, nous mettrons un isoloir au fond de la salle pour que nous puissions avoir des réunions. Il faudra y penser pour la constituante.

*Le Président donne la parole à M. Damien REGNARD.*

**M. Damien REGNARD**

Juste pour dire que nous avons la liste avec la répartition. Nous sommes prêts.

*Le Président donne la parole à Mme Martine SCHOEPPNER.*

**Mme Martine SCHOEPPNER**

Tout simplement pour dire qu'il faut être conscient que même si on finissait par accepter une commission à 20, les 5 sièges supplémentaires sont de nouveau au prorata des Groupes. Cela veut dire que vous n'aurez que deux sièges en plus.

**Le Président**

C'est ce que je viens de dire. Les Présidents de Groupes sont allés discuter. Nous allons attendre qu'ils reviennent.

*Le Président donne la parole à Mme Marie-José CARON.*

**Mme Marie-José CARON**

Je trouve que c'est une très bonne idée, d'autant qu'il y a souvent davantage de personnes qui veulent aller à la commission des affaires culturelles, donc à faire une préinscription sur les Groupes, on verrait vite s'il y en a 18 ou 20.

## Le Président

Ils sont en train de le faire et nous allons finir par nous apercevoir à la fin que nous n'aurions peut-être eu besoin que de cinq commissions.

Le décret ne prévoit rien. Il prévoit qu'il y a des commissions et après, c'est à nous de décider le nombre de membres dans les commissions, etc.

Il faut bien meubler un peu le temps. Je vais vous dire ce que nous avons éventuellement prévu pour cet après-midi, si ce matin nous arrivions au bout de notre discussion. Une fois que nous aurons terminé, nous passerions à la dernière affectation de poste qui nous reste à traiter, c'est celle des mandats particuliers des élus AFE dans les différentes administrations et autres organismes où nous avons des sièges. Cela sera le point suivant. Je suppose que cela nous vaudra encore une fois l'occasion d'avoir une réunion à l'extérieur de nos Présidents de Groupes. Sachant que bien évidemment, la plupart de ces mandats sont bénévoles et que quand vous venez de l'autre bout du monde pour y participer, c'est à vos frais. Mais nous verrons cela après.

Ce que nous avons prévu pour cet après-midi, nous pouvons déjà en discuter, au cas où vous ne seriez pas d'accord, puisque, après tout, c'est vous qui décidez, c'est que les commissions se réuniraient cet après-midi, je pense jusqu'à 17 heures. Ce serait, pour les commissions, l'occasion de discuter de leur organisation, de leur plan de travail et en même temps, nous vous suggérons, si vous en avez le temps, de jeter un œil sur le rapport du Gouvernement et plus particulièrement les chapitres qui concernent vos commissions.

Jeudi matin, nous allons avoir le plaisir de nous retrouver en plénière, avec cette fois-ci, notre Directeur, qui viendra accompagné d'un certain nombre de personnalités de la DFAE pour l'essentiel, pour d'une part répondre à vos questions sur le rapport du Gouvernement, nous présenter – parce que nous ne le connaissons pas tous – l'organigramme de la DFAE et ses fonctions et différents intervenants sur différents sujets, qui sont d'ailleurs traités dans le rapport et qui concernent les Français de l'étranger. M. Sylvain RIQUIER, sous-directeur de l'administration des Français, que certains d'entre nous connaissent, viendra nous parler de l'administration des Français. Si je me souviens bien, M. RIQUIER s'était occupé de l'organisation des élections.

Je peux vous annoncer qu'à 10 heures 45, il y aura une pause. À 11 heures, pour les affaires sociales, nous aurons Mme Catherine MANCIP, sous-directrice de l'expatriation, de la scolarisation et de l'action sociale. Il y aura, nous l'espérons, un intervenant sur l'état-civil et la nationalité. Mme Marie-Anne COURRIAN, devrait en principe, intervenir sur la protection des droits et des personnes. Il y aurait Mme Florence CAUSSÉ-TISSIER qui viendrait sur les conventions et entraide judiciaire. Et, si possible, s'ils arrivent à avoir un intervenant, le centre de crise. Cela devrait nous occuper toute la matinée.

Cet après-midi, à 17 heures 15, nous réunirons le Bureau élargi, c'est-à-dire le Bureau ainsi que les Présidents de Commissions et les Présidents des Groupes. C'est vraisemblablement dans cette formation que se décidera d'une année sur l'autre et d'une fin de session à l'autre, le planning de la session prochaine.

À 18 heures 15, ce que vous attendez tous, la fin des travaux.

Le jeudi à 8h30, nous commencerons par un travail auquel nous nous livrons régulièrement, les commissions administratives des centres de votes. Je vous rappelle que dans le cas où vous ne vous êtes pas mis d'accord sur le terrain sur le choix de ces postes ô combien politiques, de l'administration des centres de vote, cela sera tranché à l'Assemblée. Donc, je pense que nous avons tout intérêt à nous mettre d'accord sur le terrain, cela évite de perdre trop de temps. Ensuite, à 9 heures, donc le rapport du Gouvernement, M. BOUCHARD et les chefs de service concernés. L'après-midi, c'est pour cela que nous vous avons proposé de travailler sur le budget, projet de loi de finances, intervention de M. BOUCHARD, puisque nous devons formuler des avis. Vendredi matin, nous aurons réunion du Bureau à 8 heures (Président, deux Vice-présidents et six membres désignés). Ensuite, nous consacrerons le temps nécessaire – sur le planning, c'est toute la journée – à l'examen des propositions qui nous seront faites sur le règlement intérieur. Puisqu'il faut tout de même que nous nous dotions d'un règlement intérieur. À ce propos, pour le règlement intérieur, nous avons proposé hier aux Présidents de Groupes, que la rédaction du règlement intérieur soit confiée au Président, aux deux Vice-présidents et un certain nombre de personnes. Chaque Groupe devra désigner des personnes qui iront travailler spécifiquement sur le règlement intérieur.

Je vais vous redire, et encore une fois, cela n'engage que moi, ce que je vous ai dit. Nous sommes une nouvelle Assemblée. Nous ne savons pas encore comment nous allons fonctionner. Nous devons fixer des règles du jeu qui vont figer le fonctionnement de cette Assemblée pour plusieurs années. Je crains que si nous voulions, pour des raisons que je peux comprendre, symboliques ou autres, terminer ce règlement intérieur d'ici la fin de la semaine, nous ne travaillions trop rapidement. Que nous ne soyons pas capables de nous détacher de l'ancien règlement intérieur et que finalement, nous n'allions peut-être pas au fond des possibilités qui nous seraient offertes. Entre vendredi soir et la date de la prochaine Assemblée, qui a été plus ou moins fixée, si je me souviens bien, au 13 avril, nous avons tout intérêt à approfondir le travail sur ce règlement intérieur. Maintenant, encore une fois, c'était mon opinion, je pense que je suis fortement minoritaire à ce propos, mais je vous l'ai transmise, je m'en serais voulu, de ne pas l'avoir fait.

*Le Président donne la parole à Mme Martine SCHOEPPNER.*

**Mme Martine SCHOEPPNER**

Le Président a bien indiqué que le Bureau allait vous proposer un ordre du jour, mais il est évident qu'il est soumis à l'Assemblée, qui doit le voter.

*Le Président donne la parole à M. Philippe LOISEAU.*

**M. Philippe LOISEAU, Conseiller élu de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie et Suisse »**

Merci, Monsieur le Président.

J'ai peut-être eu aussi un moment d'inattention, mais ce projet de programme sera-t-il imprimé dans la journée ?

**Le Président**

Bien sûr. Il doit être disponible, puisque nous l'avons. Nous allons vous le faire distribuer.

*Le Président donne la parole à M. Olivier PITON.*

**M. Olivier PITON, Conseiller élu de la circonscription « Etats-Unis d'Amérique »**

Monsieur le Président,

Nous aurions une proposition à faire : dans le but de faciliter un petit peu les démarches et les préambules de l'écriture du règlement intérieur, c'est que la commission des lois puisse peut-être, dans un premier temps, explorer un certain nombre de pistes, les proposer aux membres du Bureau élargi ou à toute personne qui, au sein des Groupes, le souhaiterait, de sorte que ceux qui sont a priori peut-être les mieux ou les plus qualifiés pour pouvoir commencer à rédiger un début de règlement intérieur puissent faire ces propositions à l'ensemble de nos collègues qui, sur cette base-là, bien entendu, pourraient ensuite réagir et amender. Mais, je crois qu'en termes d'efficacité, c'est juste une proposition, la commission des lois aurait légitimement la possibilité de commencer à se pencher sur la question, qui ensuite, bien évidemment, serait soumise à l'ensemble de nos collègues.

**Mme Martine SCHOEPPNER**

Effectivement, c'était un peu la démarche que nous adoptions dans l'ancienne Assemblée. Le problème est le temps, parce que si l'on veut faire ainsi, nous n'allons parler que de cela, à la commission des lois, pendant les trois prochaines sessions. Un règlement intérieur, c'est tout de même conséquent. Il n'y a pas que les attributions, mais le fonctionnement, c'est vraiment très vaste. C'est pour cela que nous nous étions mis d'accord pour proposer que le Président de la commission des lois viendrait en parler pour que nous préparions quelque chose. On avait dit de préférence des juristes, dans notre Groupe, toi, et Mme Goupil pour faire la trame puis tout va être repris en séance.

**M. Olivier PITON**

L'objectif est exactement celui-là, faciliter en amont par un premier travail de défrichage, le travail qui va être effectué sur plusieurs semaines ou plusieurs mois et que l'on donne la possibilité, peut-être, à la commission des lois, de pouvoir, les premiers, commencer à défricher le terrain. Mais Martine, l'objectif est effectivement parfaitement le même, c'est-à-dire faciliter les choses, bien entendu.

**Mme Martine SCHOEPPNER**

Le problème était que la majorité... alors, notre Président était contre et disait qu'on pouvait repousser le règlement intérieur très loin.

**Le Président**

Non, je n'ai pas dit très loin.

**Mme Martine SCHOEPPNER**

Enfin, très loin, à la prochaine session. Il vous a expliqué tout à l'heure qu'il serait bien que la commission, y compris la commission des lois, cet après-midi, ne s'occupe pas trop du règlement intérieur, mais plutôt de tous les sujets qui concernent la commission des lois qui sont dans le rapport du Gouvernement, pour pouvoir poser les questions ensuite aux intervenants, de la même façon que la commission de l'enseignement regardera les thèmes enseignements, etc. Pour pouvoir aller plus vite cet après-midi, parce que nous pourrions avoir des réponses.

**M. Olivier PITON**

Nous n'allons pas monopoliser le débat sur ce sujet, nous allons aller très vite. Une autre proposition intermédiaire, dans ce cas, Monsieur le Président, Martine, c'est qu'au sein de la commission des lois, un petit Groupe se forme et travaille plus spécifiquement à rechercher les premières pistes sur le règlement intérieur, ce qui fait que cela ne bloquera pas le travail de la commission, mais cela permettra peut-être à ceux qui sont les plus qualifiés de commencer à réfléchir avant de le soumettre à nos collègues. Donc, une petite partie de la commission des lois, c'est une proposition.

**Le Président**

De toute façon, on ne peut empêcher personne de réfléchir sur un sujet donné et de faire des propositions.

*(Retour des Présidents de Groupes).*

Vous êtes-vous mis d'accord ? Les membres du Groupe peuvent, si cela n'a pas encore été fait, en l'absence de leur Président de Groupe, réfléchir à ceux qui voudraient des postes dans les différents mandats qui nous sont attribués. Je n'ai pas le texte sous les yeux, mais la lettre de logistique, d'organisation de la rentrée que nous avait envoyée le secrétariat général, il doit y avoir quelque part la liste des mandats que nous avons dans différentes administrations qui concernent les Français de l'étranger.

Au conseil d'administration de l'Agence pour l'Enseignement français à l'étranger, nous avons droit à un titulaire et à un suppléant. Je crois avoir lu quelque part que le suppléant peut toujours assister, mais à titre consultatif. La Caisse des Français de l'étranger, nous n'en parlons pas, cela a déjà été renouvelé et pour l'instant, ce n'est pas en cause. À la Commission nationale des bourses, deux membres titulaires élus pour cinq ans.

*Le Président donne la parole à M. Alain-Pierre MIGNON.*

**M. Alain-Pierre MIGNON**

Monsieur le Président,

Nous avons un petit problème de timing et il serait souhaitable de lever la séance pour tout le monde. Nos amis de Gauche comme nous-mêmes avons un certain nombre de choix à faire. Il est préférable que nous allions tous travailler de sorte qu'après déjeuner, on commence à travailler.

**Le Président**

Je suis d'accord, mais avant cela, nous vous rappelons les thèmes sur lesquels vous devez prendre des décisions. Vous devez revenir avec la répartition des Groupes dans les commissions et avec la répartition des mandats.

## MERCREDI 8 OCTOBRE 2014 – APRÈS-MIDI

*La séance est ouverte à 15 heures 20 sous la présidence de M. Marc VILLARD, Président de l'AFE.*

### CONSTITUTION DES COMMISSIONS (SUITE)

#### **Le Président**

Je suis heureux de vous retrouver. Je vous signale un petit changement dans l'ordre du jour de demain matin. Comme généralement à 8 heures 30, peu de personnes sont arrivées et que la régularisation des situations dans les commissions administratives des centres de vote nécessite que nous soyons présents, cela a été déplacé à 14 heures 30 l'après-midi pour une demi-heure. Nous allons vous distribuer de nouveaux ordres du jour.

En fait, je pense que l'AFE existait depuis beaucoup plus longtemps que ce que l'on nous raconte et que Pénélope devait être une des premières élues de l'AFE, certainement Présidente... vous voyez de quoi je veux parler.

*(Applaudissements).*

Cela étant dit, mieux vaut avancer dans la bonne humeur et donc, il semble qu'il y ait tout à l'heure, un certain nombre d'incompréhensions sur les souhaits des uns et des autres, sur les affectations des commissions et je pense que les Présidents de Groupes s'étant réunis sont arrivés à un accord. Cet accord, pour autant que je sache, à ce point, concerne Alliance et Français du monde, Écologie et Solidarité. Ces deux Groupes vont échanger deux commissions : Français du monde, Écologie et Solidarité donnant à l'Alliance, la commission des affaires sociales et en contrepartie, l'Alliance redonne à Français du monde, Écologie et Solidarité, la commission de l'enseignement. Sommes-nous bien d'accord ?

*Le Président donne la parole à M. Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI.*

#### **M. Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI**

Nous sommes d'accord, à la condition qu'Annie MICHEL qui devait être la Présidente de la commission affaires sociales puisse en être la Vice-présidente.

*Le Président donne la parole à M. Alain-Pierre MIGNON.*

#### **M. Alain-Pierre MIGNON**

La réponse est très simple. Il est absolument évident qu'elle sera Vice-présidente, il n'y a aucun problème.

Par contre, de notre côté, nous avons aussi une Vice-présidente pour l'enseignement, qui sera Michèle MALIVEL. Cela est cohérent, il n'y a absolument aucun problème. Sommes-nous d'accord ?

#### **Le Président**

Nos débats étant enregistrés, je souligne que désormais, on ne reviendra pas là-dessus et je vous remercie, par votre silence approbateur, d'en être d'accord.

*Le Président donne la parole à M. François BOUCHER.*

#### **M. François BOUCHER, Conseiller élu de la circonscription « Amérique latine et Caraïbes »**

Juste une petite remarque, nous avons tout de même perdu beaucoup de temps et si, dès le départ, vous aviez choisi les affaires sociales, cela aurait été beaucoup mieux.

*Le Président donne la parole à M. Alain-Pierre MIGNON.*

**M. Alain-Pierre MIGNON**

Nous vous présentons toutes nos excuses et nous ne le referons plus, nous vous le promettons.

*(Applaudissements).*

Avez-vous communiqué au secrétariat général, les compositions présumées des commissions ? Serait-il possible, sur le tableau qui est derrière moi et dans la salle, de rajouter derrière FDM-ES.

Maintenant, deux options : soit on essaie d'arriver au bout de ce que l'on s'était fixé, c'est-à-dire l'attribution des mandats dans les différentes administrations, soit on se dit qu'on a fait suffisamment de répartitions pour le moment.

On continue. Dès le départ, il va nous falloir fixer une clef de répartition. Je suppose que vous avez réfléchi à la façon dont on se répartit cela. Les proportionnelles, une partie pour les titulaires, une partie pour les suppléants, une classification. Quelles sont vos propositions ?

*Le Président donne la parole à M. Damien REGNARD.*

**M. Damien REGNARD**

Sur la répartition, nous n'avons aucune objection, mais c'était pour éviter d'avoir un interminable débat là-dessus et des contestations, au sein du Groupe IDÉ, nous souhaitons qu'il y ait un vote. On prend le premier et on descend, avec une répartition par clef, comme tu viens de le mentionner.

**Le Président**

Cela va faire 15 votes. Nous allons voter 15 fois.

*Le Président donne la parole à M. Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI.*

**M. Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI**

Je suis un petit peu fatigué, je n'ai pas très bien compris la proposition de Damien.

*(Hors micro).*

*Le Président donne la parole à M. Alain-Pierre MIGNON.*

**M. Alain-Pierre MIGNON**

Il y a une troisième solution, qui n'est pas forcément idiote, c'est qu'à partir du moment où l'on s'est mis d'accord avec nos Groupes respectifs, les trois Présidents et que l'on s'est associés dans un coin... vous pouvez continuer à travailler. Nous avons perdu du temps, mais nous allons essayer de regagner un petit peu.

**Le Président**

Faites ainsi.

Dans le Groupe Alliance, bien que votre Président de Groupe ne soit pas là, je vais me permettre de vous poser une question : aviez-vous désigné deux personnes pour, en dehors de ce dont on a parlé pour la commission des lois, réfléchir au règlement intérieur ? Nous avons décidé d'avoir un Groupe de travail paritaire, 2, 2, 2, qui va travailler dessus. On préférerait d'ailleurs que dans ce Groupe de travail paritaire, il y ait plus de nouveaux que d'anciens, parce que les anciens, cela fait 40 ans que nous sommes à l'AFE, nous avons le cerveau complètement formaté et nous aurons du mal à sortir de l'ancien règlement. Les nouveaux auront peut-être un peu plus d'imagination. Donc, pour l'instant, nous sommes arrivés à avoir, pour Français du monde-ADFE, Daphna, qui n'est pas nécessairement nouvelle, Morgane qui, elle, est nouvelle. Du côté des IDÉ, il y a Georges-Francis et Geneviève SUBERVILLE et donc, chez vous, nous aimerions bien avoir vos noms.

**M. Michaël PILATER, Conseiller élu de la circonscription « Canada »**

Pour le règlement intérieur pour notre Groupe, ce sera Olivier PITON et Martine SCHOEPPNER.

### **Le Président**

Donc, en principe, le Groupe de travail hors commission des lois, qui va réfléchir à une proposition de règlement intérieur, serait constitué de :

Daphna POZNANSKI  
 Morgane MAROT  
 Georges-Francis SEINGRY  
 Geneviève SUBERVILLE  
 Olivier PITON  
 Martine SCHOEPPNER.

Une fois que nous aurons fait cela, les commissions pourraient se réunir avec un tout petit peu de retard sur ce nous avions prévu, mais nous aurons terminé ce qui est la base de l'organisation interne de notre Assemblée et nous pourrions désormais travailler sereinement, sans avoir à nous préoccuper de répartition en fonction de clés diverses et variées.

*Le Président donne la parole à M. Francis HUSS.*

### **M. Francis HUSS, Conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »,**

Avant d'élire un Président, qui va présider les premières réunions des commissions ?

### **Le Président**

Le doyen d'âge, sauf si c'est une dame, parce qu'il n'est pas galant de souligner qu'elle est la doyenne, mais c'est vous qui vous débrouillez. Vous êtes assez grands pour vous débrouiller dans les commissions, mais en principe, le plus simple est tout de même que cela soit le doyen d'âge.

Réunion, tout à l'heure, à 17 heures 30, le Bureau que nous avons décidé d'appeler Bureau exécutif, que j'ai appelé tout à l'heure la Troïka, c'est-à-dire le Président et les deux Vice-présidents. Vous avez le Bureau de l'AFE, composé des mêmes plus les six membres du Bureau et ensuite, le Bureau élargi, auquel s'ajoutent les Présidents de commissions et les Présidents de Groupes. Nous nous réunirons à 17 heures 30 en salle 3, en Bureau élargi.

Demain à 15 heures, nous avons une présentation du projet de la loi de finances. Il serait bien que nous ayons quelques idées. À ce sujet, serait-il possible d'avoir communication du budget ? Pouvez-vous voir cela ? Apparemment, les projets de budget ont été donnés hier aux parlementaires, donc, si nous voulons pouvoir nous exprimer, il serait mieux que nous ne les découvriions pas juste au dernier moment.

Nous avons soulevé l'idée que dans chaque commission, plutôt que d'essayer d'avoir une vision globale du budget, les commissions se concentrent davantage, au moins au départ, sur la ligne budgétaire qui les concerne. D'ailleurs, il y a une autre question que nous n'avons pas soulevée et je suis étonné que personne n'y ait pensé, c'est que nous avons aussi un droit de regard sur le budget de notre propre Assemblée. Entretienons le débat, Marie-José, tu as la parole, cela m'évitera de parler tout seul.

*Le Président donne la parole à Mme Marie-José CARON.*

### **Mme Marie-José CARON, Conseillère élue de la circonscription « Europe du nord »**

À ce sujet, je pense qu'il faut vraiment aborder la prise en charge de nos frais pour venir à Paris pour les deux Assemblées. Cela ne sera-t-il pas l'occasion ?

### **Le Président**

C'est une excellente idée, de parler de cela. Nous avons ce débat depuis la première fois que l'on nous a dit que cela ne serait pas comme avant, mais différent, etc. À mon sens, aborder un débat sur des frais sans les avoir eus, sans avoir quoique ce soit à apporter à l'administration, c'est assez vain. J'ai préparé, pour notre Groupe – vous m'excuserez, avant d'être Président, j'étais membre du Groupe – un petit fichier Excel qui permet de relever quotidiennement vos frais, y compris votre ticket de métro, tout ce que vous voulez. Je propose de vous le communiquer et que l'on décide, à la fin de la session, que quelqu'un – pas nécessairement moi – compile tout cela, regarde quel est le coût réel de l'exercice du mandat sur une semaine (billet d'avion, si vous avez pris des congés sans solde, si vous avez dû louer une maison) tout cela et nous ferons ensuite une

proposition à l'administration, la commission des Finances ou peu importe, en disant : « voilà, nous, sur le papier, les billets d'avion, cela nous a coûté cela, le transport, les repas, etc. » et nous aurons une base de discussion. Après, nous pourrions dire que ce n'est pas assez, qu'on en veut plus, etc. Si vous en êtes d'accord, je vais vous faire passer, à partir du fichier de la messagerie de l'Assemblée, je vous fais passer ce soir ce fichier Excel, c'est simplement une feuille de calcul.

*Le Président donne la parole à Mme Marie-José CARON.*

**Mme\***

Je voulais dire que le travail dont tu parles, j'ai fait une simulation pour mes propres frais, uniquement pour les frais de voyage, les nuitées à Paris, les restaurants,... en fait, nous devrions tous être à peu près à la même enseigne, sauf le voyage.

**Le Président**

La différence entre ce que tu fais, qui est une simulation, je te propose que l'on travaille au réel.

**Mme\***

Je suis tout à fait d'accord. C'est à peu près le même processus que j'ai mis en route pour mon propre travail, mais déjà, nous avons la proposition d'une chambre d'hôtel à 60 euros à Paris, cela ne peut pas aller. Le moins cher que l'on trouve, parce qu'on ne va pas nous faire aller à l'autre bout de Paris pour avoir une chambre à 60 euros. Nous sommes dans le quinzième arrondissement, il faudra que l'on se mette un peu d'accord sur des conditions qui ne soient pas...

**Le Président**

Ne faisons pas le débat maintenant. Je ne te demande pas d'aller dormir dans un dortoir d'une auberge de jeunesse.

**Mme\***

Je voulais simplement dire que tu n'as pas prévu les nuitées d'hôtel, on les rajoute en bas ?

**Le Président**

Rajoutez-le dans les colonnes.

**Mme Marie-José CARON**

De toute façon, ce que je voulais répondre aussi, c'est qu'on voit ce qu'on dépense, pas l'indemnité que l'on va nous donner. Ce qu'on veut voir là, c'est prouver qu'on nous donne moins que ce l'on dépense. Si on a 120 euros d'hôtel, on marque 120 euros d'hôtel.

**Le Président**

Non, on veut vérifier que l'on dépense plus que ce qu'on nous donne pour l'instant. Ce n'est pas gagné. Non. Ce n'est pas gagné.

**Mme Marie-José CARON**

Au consulat de France, au Caire, on m'a dit que les 60 euros venaient d'un décret de 2006 qui est applicable à tous les fonctionnaires. Oui, mais, les fonctionnaires qui me l'ont dit gagnent 17 000 euros par mois, le Consul général.

**Le Président**

Oui, mais, eux ne sont pas bénévoles dans leur fonction. Que veux-tu que je te réponde ? Effectivement, un décret du 2 juillet 2006 dit que les fonctionnaires en déplacement qui viennent en métropole, s'ils sont convoqués, peuvent prétendre au remboursement de leurs frais de transport auprès de l'ordonnateur – vous noterez qu'ils peuvent prétendre, nous, on nous les paye – et ensuite, ils sont remboursés sur une base de 60 euros plus 15, plus 15 pour leurs nuits et les repas. J'ai vérifié auprès de copains et certains fonctionnaires de Bercy m'ont dit que suivant la raison pour laquelle ils étaient convoqués, ils n'avaient pas des indemnités.

**Mme Marie-José CARON**

Nous ne sommes pas des fonctionnaires, nous sommes des élus, de base d'accord, mais ce n'est pas parce qu'on est un élu de base qu'il faut être traité vraiment très mal. En comparaison de nos autres élus, en particulier les Sénateurs des Français de l'étranger, qui ont des défraiements pour des choses... ils ne présentent pas de facture, on ne leur demande rien et on leur donne 6 000 euros par mois. Et nous, on nous traite très mal...

**Le Président**

Marie-José, j'espère que le magnétophone aura patiné !

**M. Ryad CHELLALI, Conseiller élu de la circonscription « Europe du sud »**

Je suis d'accord avec Marie-José, je voulais en rajouter une couche. L'indemnité, c'est notre valeur. Si nous sommes obligés d'aller dormir dans une auberge de jeunesse, comme tu le dis, j'ai vérifié, c'est tout ce qu'il y a de disponible à 60 euros, on renvoie notre image, c'est-à-dire que l'on vaut d'aller dans une auberge de jeunesse. Et moi, je ne veux pas valoir une auberge de jeunesse.

**Mme Catherine RECHENMANN, Conseillère élue de la circonscription « Afrique occidentale »**

Monsieur le Président,

Je voudrais savoir pourquoi nous sommes traités comme les fonctionnaires. Sommes-nous des fonctionnaires quand nous siégeons à l'AFE ? C'est la question que je pose. Pourquoi des fonctionnaires ?

**Le Président**

Je n'ai pas de réponse à cela. Je vais faire comme l'administration. Vous me demandez quel est l'indice sur lequel nous sommes remboursés, je vous réponds : le législateur, dans sa grande sagesse, ou dans un moment d'égarement, a décidé que nous serions alignés sur les fonctionnaires, décret du 2 juillet 2006. Après, nous pouvons discuter et dire que cela ne suffit pas, il faudra le revoir. Je n'ai pas d'explication à cela. À un moment donné, je pense qu'il fallait chercher une base et il a été décidé que c'était celle-là. Je ne suis pas en train de dire que cela est bien ou pas bien. Vous me posez une question, je vous réponds.

*Le Président donne la parole à M. Francis HUSS.*

**M. Francis HUSS**

Pardon si la réponse a été donnée, mais je n'ai rien entendu sur le sujet. Si quelqu'un loge chez lui ou chez des amis, quel est le règlement ?

**Le Président**

Je n'ai pas de réponse. J'en suis resté au règlement qui disait que pour le remboursement des frais, il fallait fournir des justificatifs pour l'hôtel, mais pas pour l'avion. J'avais cru comprendre qu'à partir du moment où on signe, on est réputé être venu, on suppose qu'on n'est pas venu à pied et donc, on nous rembourse des frais. Les repas, on nous les rembourse sans demander de justificatif et donc d'après ce que j'ai compris, la seule chose pour laquelle on a besoin d'un justificatif, c'est le logement.

**Mme\***

Je suis complètement d'accord pour être alignée sur les fonctionnaires internationaux, puisque nous sommes internationaux. Un petit coup de Bruxelles m'arrangerait.

**M. Laurent RIGAUD, Conseiller élu de la circonscription « Asie centrale et Moyen-Orient »**

On parlait des hôtels, mais les billets d'avion, par exemple, nous qui venons des Émirats, on tombe sur le week-end de l'Aïd, tous les billets ont doublé, donc nous sommes passés de 500 à 1 000 euros le billet d'avion.

**Le Président**

Je suis d'accord, sauf qu'il faut le regarder... si je prends un billet d'avion pour venir du Vietnam, je gagne 200 euros sur ce qui m'est attribué et je voyage chez Air France, je n'ai pas pris une compagnie... si je passe par les Émirats, d'ailleurs, cela me coûtera encore moins cher, sauf qu'il faut que je fasse une nuit à Dubaï et cela m'embête...

**M. Laurent RIGAUD**

Là, je fournirai l'hôtel, je suis hôtelier à Dubaï, il n'y a pas de souci...

**Le Président**

Là, nous discutons parce que nous n'avons pas grand-chose à faire, mais c'est bien pour cela que je propose que nous fassions un relevé et que l'on ne parle plus chacun dans son coin. Nous pouvons faire regarder les points qui sont spécifiques. Il y a peut-être effectivement des pays qui sont discriminés en matière de billets d'avion à un moment donné, mais au moins, nous aurons une base pour en discuter. Je suis d'accord, il n'est pas question de dormir dans des auberges de jeunesse. En plus, cette semaine tombe mal, parce qu'il y a le mondial de l'automobile. Sinon, j'ai trouvé quelques hôtels entre 40 et 60 euros qui avaient l'air acceptables, à Paris.

*(Réactions dans la salle).*

**M. Geoffrey PARTY, Conseiller élu de la circonscription « Europe du nord »**

Monsieur le Président,

Je pense qu'il y a un argument sur lequel tout le monde devrait être d'accord. Il ne s'agit pas de se comparer aux fonctionnaires, tout le monde est d'accord. Mais simplement, personne ne devrait avoir à payer pour exercer son mandat et même quelqu'un qui ne gagne pas d'argent, voire qui est au chômage devrait pouvoir être élu à l'AFE. Or, si on demande à quelqu'un d'avancer les frais ou de dépenser de l'argent, même pour exercer son mandat, ce n'est pas possible, donc l'argument est là.

**Le Président**

Tout à fait et cela est parfaitement recevable.

*(Applaudissements).*

Et donc, pour étayer cet argument, c'est pour cela que je vous propose de faire un relevé des frais de chacun et l'on pourra, à ce moment-là dire : « voilà, cela nous a coûté cela, ce n'est pas normal » et cet argument est parfait.

*Le Président donne la parole à M. Philippe LOISEAU.*

**M. Philippe LOISEAU**

Merci, Monsieur le Président.

Je pense qu'effectivement, la base réglementaire, c'est l'indemnité forfaitaire annuelle pour chacun d'entre nous. Reste à savoir s'il y aura remboursement semestriel de ces sommes. Il y a deux sessions annuelles, on ne sait pas si on sera remboursé par semestre ou en termes d'année terminée. Donc, il y a beaucoup de questions sur la fluidité du remboursement des frais occasionnés par les sessions semestrielles, premièrement. Et cela, je pense que l'on verra effectivement à l'usage, comme vous l'avez indiqué, avec les calculs que l'on pourra faire.

Et deuxièmement, il y a un problème réel théorique, réglementaire, qui est le double plafonnement interne qui est en quelque sorte induit par le non-remboursement de frais de séjour non couverts par une facture d'hôtel adéquate. Mais, je pense que cela évoluera aussi en fonction de l'usage que nous en ferons tous dans les six mois prochain nous en saurons plus.

**Le Président**

Tout à fait.

Nous allons clôturer ce débat fort intéressant qui n'est que le prélude, j'en suis sûr, à des discussions plus approfondies sur ce sujet et laisser la parole aux Présidents de Groupes qui sont revenus. Est-ce que l'un d'entre vous annonce pour tout le monde ? Comment faites-vous ?

*Le Président donne la parole à M. Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI.*

**M. Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI**

Je vais essayer de faire pour tout le monde, nous allons voir si j'ai de la mémoire.

Concernant le conseil d'administration de l'AEFE, le poste de titulaire va au Groupe IDÉE.

**M. Alain-Pierre MIGNON**

Nous allons vous donner les noms, mais pas tout de suite. Cela ne sert à rien, nous allons changer deux trois fois...

**M. Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI**

Le poste de suppléant est pour le Groupe Français du monde, Écologie et Solidarité.

Pour la Commission nationale des bourses, il y a un poste pour le Groupe Alliance, et un poste pour le Groupe Français du monde, Écologie et Solidarité. Pour la Commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger, il y a trois postes, donc un chacun. Pour le Conseil national de l'aide juridique, le poste de titulaire va au Groupe Alliance...

**M. Georges-Francis SEINGRY, Conseiller élu de la circonscription « Benelux »**

Je me permets de rappeler que c'était traditionnellement attribué au Président de la commission des lois et au Vice-président. J'ai bien dit traditionnellement, c'est pour donner une information à tout le monde.

**M. Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI**

Donc, le titulaire va au Groupe Alliance et le suppléant au Groupe IDÉE.

Pour le Conseil départemental de l'accès aux droits de Paris, le poste de titulaire va au Groupe Alliance.

Pour la Commission permanente pour l'emploi et la formation professionnelle, un poste de titulaire pour le Groupe FDM-ES et un poste de titulaire pour le Groupe Alliance.

Pour le Conseil d'orientation stratégique de l'Institut français, de la coopération culturelle, un poste pour le Groupe Alliance et un poste pour le Groupe FDM-ES.

Pour le conseil d'administration de France Médias Monde, un titulaire pour le Groupe Alliance.

**Le Président**

Très bien. Merci beaucoup.

Maintenant, si on peut avoir la répartition théorique dans les commissions et voir si cela colle, nous pourrions passer au travail en commissions, mais je ne sais pas si le secrétariat général a fini son travail de répartition.

Sur le Groupe de travail sur le règlement intérieur, je rappelle qu'il est constitué de six personnes, dont on a donné les noms, qui ont été désignées par les Groupes et il serait bien que l'on s'en tienne à cela et que les Groupes n'envoient pas des auditeurs libres. Sinon, on déséquilibre ce qui a été prévu. Je vais redonner les noms qui ont été donnés et nous souhaiterions tous les trois que l'on s'en tienne à cela.

Il y a donc :

Daphna POZNANSKI

Morgane MAROT

Georges-Francis SEINGRY

Geneviève SUBERVILLE

Olivier PITON

Martine SCHOEPPNER.

Radya, tu peux secouer la tête, vous avez décidé en Groupes comment cela se faisait, cela se fait ainsi et on en reste ainsi. Ensuite, vous vous débrouillez en interne. Travaillons là-dessus.

On se disait que peut-être, on avait évoqué cela tout à l'heure avec Mme PIPELIER sur le fonctionnement actuel de la vérification des nominations des centres administratifs et centres de vote était pertinente ou s'il fallait trouver autre chose.

Je vous rappelle le processus. Dans les consulats, on vous demande de donner des noms pour la commission administrative des centres de vote. Sous ce nom pompeux, il s'agit de vérifier la validité des inscriptions au registre et sur la LEC. D'après les textes – et je parle sous le contrôle de personne pour l'instant – ce choix n'est pas censé refléter l'équilibre politique de la représentation des Français de l'étranger dans la place, mais être fait en fonction de personnes qui connaissent bien la communauté. Parce que quelqu'un qui est de droite ou de gauche et qui vient d'arriver ne présente qu'un intérêt tout à fait relatif pour la connaissance de la communauté.

Si les représentants, les Conseillers consulaires, localement, n'arrivent pas à s'entendre sur ce nom des quatre personnes, la proposition remonte ici et c'est nous, ici, qui devons nous prononcer.

Avant, nous nous prononcions relativement en connaissance de cause, puisque nous étions en quelque sorte juges et parties, puisque nous étions sur le terrain. Aujourd'hui, nous sommes 90, pour représenter tous les centres de vote. Donc, il y a peut-être un décalage. Alors, la question est : nous avons ce système aujourd'hui, est-ce que l'on a des suggestions à faire pour quelque chose qui pourrait être plus souple ?

*Le Président donne la parole à Mme Martine SCHOEPPNER.*

### **Mme Martine SCHOEPPNER**

Juste une précision, ce n'est pas un débat, mais une précision. Les textes disent aussi que les élus ne peuvent pas être membres de ces commissions depuis 2004. On peut s'arranger, dans nos consulats par exemple, nous nous mettons d'accord pour nommer une personne par grande région. Celui de Munich ne va pas connaître la communauté du Bade, par exemple, où il y a plusieurs milliers de personnes, ou des choses comme cela. Donc, les quatre personnes dont on a besoin, on les prend par grande région, et le consul a pour habitude de convoquer les quatre en même temps, bien qu'il y ait officiellement deux titulaires et deux suppléants. Mais, en règle générale, c'est l'intérêt des consulats, ils convoquent les quatre, comme cela, chacun peut voir dans sa région.

*Le Président donne la parole à Mme Martine VAUTRIN-DJEDIDI.*

### **Mme Martine VAUTRIN-DJEDIDI, Conseillère élue de la circonscription « Afrique du nord »**

Merci, Mme SCHOEPPNER,

C'est exactement la question que j'allais poser. Parce que j'ai remarqué, en regardant les listes des membres des commissions administratives, que certains Conseillers consulaires étaient membres des commissions administratives qui avaient été pré-désignés et j'avoue que cela m'a un petit peu surpris, puisque, effectivement, on nous a bien indiqué que les Conseillers consulaires ne pouvaient pas être membres de la commission administrative.

### **Mme Martine SCHOEPPNER**

Directement là-dessus, pour l'instant, le texte n'a pas été modifié par l'administration et ne parle que des Conseillers AFE, puisque les autres n'existaient pas. Mais, on peut tout de même considérer que ce sont les élus, puisqu'il n'est pas normal que les élus puissent avoir accès aux listes électorales.

### **Mme Martine VAUTRIN-DJEDIDI**

De façon à ce qu'il n'y ait pas de litige, il faudra que ce point soit éclairci, parce que visiblement, en fonction des circonscriptions, il y a deux poids, deux mesures. C'est une première chose.

Ensuite, je confirme effectivement, en tout cas dans les circonscriptions que je connais, qu'il est d'usage, de façon qu'il y ait le plus de monde possible autour de la table, plus nous sommes nombreux à examiner ces listes, moins il y a de risques d'erreur, nous tendons vers la limitation du pourcentage d'erreur par rapport à la réalité, nous savons tous qu'il est impossible d'avoir des listes qui collent totalement à la réalité, il est d'usage, effectivement, de convoquer les titulaires et les suppléants.

*Le Président donne la parole à M. Jean-Daniel CHAOUI.*

### **M. Jean-Daniel CHAOUI, Conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »**

Je voulais dire que ce point devra être éclairci, parce que j'ai un exemple tout à fait précis, puisque j'ai eu un échange avec le consul d'Angola, puisque c'est la circonscription AFE, mais le Conseiller consulaire qui est élu en Angola fait partie de la

commission administrative et le consul a répondu que le décret ne l'interdisait pas, puisque l'on parlait des Conseillers AFE. Donc, il a été désigné dans la commission administrative. Donc là, il y a un vide qu'il faudra préciser, mais en l'état actuel des choses, les Conseillers consulaires peuvent être dans les commissions administratives.

### **Le Président**

Nous pourrons faire la remarque, demain, quand nous examinerons les listes. Cela peut être un avis formulé par la commission des lois.

*Le Président donne la parole à Mme Nadine FOUQUES-WEISS.*

### **Mme Nadine FOUQUES-WEISS, Conseillère élu de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie et Suisse »**

Merci, Monsieur le Président.

Je pense qu'il faut absolument éclaircir la situation, savoir si les Conseillers consulaires ont le droit ou pas d'être membres de ces commissions. Il serait illogique qu'ils le puissent, mais la raison qui empêche un élu d'être membre d'une commission m'a toujours interpellée. De toute façon, il faut bien savoir que, que l'on soit élu ou pas, quand on est membre titulaire ou suppléant d'une commission et que l'on contrôle la liste des électeurs, on ne peut faire que des contrôles ponctuels, parce qu'il est complètement impossible de connaître toutes les personnes qui s'y trouvent. D'où l'intérêt de répartir géographiquement les personnes que l'on nomme.

Je vous remercie.

*Le Président donne la parole à Mme Martine SCHOEPPNER.*

### **Mme Martine SCHOEPPNER**

Simplement, puisque l'on parle de ces commissions administratives, qui sont tout de même super importantes, et justement pour ceux qui ont moins l'habitude, il ne faut surtout pas se laisser impressionner par le consul général ou celui qui est Président de la commission et qui vous dit : « C'est comme cela et pas autrement ». Vous avez le droit de refuser de signer le procès-verbal. Cela m'est arrivé et dans ce cas-là, ils sont obligés de revoir leur copie. C'est comme cela que dans ma circonscription, j'ai fait réintégrer 1 700 personnes. Ce n'était pas une paille, mais nous avons une grosse circonscription. Mais après, cela a eu une répercussion sur les autres circonscriptions, où il s'était passé la même chose et où les gens n'avaient pas fait attention. Donc, il ne faut pas hésiter, s'il y a un problème, par exemple le problème principal, les gens qui ne sont soi-disant plus à jour de leur inscription au registre sont évacués de la liste électorale, alors qu'il n'y a pas de lien pour l'instant, ils changeront peut-être la loi, mais il n'y a pas de lien pour l'instant entre la liste électorale et l'inscription au registre. On n'est pas obligé d'être inscrit au registre pour être sur la liste électorale. Je sais qu'il est question de le changer, parce que les consuls le demandent, mais pour l'instant, la loi est ainsi. Donc, s'il y a des gens qui n'ont pas renouvelé cette année et que l'on a fait sauter de la liste électorale, vous refusez leur disparition de la liste électorale. Il ne faut pas hésiter pour cela et ne surtout pas se laisser impressionner par le consul.

*Le Président donne la parole à Mme Bérange EL ANBASSI.*

### **Mme Bérange EL ANBASSI**

Je voudrais proposer quelque chose à notre Assemblée, que l'on en fasse un vœu ou un avis, au sujet des listes électorales. Vous avez tous fait campagne, vous avez tous regardé ces listes électorales. Je suis sur le Maroc, j'avais six listes électorales et j'ai remarqué que cela n'était pas formaté. Suivant le consulat, la case A, B, C et D était à peu près similaire, mais dès que vous arriviez au champ « Adresse », c'était n'importe quoi. Certains consulats, ou même à l'intérieur de la même liste consulaire, c'était « Résidence Les Orangers », dans la case G, « 67, avenue Tartempion », après, on changeait encore de case et on arrivait à « Marrakech » et on changeait encore de case et on arrivait à « Maroc ». Tandis que la ligne d'en dessous, la personne pouvait très bien avoir toute son adresse concentrée dans la case G. Ces listes électorales étaient inexploitables d'emblée. C'est-à-dire que moi, quand j'ai voulu faire du publipostage, j'ai dû retravailler toute la liste électorale et refaire le tableau Excel.

J'aimerais qu'émane de cette Assemblée, une demande au Département, de faire un formatage de ces listes électorales.

*(Applaudissements).*

**Le Président**

Je vois qu'on est en train de donner du grain à moudre à la commission des lois.

*Le Président donne la parole à M. Jean-Hervé FRASLIN.*

**M. Jean-Hervé FRASLIN, Conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »**

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais juste demander, suite à l'intervention de Martine, votre Vice-présidente, tout à l'heure, d'avoir le texte sous les yeux et de pouvoir le donner aux gens qui vont à la commission administrative, parce que nous dire que c'est dans la loi, mais sans savoir où précisément, cela ne nous équipe pas pour pouvoir argumenter.

Je confirme que dans le cas de Madagascar, la radiation de la liste électorale est automatique, dès que les inscriptions sur le registre n'ont pas été renouvelées après un éventuel courrier de relance, parfois envoyé à une adresse ancienne voire erronée, pour ce que j'en sais.

**Mme Martine SCHOEPPNER**

C'est un décret de 2004, je pourrai le donner, qui s'intitule « De l'inscription au registre des Français de l'étranger ». Pour apporter du grain à moudre à Bérangère, je la rassure, en Allemagne où les codes postaux ont été changés depuis la réunification, certains ne l'ont toujours pas été.

**Le Président**

Je pense que c'est un combat perdu d'avance. Si les Allemands ne sont pas capables de faire un truc carré, je ne vois pas où on va en trouver un. Peut-être chez les Suisses Allemands, mais cela n'est pas sûr.

**Mme Michèle MALIVEL, Conseillère élue de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »**

C'est un sujet que l'on a déjà traité, les pays où les listes sont rouges. Il paraît qu'en Tunisie, les candidats ont tout de même réussi à obtenir la liste électorale, bien que cela soit sur liste rouge. Moi, j'ai quelqu'un du Cameroun qui pleure en me disant : « Essayez de voir, comment nous, au Cameroun et sur liste rouge, on peut avoir les listes électorales ». Je sais qu'il y a un truc, ils peuvent avoir un petit bout... Comment avez-vous fait en Tunisie ?

**Mme Martine VAUTRIN-DJEDIDI**

La Tunisie comme la Libye et un certain nombre d'autres pays se trouvaient en liste rouge, c'est-à-dire que pour les élections, nous n'avons pas eu connaissance des listes électorales consulaires. En fait, nous les avons eues l'avant-veille ou quelque chose comme cela et nous avons utilisé celles de l'an dernier. Ce n'est pas la première fois. Depuis qu'il a commencé à y avoir des troubles en Tunisie, donc en fait depuis 2011, pratiquement chaque année, nous avons beaucoup de difficultés à obtenir la liste électorale consulaire, pour des raisons évidentes de sécurité. Des gens ne veulent pas faire savoir qu'ils ont la nationalité française. Nous n'y pouvons rien.

*Le Président donne la parole à Mme Nadine FOUQUES-WEISS.*

**Mme Nadine FOUQUES-WEISS**

Ce sera très bref. Je me sens dans l'obligation de défendre les Allemands. Surtout les Allemands du sud en plus...

Ce qu'a dit Martine est exact pour la liste électorale 2006. Mais, pour la dernière, avec laquelle j'ai fait de nombreux envois courriels et des envois postaux, il y avait peut-être 10 ou 20 adresses, sur 31 000 qui avaient un code postal qui ne correspondait pas. Donc, tout de même, l'administration avait travaillé énormément entre 2006 et 2014. Je vous remercie.

*Le Président donne la parole à M. Fwad HASNAOUI.*

**M. Fwad HASNAOUI, Conseiller élu de la circonscription « Afrique du nord »**

C'est au sujet du choix des membres de la commission administrative. Pour le cas de figure que l'on m'expose, notamment à Oran, il s'agit d'un fonctionnaire qui vient d'arriver et donc, qui ne connaît pas la liste électorale. En général, on choisit des

personnes qui connaissent, qui sont des anciens, qui connaissent le terrain. Donc, peut-être dans le choix des personnes, faire des recommandations. D'abord, si c'est un fonctionnaire de passage, en général, ce sont des personnes qui restent trois ans en mission, éviter de prendre un fonctionnaire, d'autant que c'est l'administration qui cherche des personnes volontaires et de la société civile. D'autre part, surtout quand c'est quelqu'un qui vient d'arriver. J'ai, pour ce cas de figure, une réclamation pour Oran.

*Le Président donne la parole à Mme Martine SCHOEPPNER.*

### **Mme Martine SCHOEPPNER**

Pour répondre tout bêtement à la question, vous êtes toujours en droit de refuser et puis, c'est l'Assemblée qui décide, donc nous pouvons décider de ne pas valider cette personne. La seule obligation est bien sûr d'être inscrit sur la LEC. Vous avez le droit de protester.

Simplement parce que cela a été évoqué, vous êtes en droit de demander, quand on vous donne la liste électorale, qu'elle soit dans un format exploitable.

### **Le Président**

Ces remarques amènent une autre réflexion de ma part, liée au règlement intérieur. Nous venons d'avoir un certain nombre de remarques disant : « Il faudra que nous fassions ceci, cela, pour le faire savoir ». Sauf qu'aujourd'hui, nos textes de loi et a fortiori notre règlement intérieur, puisqu'il n'existe pas, ne prévoient rien. Antérieurement, nous faisons des vœux, des motions, des avis, des avis motivés ou des recommandations.

Ce que je veux dire par là, c'est que dans le règlement intérieur, il faut que nous imaginions une méthode de communication à plusieurs niveaux. Une méthode de communication vers les administrations, une méthode de communication vers nos parlementaires, éventuellement une méthode de communication vers le Gouvernement. Je n'ai pas d'idée précise sur la question et ce n'est pas à moi de le décider maintenant, mais je pense que ceux d'entre vous qui vont travailler sur le règlement intérieur devront réfléchir à ce processus de communication.

*Le Président donne la parole à M. Olivier PITON.*

### **M. Olivier PITON**

Oui, Monsieur le Président,

Effectivement, le Groupe a commencé à travailler sur le défrichage du règlement intérieur et ce point fait partie des aspects que nous souhaiterions effectivement développer et donc, nous aurons des propositions à faire à nos collègues d'ici quelques jours.

### **Le Président**

M. PITON,

Pourriez-vous nous éclairer sur la nature de ce Groupe ? Je suis un peu perdu. Il y a un Groupe de six, maintenant un autre Groupe. Je comprends que vous faites partie d'un Groupe qui est interne...

### **M. Olivier PITON**

Sauf avis contraire de votre part, Le Président, nous avons respecté scrupuleusement ce qui nous a été dit sur la formation du Groupe de travail.

### **Le Président**

D'accord. Mme PIPELIER vient de nous faire passer une information, mais je ne la vois plus. Cela veut-il dire que la répartition dans les commissions était ad hoc et que l'on peut y aller ? C'est cela que j'aurais aimé savoir.

*Le Président donne la parole à Mme Martine SCHOEPPNER.*

**Mme Martine SCHOEPPNER**

Pour toutes ces questions, les anciens se souviennent et nous développerons, mais nous avons déjà questions écrites, questions orales, questions d'actualité. Nous allons le conserver. La loi nous donne quelque chose de supplémentaire, qui s'appelle « questions au Gouvernement ». C'est un article du décret, donc cela nous fera quatre possibilités.

**Le Président**

Une question pour le Groupe de travail du règlement intérieur, compte tenu de l'imprécision relative dans laquelle nous sommes en ce qui concerne nos horaires et notre organisation, je suggère que le Groupe de travail se dote d'une certaine autonomie et se réunisse quand il le souhaite. Mais essayez de vous réunir tous ensemble...

Avez-vous des questions d'ordre général concernant notre organisation ?

*Le Président donne la parole à Mme Bérange EL ANBASSI.*

**Mme Bérange EL ANBASSI**

C'est complètement un autre sujet, mais je me suis posé la question, tout à l'heure, pour que l'on nous rembourse nos indemnités, c'est-à-dire est-ce qu'avant vendredi, nous déposons notre facture d'hôtel et nous sommes remboursés avec un RIB français, marocain ? Nous n'avons pas eu beaucoup de précisions là-dessus. Est-ce vendredi, par exemple ?

**Mme Martine SCHOEPPNER**

Normalement, pour les frais, on vous a déjà demandé un RIB et tout ce qu'il fallait. Il faut déposer la facture, mais seulement la facture de l'hôtel. Quand vous n'êtes pas logés à l'hôtel, il faut faire une lettre en le disant. Si vous avez loué quelque chose, vous mettez la facture de la location. D'après ce que l'on nous avait dit, ils prévoyaient de diminuer le forfait de 60 euros prévu pour l'hôtel de 10 ou de 20 euros.

*Le Président donne la parole à Mme Marie-José CARON.*

**Mme Marie-José CARON**

J'avais demandé un éclaircissement au secrétariat général qui m'avait envoyé le décret dans lequel il est écrit que lorsqu'on est logé à titre gratuit, cela n'est pas remboursé.

**Mme Martine SCHOEPPNER**

Il y aura une décote.

**M. Georges-Francis SEINGRY**

Il y aura une décote. Ce n'est pas la même chose.

**Mme Marie-José CARON**

Je vais retrouver le règlement et je vais te l'envoyer, Martine, si je le retrouve ce soir.

*Le Président donne la parole à M. Francis HUSS.*

**M. Francis HUSS**

Parmi les questions diverses, tu as parlé d'une date d'avril l'année prochaine, est-ce sûr ou faut-il attendre la réponse du ministère pour voir si les locaux sont disponibles ?

**Le Président**

En fait, c'est un peu dans l'ordre inverse. Ce matin, lors de notre réunion de Bureau, nous avons parlé d'une possibilité de date. Six mois, cela mène en avril ; la première semaine d'avril, c'est la semaine de Pâques. Les vacances de Pâques sont le 20 avril à Paris. C'était pour qu'il y ait du monde dans les ministères et les administrations. La proposition qui a été faite était

de trouver un créneau entre le 6, étant férié, et le 20. Donc, cela nous amène au 13. Il nous faut valider cela d'ici la fin de la semaine, faire une proposition et que l'administration nous réponde si les salles sont disponibles.

**M. \***

Concernant les questions diverses, avez-vous la réponse pour cette fameuse assurance que nous devons prendre, en tant que Conseillers ?

**Mme Martine SCHOEPPNER**

Il y a deux volets. Il y a l'assurance Conseiller, qui fait, selon les circonscriptions, entre 300 et 500 euros selon les pays dans lesquels les Conseillers sont établis. Et il y a une assurance supplémentaire. Celle-ci a été quasiment passée sous silence, pour les Conseillers AFE, qui fait un montant entre 80 et 120 euros.

Vous n'êtes pas obligé de reprendre une seconde assurance. Il faut simplement, sur l'attestation de votre assurance, faire préciser que vous êtes aussi couvert pour vos déplacements en France. C'est tout. Comme cela, ensuite, vous avez les deux assurances cumulées, le remboursement des deux forfaits.

*Le Président donne la parole à M. Thierry CONSIGNY.*

**M. Thierry CONSIGNY, Conseiller élu de la circonscription « Asie - Océanie »**

Avec le rajeunissement de nos membres, en particulier à l'ADFE, il serait bien que l'on puisse voir en fonction des vacances scolaires. Nous avons déjà fait cela à la rentrée, les autres Bureaux étaient toujours début septembre et nous avons décalé vers le 15 septembre. Puisque nous sommes maintenant maîtres de notre destin, il serait bien que l'on choisisse des dates qui nous conviennent.

Ensuite, la salle est libre ou pas, on voit en fonction. On donne une ou deux dates.

**Le Président**

C'est ce que nous avons fait, Thierry.

Je sais que l'on a un peu tendance, dans le monde entier, à prendre les mêmes dates de vacances et à se calquer plus ou moins sur les mêmes calendriers. Cela va être un peu compliqué si on doit rentrer un calendrier complet de toutes les vacances. Il y a les grandes masses, il y a Noël, effectivement, je me souviens que l'on faisait attention, pour le Bureau, de le faire assez à l'avance, etc. Mais là... nous sommes tenus de le faire tous les six mois.

**Mme Martine SCHOEPPNER**

Il faut penser qu'ensuite, nous allons avoir une grande période, puisque l'on ne peut jamais plus se réunir en septembre comme nous le faisons autrefois, nous sommes obligés de prendre octobre et nous voyons début octobre, le problème que cela pose, donc cela sera sûrement repoussé à la mi-octobre au moins, tout simplement parce qu'il nous faut, pour nous réunir, puisque nous sommes censés donner des avis, le rapport du Gouvernement et surtout, le projet de loi du budget. Donc, tant qu'il n'est pas paru, nous ne pouvons pas faire de réunion et il ne l'est pratiquement jamais avant début octobre. Il est paru hier.

*Le Président donne la parole à M. Francis HUSS.*

**M. Francis HUSS**

Pourrions-nous avoir un modèle de ce qu'il faut faire comme attestation d'assurance ? Je n'ai pas encore compris pourquoi nous devons être assurés. Est-ce que le secrétaire général pourrait nous donner l'attestation type pour ce dont on doit être assuré ?

**Mme Martine SCHOEPPNER**

Ce n'est pas une obligation de prendre une assurance supplémentaire. Vous pouvez simplement prendre un complément qui vous assure dans vos activités bénévoles et vos déplacements.

### **Le Président**

Le gros problème est que je pense que l'on a tous des grosses difficultés, quand on dit à un assureur : « Je souhaiterais que vous m'assuriez dans l'exercice de mon mandat ». L'assureur est tout à fait d'accord pour nous assurer, si on glisse sur une peau de banane, si on mange un plat avarié dans un restaurant ou si on a un accident d'avion, mais ils ne sont jamais partants pour nous assurer sur une responsabilité civile sur des incidents qui pourraient advenir à l'étranger de par l'exercice de nos fonctions. Donc, cela reste une assurance corporelle et, pour beaucoup d'entre nous, c'est redondant avec des assurances que nous avons déjà.

### **M. Jean-François BERTE**

Ce qui est clair, de mon point de vue, c'est qu'il n'y a pas d'obligation d'assurance, comme l'a dit Martine. Ensuite, sur les garanties, je crois qu'il s'agit essentiellement de la garantie appelée « accidents individuels » et de la deuxième garantie, qui s'appelle « assistance en voyage, rapatriement sanitaire » et des choses comme cela. À mon avis, il ne sera jamais question, effectivement, d'obtenir une couverture en responsabilité civile pour les dommages que nous pourrions causer dans l'exercice de notre mandat, je crois que c'est absolument exclu et je trouve cela particulièrement dommage, parce que comme nous ne bénéficions pas non plus de la couverture du ministère des affaires étrangères, pour exercer ce métier de manière bénévole, nous serons tous tenus d'être extrêmement attentifs à ce que nous faisons dans l'exercice de ces mandats, pour ne pas donner à des gens qui pourraient nous consulter, des recommandations qui pourraient se retourner contre eux et donc, eux-mêmes, ensuite, pourraient se retourner contre nous.

Je réponds au passage à la question qui a été soulevée tout à l'heure par notre ami là-bas : normalement, les garanties accidents individuels, elles sont toujours délivrées pour une couverture monde entier. Donc, ce n'est pas la peine de demander une extension.

### **Mme Martine SCHOEPPNER**

Il le faut pour le secrétariat.

### **M. Jean-François BERTE, Conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »**

Cela est ridicule, cela n'existe pas. Nous avons fait l'expérience, en Espagne, aussi, de vouloir demander à un assureur de spécifier que notre activité est celle de Conseiller consulaire, mais pour eux, cela n'existe pas, ils ne savent pas ce que c'est et donc, je pense que nous nous sommes limités à mettre quelque chose comme activité diplomatique ou quelque chose comme cela.

### **Mme Martine SCHOEPPNER**

Attention, nous n'avons pas le droit d'utiliser activité diplomatique. Vous allez avoir des ennuis sérieux au tribunal. Nous ne sommes pas des diplomates, nous n'avons pas le droit d'utiliser cette formule. Surtout pas.

*Le Président donne la parole à Mme Nadine FOUQUES-WEISS.*

### **Mme Nadine FOUQUES-WEISS**

À propos de l'assurance, je rejoins tout à fait ce que dit Marc, on a vraiment de grosses difficultés à expliquer à un assureur, qui normalement, nous assure déjà pour des assurances accidents, etc., mais quand on lui décrit ce que nous faisons ici, le mien m'a demandé de lui spécifier qu'il ne me couvrirait pas, à ce moment-là, pour les décisions que je pourrais prendre, actuellement, dans le cadre de la commission. J'ai décrit ce que je faisais, il s'agissait uniquement d'assurance responsabilité civile, accidents, etc., mais pour l'instant, je n'ai pas encore par écrit son acceptation.

### **Mme Martine SCHOEPPNER**

Personnellement, je l'ai déjà depuis longtemps. Je pourrai passer le modèle. Je l'ai en anglais et en allemand à ceux qui en ont besoin. Ce que m'a donné mon assureur. Si par exemple on informe mal quelqu'un dans un dossier de bourse, par exemple, la famille se retourne contre vous, vous donnez des informations qui sont erronées ou fausses, c'est bien logique, on ne peut pas se faire assurer contre cela. Vous pouvez à la limite prendre, à titre personnel, mais ce n'est pas calculé, une assurance juridique si vous le voulez, mais cela ne sera pas pris en charge par le ministère et nous ne l'avions pas en tant qu'anciens Conseillers, quand nous étions assurés par le ministère. Ils ne peuvent pas prendre en charge tout ce que vous allez raconter à vos électeurs. Ce n'est pas possible.

**Le Président**

Si nous étions assurés par rapport à cela, cela serait fabuleux.

*Le Président donne la parole à M. Olivier PITON.*

**M. Olivier PITON**

Le Président,

Je sais que cela va vous arracher le cœur, mais je souhaiterais pouvoir récupérer notre Vice-présidente, parce que je souhaiterais qu'on puisse réunir le Groupe de travail sur le règlement intérieur. Je suis désolé de vous le demander, mais j'aimerais beaucoup que Martine puisse nous rejoindre dès que possible.

**Le Président**

Allez-y, je me débrouillerai tout seul.

**M. Guy SAVERY**

Monsieur le Président,

Il est exigé de fournir une assurance. En principe, il est demandé, pour les remboursements, Martine, avant de t'en aller, peux-tu nous répondre, cette assurance est bien exigée par le Département ?

**Mme Martine SCHOEPPNER**

Non, elle ouvre droit à un forfait pour la prendre en charge.

**M. Guy SAVERY**

Est-ce que le Département peut nous donner un modèle et pourquoi le Département ne ferait-il pas, pour l'ensemble des élus, une proposition en prenant contact ou même peut-être faire un appel d'offres avec une compagnie d'assurance qui pourra prendre exactement ce que nous souhaitons ?

**Mme Martine SCHOEPPNER**

C'est que nous avons autrefois. Daphna faisait partie du Groupe de travail, c'est pour faire des économies que cette version a été choisie.

**M. Guy SAVERY**

Nous ne demandons pas de faire des économies. On demande de savoir ce qu'il faut faire. C'est ce qui est important.

**Mme Françoise VARRIN, Conseillère élue de la circonscription « Afrique occidentale »**

Ma question est pour Mme la Vice-présidente, avant son départ, peut-on avoir la lettre du secrétariat général parlant des 40 euros déduits pour les gens qui logent chez eux, puisqu'on m'avait assuré que c'était 60 euros.

**Mme Martine SCHOEPPNER**

40 euros, c'était un exemple. On nous a seulement dit qu'il y aurait une décote. J'ai pris l'exemple d'une décote de 20 euros, ils feront peut-être 10 euros, ils en feront peut-être 50.

**Le Président**

A priori, pour l'instant, il n'y a pas de texte, donc il va falloir poser la question à l'administration pour avoir une réponse.

**Mme Françoise VARRIN,**

Deuxième question : À quel moment allons-nous démarrer pour les commissions ?

**Le Président**

C'est une excellente question, mais je ne maîtrise pas tout à fait la réponse, parce que certains Groupes ayant un peu tardé à communiquer au secrétariat général, malgré nos demandes réitérées, la liste des membres qu'ils souhaitaient mettre dans les commissions, nous avons pris un peu de retard.

Je suppose que les Présidents de Groupes que je ne vois plus doivent être en train de voir et une fois que nous aurons ce résultat, nous pourrions y aller. Mais, je suis désolé, vous ne pouvez pas partir en commission, puisque pour l'instant, nous ne savons pas qui est dans les commissions.

**M. Alain-Pierre MIGNON**

Nous saurons cela demain matin.

**Le Président**

Est-ce sérieux ? Nous attendons depuis tout à l'heure que vous nous donniez les listes des membres dans les commissions.

**M. Alain-Pierre MIGNON**

J'ai donné les listes.

**Le Président**

Nous attendons maintenant que le secrétariat général revienne avec sa liste. Nous pouvons décider que nous remettons cela à demain matin, mais à force de repousser les choses à demain matin...

*Le Président donne la parole à Mme Pascale SEUX.*

**Mme Pascale SEUX, Conseillère élue de la circonscription « Europe centrale et orientale (y compris Russie)»**

Si les Groupes ont donné leur liste, ne pourrait-on pas au moins descendre en commission pour désigner les Présidents et Vice-présidents ?

**Le Président**

Tu ne peux pas voter dans des commissions dont tu ne connais pas les membres, parce qu'on ne sait pas si les listes qui ont été données correspondent aux critères qui ont été proposés.

**Mme Pascale SEUX**

Sauf que l'on a déjà le nom...

**Le Président**

En principe, quand vous allez voter dans une commission pour les Présidents et les Vice-présidents, ce n'est pas la peine de voter.

**Mme Pascale SEUX**

C'est pour cela. Cela permettrait au moins de commencer à faire un tour de table, des choses comme cela, informelles, cela ne change rien au cours de ce que fait le secrétariat général. Et s'il y a des intrus, ils sortiraient à la prochaine.

**Le Président**

Messieurs les Présidents de Groupes ? Avez-vous une objection à cette proposition ?

*Le Président donne la parole à M. Alain-Pierre MIGNON.*

**M. Alain-Pierre MIGNON**

Je n'ai pas d'objection à ce que l'on commence à travailler enfin le plus rapidement possible. Simplement, il faut se rendre à l'évidence, quand on regarde le nombre... j'ai l'impression qu'on ne va pas avoir beaucoup de monde...

**Le Président**

De toute façon, s'il n'y a plus personne, si tout le monde est parti, je ne vois pas pourquoi on vous retient ici, si de toute façon, on n'a pas d'échéance derrière.

**M. Alain-Pierre MIGNON**

Je n'ai pas dit que tout le monde était parti, mais si nous voulons vraiment commencer à travailler en commission et qu'il manque un tiers des membres de la commission, cela va faire un peu désordre.

**Le Président**

Attendez, il est 16 heures 54 et les membres du Bureau ont une réunion à 17 heures. Nous allons lever la séance et en rester là.

**Mme Pascale SEUX**

Comment faire un Bureau élargi sans les Présidents de commission ?

**Le Président**

Alain-Pierre, à cette réunion, normalement, il y avait les Présidents de commission et les Présidents de Groupes. Donc, si nous n'avons pas les Présidents de commission...

Donc, dans la mesure où les Présidents de commission et les Vice-présidents ne seront à l'évidence pas élus ce soir, nous allons maintenir la réunion de Bureau élargie, mais nous l'élargirons moins que prévu, nous ne l'élargirons qu'aux Présidents de Groupes, puisque les Présidents de commission ne sont pas connus.

Je vous propose donc de lever la séance, de regarder sur l'ordre du jour qui vous a été donné, à quelle heure nous avons rendez-vous demain matin. Nous nous retrouvons demain matin à 9 heures. Pour les membres du Bureau et les Présidents de Groupe. Réunion salle numéro 3 maintenant.

*(Réactions dans la salle).*

S'il vous plaît, le secrétariat général vient de nous fournir les listings. Il se trouve que ces listings collent. Donc, nous vous proposons de rester cinq minutes, nous affichons les listings au tableau et ensuite, vous pourrez partir. Nous ferons les élections demain. Nous allons encore modifier l'ordre du jour, pour que vous puissiez élire vos Présidents de commissions.

*La séance est levée à 17 h 15.*

**JEUDI 9 OCTOBRE 2014 – MATIN**

*La séance est ouverte à 10 h 00 sous la présidence de M. Marc VILLARD, Président de l'AFE.*

**PRESENTATION DU RAPPORT DU GOUVERNEMENT : M. BOUCHARD ET CHEFS DE SERVICES CONCERNES  
DE LA DIRECTION DES FRANÇAIS A L'ÉTRANGER ET DE L'ADMINISTRATION CONSULAIRE ET INTERVENTION  
DE MME DESCÔTES, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MONDIALISATION, DU DÉVELOPPEMENT  
ET DES PARTENARIATS**

**Le Président**

Mes Chers Collègues, veuillez vous asseoir.

Monsieur le Directeur,

Mesdames et Messieurs,

Chers Collègues,

Nous commençons nos travaux après avoir travaillé à l'organisation interne de notre Assemblée. Nous recevons aujourd'hui M. le Directeur de la DFAE pour nous présenter le rapport du Gouvernement sur la situation des Français à l'étranger.

Sans plus tarder, je lui passe la parole.

**M. Christophe BOUCHARD, Directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais d'abord vous dire que je suis très heureux de m'adresser à vous pour la première fois devant la nouvelle Assemblée des Français de l'étranger. J'en profite pour vous renouveler toutes mes félicitations pour vos élections respectives et pour l'élection du Président, des Vice-Présidents et des membres du Bureau et aussi pour la façon dont vous organisez cette nouvelle Assemblée, avec de nouvelles règles.

Il était un peu inévitable que cette première session soit largement consacrée à votre organisation interne, mais je crois qu'il était utile que nous ayons l'occasion de dialoguer ensemble sur les questions principales qui justifient notre présence à tous, c'est-à-dire la situation de nos compatriotes vivant à l'étranger.

Merci de me donner l'occasion de dire quelques mots de cette situation générale, autour de la présentation du rapport qui, lui aussi, a un petit peu changé de forme. Vous étiez habitué au rapport du DFAE qui était présenté chaque année. Maintenant, dans le cadre de la nouvelle loi, il s'agit du rapport du Gouvernement sur la situation des Français établis hors de France, dont la première édition vient de sortir et dont la caractéristique, même si là, j'ai une copie papier qui m'a été faite, est d'être disponible maintenant uniquement sous forme dématérialisée donc informatique sur le site internet du ministère.

Peut-être avant, puisqu'on me l'a demandé, mais vraiment très rapidement, quelques mots très généraux sur le ministère des affaires étrangères et du développement international en général, avant de passer aux activités qui relèvent de la direction des Français à l'étranger. Je vais essayer de ne pas être trop long pour que nous ayons un temps pour les questions que vous pourriez être amenés à poser.

Deux mots très rapidement sur le ministère. Je ne veux pas enfoncer des portes ouvertes ou rappeler des évidences, mais peut-être redire certaines choses et certaines évolutions récentes du ministère, qui s'appelle justement depuis le printemps dernier, le ministère des affaires étrangères et du développement international, qui correspond donc à une extension des compétences du ministère, au-delà de sa définition classique d'action extérieure, de diplomatie, des relations politiques entre la France et les pays du monde et puis, bien sûr, d'administration et de protection des Français à l'étranger. Depuis le printemps, le ministère a élargi ses compétences au commerce extérieur et à la promotion du tourisme pour afficher son rôle central dans cet effort de redressement économique, d'attractivité, qui était déjà, bien sûr, dans les préoccupations de toutes nos ambassades et tous nos consulats dans le monde, mais qui maintenant, est formalisé avec donc un certain nombre d'arrangements qui ont été

passés avec l'administration du commerce extérieur et en particulier la direction générale du Trésor et la direction qui s'occupe du tourisme.

Donc, le ministère des affaires étrangères aujourd'hui, sans vouloir vous assommer de chiffres, ce sont 14 800 agents, un réseau qui est maintenant le troisième réseau dans le monde. On a longtemps dit que c'était le deuxième, mais la Chine est passée devant nous, avec 163 ambassades, 16 représentations permanentes et 227 consulats et sections consulaires dans le monde, et un budget dans le projet de loi de finances de 2015 qui s'affiche à 4,7 milliards d'euros.

Les missions du ministère, je le disais, il y a quatre missions principales : défendre et représenter les intérêts de la France dans le monde, c'est évidemment la première chose ; promouvoir la paix et le règlement des conflits ; ensuite, la mondialisation organisée, c'est-à-dire promouvoir le développement durable, l'effort d'aide au développement et d'organisation de la vie internationale sur le plan économique, social et environnemental ; et puis, la quatrième mission, qui vous concerne plus directement, c'est administrer et protéger nos ressortissants français à l'étranger, avec donc cette évolution majeure depuis en particulier 2012 et l'arrivée de Laurent FABIUS au ministère des affaires étrangères et du développement international, sur l'aspect économique, la diplomatie économique et l'intégration complète de ces préoccupations de commerce extérieur, d'investissement étranger, de développement économique et de tourisme.

L'autre évolution importante, on pourra y revenir après, c'est évidemment une préoccupation qui grandit malheureusement depuis plusieurs années et encore dans les dernières semaines, c'est la sécurité des Français, qui est une préoccupation majeure pour l'ensemble du réseau, du ministère, pour le Ministre, pour le Président de la République, avec là encore, dans les dernières semaines et compte tenu des évolutions parfois dramatiques que l'on a vues dans certains pays, a amené de nouveau une nouvelle vague de renforcement à la fois des consignes de sécurité et un effort poursuivi en matière de sécurisation de notre dispositif à l'étranger, de notre dispositif diplomatique bien sûr, mais aussi notamment des lieux d'enseignement français qui, dans certains pays, peuvent être sensibles.

Et puis, le troisième point, parce qu'on est dans un contexte budgétaire et économique global que vous connaissez, c'est le souci d'adapter le réseau, pour le ministère de prendre toute sa part dans l'effort global de réduction des dépenses budgétaires et de réduction du déficit. J'en reparlerai plus peut-être cet après-midi, puisque j'interviendrai cette fois-ci spécifiquement sur notre budget, le budget du programme 151, selon notre jargon, mais il est évident que pour le ministère tout entier, l'enjeu est à la fois de prendre sa part, comme tous les services de l'État, dans l'effort d'économie et de rigueur, mais en essayant évidemment de préserver le plus possible, la qualité du service et notre présence et l'universalité du réseau comme on le dit.

J'en viens maintenant plus spécifiquement sur la situation des Français établis hors de France. Je ne vais pas paraphraser ou encore moins lire ou résumer ce rapport que vous pourrez trouver sur internet. Quelques grandes lignes cependant sur la situation en 2014. Quelques rappels là aussi, sans vouloir donner trop de chiffres. La communauté française à l'étranger, notre réseau, donc 1 600 000 Français inscrits environ, dont 1,1 million environ également sur les listes électorales et une estimation du nombre total de Français vivant à l'étranger qui, comme vous le savez, par définition, n'est qu'une estimation qui, selon les chiffres et selon la façon dont on estime et dont on calcule, tourne en général entre 2 et 2,5 millions de Français. Et puis, pour rendre service et pour s'adresser à cette population, un réseau de 227 postes, je l'ai dit, un peu moins d'une centaine de consulats généraux et le reste étant des sections consulaires au sein des ambassades. Un réseau aussi important, vous le savez, dans vos différents pays de résidence, de consuls honoraires. Nous en avons presque 500 en tout dans le monde et c'est un réseau important et nous essayons de le renforcer et de voir dans certains pays, notamment quelles compétences supplémentaires pourraient leur être données, car ils nous aident, ils nous relaient beaucoup et en tout, donc, 3 300 agents, à peu près 2 800 dans le monde, dans les différents postes et puis un peu moins de 500 en administration centrale, à Paris et à Nantes, qui travaillent donc pour animer ce réseau.

Les principaux axes de notre action, qui sont donc détaillés avec les principaux événements de 2013 et 2014 dans ce rapport. Bien sûr, d'abord, l'aspect administratif, les formalités administratives qui sont là aussi, je le sais, pour vous et pour les Français, une préoccupation importante et souvent d'ailleurs, il faut bien le dire, pour nos compatriotes, la première, voire la seule occasion de contact avec les consulats, ce sont les prestations qui, en France, sont assurées par les mairies et les préfectures, les documents d'identité, l'état-civil, qui est évidemment la base pour la vie administrative de nos concitoyens à l'étranger. Le deuxième point, le deuxième axe qui est lié, c'est la vie civique, je dirais, c'est-à-dire permettre aux ressortissants français à l'étranger de participer pleinement en tant que citoyen français, à la vie politique et électorale française. Et comme le secrétaire d'État a eu l'occasion de vous le dire hier, la France est certainement aujourd'hui le pays qui offre, de ce point de vue-là, les facilités et qui a intégré le plus sa communauté à l'étranger dans la vie électorale au travers de vos propres élections, conseillers consulaires et conseillers AFE, les Sénateurs des Français de l'étranger, les Députés également et la possibilité de participer aux élections Présidentielles, européennes et aux référendums. Donc, ceci évidemment repose sur le travail des postes.

Un autre aspect de participation à la citoyenneté pour les Français à l'étranger, au même titre que les Français en France, même si c'est un système imparfait et que nous essayons de réformer, c'est aussi la participation à la journée de défense et de citoyenneté pour les jeunes citoyens, ou en tout cas une partie d'entre eux.

Autre aspect, évidemment essentiel, de notre activité, auquel vous êtes particulièrement attaché, et donc sur lequel le rapport revient, mes collègues et collaborateurs pourront vous en reparler ensuite, c'est évidemment la scolarité. Avec l'aspect qui relève directement de cette direction et de notre programme budgétaire, c'est-à-dire l'aide à la scolarité au travers des bourses. Donc, là aussi, Catherine MANCIP, la sous-directrice pourra vous en dire un mot tout à l'heure et nous y reviendrons éventuellement cet après-midi au travers de la discussion sur le budget. Mais, le travail sur la scolarité et notamment ce qui se fait dans nos postes va au-delà de ce seul aspect des bourses, puisqu'il n'y a pas que le réseau scolaire traditionnel, mais il y a, comme vous le savez, d'autres offres, d'autres perspectives et évidemment, l'offre scolaire va bien au-delà du seul réseau de l'AEFE ou de la Mission laïque française et c'est une préoccupation générale, avec la nécessité de trouver selon les pays, selon les circonstances, des formules qui permettent, d'une façon ou d'une autre, parfois au sein des enseignements publics étrangers, une façon de scolariser les enfants français.

Un autre aspect essentiel, là aussi on pourra y revenir ensuite, à la fois sur la discussion sur le secteur social en général et puis sur la discussion du budget, c'est la solidarité. La solidarité qui s'exprime à nos concitoyens qui sont dans des situations difficiles également à l'étranger et là aussi, la France est l'un des rares pays, il faut bien le dire, qui étend son devoir de solidarité à ses ressortissants à l'étranger, même si évidemment, il ne le fait pas exactement dans les mêmes conditions que pour les ressortissants en France. Mais enfin, cet aspect-là, l'aide sociale, l'emploi et la formation professionnelle – on pourra y revenir, puisqu'il y aura des évolutions dans ce secteur, est évidemment pour nous une priorité, avec, en matière d'action sociale – et là aussi, j'y reviendrai cet après-midi – un budget que nous avons réussi à maintenir.

Un autre aspect important de notre action, qui est également détaillé dans ce rapport, c'est, je dirais, tout l'aspect d'aide juridique et de soutien juridique aux Français qui, de par le monde, ont des difficultés d'ordre juridique. Cela recouvre des réalités très diverses. Cela concerne par exemple les problèmes de déplacement illicite d'enfants et pour certains d'entre vous, en Europe, mais aussi au Japon ou dans d'autres pays, vous connaissez bien ces problèmes douloureux de couples mixtes qui se séparent et ensuite, qui donnent lieu à des batailles juridiques compliquées et douloureuses, sur la garde de l'enfant. C'est un des secteurs sur lequel vous êtes amenés à intervenir, mais nous travaillons et les postes travaillent. Cela recouvre aussi les créances alimentaires. C'est un secteur dont on parle rarement, mais là aussi, comme vous le savez, il y a des compatriotes, essentiellement des femmes françaises qui, à la suite de divorces, ont du mal à récupérer les créances alimentaires auxquelles elles ont droit de la part de leur ex-conjoint. C'est compliqué en France, quand les deux conjoints sont en France, mais c'est encore plus compliqué quand l'un d'entre eux est en France et l'autre à l'étranger. Et là, il y a donc à la fois le travail des postes, le travail d'un bureau au sein de cette direction. C'est un secteur dont on parle rarement, mais qui est très important pour nos compatriotes concernés.

Je cite aussi bien sûr dans ce registre-là les détenus, les détenus français à l'étranger, vis-à-vis desquels nous avons un devoir de protection consulaire, c'est-à-dire de veiller à ce que leurs droits soient respectés, leurs conditions de détention soient correctes et vous voyez régulièrement dans l'actualité des cas individuels qui sont assez compliqués à gérer et qui font partie intégrante de l'activité de cette direction, tout ceci étant encore une fois explicité dans ce rapport.

Dernier point sur le cadre notre activité, c'est le cadre conventionnel, c'est-à-dire la participation de la direction des Français à l'étranger, dans la plupart des cas avec d'autres ministères français, à l'établissement de nouveaux traités, de nouvelles conventions, destinés à régler un certain nombre de situations pour les Français à l'étranger, essentiellement dans le domaine fiscal et dans le domaine social. Dans le domaine fiscal avec le ministère des finances, c'est tout le domaine des conventions fiscales qui visent à éviter la double imposition des ressortissants français à l'étranger, qui prennent en compte ensuite un certain nombre de situations particulières. Dans le domaine de la Sécurité sociale, c'est aussi un certain nombre d'accords qui visent à assurer le paiement des pensions ou la non double cotisation ou le respect des droits. Donc, ce sont des domaines techniques que nous gérons donc, pour ce qui concerne le domaine fiscal, avec le ministère des finances, pour ce qui concerne la Sécurité sociale, avec la direction de la Sécurité sociale. Mais, nous sommes partie prenante de ces discussions pour évidemment faire valoir les intérêts de nos ressortissants français à l'étranger et de voir comment ceci peut être combiné, évidemment, puisque ce sont des accords de réciprocité avec ce que les pays nous demandent pour leurs propres ressortissants en France.

Il y a aussi des accords dans d'autres domaines. Un domaine plus technique, mais qui dans certains pays est important, et que je cite pour mémoire, là encore, les situations nationales sont détaillées dans ce rapport, c'est la question des permis de conduire et la question de l'échange des permis de conduire et de la possibilité pour un Français de conduire dans un pays étranger selon des règles particulières. Je pense à la Chine, par exemple, où c'est un sujet important pour nos compatriotes, mais il y a d'autres pays aussi. Cela fait aussi partie des dossiers sur lesquels nous travaillons.

Voilà résumés vraiment à grands traits les grands volets de l'activité de la direction. Je ne sais pas si vous aurez le temps de les entendre cette fois-ci, des secteurs qui sont suivis par d'autres directions ou d'autres services du ministère, puisque la DFAE n'est pas la seule à s'occuper de questions qui concernent les Français de l'étranger et en particulier évidemment sur la question de la sécurité, que je mentionnais tout à l'heure. C'est le centre de crise, comme vous le savez, depuis 2008, qui s'occupe au niveau central, ici, à Paris, de toutes les questions relatives à la sécurité des Français à l'étranger, même si sur place ce sont les

mêmes consulats qui gèrent ces affaires. Et puis, il y a aussi tous les aspects qui concernent la scolarité dont j'ai parlé, mais aussi l'aspect économique, l'appui aux entreprises françaises, le rôle des communautés françaises à l'étranger dans le développement économique – c'est un sujet, là aussi, que le Secrétaire d'État a abordé hier et qui je crois sera de plus en plus important, qui est comment associer les communautés françaises à l'étranger, que cela soit des gens qui viennent à l'étranger pour quelques années ou qui s'y installent durablement, comment les faire participer à ce grand effort national de redressement économique. Et cela, Anne-Marie DESCOTES, la Directrice générale de la mondialisation, viendra tout à l'heure, elle a réussi à trouver un petit moment dans son agenda, alors qu'on lui a demandé cela seulement hier, donc elle viendra vous dire un mot du rôle de la direction générale de la mondialisation dans ce domaine.

Pour terminer en quelques minutes avant de passer aux questions que vous pouvez avoir, quelques mots sur nos projets, maintenant, puisque c'est un peu la situation d'ensemble que j'ai brossée à grands traits. Nos projets pour résumer les choses, pour les dire rapidement, sont mus par la volonté de moderniser et simplifier le réseau consulaire et l'activité consulaire. Avec un double but qui se rejoint, c'est simplifier la vie de nos concitoyens à l'étranger, simplifier leurs démarches, faciliter leurs démarches, moderniser la façon de travailler. Mais, c'est aussi pour être tout à fait clair, un moyen d'alléger la charge de nos postes, puisque nous sommes, dans la contrainte que vous connaissez bien, d'une population française qui augmente régulièrement, ce n'est pas une augmentation exponentielle, l'année dernière, c'était 2 % de plus par rapport à l'année d'avant, mais comme vous le savez, dans certains pays, dont des pays où vous habitez, l'augmentation est beaucoup plus forte que cela. donc, nous avons un public auquel nous nous adressons qui est de plus en plus important, qui a tout de même doublé en vingt ans et en face de cela, nous avons des moyens qui sont contraints, que nous essayons de maintenir le plus possible, mais qui, certes, dans la période actuelle, ne sont pas en expansion.

Donc, on se trouve avec cette fameuse formule qui sert un peu à tout et à n'importe quoi, dire qu'il faut faire mieux avec moins ou il faut faire plus avec moins et la façon de faire en sorte que cela ne soit pas seulement un slogan un peu démagogique, c'est de simplifier les méthodes de travail, c'est d'économiser du temps dans nos services consulaires passé à des tâches purement de paperasserie et d'administration, de faire tout cela plus rapidement, de façon plus moderne, pour avoir justement plus de temps ou la capacité de répondre aux besoins de population qui augmentent et de se concentrer sur vraiment les tâches qui nécessitent un travail et un contact direct entre les usagers et leur consulat. Et en revanche, de pouvoir dématérialiser, moderniser d'autres tâches pour que cela soit plus facile pour tout le monde.

C'est un peu cela le fil rouge de nos actions, qui ont commencé, déjà, depuis plusieurs années et dont vous avez vu certains éléments, mais que nous allons continuer et essayer d'amplifier parce que les besoins, encore une fois, sont toujours plus importants.

Donc, je cite parmi les exemples, nous pourrons y revenir, mes collègues y reviendront, la question des passeports, le Secrétaire d'État vous en a parlé hier, avec donc la fin dans un grand nombre de pays, de la double comparution, donc cette obligation qui était apparue avec les passeports biométriques et donc, la possibilité qui sera mise en place dans les mois qui viennent pour les Français, de récupérer leur passeport par un moyen postal sécurisé, ce qui leur évitera d'avoir à se déplacer une deuxième fois au consulat et ce qui soulagera aussi les consulats qui auront cette charge, même s'il faudra qu'ils s'occupent de l'envoi des passeports. Cela fera du public en moins pour des démarches qui étaient tout à fait évitables. Cela dépend d'un décret conjoint du ministère de l'intérieur et du ministère des affaires étrangères et puis, un arrêté sera pris au même moment et fixera la liste des pays dans lesquels cette procédure pourra être mise en place, tout ceci ayant résulté d'une discussion, d'une négociation pas toujours facile avec nos collègues du ministère de l'intérieur.

L'autre point dont le Secrétaire d'État a aussi parlé brièvement hier et qui est pour nous un peu la réforme majeure que nous avons commencé à mettre en œuvre et qui devrait aboutir, si tout va bien, vers la fin de l'année prochaine, puisqu'il faut une bonne année pour la mettre en place, c'est la réforme de l'inscription au registre, avec donc, comme double ou triple but l'ambition à la fois comme toujours d'élargir l'inscription des Français au registre, de faire en sorte que le plus possible de Français s'inscrivent dans nos consulats, puisque comme je l'ai dit, il y a à peu près 1,6 million d'inscrits, mais 2,5 millions de Français. Donc, il s'agit de mieux connaître notre communauté, ce qui servira notamment aux aspects de sécurité ou aux aspects administratifs, donc d'élargir cette facilité d'inscription en rendant l'inscription plus facile, l'idée étant que l'inscription puisse être réalisée complètement en ligne par les citoyens eux-mêmes, qui pourront le faire de chez eux, sans avoir à se déplacer, sans avoir à remplir des papiers sous forme écrite, ce qui permettra aussi d'avoir des informations plus fiables, puisque moins on a besoin de recopier des informations et de les dupliquer, moins on a de chance de faire d'erreurs, ce qui permettra d'avoir des informations plus actualisées aussi, puisque cela veut dire que chaque fois que les Français changeront d'adresse, d'adresse mail, ils pourront en quelques minutes actualiser leurs données, ce qui nous permettra, après, de ne pas avoir les problèmes auxquels on se trouve confrontés, parfois, d'avoir une mauvaise adresse et de ne pas pouvoir nous adresser aux Français.

Cela sera aussi, je le redis, un moyen d'alléger le travail de nos postes, de leur épargner des milliers d'heures de travail de recopie, qui n'ont aucun intérêt sur le plan du travail et qui leur permettra de faire autre chose, c'est-à-dire notamment de s'adresser aux Français qui ont le plus besoin d'un traitement individuel et d'un soutien individuel de la part des consulats. Cela

permettra aussi, je l'espère, de mieux connaître notre communauté française à l'étranger, d'avoir plus d'informations, sur une base bien sûr volontaire, sur le profil sociologique des Français. Parce que le paradoxe, c'est que l'on a à la fois un système qui est assez lourd à gérer et qui nous donne finalement très peu d'informations sur la communauté française. Évidemment, plus on connaîtra la communauté française, son profil sociologique, ses besoins, plus on pourra éventuellement adapter notre travail. C'est le grand travail pour l'année qui vient.

Je mentionne rapidement la question des élections. Les élections, c'est important ; nous avons le dispositif le plus large de participation de nos concitoyens à l'étranger à la vie électorale française. Mais, cela représente beaucoup de travail en administration centrale, pour les postes. Nous l'avons vu au printemps dernier avec l'organisation des élections consulaires et des élections européennes le même jour. Et cela représente encore des complications, parce que nous avons des règles et des systèmes en matière de procuration, qui sont un peu lourdes. Nous avons encore des imperfections, nous avons eu l'occasion d'en parler avec les parlementaires notamment qui vous représentent, sur le vote par internet, puisque là aussi, l'une des spécificités, c'est que les Français à l'étranger peuvent voter par internet et ils sont les seuls Français à pouvoir le faire. Donc, c'est un progrès, mais il y a encore des problèmes techniques, qu'il ne faut pas surestimer, mais qu'il ne faut pas non plus nier.

C'est un autre volant du travail que nous avons devant nous pour les deux ou trois années à venir, notamment pour faire en sorte que la prochaine fois que normalement, les Français auront à voter par internet, ce qui normalement devrait être les élections législatives de 2017, le système marche mieux. Donc, de toute façon, nous devons revoir les marchés avec les prestataires qui ont travaillé pour nous en 2012 et en 2014. Nous avons pris note de toutes les imperfections qui ont été notées et que vous avez vécues lors des élections du printemps, pour essayer de les améliorer une par une. En matière de procurations aussi, nous allons essayer de faire en sorte que, comme c'est le cas déjà pour les mairies en France, les consulats puissent adresser par voie électronique, les procurations que les Français établissent dans les consulats directement aux mairies par voie électronique, et donc avec une réception immédiate par les mairies, puisqu'aujourd'hui, c'est assez typique de ce que l'on essaie de changer, c'est à la fois un système qui est très lourd sur le plan administratif, qui prend beaucoup de temps et, comme vous le savez, compte tenu des distances, parfois, les procurations arrivent après le jour de l'élection et donc, ne servent à rien ; alors que si on arrive à faire cela par voie électronique, cela sera à la fois plus léger à gérer et plus efficace pour vous.

Dernier point, l'état-civil. C'est un secteur important, qui ne concerne pas seulement les Français qui vivent à l'étranger, mais les Français qui vivent en France, mais qui sont nés à l'étranger et qui ont leur état civil géré par le service central de l'état civil, à Nantes, que vous connaissez bien, surnommé « la plus grande mairie de France » et je crois que nous pouvons être tout à fait fiers du travail que fait le SCEC, parce qu'il a en permanence cherché à se moderniser et ceux d'entre vous dont l'état civil est géré par le SCEC, savent que cela fonctionne bien, que l'on obtient son extrait d'acte de naissance beaucoup plus facilement et beaucoup plus rapidement que dans la plupart des mairies. Mais, le travail de modernisation continue là aussi. Le grand projet, c'est le registre électronique d'état civil, c'est une révolution pour l'état civil, puisque l'idée sera d'avoir des actes d'état civil dématérialisés et, pour les gardiens du temple du Code civil, c'est une évolution, notamment pour le ministère de la justice, qui n'a pas été facile à accepter. Mais maintenant, c'est en route. Et puis, des procédures, aussi, d'allègement dans le cadre des relations avec les notaires et pour l'établissement des passeports où, pour résumer très rapidement, au lieu que l'utilisateur doive demander un acte d'état-civil au SCEC par exemple et ensuite, aller le présenter au notaire ou à la préfecture, pour demander un passeport pour les gens qui sont en France, les données d'état-civil seront transmises directement du SCEC vers le notaire ou du SCEC vers la préfecture. Cela fait une démarche de moins pour l'utilisateur et c'est aussi une façon de lutter contre les risques de fraude.

Voilà les principaux chantiers. Nous pourrions revenir là-dessus au niveau des questions. Et puis, évidemment, nous pourrions peut-être réserver cela pour cet après-midi et les discussions du budget sur le programme 151, pour ne pas trop allonger. Nous faisons cela aussi en essayant d'adapter le réseau, comme je le disais, pour ce qui est du ministère tout entier. Nous essayons de prendre toute notre part dans l'effort de rigueur budgétaire, en essayant de faire en sorte que cela soit le moins pénalisant possible et le moins douloureux possible. Et donc, nous essayons d'aménager le réseau en faisant des choix et en définissant des priorités, mais nous pourrions plutôt en parler cet après-midi, à propos du programme 151. Donc, voilà un petit peu ce sur quoi nous travaillons et évidemment, dans tout ce travail, c'est ce que je vous dis, c'est ce que je dis aussi dans tous les postes quand je me déplace : il sera très important de le faire en concertation avec vous, avec l'AFE et avec vos élus parlementaires, pour ce qui est de Paris, avec les Députés et les Sénateurs. Et puis, dans chacun des postes, bien sûr, entre les consulats et les élus conseillers consulaires.

Voilà. Je vous remercie et donc, je serai heureux de répondre à vos éventuelles questions. Merci beaucoup.

*(Applaudissements).*

## QUESTIONS-REponses

### **Le Président**

Merci, Monsieur le Directeur.

Nous allons donc passer aux questions. Je vous prie d'une part d'être indulgents, je n'ai pas encore mémorisé tous vos noms. Je ferai de mon mieux et je vous demande justement, parce que Monsieur le Directeur ne vous connaît pas tous non plus – en tout cas, je le présume – donc quand vous prenez la parole, de vous présenter.

*Le Président donne la parole à M. Fwad HASNAOUI*

### **M. Fwad HASNAOUI, Conseiller élu de la circonscription « Afrique du Nord »**

Merci, Monsieur le Président.

Merci, Monsieur le Directeur.

Vous avez parlé du problème des familles déchirées et des créances familiales. Il arrive fréquemment de trouver des papas ou des mamans qui ont la bonne volonté de transférer leur créance en France, à partir de pays, justement, où il y a des problématiques de transfert de devises, car la monnaie locale n'est pas convertible. Bien sûr, en général, ce sont des pays avec lesquels la France a des conventions, mais les parents qui veulent transférer leur créance familiale à leur famille en France ont des difficultés. Ce qui est regrettable, c'est que le problème vienne des institutions, alors que du côté français, on fait son possible et très souvent, ce sont des familles qui sont à la charge de la communauté nationale. Dans le cadre des conventions, les conventions ne sont souvent pas respectées entre les pays. Je ne veux pas citer ces pays, puisque je pense que nous ne sommes pas les seuls à être concernés, pour ce qui concerne l'Algérie, mais c'est un pays qui a signé aussi la convention de New-York, en matière de transférabilité et d'arbitrage des contentieux à l'étranger, mais qui ne respecte pas cette convention. Nous voulions attirer votre attention sur ce point.

*Le Président donne la parole à M. Francis HUSS.*

### **M. Francis HUSS, Conseiller élu de la circonscription « Péninsule Ibérique »**

Merci,

Francis HUSS, conseiller AFE Péninsule ibérique et je voudrais parler d'un problème propre à l'Espagne. L'Espagne est actuellement divisée en deux circonscriptions, l'une qui s'appelle ABC – Aragon, Baléares, Catalogne – et l'autre, tout le reste de l'Espagne, centré sur Madrid, va depuis le nord jusqu'au sud.

Dans cette optique, on a entendu dire, et c'était quasiment officiel depuis Barcelone, que la communauté valencienne allait être rattachée au consulat général de Barcelone. Donc, cette communauté valencienne comprend Castellon, où il y a relativement peu de Français, Valence et Alicante, qui sont distantes, à peu près, géographiquement, vu depuis Paris, à la même distance de Madrid que de Barcelone, mais la distance par l'autoroute et surtout par le TGV est très différente : on va à Madrid depuis Valence en moins de deux heures et à Barcelone en plus de cinq heures. Ma collègue VALLDECABRES confirmera cela. Donc, tout le monde est d'accord, tous les conseillers consulaires sont d'accord pour protester contre ce nouveau découpage et souhaite que les Français de la communauté valencienne continuent à dépendre de Madrid.

*Le Président donne la parole à Mme Béragère EL ANBASSI.*

### **Mme Béragère EL ANBASSI, Conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Directeur,

Merci pour ce rapport. Je reviendrai sur trois points d'ordre vraiment très général. Pour nos collègues nouveaux dans cette Assemblée, serait-il possible d'avoir un organigramme de votre service, avec le nom et les coordonnées des chefs de service à qui s'adresser ?

Deuxièmement, pouvez-vous nous parler de l'éventuelle augmentation ou prise en charge au niveau de la troisième catégorie aidée de la CFE, s'il y a des possibilités d'ouverture ou cet après-midi pendant le budget peut-être ?

Ensuite, une question d'ordre très général qui me tient à cœur depuis que je suis élue dans cette Assemblée, c'est le problème des personnes âgées en perte d'autonomie. Les Français de l'étranger vieillissent et nous ne trouvons que rarement, peut-être en Europe cela va-t-il un peu mieux, dans nos pays d'accueil, des structures et surtout des systèmes juridiques pour mettre en place des tutelles, des curatelles, des choses comme cela, pour la protection de nos personnes âgées en perte d'autonomie.

Merci.

*Le Président donne la parole à Mme Régine PRATO.*

**Mme Régine PRATO Conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »**

Merci, Monsieur le Président.

Bonjour, Monsieur le Directeur,

Merci d'abord de vous occuper de nous comme vous le faites et de répondre à nos courriers. Vous savez que je viens d'Égypte et nous avons un problème récurrent, ce sont les enlèvements d'enfants. J'ai actuellement chez moi Mme BELLEMAISON, je crois que vous en avez entendu parler, c'est un cas qui est très sérieux. Son bébé lui a été enlevé il y a deux ans. Elle ne l'a pas vu depuis deux ans. Elle a des décisions de justice française et égyptienne en sa faveur, mais malheureusement, le comité des bons offices au ministère de la justice en Égypte ne tient pas compte de ces décisions, puisque c'est une question de religion d'abord. La maman est chrétienne, le papa est musulman, donc c'est un gros problème. Elles attendent en Égypte, pour quelques-unes d'entre elles. Nous les aidons financièrement, puisque j'ai créé la Banque alimentaire et cela les aide énormément et on essaie de leur trouver du travail. Mais, nous voudrions que vous appuyiez nos demandes auprès des représentations diplomatiques ici en France, pour faire exécuter ces décisions de justice locale. Parce que sinon, il n'y aura pas d'autre solution pour qu'elles puissent avoir leur bébé.

Merci.

*Le Président donne la parole à M. François LUBRINA.*

**M. François LUBRINA, Conseiller élu de la circonscription « Canada »**

Monsieur le Directeur,

Un point d'importance, c'est la gestion économique de nos consulats. Nous parlons de diplomatie économique et je me demande vraiment si le cordonnier est vraiment très bien chaussé. Nous avons ouvert il y a trois ans, un consulat à Calgary qui a été fermé deux ans après, ce qui est assez curieux, étant donné que le Président de la République sera le 3 novembre à Calgary. En ce qui concerne le Québec, nous sommes en train de vendre notre consulat à Québec ; nous allons louer des locaux, 18 000 dollars par mois, un loyer d'à peu près 250 000 dollars par an ; sur Montréal, nous sommes locataires depuis 50 ans, avec des loyers oscillants de 800 à 900 000 dollars, 100 millions de dollars de perdus, je souhaiterais vivement qu'au niveau des conseils consulaires, les conseillers soient associés à ces choix qui engagent la communauté française pour l'avenir. Les consuls passent, les Français restent et ces décisions à caractère budgétaire, d'investissement, de gestion des locaux dont nous sommes finalement les utilisateurs, soient vraiment abordées dans le cadre des conseils consulaires. La loi l'autorise, j'aimerais qu'il y ait cette ouverture d'esprit, pour qu'il y ait une collégialité. Je ne dis pas une cogestion, mais au moins une collégialité en matière de décision, où seront installés les consulats, pourquoi les vend-on, pourquoi ne sommes-nous même pas informés de ces transactions ? Il y a, je vous le dis franchement, un non-sens économique, une perte d'argent, un gaspillage de ressources financières considérables. Nous avons de l'argent pour payer des loyers, pour payer des baux, et nous n'avons absolument pas d'argent pour gérer convenablement les bourses.

Merci, Monsieur le Directeur.

*(Applaudissements).*

*Le Président donne la parole à M. Jean-Daniel CHAOUI.*

**M. Jean-Daniel CHAOUI, Conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Directeur,

Je pense que comme beaucoup de collègues, nous regretterons de ne pas avoir de version papier du rapport, parce que c'était tout de même un outil de travail qui était beaucoup plus facile que simplement la version dématérialisée. Et puis, on s'en sert aussi pour le montrer dans nos postes, donc il est dommage qu'il n'y ait pas de version papier du rapport.

Je voulais aussi attirer votre attention sur, je ne sais pas comment se font exactement les répartitions des moyens dans les consulats. Il y a des pays qui sont sans doute plus difficiles les uns que les autres. Madagascar, c'est là que je suis élu, est un consulat en difficulté. Nous le signalons depuis des années. Nous avons énormément de problèmes pour gérer les demandes d'état civil et autres et cela atteint maintenant des délais qui sont, on va dire, très élevés. Je vous donne un exemple, plus de deux ans pour faire une transcription d'actes. Donc, cela devient extrêmement difficile pour nos concitoyens, surtout depuis la fermeture des deux chancelleries détachées. Je voulais attirer votre attention sur ce sujet. Je le fais de façon récurrente, pour que l'on donne au consulat ou que l'on envoie des missions pour le remettre à flot.

Merci.

*Le Président donne la parole à Mme Annik VALLDECABRES.*

### **Mme Annik VALLDECABRES, Conseillère élue de la circonscription « Péninsule Ibérique »**

Monsieur le Directeur,

Je me permets de rajouter certaines informations à ce qu'a dit notre collègue Francis HUSS. La division géographique qui est en projet paraît-il sur l'Espagne vient après l'élection des conseillers consulaires et donc, les élus de la communauté valencienne seraient rattachés à la Catalogne. Les conseillers consulaires de la communauté valencienne qui sont rattachés à Madrid seraient rattachés à la Catalogne. Dans la situation politique actuelle, ce serait très mal perçu.

### **Le Président**

Je vous propose que l'on fasse juste une pause sur les questions, pour permettre à Monsieur le Directeur de répondre. Ensuite il reste trois ou quatre questions en attente. Sinon, nous n'aurons pas le temps de répondre à tout, d'autant que Mme DESCÔTES va arriver et qu'elle aura certainement un emploi du temps assez serré.

### **M. Christophe BOUCHARD**

Merci, Monsieur le Président.

Merci pour toutes ces questions.

Je ne répondrai peut-être pas dans le détail à toutes, mais je laisserai mes collègues vous donner des éléments plus précis sur certains points après l'intervention d'Anne-Marie DESCÔTES, qui effectivement devrait arriver dans les dix minutes.

Sur les créances alimentaires, je laisserai peut-être Marie-Anne COURRIAN qui est la chef de la mission de la protection des droits des personnes donner quelques informations complémentaires. C'est une préoccupation importante. Nous travaillons avec les autorités des principaux pays concernés pour trouver des solutions. Cela fait partie de ces domaines où parfois, nous nous trouvons dans des situations de décalage juridique, de vide juridique tout court et où les procédures et les discussions sont très longues. On arrive parfois à des résultats, mais malheureusement, cela prend souvent beaucoup de temps. Nous vous donnerons des précisions supplémentaires, mais c'est un sujet auquel on accorde une grande importance. C'est encore plus compliqué dans les pays où se rajoutent des problèmes de transferts de devises ou de convertibilité des devises.

Sur les deux questions sur le découpage des circonscriptions en Espagne, notre politique consiste avant tout à nous appuyer sur ce que les postes nous proposent ou nous suggèrent, parce que nous estimons que notre ambassade à Madrid et notre consulat général à Barcelone sont les mieux placés pour savoir ce qui est le plus adapté en termes de découpage des circonscriptions et de regroupement des compétences au sein d'un pays, pour que cela fasse le plus sens et que cela soit le plus pratique en termes d'allocation des moyens dans un poste ou dans l'autre. Donc, nous regarderons cette question. Je vais à Madrid la semaine prochaine à l'occasion de la réunion autour de l'ambassadeur avec les consuls généraux et l'ensemble des parties concernés, donc nous pourrons tout à fait aborder cette question. Deux choses tout de même, en matière de découpage, comme nous sommes en train de le voir en France, le découpage idéal n'existe pas. J'imagine que vous avancez un certain nombre d'objections sur le fait de rattacher Valence à tel ou tel poste. J'imagine que si c'était le contraire, il y aurait d'autres objections. La solution idéale n'existe pas, ensuite il y a des arguments pour et contre, nous allons regarder cela. En revanche, pour les conseils consulaires, cela ne change pas, c'est dans la loi et les circonscriptions électorales dans lesquelles vous avez été élus restent la même. Ce dont on parle ce sont des répartitions administratives entre les postes. Mais, encore une fois, j'aurai l'occasion, la semaine prochaine, de regarder cela de près avec l'ambassadeur, les consuls, vous-mêmes et les conseillers consulaires que je reverrai à cette occasion. Nous regarderons s'il faut garder cela ou le faire évoluer.

Sur l'organigramme, bien sûr. Je ne sais plus s'il est dans le rapport, mais si ce n'est pas le cas, nous vous le ferons passer d'ici demain. L'avantage d'un moyen électronique, c'est qu'il est adaptable et nous pourrions peut-être le rajouter aussi.

La question des personnes âgées est une préoccupation importante. Il est vrai que c'est un phénomène qui se développe dans un certain nombre de pays. C'est le cas au Maroc, en Belgique, en Espagne, au Portugal et cela pose des problèmes d'ordre social, mais aussi des problèmes d'ordre juridique, qui sont assez complexes, parce que notamment le système des tutelles, qui existe dans la loi française est conçu pour le territoire français, avec tout un système de contrôle par le juge qui ne peut pas s'appliquer tel quel à l'étranger. Au Maroc, nous en avons parlé quand j'étais à Rabat et Casablanca le mois dernier, il y a des pistes intéressantes avec la justice marocaine. Là aussi, c'est le genre de domaines où il faut voir de façon assez pragmatique, pays par pays, ce que l'on peut faire, s'il faut éventuellement passer des accords, trouver des procédures particulières avec la justice. Cela concerne encore des populations qui sont relativement limitées, mais cela va augmenter au fil du temps.

Sur la CFE, je laisserai peut-être répondre Catherine MANCIP, qui est la sous-directrice qui s'occupe de ces questions.

Sur les enlèvements d'enfants, c'est un sujet que je connais bien, dont je m'occupais il y a quelques années, quand j'étais déjà au sein de cette direction. Là aussi, dans un certain nombre de cas, nous avons des procédures judiciaires et juridiques qui existent, des accords. Ensuite, certains sont appliqués, d'autres ne le sont pas. D'autres sont appliqués formellement, mais avec des décisions de justice qui prennent toujours le parti du parent du pays. Donc là, nous avons un double travail, un travail juridico-politique vis-à-vis des pays, pour les encourager à respecter les textes qu'ils ont signés quand c'est le cas ; ensuite, quand les textes sont respectés formellement, mais qu'ensuite, la décision du juge va toujours dans le même sens, cela devient plus compliqué, puisqu'on ne peut pas contester la liberté du juge à prendre telle ou telle décision, si c'est dans le cadre de la loi. L'autre problème que vous connaissez bien dans ces questions-là, c'est que le temps travaille évidemment contre le parent victime et que plus la situation, même illégale, se poursuit, plus on arrive à un moment où il y a une sorte de côté irréversible qui fait que du point de vue de l'intérêt de l'enfant, on pense que malheureusement, c'est le maintien dans le pays où il a été déplacé qui peut s'avérer la moins mauvaise des solutions.

D'où le fait et la mission protection des droits de personnes travaille dessus, en liaison avec le ministère de la justice, sur toutes les procédures de médiation, parce que dans un certain nombre de cas, quand on arrive à des impasses sur le plan juridique et juridictionnel, c'est la médiation qui, même si elle n'est pas parfaite, même si elle donne lieu à des accords parfois douloureux, parfois permet de sortir de ces situations. Ce sont des dossiers que l'on suit de très près.

Le point sur la gestion économique des consulats, la politique immobilière, je ne suis pas le responsable de la politique immobilière du ministère. On peut sûrement, si on regarde dans le passé, critiquer certaines décisions ou certaines non-décisions qui ont été prises. Maintenant, la politique repose depuis plusieurs années davantage sur la vente de bâtiments quand cela s'avère judicieux et ainsi, nous avons pu récupérer des dizaines de millions d'euros à la suite de ventes, dans certains cas, de bureaux, dans d'autres cas de résidences, puisque c'est le produit de ces ventes qui nous permet, d'un autre côté, de financer l'achat de bureaux, de résidences moins chères ou l'entretien de notre parc immobilier.

Après, dans le détail, là aussi, c'est un peu comme le découpage régional, il n'y a pas la situation idéale et dans chaque endroit, si on décide de vendre et à la place de louer ou si on fait le contraire, on trouvera toujours des gens qui considéreront que ce n'était pas comme cela qu'il fallait faire. Encore une fois, ce n'est pas une science exacte. Comme ces procédures prennent du temps et que nous ne sommes pas maîtres de l'évolution du marché immobilier dans tel ou tel pays, il a pu arriver que des décisions qui paraissaient judicieuses à un instant T, s'avéraient moins judicieuses cinq ans plus tard, parce qu'entre temps, le marché s'était retourné. Nous avons connu cela notamment après 2008 et la crise immobilière.

J'observe et j'ai vu récemment certains postes qui ont déménagé et qui ont été relocalisés et là, ce sont incontestablement de bonnes opérations. Je pense à l'Argentine, par exemple, où nous avons vendu une résidence qui était, certes, prestigieuse, mais qui était très éloignée du centre-ville, nous avons récupéré grâce à cela plusieurs dizaines de millions d'euros et à la place, nous avons restauré les salons de l'ambassade, de la chancellerie, cela est beaucoup plus pratique et tout le monde en est très satisfait. J'étais en Chine il y a deux semaines. Notre consulat général à Shanghai a déménagé et tout en faisant une bonne affaire sur le plan financier, il est installé sur un plateau ou un étage dans un immeuble de bureaux tout à fait moderne, spacieux et dont tout le monde se félicite, à la fois les agents du consulat qui travaillent dans de meilleures conditions et les usagers qui ont des locaux spacieux, confortables, etc.

On peut toujours trouver de mauvaises solutions. On a tous été soit locataire, soit propriétaire, on a tous acheté ou vendu et parfois, on fait de bonnes opérations, parfois de moins bonnes, l'immeuble dans lequel vous êtes en étant un bon exemple.

Après, s'agissant du rôle des conseils consulaires, de par la loi, ils peuvent être consultés sur toute question concernant les Français à l'étranger. Il est clair que la gestion interne des services ne fait pas partie de ces questions. Évidemment, cela n'interdit pas à chef de poste – et je pense que c'est ce qui se passe – de façon informelle de donner des informations sur ce qui est prévu, puisque cela intéresse évidemment les Français de savoir que le consulat va déménager. Encore une fois, le but est

tout de même plutôt que tout cela se fasse au profit de locaux mieux adaptés. Mais en tant que tel, il est clair que cela ne fait partie des domaines sur lesquels le conseil consulaire est amené formellement à se prononcer.

Dernier point, sur la version papier du rapport, nous devons nous aussi faire quelques économies. Nous avons fait des économies de papier et d'impression, ainsi que de quelques arbres en faisant une version électronique. Mais, c'est un peu la tendance du moment et je crois que l'on ne reviendra pas là-dessus.

J'ai noté un dernier point sur les problèmes d'état-civil. Nous sommes tout à fait conscients, dans un certain nombre de pays, vous avez cité Madagascar, mais il y a d'autres pays en Afrique notamment, avec des problèmes un peu difficiles à résoudre de l'état-civil, avec des dossiers compliqués, où le risque de fraude est très important, où la coopération des autorités locales pour vérifier les choses, souvent, est très lacunaire. Parce que parfois, malheureusement, les autorités locales participent d'un système bien établi et où donc, on a des dossiers sur lesquels cela peut prendre des mois, voire des années, d'obtenir des réponses des municipalités locales quand il s'agit de vérifier si M. X ou Mme Y est effectivement né(e) à tel endroit ou à telle date, avec telle identité. Le résultat, ce sont des dossiers qui s'accumulent. Là-dessus, le service central de l'état-civil envoie des missions de renfort. Dans certains pays, cela a tout de même permis de faire nettement baisser le stock d'actes qui s'accumulaient dans les consulats. Il y a aussi eu des contacts entre les postes et le service central de l'état-civil, mais aussi le parquet de Nantes, sous la tutelle duquel nous travaillons, pour essayer de voir comment nous pouvons faire. Ce que l'on me dit sur certains postes, c'est qu'on a tout de même pu, comme cela, faire baisser un peu le stock. Nous continuerons d'envoyer des renforts là où cela est nécessaire. Nous essayons de voir aussi avec les autorités locales si elles peuvent un peu plus coopérer, puisqu'il y a des endroits où elles refusent les levées d'actes et où donc, il est concrètement impossible de vérifier. Dans ce cas-là, on ne peut ni autoriser automatiquement ou transcrire automatiquement tous les actes, parce que l'on sait qu'une partie n'est sans doute pas authentique. On ne peut évidemment pas tout rejeter. Donc, nous n'avons pas la solution idéale, mais nous essayons d'écooper et d'envoyer des renforts pour que les délais et la charge pour les postes ne soient pas exorbitants.

#### **Le Président**

Nous reprenons le cours de questions.

*Le Président donne la parole à M. Thierry CONSIGNY.*

#### **M. Thierry CONSIGNY, Conseiller élu de la circonscription « Asie-Océanie »**

Bonjour, Monsieur le Directeur,

Nous avons entre 100 et 105 organismes de bienfaisance et d'entraide qui reçoivent une subvention depuis les 4 dernières années, qui oscille entre 350 et 400 euros. Malheureusement, c'est une baisse de 4 % chaque année et vu la précarité des Français de l'étranger qui augmentent, d'autres caisses se créent. Si l'on en crée de nouvelles, cela se fait souvent au détriment d'autres budgets constants ou en baisse. Quels sont les engagements du ministère sur la ligne budgétaire ? Est-elle toujours de 350 000 euros cette année ? Peut-elle toujours être abondée par les reliquats CCPAS et quelles sont les prévisions budgétaires de votre ministère ?

#### **Le Président**

Thierry, ce sont des questions pour cet après-midi, avec la présentation du budget.

*Le Président donne la parole à Mme Anne HENRI-WERNER.*

#### **Mme Anne HENRI-WERNER, Conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »**

En tant que nouvelle élue, je me permets de me présenter. Anne HENRI-WERNER, conseillère consulaire sur la deuxième circonscription d'Allemagne, donc de Frankfort et conseillère AFE pour la Suisse, l'Allemagne, l'Autriche, la Slovaquie et la Slovénie.

Monsieur le Directeur,

J'aimerais si possible que vous me donniez quelques précisions ou un petit état des lieux sur la réforme de la législation sur la formation professionnelle et notamment les répercussions de la décentralisation pour les Français de l'étranger, la formation professionnelle des Français de l'étranger.

Merci.

*Le Président donne la parole à M. François BOUCHER.*

**M. François BOUCHER, Conseiller élu de la circonscription « Amérique Latine et Caraïbes »**

Merci, Monsieur le Président.

Merci, Monsieur le Directeur, de votre présentation où je pense que tous les projets que vous avez énoncés vont dans le bon sens, en particulier pour nous, le problème des passeports. C'est quelque chose d'extrêmement important dans un pays comme le Mexique.

Je voudrais reprendre un problème un peu dans la suite de Francis HUSS, sur les problèmes entre les deux réformes : la réforme consulaire et notre réforme de la représentation des Français de l'étranger. Nous avons dans l'ancienne circonscription AFE sur l'Amérique centrale, un problème très concret, le cas du Honduras. Le Honduras est un des postes simplifiés et donc, il dépend maintenant du Guatemala. Seulement, au niveau de notre réforme, le Honduras est accolé au Costa Rica et au Nicaragua. Un problème très concret, la commission locale des bourses du lycée de Tegucigalpa, la commission des bourses va se faire à Guatemala, avec des conseillers qui sont au Nicaragua et au Costa Rica, ce qui pose tout un ensemble de problèmes.

Je voulais simplement vous signaler qu'il y avait donc des dysfonctionnements entre les deux réformes, entre la réforme du réseau consulaire et notre réforme de la représentation des Français de l'étranger, et qu'il serait tout de même bon d'essayer de coordonner un petit peu ces deux réformes.

Merci.

*Le Président donne la parole à M. Alexandre CHÂTEAU-DUCOS.*

**M. Alexandre CHÂTEAU-DUCOS, Conseiller élu de la circonscription « Benelux »**

Monsieur le Directeur, bonjour,

Alexandre CHÂTEAU-DUCOS, circonscription Benelux, et plus particulièrement le Luxembourg.

Je voudrais vous questionner sur la démocratie locale, dans le sens où cette nouvelle loi a mis cette strate de conseiller consulaire qui est présentée comme un lien entre le citoyen et l'administration. Je conçois ce lien comme un lien direct avec les administrés et les citoyens. J'ai discuté avec plusieurs de mes collègues ici présents. Dans certains consulats, cela s'est très bien passé, ils ont demandé une permanence dans les consulats. Ailleurs, cela s'est assez mal passé, on a reçu une fin de non-recevoir. Typiquement, c'est le cas au Luxembourg.

Je trouve important de rencontrer directement le citoyen et de ne pas être dans d'autres cas excentrés du consulat, où on rencontre la plupart des citoyens qui viennent pour des démarches administratives et qui pourraient en profiter pour se renseigner, nous aborder, nous questionner dans le cadre de la salle d'attente qui, en général, dans plusieurs consulats, dure plusieurs heures.

Ma question est d'essayer d'homogénéiser et d'obliger peut-être les instances locales à nous accorder un bureau. Ce n'est pas en permanence, c'est une fois par semaine, une fois par mois, de façon collégiale, c'est-à-dire peut-être alternativement avec toutes les parties en présence. Mais, je trouve important, ce lien direct avec les citoyens et aussi pour faire connaître nos missions, également faire remonter pas uniquement de façon internet. Vous connaissez le taux de participation à ces élections, qui est de 20 %. On peut éventuellement penser que seulement 20 % sont intéressés par ces élections. Donc, aller vers plus de démocratie locale, on peut penser qu'aller aussi vers le contact du citoyen, cela sera une avancée dans ce domaine.

Merci.

*Le Président donne la parole à Mme Catherine RECHENMANN.*

**Mme Catherine RECHENMANN, Conseillère élue de la circonscription « Afrique Occidentale »**

Monsieur le Directeur,

Catherine RECHENMANN, Côte d'Ivoire.

Nous avons un problème qui a alerté le consul et qui a voulu également nous faire part de cette préoccupation : l'arrivée massive de Français en rupture peut-être avec des organismes ici, sans couverture sociale, sans rien, ne prenant pas d'assurance locale et bien sûr, ne s'assurant pas non plus à la CFE.

Ces personnes vivent pendant un an ou deux. Ils ont rencontré peut-être des compagnes sur internet et cela est un phénomène vraiment en amplification et ils se retrouvent avec un problème majeur de santé, une hospitalisation très coûteuse et

bien entendu, ils n'ont aucun moyen pour régler ces factures. Le consulat intervient, mais vous savez que les budgets ne sont pas non plus en augmentation de ce côté-là. L'association française de bienfaisance également, n'a pas des moyens très importants. Que faisons-nous de ces Français-là ? Ne faudrait-il pas peut-être en amont prévenir, faire passer une information que la protection sociale, que cela soit CFE ou assurance locale et obligatoire ? Le consulat nous a alertés et nous a demandé de poser ce problème.

Merci.

### **Le Président**

Je me permets de me donner la parole sur ce point. En effet, Monsieur le Directeur, il arrive dans de nombreux pays et en particulier des pays où la législation en matière de visas de séjour est relativement laxiste – vous avez des pays, par exemple, comme la Thaïlande, le Cambodge - où beaucoup de Français vivent dans des situations, disons border line et ces Français n'ont pas de couverture sociale. Ils n'en ont aucune. Les comités de solidarité, dans plusieurs pays, nous l'avons vécu au Vietnam, sont obligés de se mobiliser pour les rapatrier quand ils ont de gros problèmes de santé. Ces personnes reviennent sans assurance. Je vais vous faire une proposition et, j'en suis conscient, elle est très limite, mais ne serait-il pas possible que dans les négociations bilatérales entre la France et ces pays, nous suggérions à ces pays d'avoir vis-à-vis de nos ressortissants qui font des demandes de visas, les mêmes que la France a vis-à-vis des ressortissants étrangers qui demandent à venir en France, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent obtenir de visa s'ils ne sont pas en mesure de présenter une attestation d'assurance ? Dans nos réunions, nous sommes allés encore plus loin et là, je suis conscient que je suis totalement hors des clous, mais comme nous parlons dans nos consulats, de listes d'attention positives, il avait même été envisagé de créer des listes d'attention négative, mais là, je crois que l'on est un peu en dehors.

Je vous propose que nous fassions une nouvelle interruption dans le cycle des questions, pour permettre à Mme DESCÔTES, qui vient d'arriver, de s'exprimer.

*Le Président donne la parole à Mme Anne-Marie DESCÔTES.*

### **Mme Anne-Marie DESCÔTES, Directrice générale de la mondialisation, du développement et des partenariats**

Merci beaucoup, Monsieur le Président,

Félicitations à vous-mêmes et à tous pour l'installation de cette instance dans ses nouvelles modalités de fonctionnement. Merci de m'avoir invitée à prendre la parole.

Je ne veux pas prendre trop de temps, mais peut-être donner un éclairage complémentaire aux éléments qui figurent dans le rapport du Gouvernement dont vous avez tous eu connaissance. Sur la direction générale de la mondialisation, rapidement, les éléments de réorganisation et surtout, ce qu'ils entraînent très concrètement dans notre modalité de projection à l'étranger et la relation avec vous, ce que vous pouvez nous apporter et comment nous pouvons, je l'espère, encore mieux travailler ensemble.

Il y a deux ans déjà, le ministre a mis l'accent très fortement sur la diplomatie économique, avec le souhait que cette dimension ne soit pas prise en compte simplement par une direction au sein de la direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats, mais que cette dimension soit vraiment portée par l'ensemble du ministère. L'extension de son portefeuille aux questions du commerce extérieur et du tourisme à partir du printemps a conduit à un certain nombre de réorganisations dont je voudrais vous dire un mot, parce qu'encore une fois, cela a vraiment des conséquences sur notre façon de travailler et de coopérer avec l'ensemble de nos réseaux.

Les deux compétences qui ont été ajoutées au ministre, qui s'appelle donc « des affaires étrangères et du développement international, commerce extérieur et tourisme » sont portées par la direction des entreprises et de l'économie internationale, mais également bien sûr par les directions géographiques du Quai d'Orsay, qui doivent avoir une vision globale de tous les sujets qui concernent les pays dont elles ont la charge.

Le souhait du ministre est vraiment que nous portions une diplomatie globale et que pour porter l'ensemble des sujets dont il a aujourd'hui la charge, nous nous appuyions sur l'ensemble des réseaux dont nous disposons à l'étranger. Comme vous le savez, c'est à la direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats que se trouve la plus grande partie des moyens humains et financiers qui servent à notre coopération dans tous les domaines, économique, développement, culture, sciences, recherche, tourisme et sports puisque la diplomatie du sport est également un élément sur lequel le ministre souhaite que nous nous mobilisions, et nous avons la chance de disposer, pour mettre en œuvre cette diplomatie globale de réseaux très importants. Il y a le réseau culturel, le réseau des établissements scolaires, le réseau de nos chercheurs, les réseaux des instituts français de recherche, le réseau de Campus France et puis, derrière ces opérateurs, tous ceux qui ont pu bénéficier de nos programmes, qui sont les anciens élèves, étudiants, boursiers et chercheurs. Le souhait du ministre est vraiment que nous travaillions de manière plus coordonnée avec l'ensemble de ces réseaux. Et, bien évidemment, dans cette diplomatie

démultipliée, les Français à l'étranger et leurs représentants que vous êtes et dans lesquels j'inclus bien sûr aussi les conseillers du commerce extérieur, sont des relais tout à fait essentiels de cette diplomatie que nous voulons porter, dont l'objectif est bien évidemment à la fois d'accompagner les Français à l'étranger dans toutes les composantes de leur vie à l'étranger et sur les sujets que vous connaissez bien ; la volonté d'essayer aussi de convaincre des entreprises qui n'ont pas encore franchi le pas, qui n'ont pas par nature beaucoup de relations avec l'étranger d'y aller. C'est le cas pour beaucoup de petites et moyennes entreprises et donc, nous devons les accompagner dans ce mouvement, mais il y a bien sûr la volonté qu'il y ait aussi un mouvement en retour, puisque le souhait du ministre, c'est de faire en sorte que notre diplomatie contribue le mieux possible au rétablissement de la balance du commerce extérieur et de notre situation économique.

Il y a là un énorme travail auquel peuvent contribuer l'ensemble des réseaux, l'ensemble de nos actions, dans l'amélioration de l'image de la France à l'étranger et donc, si possible, le renforcement ou l'accroissement de notre force d'attractivité. Et là, évidemment, vous pouvez jouer un rôle essentiel, puisque vous êtes aux premières loges pour détecter ce qui se passe et nous dire un petit peu comment est l'image de la France à l'étranger, en essayant avec nous de combattre le pessimisme qui fait que l'on a toujours tendance à considérer que ce que l'on fait en France n'est pas bien, que cela est beaucoup mieux ailleurs. Souvent, il y a une vision déformée qui est portée à l'étranger, parfois par la presse et il convient de redresser cette image. Nous nous y employons. Un très gros travail va être fait dans les semaines qui viennent par Ubifrance et Afii. Vous avez que ces deux opérateurs fusionnent en une seule entité qui aura donc un nom et une existence nouvelle à partir de la fin de l'année, puisque nous y travaillons et Mme Muriel PENICAUD, que vous avez peut-être déjà rencontrée est en charge de cette fusion. C'est le rôle de cette entité, aujourd'hui de l'Afii, mais demain de l'ensemble de ce nouvel opérateur, que de travailler sur une meilleure présentation, une meilleure explication des réformes et des éléments d'attractivité de la France pour des investisseurs étrangers, attractivité qui doit aussi concerner les Français puisque vous savez qu'une des grandes questions est qu'il est bon, il est positif d'encourager la mobilité des Français, des jeunes Français à l'étranger, mais nous serions évidemment heureux de les voir revenir riches d'une autre expérience pour nous en faire profiter. Donc là, il faut que nous ayons aussi une capacité d'attraction pour nos propres ressortissants, qui doivent donc conserver si possible une image positive de la France dans tous les domaines.

Il y a donc un très gros travail à faire, sur lequel nous avons engagé l'ensemble du réseau, en particulier de nos réseaux de coopération et d'action culturelle, qui sont mobilisés sur beaucoup de ces sujets, en coordination bien sûr avec les services économiques de l'ambassade. Nous espérons bien sûr que la coopération avec vous dans ce domaine sera aussi étroite que possible, pour encore une fois nous faire profiter de votre expérience, de vos analyses, de vos idées, de vos retours dans ce domaine et je pense que le ministre aura l'occasion d'en reparler lorsqu'il vous rencontrera. Il l'a déjà fait hier à l'occasion de la remise du prix du rayonnement français. C'est vraiment un sujet qui lui tient très fortement à cœur.

Voilà pour la diplomatie globale et la façon dont nous nous organisons pour la mettre en œuvre. Parmi tous les réseaux que j'ai très rapidement évoqués, il y en a un, je le sais, qui vous tient plus particulièrement à cœur, c'est le réseau éducatif, le réseau des établissements français à l'étranger, qui est évidemment un élément absolument majeur du dispositif. Et je ne le dis pas parce que j'ai eu l'honneur de m'en occuper pendant cinq ans, mais parce que cela est vrai. Parce que le poids de ce réseau est considérable dans notre politique, qu'il le reste, qu'il a un poids absolument majeur, que nous voyons aujourd'hui que cela reste un sujet essentiel pour la plupart des entreprises qui se développent à l'étranger. Elles ont besoin de ces établissements. Nous savons aussi que ce sont des viviers formidables pour former les élites étrangères et donc, nous devons accompagner le développement de ce réseau, mais bien évidemment, avec les contraintes que vous connaissez et sur lesquelles, d'ailleurs, le ministre aura l'occasion très prochainement, au cours de l'automne, de s'entretenir avec la ministre de l'éducation nationale, pour préciser un petit peu à la fois l'importance du réseau et les moyens que le ministère de l'éducation sera capable de mobiliser dans les années à venir.

Un dernier point concernant ce réseau. Je ne veux pas trop m'appesantir, parce que vous avez peut-être ou vous aurez l'occasion de voir la Directrice de l'AEFE, mais sachez que bien sûr, l'AEFE comme l'ensemble des opérateurs et des services de l'administration sont sous forte contrainte budgétaire, mais que nous veillons à faire en sorte qu'encore une fois, le réseau puisse continuer de fonctionner de la meilleure manière, en portant l'image d'excellence qu'il a toujours portée.

Un élément très important dont le ministre parle aussi très souvent dans l'ensemble des exercices qui lui donnent l'occasion de le faire, c'est la mobilisation des réseaux des Anciens. Vous avez que l'AEFE avait mis en place un réseau des anciens élèves, anciens des lycées Français du monde. Aujourd'hui, nous avons demandé à Campus France de mettre en place une plateforme Alumni, qui va donc permettre de recenser, au-delà des anciens élèves des lycées français à l'étranger, l'ensemble des étudiants qui sont passés non seulement par nos programmes de bourses – et là, c'est fondamental, puisque nous avons investi, nous avons mis les moyens dans leurs formations – mais plus largement avec les universités, tous ceux qui ont pu passer, à un moment donné, dans un établissement d'enseignement ou de formation en France. Ce sont des personnes avec lesquelles nous devons garder un lien. Nous devons même l'entretenir, le cultiver, parce que ce sont des réseaux qui comptent, des réseaux de personnalités qui ont pour beaucoup aujourd'hui des postes de responsabilité et sur lesquels nous pouvons nous appuyer, qui sont des relais à tout point de vue, y compris pour nos entreprises. Nous savons déjà que bien sûr, Ubifrance,

comme les chambres de commerce, sont très intéressés à pouvoir accéder à cette plateforme. Donc, elle va être présentée au ministre dans les semaines qui viennent. Elle sera mise en route avant la fin de l'année dans quelques postes tests et puis, dans le courant de l'année 2015, elle sera donc généralisée à l'ensemble du monde et c'est bien sûr aussi une plateforme à laquelle vous aurez accès et sur laquelle, par avance, je vous remercie de vos commentaires et de vos suggestions d'ajustement, d'amélioration, d'exploitation. Parce qu'encore une fois, lorsque nous aurons cet outil formidable, il faudra, à partir de là, construire une politique en fonction des publics. Lorsqu'il s'agit de jeunes anciens, nous pourrions peut-être les aider à les mettre en relation avec des entreprises, les aider dans leur parcours professionnel ; pour les anciens, nous leur demanderons peut-être de l'aide, des conseils, des appuis. Bref, il y a toute une relation à construire avec eux, en relation avec nos opérateurs, le réseau des instituts et des Alliances françaises.

Donc, un chantier très stimulant, très ambitieux aussi, dans lequel vous aurez toute votre place et encore une fois, par avance, merci de toutes vos observations, critiques, commentaires, suggestions pour nous permettre de mieux travailler en relation avec vous.

*(Applaudissements).*

## QUESTIONS-REPONSES

### **Le Président**

Mme DESCÔTES va avoir le temps de répondre à une ou deux questions et je vais parler en premier, excusez-moi.

Madame, je vous remercie et je pense que nous sommes tous très heureux de voir que grâce à la diplomatie économique, il y a maintenant une vision globale de notre présence à l'international. Le souhait des Français et de nos entreprises, afin de pouvoir développer notre commerce international, c'est que les autorités nous apportent un environnement favorable à cette implantation. Cet environnement favorable, je crois que vous l'avez décrit très rapidement, c'est l'éducation, la protection sociale, la sécurité et pour nos entreprises, l'appui au commerce extérieur. Permettez-moi de reprendre un peu mon ancienne casquette de la commission des finances et des affaires économiques. Nous sommes nombreux à penser que la mondialisation de nos entreprises commence en France. Accompagner les entreprises à l'export, c'est bien, mais il serait encore mieux de faire en sorte qu'elles n'aient pas besoin d'être accompagnées.

Vous avez parlé des différents réseaux sur lesquels il faut s'appuyer, permettez-moi une petite critique. Vous avez oublié de mentionner les chambres de commerce et d'industrie françaises à l'étranger. En plus, cela a deux avantages : ce sont des gens de terrain qui ont une expérience et en plus, ils ne coûtent rien à l'État. Enfin, je pense qu'il faudrait étudier plus à fond la possibilité de s'appuyer sur des partenaires locaux, j'entends des résidents des pays dans lesquels nous vivons, qui sont susceptibles et qui souhaitent acheter, importer et distribuer des produits français, mais qui se heurtent à des difficultés, de financement en particulier, avec des entreprises françaises qui sont tenues par des normes de financement qui leur interdisent d'aller au-delà de 60 jours. Nous avons lancé une réflexion avec la Banque internationale de développement pour mettre en place des crédits relais qui permettraient aux entreprises françaises d'accorder ce délai supplémentaire dont de nombreux entrepreneurs ont besoin pour développer leurs opérations à l'étranger.

Je ne serai pas plus long.

*Le Président donne la parole à M. François LUBRINA.*

### **M. François LUBRINA**

Madame la Directrice,

Merci d'être venue à notre rencontre. François LUBRINA, sévissant pour un troisième mandat à Montréal. Je n'aborderai pas, je vous rassure tout de suite, un sujet que j'aborde régulièrement avec vous avec passion et fermeté, et je voudrais simplement vous dire que l'un de nos plus brillants diplomates, François DELATTRE, qui a été ambassadeur de France au Canada, qui a été ensuite ambassadeur à Washington et maintenant aux Nations Unies, avait pris l'initiative, a eu l'idée de créer à Calgary, dans un contexte de diplomatie économique, un consulat d'influence, qui aussitôt ouvert, a aussitôt fermé. C'est Jean-Charles LEBEAU qui était le consul à l'époque et il a été fermé en novembre 2013.

Dans ce contexte où il y avait un agent qui venait de Bercy (économie) et un autre qui venait du Quai d'Orsay (diplomatie économique) pouvez-vous me donner la raison, alors que d'autres consulats ont été créés émanant de pays beaucoup plus modestes, je pense à la Pologne, à la Colombie, la Chine a aussi ouvert, pourquoi deux ans après avons-nous fermé ce consulat d'influence à Calgary qui est le poumon économique du Canada. Nous gérons maintenant cette économie à partir de Houston et

nous avons créé deux consuls honoraires, mais je ne pense pas qu'un consul honoraire vaille un professionnel de la diplomatie. Pourquoi avons-nous fermé ce consulat d'influence à Calgary ?

*(Applaudissements).*

### **Mme Anne-Marie DESCÔTES**

Merci pour ces questions.

Monsieur le Président,

Vous l'avez indiqué très justement, pour accompagner au mieux les Français qui souhaitent s'expatrier, il faut prendre en compte l'ensemble de l'environnement. Bien sûr, vous avez tout à fait raison et les dimensions de protection sociale et de sécurité. Les dimensions de sécurité sont de plus en plus complexes aujourd'hui et c'est un point sur lequel le ministre travaille aussi. Nous avons un centre de crise pour cela, donc je n'ai pas mentionné ces aspects, mais nous les avons bien en tête avec les autres services du ministère.

Les chambres de commerce, oui, je les ai mentionnées rapidement à la fin de mon propos en passant, mais cela n'était pas parce qu'elles ont une importance moindre. Bien au contraire, et nous sommes vraiment mobilisés avec l'ensemble des acteurs qui peuvent nous aider à porter la diplomatie économique et lorsque vous dites qu'il faut commencer par regarder ce qui se passe à la source, c'est-à-dire en France, c'est effectivement aussi notre souhait et vous savez que le ministre a mis en place des ambassadeurs dans les régions, donc auprès des conseils régionaux qui l'ont souhaité et accepté. Ils sont une dizaine aujourd'hui et ils contribuent précisément à faire le lien entre les acteurs de l'économie en France et à l'international. Ils mettent leur carnet d'adresses à disposition, mais aussi leur expérience et ils sont capables aussi de voir comment nous pouvons, comme vous le suggérez, essayer de mieux préparer les entreprises, avec l'aide notamment des chambres de commerce en France et à l'étranger.

Vous avez raison de signaler aussi, parce que c'est un élément qui n'est pas neutre, qu'ils ne coûtent rien et donc, nous devons aussi avoir cet élément à l'esprit.

Vous avez souligné un problème particulier, celui de la distribution des produits français par les locaux et les règles qui peuvent parfois rendre cette distribution difficile. C'est un sujet dont nous sommes conscients et sur lequel nous travaillons avec nos collègues de Bercy et des postes. Tous ces sujets merci de les faire remonter et ils seront traités, bien sûr, en liaison avec nos postes.

En réponse à votre question, M. LUBRINA, oui, je sais qu'il y a eu cette évolution à Calgary. Peut-être Christophe BOUCHARD sera-t-il mieux à même que moi de répondre, puisque c'est une décision qui a été prise en tenant compte de l'ensemble de la cartographie de nos implantations consulaires. La dimension économique est évidemment très importante et d'ailleurs, je me souviens, dans mes précédentes fonctions, que c'était aussi un sujet qui avait beaucoup pesé sur l'existence et la croissance ou non du fameux établissement. Allait-il devenir lycée ou non ? Nous attendions à l'époque une présence plus importante de Total, qui finalement n'était pas venu et qui avait un petit peu rendu notre prévision de développement caduque en ce qui concerne l'établissement. Mais, il est vrai que c'est un poumon économique.

Pourquoi a-t-on choisi un consul honoraire plutôt qu'un consul général ou un consul de plein exercice envoyé par la France ? Il existe des contraintes qui font que nous ne pouvons plus être présents partout et des éléments d'analyse qui ont tenu compte de notre présence au Canada et plus largement dans la région. Mais peut-être que Christophe BOUCHARD peut donner un complément d'information. En tout cas, ce que je voudrais dire, c'est que bien sûr, un consul et un consul honoraire, ce n'est pas tout à fait la même chose, mais je sais pour l'avoir vu que certains consuls honoraires sont extrêmement actifs et des relais tout à fait essentiels de notre présence. J'ai pu le voir il y a quelques jours encore au Brésil.

### **M. Christophe BOUCHARD**

Simplement sur Calgary, il est vrai que dans ce cas-là, l'ouverture et la fermeture ont été assez rapprochées. Il se trouve qu'à un certain moment, on peut faire une analyse, il y avait eu une analyse suggérant que l'ouverture d'un poste à Calgary pouvait être une bonne idée, à la suite de discussions entre le poste et le ministère des finances. Je n'étais pas dans mes fonctions à ce moment-là, mais il se trouve que finalement, cela s'est avéré une expérience peu fructueuse. Et comme nous devons faire des choix d'allocation de postes ici ou là, notamment en liaison avec le ministère des finances, la décision a été finalement prise de refermer ce poste, qui n'aurait peut-être pas dû être ouvert. Je suis d'accord que le fait de faire des allers et retours ne donne pas forcément une image de lisibilité très grande. Mais au total, là encore, comme sur les autres sujets de tout à l'heure, on peut toujours être d'accord ou pas d'accord avec une décision, mais j'ai le sentiment que cela fait à peu près consensus sur le fait que l'on peut faire les choses de façon plus efficace sans avoir un petit poste avec un agent dans cet endroit. L'action se fait à partir d'autres postes canadiens. Le consul honoraire est un relais sur place. Je crois que c'est maintenant une décision stabilisée. Encore une fois, chacun a le droit de trouver que cela est bien ou pas, mais la conclusion des ministères, affaires

étrangères et économie a été de dire que finalement, ce n'était pas le dispositif le plus utile et qu'il valait mieux mettre les emplois ailleurs.

*Le Président donne la parole à Mme Bérangère EL ANBASSI.*

**Mme Bérangère EL ANBASSI, Conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »**

Merci, Monsieur le Président.

Madame DESCÔTES, bonjour.

Je voudrais revenir sur l'attractivité de la France sur son axe enseignement supérieur et affaires culturelles. Je me réjouis des dispositions du Gouvernement quant à l'attribution des visas. Nous avons eu un assouplissement, une plus grande flexibilité pour les visas étudiants étrangers et les visas des acteurs culturels étrangers. Seulement, je me suis rendu compte que suivant les consulats, suivant les postes, le message n'était pas tout à fait passé de la même façon et je voudrais insister pour que, quel que soit le consulat ou est présenté ou instruit un dossier de demande de visa, il le soit de la même façon. Il y a encore des postes qui sont un peu réfractaires aux nouvelles mesures.

Vous proposez quelque chose qui me tient aussi à cœur, c'est peut-être de revenir aux bourses au mérite pour les élèves étrangers. Nous avons dans nos pays respectifs, des élèves méritants mais de condition modeste et je trouve que ce serait un très beau geste de la France de permettre à ces élèves étrangers, dont les parents ne pourront pas financer des études au sein de nos établissements, de revenir aux bourses financières au mérite.

Merci.

*(Applaudissements).*

**Mme Anne-Marie DESCÔTES**

Merci, Madame EL ANBASSI.

Sur la question des visas, je ne peux que saluer votre remarque et vous dire que nous travaillons très étroitement avec la DFAE pour là aussi répondre à la demande du ministre d'accélérer, de faciliter la délivrance des visas chaque fois que cela est possible, parce qu'il serait effectivement contradictoire de dire que nous souhaitons attirer plus d'étudiants étrangers en France et de ne pas leur permettre de le faire ou de ne pas leur faciliter l'accès. Dans le domaine culturel, il y a la création des passeports-talents, il y a tout de même un certain nombre d'initiatives très concrètes qui ont été prises et de son côté, la DFAE a pris également des mesures très importantes pour permettre cette accélération de la délivrance des visas, tout en respectant les conditions de sécurité qui sont demandées par le ministère de l'intérieur. En tout cas, c'est vraiment un sujet sur lequel nous sommes pleinement mobilisés, dans tous les pays du monde. On ne peut pas accélérer autant partout, mais vraiment, c'est un sujet sur lequel nous sommes vraiment conscients de l'intérêt qu'il y a à améliorer le dispositif.

En ce qui concerne les bourses au mérite, je suppose que vous faites allusion aux bourses internes aux établissements qui ont pu exister ou qui existent ici ou là. Je suis sûre même qu'elles existent dans certains établissements, notamment des établissements américains, puisque c'est le dernier exemple que j'ai en tête et dont on m'a parlé. Sur la possibilité de les développer, je crois que c'est vraiment maintenant dans la gouvernance interne des établissements qu'il faut voir si le budget permet de dégager une enveloppe à cet effet.

En ce qui concerne les programmes de bourses pour l'enseignement supérieur, je voudrais saluer le très gros travail qui a été fait par l'AEFE et qui a permis depuis deux ans, d'augmenter considérablement le nombre de bourses excellence major, par une rationalisation du dispositif existant et la possibilité de faire des économies sur certaines parties de la gestion pour dégager des moyens pour accueillir plus de boursiers. C'est un travail qui est également engagé à Campus France, avec les bourses Eiffel, mais plus largement avec l'ensemble des programmes de bourses. C'est vraiment très important, puisque justement, dans un contexte de contrainte, on essaie de répartir au mieux les moyens pour essayer de donner à plus de boursiers. Donc, ce souhait est bien pris en compte.

Je sais qu'il y a beaucoup de questions. J'ai été mobilisée hier, donc j'ai déplacé une partie de mon agenda, mais je dois absolument me rendre à la Sorbonne pour une manifestation qui a lieu dans un quart d'heure. Je vous prie de m'excuser, mais peut-être aurons-nous l'occasion d'échanger ce soir à l'occasion de la réception du Ministre.

En tout cas, merci de votre attention.

### **Le Président**

Bien évidemment, Madame la Directrice, vous êtes tout excusée. C'est nous qui vous remercions d'avoir pris le temps, malgré un emploi du temps très chargé, de venir nous rencontrer.

Merci beaucoup.

Nous reprenons le cours de nos questions.

### **M. Christophe BOUCHARD**

Merci, Monsieur le Président.

Je vais essayer de dire quelques mots sur les questions qui ont été posées avant l'intervention de la Directrice générale.

Sur la réforme de la formation professionnelle, il y a deux aspects différents. D'une part, les conséquences d'une nouvelle loi qui a été votée en mars de cette année sur la formation professionnelle en France, qui transfère la formation professionnelle des Français à l'étranger aux régions, puisque jusqu'à cette année, la formation professionnelle réalisée en France, mais au bénéfice de Français vivant à l'étranger était gérée avec l'AFPA, dans le cadre d'une convention avec ce ministère. Sur les détails, Catherine MANCIP pourra vous en dire plus. Nous avons un droit de tirage sur les activités de l'AFPA, au bénéfice de Français résidant à l'étranger, qui concernait, je crois, un public assez limité de quelques dizaines de personnes par an, sur l'ensemble de la planète.

Il s'agit maintenant d'organiser les choses pour que cela soit fait avec les régions françaises. Des discussions sont donc en cours avec l'association des régions de France, pour voir comment ce nouveau système va exister à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, pour que ces quelques dizaines de personnes qui étaient concernées soient gérées par les régions. Il s'agit donc de voir lesquelles, comment, selon quelles modalités, au lieu du système actuel, qui existe donc jusqu'à la fin de cette année avec l'AFPA. Cela change les structures, mais normalement, si tout se passe bien, cela ne devrait pas avoir de conséquences majeures sur le public assez limité concerné.

L'autre point – et j'en profite pour en dire un mot –, s'agissant de la formation professionnelle réalisée dans les pays étrangers, mais cela ne concerne que quelques dizaines de personnes dans certains pays, est que le mode de financement de ces activités va changer. Il faudra regarder un petit peu la raison d'être de ces actions qui relèvent plus de l'action sociale que de la formation professionnelle et donc, c'est plutôt sur les budgets sociaux que ces actions auront lieu. Mais, sur le premier point et les conséquences de cette réforme sur la régionalisation, nous sommes encore en cours de discussions sur les détails.

Sur la question qui a été posée sur le Honduras et les problèmes des différents découpages suite à la réforme de la représentation des Français de l'étranger et d'autres évolutions qui ont eu lieu dans notre réseau pour des raisons budgétaires, je reconnais que si l'on avait voulu faire compliqué, on n'aurait pas fait autrement. Le système est un peu complexe, parce que deux mouvements ont eu lieu à peu près au même moment, mais qui étaient mus par des logiques différentes : la mise en place de la réforme de la représentation des Français de l'étranger, avec un nouveau découpage électoral et puis, dans le même moment, cette création de petits postes, que l'on appelle les postes de présence diplomatique, qui ne conservent pas de compétences consulaires, lesquelles sont transférées à un poste de rattachement. Le choix du poste de rattachement, qui est donc un grand pays à côté qui, lui, dispose d'un consulat ou d'une section consulaire, a été fait pour des raisons pratiques et administratives qui n'étaient pas forcément les mêmes que celles qui avaient présidé au découpage électoral pour les circonscriptions consulaires. Nous arrivons donc à un système dont je suis le premier à reconnaître qu'il est excessivement complexe. De notre côté, il a fallu s'y reprendre à plusieurs fois pour voir comment cela fonctionnait, puisqu'il y a effectivement un petit poste qui, pour des raisons administratives est rattaché à une autre ambassade, mais en termes de découpage de circonscriptions consulaires, est rattaché à un autre pays. Nous avons mis en place et nous avons essayé d'expliquer aux postes comment cela allait se passer, notamment pour la gestion des bourses. Heureusement, cela ne concerne qu'un tout petit nombre de situations, puisque le principe même de ces tout petits postes, est que ce sont des postes qui ont une activité consulaire extrêmement réduite, parce qu'il y a une toute petite communauté française et notamment, pour la plupart, pas du tout d'activité de bourses, parce qu'il n'y a pas d'établissement scolaire français et pas ou très peu d'activité sociale, donc de dossier d'aide sociale. Mais, il existe quelques cas compliqués, le Honduras en est un, il y en a deux ou trois autres, donc un peu un système triangulaire où le but est évidemment que cela soit praticable sur le plan administratif et en même temps, de respecter les compétences des conseils consulaires dont il n'est pas question de changer les frontières.

Dans le détail, là aussi, Catherine MANCIP ou Christian REIGNEAUD qui s'occupent des questions budgétaires pourront vous donner des précisions. Nous avons donné un mode d'emploi aux postes pour gérer cela. Les règles de gestion des dossiers seront respectées. Les compétences des conseillers consulaires seront respectées, mais au prix, comme je le disais, d'un mécano triangulaire entre trois postes différents, donc un peu complexe. Mais, nous avons fait comme nous le pouvions compte tenu de ces contraintes différentes.

Sur la démocratie locale et les conditions d'exercice de vos activités et de votre mandat de conseiller consulaire, nous avons donné des indications très claires aux postes. Il n'y a pas d'élément dans les textes, dans la loi ou le décret, mais nous avons clairement dit aux postes que la mise à la disposition des élus de locaux pour tenir notamment des permanences, si elle n'était pas prévue expressément par les postes, n'était pas exclue et donc, que les postes pouvaient tout à fait le faire, évidemment en fonction des contingences locales et des obligations de service. Selon les pays et les locaux, cela est plus ou moins facile, mais je crois et pense que c'est le cas dans la plupart des endroits, les postes mettent une salle à disposition avec des conditions d'horaires et de jour qui doivent être déterminées entre vous. S'il y a vraiment des problèmes, dites-le-nous dans tel ou tel poste et nous essayerons de voir avec le poste si une solution peut être trouvée. La logique est bien de vous donner les possibilités, si vous le souhaitez, d'avoir un local à une date déterminée pour recevoir les Français. Évidemment, nous avons posé la question à propos de la Grande-Bretagne, cela ne peut jouer que dans les endroits où nous avons une présence, un consulat ou une ambassade. Si vous voulez tenir des permanences dans des villes de province où nous n'avons pas de poste ou de structure, il vous revient de trouver un endroit pour ce faire. Cela peut se faire, dans certains cas, avec les Alliances françaises, au bon vouloir celles-ci.

Dernier point sur la question qui concerne la Côte d'Ivoire, mais qui se passe dans d'autres pays, sur des Français qui arrivent sans avoir toutes les protections nécessaires : le travail d'information, nous le faisons déjà. Nous sommes en train de refondre et de renforcer notre communication vis-à-vis des Français qui souhaitent s'établir à l'étranger. C'est la réforme de la maison des Français de l'étranger, mais d'ores et déjà, toutes ces informations sont disponibles. On peut toujours faire en sorte, nous et les postes, d'avoir cette information plus accessible et plus complète, mais après il faut être réaliste, on n'empêchera jamais des gens de partir à l'étranger, surtout si effectivement c'est à la suite d'une rencontre faite sur internet et je reconnais aisément que les sites internet en question sont sans doute plus attractifs que le site du ministère. Donc, nous aurons du mal à lutter avec ces phénomènes-là, mais il est vrai qu'ensuite, c'est une charge pour nos postes, pour les associations de solidarité sur place. Nous ferons tout ce que nous pouvons pour augmenter l'information. J'ai entendu les pistes du Président, je ne suis pas sûr qu'un certain nombre de pays soient prêts à restreindre leur législation pour empêcher des Français de venir. En plus, j'imagine que si elles le faisaient, il y aurait un risque, à l'inverse, d'empêcher des Français qui ont tout à fait valablement envie de s'installer dans un pays. Je comprends que cela puisse paraître une piste, mais elle ne sera pas facile. Je crois que c'est effectivement l'information de tous les côtés. Vous avez aussi votre rôle à jouer. Les associations de Français à l'étranger ont leur rôle à jouer. Les postes bien sûr, sur leur site internet, le site du ministère. Après, malheureusement, il y a en particulier certains pays où l'on n'évitera pas ce genre de phénomène.

Comme il est déjà 11 heures 58, je vais peut-être laisser la parole pour compléter certains points qui ont été abordés, à Marie-Anne COURRIAN sur les questions de protection des droits des personnes ou à Catherine MANCIP et Christian REIGNEAUD sur les questions du réseau, pour vous apporter des précisions pendant la demi-heure qui reste.

### **Le Président**

Nous suspendons les questions qui ont été posées, sinon nous n'arriverons pas à entendre les présentations qui ont été prévues.

### **Mme Laurence HAGUENAUER, Directrice adjointe des Français à l'étranger et de l'administration consulaire**

Je vais vous dire un petit mot sur une institution que certains d'entre vous connaissent, qui est la Maison des Français de l'étranger, que nous avons commencé et que nous allons continuer à réformer, pour plusieurs raisons.

Comme vous le savez, la Maison des Français de l'étranger a une longue histoire, une histoire qui était à la fois immobilière et une histoire faite de contacts directs. Les acteurs de l'expatriation se sont modifiés au cours de ces années. Ils se sont multipliés et ils ont multiplié aussi leurs formes d'information, puisque c'était l'objectif de la MFE. Ils ont également multiplié leurs modes de communication avec les personnes intéressées. Nous avons alors commencé à identifier un risque : la multiplication de doublons en termes d'information, par des organismes comme le CLES, le ministère des finances et tout un tas d'institutions privées qui s'occupaient de plus en plus d'expatriation.

Sur ce constat, nous avons réformé la Maison des Français de l'étranger. La première partie de cette réforme a pris forme au mois d'août, puisque la MFE, maintenant, a été transformée. Il y a encore un nom à trouver, mais une cellule d'information a été créée auprès du Directeur des Français de l'étranger pour informer sur l'expatriation et sur la vie à l'étranger. L'objectif est de toucher un public plus important d'abord, puisque la MFE concernait essentiellement et quasi uniquement les candidats à l'expatriation. Maintenant, ceux que nous voulons pouvoir toucher, ce sont à la fois ces candidats, mais également les Français qui sont déjà à l'étranger, qui, nous avons pu nous en rendre compte, ne sont pas nécessairement bien informés ou pas toujours de façon exhaustive sur ce que fait la DFAE mais surtout quelles sont leurs possibilités. Et puis, également, des Français qui sont en France, mais qui ont un rapport, un lien avec nous, notamment tous ceux qui dépendent de la plus grande mairie de

France, donc du service central d'état-civil. Et puis, également les familles de Français à l'étranger, qui sont également en France, mais qui peuvent avoir des intérêts à avoir des informations concernant les Français de l'étranger.

La façon dont la MFE fonctionnait avec des contacts directs et des rendez-vous qui se situaient uniquement à Paris ne permettait évidemment pas d'avoir cette possibilité de toucher un public aussi large.

Nous avons donc mis un terme à ces rendez-vous, à la possibilité de venir dans nos locaux, dans des locaux qui n'étaient plus une maison, d'ailleurs, mais qui étaient des bureaux au sein de la DFAE, ce qui était d'ailleurs assez peu pratique. Notre souhait est en fait de modifier la communication en travaillant à la fois sur les réseaux sociaux, en refondant également la rubrique « vivre à l'étranger », du site Francediplomatie, pour qu'il soit plus accessible sur des problématiques qui ne sont justement pas uniquement « vivre à l'étranger », mais « aller s'installer à l'étranger », ou alors également pour les personnes qui sont en France, mais qui sont intéressées par certaines problématiques. Donc, nous avons maintenu pour l'instant un certain nombre d'ateliers, qui vont se dérouler, non plus en présentiel, mais en ligne, sous forme de chat, qui permettent donc de toucher des Français dans l'ensemble de la France, ce qui n'était pas le cas avant, ce qui était beaucoup plus compliqué et puis également, nous allons mettre en place une communication beaucoup plus active sous forme de réseau social, pour pouvoir informer mieux les Français. L'objectif est de disposer d'un portail, puisque le ministère des affaires étrangères sert essentiellement de lien avec tous les autres organismes publics ou pour certains privés, qui s'occupent d'expatriation. Donc, l'objectif est de fournir à l'utilisateur la bonne clé pour trouver cette information, puisque ce n'est généralement pas nous, sauf pour des questions extrêmement précises qui nous concernent, qui sommes concernés par les questions des Français qui étaient candidats à l'expatriation. Donc, nous allons modifier tout cela pour en faire un portail qui soit le plus complet possible. Et puis, nous allons continuer à être présents sur les grands salons de l'expatriation en France, les grands salons du départ à l'étranger. Il y en a deux ou trois par an qui sont d'importance et sur lesquels nous continuerons à justement pouvoir faire ce travail d'information. Donc, c'est une évolution qui est importante, parce qu'elle va permettre de toucher à la fois plus de monde de façon différente et surtout, des publics qui sont aussi les Français à l'étranger, qui pour l'instant, se sentaient un petit peu moins concernés par les informations que nous pouvions donner.

*(Applaudissements).*

## QUESTIONS-REPOSES

*Le Président donne la parole à Mme Marie-José CARON.*

### **Mme Marie-José CARON, Conseillère élue de la circonscription « Europe du Nord »**

Je voulais juste dire, à propos de la réforme de la Maison des Français de l'étranger, en fait, le ministère donne des informations qui sont formidables. Quand je tombe sur les sites ou quand j'y vais, parce que je suis comme les autres, parfois je vais sur votre site, et je trouve des informations formidables. Ce que je souhaiterais, si cela était possible, c'est que l'on puisse les partager sur les réseaux sociaux en cliquant au bas de votre site, pour éviter de faire des reprises ou d'avoir à tout retravailler. Je ne sais pas si cela pose un problème sur le plan de la sécurité, mais il serait formidable que vous puissiez mettre un petit F, un petit T, ce que l'on veut, que tout de suite on puisse partager des informations qui sont formidables.

### **Mme Marie-Anne COURRIAN, chef de la mission pour la protection des droits des personnes**

C'est déjà le cas, bien sûr, sur Francediplomatie, à la fois sur Facebook, sur Twitter, et sur d'autres réseaux sociaux. Sur le site de la MFE, effectivement, ce n'était pas le cas, cela fait partie des raisons pour lesquelles nous allons moderniser cette communication. La communication est un travail à temps plein. Nous avons maintenant une équipe qui s'en occupe, donc nous allons à la fois changer la page Facebook de la MFE, qui permettra ces aspects-là et puis de toute façon, toutes les informations du site Francediplomatie peuvent être partagées. Une application mobile existe également, qui le permet.

### **Mme Marie-José CARON**

Ce sera formidable quand cela sera possible partout.

*Le Président donne la parole à Mme Catherine MANCIP.*

**Mme Catherine MANCIP, sous-directrice de l'expatriation, de la scolarisation et de l'action sociale au ministère des affaires étrangères et du développement international**

Merci, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, bonjour,

Catherine MANCIP, sous-directrice de l'Expatriation, de la scolarisation et de l'action sociale au sein d'un service plus vaste qui est le service des Français de l'étranger dirigé par Mme HAGUENAUER, qui est aussi directrice adjointe.

Les questions peut-être sur l'emploi et la formation professionnelle. Comme vous l'a annoncé le Secrétaire d'État et comme le rappelait Monsieur le Directeur, une profonde évolution : tout d'abord par la régionalisation de la formation professionnelle en France, suite à une loi de mars 2014 qui transfère aux régions de France la formation professionnelle et aussi l'hébergement des Français de l'étranger. Donc, effectivement, des réunions qui vont avoir lieu la semaine prochaine. Je pense que d'ici le mois de novembre, nous pourrions vous informer du nouveau dispositif, des modalités pratiques, des procédures que nous allons mettre en place, pour que les Français de l'étranger puissent continuer à bénéficier de formation professionnelle en France. Soyons clairs, cela concernait un très petit nombre de personnes, puisque dans le monde, cette année, ce sont 65 personnes. Néanmoins, c'est un service qui va être modifié mais qui est maintenu.

Le second axe est une réforme profonde de l'emploi et de la formation professionnelle qui est mise en œuvre localement. C'est ce que vous connaissez à travers les anciens comités pour l'emploi et la formation professionnelle.

D'où vient ce souhait d'évolution ? Comme le disait le Secrétaire d'État, nous avons souhaité recentrer notre action sur la solidarité en des temps de contrainte budgétaire que vous connaissez. Ces aides, en particulier la formation professionnelle, seront poursuivies dans le cadre des aides à la personne, c'est-à-dire sous conditions de ressources. Les crédits du ministère des affaires étrangères programme 151 vont en priorité aux personnes démunies.

Nous nous sommes rendu compte, à travers des enquêtes que nous faisons annuellement auprès de nos postes et que nous avons encore examinées récemment, que les crédits que nous mettions à travers des associations et les chambres de commerce et d'industrie bénéficiaient à des personnes dont l'objectif est naturellement la formation professionnelle et l'emploi, mais qui n'étaient pas démunies : des anciens élèves de grandes écoles et des profils recherchés par de grandes entreprises. Nous avons donc repris et nous allons accentuer ce qui était au départ le fondement de notre action, c'est-à-dire un accompagnement. Autrement dit, les subventions que nous versions jusqu'à présent vont être dégressives, pour disparaître en 2017. Les chambres de commerce et d'industrie et les associations doivent pouvoir autofinancer ces actions d'emploi et de formation professionnelle, qui sont servies à des Français de l'étranger qui ne font pas partie des populations démunies. C'est un mouvement que nous allons accompagner, mais qui doit être réalisé en 2017.

Les premiers éléments que nous ont fait remonter nos postes, c'est que bon nombre de chambres de commerce et d'industrie sont déjà autosuffisantes. Ce dispositif sera mis en place sur trois ans, l'idée étant donc de ne conserver que ce qui relève de la solidarité envers les Français les plus démunis. Vous serez donc associés à ce mouvement, puisque les programmes vont vous être présentés dans le cadre des futurs conseils consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle, qui vont se tenir d'ici fin octobre ou novembre, suivant les pays.

Voilà ce que nous pouvions dire sur la formation professionnelle. Peut-être pour rebondir un petit peu sur les OLES, une personne demandait si la ligne OLES allait être abondée à nouveau. Les années précédentes, nous avons fait un effort supplémentaire que celui qui est prévu en loi de finances. La réponse est oui, dans la mesure où nous pourrions satisfaire toutes les demandes d'aides à la personne. La priorité, c'est vraiment les allocations d'aide à la personne et je rappelle que ces allocations visent les Français les plus démunis, les personnes âgées, les personnes qui ont une situation de handicap et l'enfance en détresse. Ce sont les trois priorités qui sont maintenues dans le futur triennum.

*(Applaudissements).*

## QUESTIONS-REPONSES

### **Le Président**

Je vous remercie, Madame, pour ces explications et je m'autorise une remarque. Je suis un supporter des chambres de commerce, que l'on ne s'y trompe pas, mais en matière de formation/emploi, je suis tout à fait d'accord avec vous sur les dérives qu'il a pu y avoir au sein des chambres de commerce qui sont davantage devenues des cabinets de recrutement en faveur des entreprises que de véritables centres de formation et d'aide à l'emploi pour des Français qui recherchent des emplois. On constate malheureusement que dans de nombreux pays, bien que les chambres de commerce soient devenues autosuffisantes dans la gestion de ces services, une fois que vous annoncez qu'elles n'auront plus de subventions, elles ferment tout simplement ce service. Donc, on va se retrouver sans service du tout, parce que les chambres de commerce ont profité des

subventions pour mettre en place un service qui, aujourd'hui, ne les intéresse plus, parce qu'il n'est plus subventionné. Mais, d'un autre côté, il n'y a plus de subvention pour faire redémarrer des services avec d'autres associations. Je pense que c'est un point sur lequel il conviendra de réfléchir.

**Mme Catherine MANCIP**

Monsieur le Président,

L'objectif est bien évidemment que l'arrêt de ces subventions n'entraîne pas la fermeture des bureaux emplois qui sont dans les chambres de commerce et d'industrie. Nous nous sommes rapprochés de nos postes, nous nous sommes rapprochés de l'UCCIFE, des chambres de commerce et d'industrie depuis cet été, des entretiens ont été menés, des rapprochements vous seront soumis lors des conseils consulaires et normalement, aucune, je dis bien aucune chambre de commerce et d'industrie ne nous a répondu qu'elle allait fermer ce service. Certaines demandent effectivement que nous les accompagnions jusqu'en 2017, ce qui va être fait, mais nous n'avons pour le moment eu aucun retour sur la fermeture de ces services.

*Le Président donne la parole à Mme Marie-Anne COURRIAN.*

**Mme Marie-Anne COURRIAN, Chef de la mission de la protection des droits des personnes**

Comme Catherine, pour me situer un peu dans l'organigramme qui vous a été distribué, je suis la chef de la mission de la protection des droits des personnes, Marie-Anne COURRIAN. Dans cette mission, il y a trois bureaux qui reflètent très exactement les missions qui me sont confiées : le bureau de la protection des détenus, le bureau de la protection des mineurs et de la famille - Madame la Conseillère pour l'Égypte a parlé d'un cas qui est chez nous – et le bureau de recouvrement des créances alimentaires.

Je vais reprendre les questions dans l'ordre où elles ont été posées. Il y a eu une question sur le recouvrement des créances alimentaires, quand le débiteur est dans un pays où la monnaie est non convertible.

Concernant les méthodes de travail de ce bureau du recouvrement des créances alimentaires, diapositive numéro 8, nous travaillons sur la base de textes internationaux qui prévoient une coopération administrative entre les autorités centrales pour le recouvrement de ces créances. L'autorité administrative pour la France est le Bureau du recouvrement des créances alimentaires au sein de cette mission.

Pour parler plus précisément du cas qui a été évoqué tout à l'heure, s'agissant de créancières qui sont en France avec un débiteur dans un pays à monnaie non-convertible, nous connaissons très peu de cas, parce que la plupart des créancières en France sont prises en charge par les caisses d'allocations familiales, qui se substituent au débiteur qui ne paie pas sa dette ou ne peut pas la payer. Ce processus de prise en charge va d'ailleurs être élargi avec la nouvelle loi sur la parité qui a été votée l'année dernière, quand elle rentrera en application.

Concrètement, s'agissant des caisses d'allocations familiales qui se tournent ensuite vers nous pour que nous actionnions notre homologue algérien pour récupérer cette dette alimentaire, nous avons actuellement seulement 9 dossiers. Donc, soit la caisse d'allocations familiales pense que c'est une cause perdue et elle ne se tourne vraiment pas vers nous ; soit dans les rares cas où nous avons réussi à avoir un recouvrement, elles ne nous ont jamais signalé que ce recouvrement n'avait pas pu être perçu. Nous allons vérifier ce point, mais pour ce qui concerne les débiteurs qui souhaitent payer leurs dettes et qui ne le peuvent pas, je pense que cela dépasse totalement les compétences de mon bureau. Le problème que rencontrent les débiteurs de pensions alimentaires à des créancières qu'ils ont en France se rencontre pour toutes les dettes qu'ils ont en France. Nous allons tout de même reprendre contact avec les CAF qui ne nous ont jamais signalé ce problème et nous leur demanderons ce qu'il en est, afin de travailler avec les Algériens sur ce point.

La deuxième question posée concernait les tutelles. Monsieur le Directeur y a répondu de façon très précise. Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Avec les consulats, quand ces personnes âgées sont en grande difficulté, dans huit cas sur dix, elles ont de la famille en France. Alors, nous demandons aux consulats, quand tel est le cas, de nous le signaler, car nous avons les moyens de saisir le procureur ou la mairie locale, afin que les enfants et petits-enfants prennent conscience de leur devoir à l'égard de leur père, mère, grand-père ou grand-mère isolé(e) dans tel ou tel pays à l'étranger. C'est la première mesure à prendre avant d'envisager une tutelle sur place. Je ne vais pas rentrer dans les détails sur les problèmes que posent les tutelles, mais actuellement, un seul texte international règle tout cela et seulement huit pays dans le monde y adhèrent. Ensuite, il s'agit effectivement de chercher des solutions locales et de travailler là-dessus avec les postes. Comme l'a dit Monsieur le Directeur, la population française à l'étranger vieillit, nous sentons ces problèmes émerger et nous travaillons dessus en lien étroit avec le ministère de la justice en France et les ministères de la justice des pays concernés, quand on arrive à discuter avec eux de ce sujet.

Le troisième sujet concerne les déplacements d'enfants (diapositive numéro 6). Je voudrais juste que vous regardiez la répartition dans le monde. Il n'y a vraiment pas une région qui soit plus concernée par ce phénomène que d'autres. C'est ce que je voulais dire par rapport à ce qui a été dit, par rapport au cas évoqué tout à l'heure.

En ce qui concerne l'Égypte, par exemple, actuellement, nous avons 17 dossiers pour 26 enfants. Il s'agit parfois de toute une fratrie qui part à l'étranger. Nous avons 500 dossiers dans le monde environ, soit beaucoup plus d'enfants concernés. Sur l'Égypte comme sur tous les autres pays, le Directeur l'a bien mentionné, nous travaillons dans des cadres juridiques très précis, beaucoup plus précis que pour les tutelles : la Convention de La Haye de 1981 sur les déplacements d'enfants, des accords bilatéraux comme ceux que l'on a avec l'Égypte. C'est dans ce cadre que, Madame la Conseillère l'a mentionné, il y a le comité des bons offices qui travaille justement sur la médiation. Quand les décisions judiciaires sont prises, il y a encore le problème de leur exécution, qui relève vraiment de la souveraineté de l'État qui doit appliquer ces décisions judiciaires. C'est un problème que l'on ne rencontre pas simplement en Égypte ou dans d'autres pays. Je ne sais pas combien il y a d'enfants déplacés de l'étranger vers la France, mais ce sont à chaque fois des problèmes juridiques et qui concernent l'enfant, ses parents, qui sont très douloureux et que l'on manie avec beaucoup de précautions, mais cela ne veut pas dire que l'on ne s'en occupe pas ? Notre rôle, à la Mission, c'est effectivement de gérer ces cas individuels, mais aussi de rencontrer les représentants de ces pays. Nous le faisons le plus souvent possible avec le ministère de la justice, pour poser ces problèmes concrets d'exécution des décisions judiciaires, de reconnaissance des décisions judiciaires françaises à l'étranger ou étrangères en France. Je ne pense pas que cela soit le moment de rentrer plus en détail, mais c'était pour vous donner une image plus globale de ces problèmes.

Je viens de m'apercevoir que sur les camemberts, plein de sigles doivent vous être difficiles à déchiffrer. DIE signifie déplacement illicite d'enfants, DVH est le droit de visite et d'hébergement, MED signifie mineurs en difficulté, VAF signifie violences aux femmes (y compris les mariages forcés). Ensuite, le second camembert fait une répartition par zone géographique. Globalement, pas une ne se détache vraiment par rapport aux autres.

Je suis le chef de la mission de la protection des droits des personnes (PDP), là-dedans, il y a trois bureaux, le bureau des détenus (BDD), le bureau des mineurs et de la famille (BMF) et le recouvrement des créances alimentaires à l'étranger (RCA).

Je suis à votre disposition s'il y a des questions.

*Le Président donne la parole à M. Christian REIGNEAUD.*

### **M. Christian REIGNEAUD, chef de la mission de gestion administrative et financière**

Bonjour,

Christian REIGNEAUD, je dirige la mission de gestion du programme 151, je m'occupe surtout des moyens de fonctionnement du réseau consulaire et à ce titre, je participe à tous les exercices d'évolution du réseau qui consistent actuellement à créer des postes de présence diplomatique, mais aussi à renforcer certains postes consulaires, comme le Directeur l'a dit, là où les communautés françaises s'étoffent de plus en plus et au-dessus de la moyenne, qui est donc de 2 ou 3 % suivant les années, mais dans certains postes, cela peut être beaucoup plus, donc nous essayons d'allouer nos moyens dans la mesure de leur importance et de ce que l'on doit aussi vis-à-vis du budget.

Les postes de présence diplomatique, on en a parlé au travers du Honduras, je voudrais expliquer un petit peu comment nous choisissons les postes de rattachement, dans la mesure où effectivement, cela peut poser problème dans certaines régions. Nous sommes tenus par de très nombreux critères dans la mesure où de toute façon, dans ces postes, nous devons fermer la section consulaire. Donc, partant de là et sachant que fermeture de section consulaire ne veut pas dire disparition des Français, nous cherchons à offrir un service aux Français qui restent dans ces pays.

Pour définir le poste de rattachement, nous pourrions effectivement partir de la circonscription électorale, seulement ce n'est pas toujours le critère principal. Le critère principal, c'est d'abord la possibilité pour les Français qui habitent dans le pays dans lequel il n'y a plus de consulat, de pouvoir se rendre dans le pays où l'on envisage de leur mettre le poste de rattachement. Donc, tout bêtement, c'est est-ce qu'il y a des liaisons aériennes, est-ce qu'ils peuvent y aller sans visa ? Parce que s'ils doivent demander un visa pour aller dans le pays dans lequel l'on va s'occuper d'eux, cela serait difficile. Ce sont les principaux critères. Après, il y a la proximité linguistique, parce que certains Français ne parlent pas nécessairement bien le français, donc il faut aussi qu'ils puissent aller dans le pays qui va s'occuper d'eux et s'y faire comprendre. Mais il y a surtout aussi le problème de l'état-civil. Pour le poste de rattachement, il est bon que s'ils doivent transcrire des actes, ils puissent travailler dans une langue qui est aussi celle du pays dans lequel ils travaillent habituellement. Ce n'est pas toujours possible.

Il y a aussi parfois des données politiques. Il y a aussi la possibilité pour le poste de rattachement d'absorber l'activité supplémentaire. Cela signifie recevoir plus de dossiers et d'utilisateurs, mais c'est aussi la possibilité pour ce poste de faire des missions dans le pays dans lequel il n'y a plus de consulat, pour rencontrer les Français qui, eux, n'auront pas pu se déplacer.

J'espère m'être fait comprendre. C'est simplement pour que vous preniez bien conscience que tout cela n'est pas simple et qu'effectivement, comme l'a dit le Directeur, il n'y a jamais de solution qui soit approuvable à 100 % par tout le monde, dans la mesure où les réformes de réseau ne touchent pas que le réseau consulaire, mais l'ensemble du réseau diplomatique, consulaire, mais aussi de présence économique, culturelle, en termes de coopération.

Pour chaque pays, nous faisons une étude fine dont le premier critère est le fait que les usagers ne soient pas trop lésés.

On a parlé aussi de l'Espagne, je crois que le sujet va être débattu plus profondément lors de la réunion consulaire, à laquelle se rend le Directeur dans quelques jours. Il faut savoir que le projet de changement des circonscriptions consulaires, qui ne touche pas les circonscriptions électorales, concerne aussi un projet de centralisation de l'état-civil sur un poste, et d'une spécialisation professionnelle d'un consulat général par rapport à un autre. C'est-à-dire que Madrid, normalement, doit recevoir toutes les activités état-civil et nationalité de l'Espagne. C'est quelque chose qui existe déjà en Allemagne, depuis de nombreuses années, sans que cela ne pose de problème. Donc, cela va continuer aussi dans un autre pays européen, l'Espagne et sans doute d'autres aussi, notamment en Italie. Par rapport à cette centralisation, il est prévu que Barcelone se spécialise sur d'autres activités. Mais je pense que tout cela sera développé pendant la réunion consulaire.

## QUESTIONS-REPOSES

*Le Président donne la parole à Mme Bérangère EL ANBASSI.*

### **Mme Bérangère EL ANBASSI**

Je vais faire une proposition à tous les membres de la tribune pour faire des économies. Si le service de Mme COURRIAN au recouvrement des pensions alimentaires arrive à de belles performances, cela signifie que le service de Mme MANCIP pour les bourses scolaires va faire des économies. Parce que l'on a un nombre croissant de femmes seules qui demandent des bourses scolaires et qui prétendent, peut-être quelques-unes à tort, je ne sais pas, ne pas recevoir de pensions alimentaires. Normalement, les instructions générales des bourses, c'est l'on ne prend pas en compte la pension alimentaire non-perçue si effectivement, la dame prouve qu'elle a fait une demande de recouvrement de pension. Seulement, l'agent consulaire en charge des bourses ne connaît pas la procédure de recouvrement de pension alimentaire. C'est-à-dire, toute la procédure pour arriver jusqu'au bureau de Mme BRIARD\*, si je ne me trompe pas, qui est toujours en poste. Enfin, il y a un responsable de recouvrement des pensions alimentaires. C'est une procédure qui est un peu compliquée, parce qu'il implique beaucoup de démarches administratives, mais qui peut se faire. Donc, imaginez que l'on arrive à instituer une bonne relation avec le bureau de Mme COURRIAN, on monte beaucoup de dossiers de recouvrement de pensions alimentaires, on arrive à faire payer – bien souvent les papas, qui sont repartis en France par exemple – ce qui fait que le dossier de bourses est beaucoup plus lisible et éventuellement, une quotité moins importante. Donc, on fait faire des économies au service de Mme MANCIP et au Directeur général.

*(Applaudissements).*

### **Le Président**

Merci pour ces suggestions,

Je pense que vous pourrez les développer dans la commission des affaires sociales et éditer une fiche pratique à l'usage des conseillers consulaires, parce qu'il ne faut pas oublier que ce que nous faisons ici n'aura d'intérêt que si nous le relayons au niveau des conseillers consulaires.

Il est 12 heures 31, nous avons tenu le programme qui était prévu ce matin. Nous avons dit que nous arriverions à 12 heures 30. Je sais qu'il reste des questions qui n'ont pas pu être posées, mais nous retrouvons notre Directeur général cet après-midi. Donc, nous pourrions poser ces questions cet après-midi. Je vous propose donc qu'après avoir remercié nos intervenants, nous levions la séance et nous nous retrouvons comme il est prévu à 14 heures 30 pour les commissions administratives des centres de vote.

*(Applaudissements).*

## JEUDI 9 OCTOBRE 2014 – APRES-MIDI

*La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de M. Marc VILLARD, Président de l'AFE.*

### Le Président

Je vais commencer par vous donner les dernières modifications de l'ordre du jour de demain matin après en avoir discuté avec presque tous les Présidents de Groupes. Demain est la dernière journée que nous avons ensemble. Nous avons décidé de façon un peu optimiste peut-être de la consacrer au règlement intérieur et à l'adoption du règlement intérieur. Le groupe de travail qui travaille sur le règlement intérieur nous a fait part du fait qu'il serait vraiment difficile de valider tout ce travail demain et qu'il préférerait avoir un peu plus de temps pour travailler et qu'ensuite, l'après-midi, nous validions ce qui était déjà validable et que le reste continue ensuite en discussions. Je vous propose que demain matin, de 8 heures à 9 heures, il y ait des réunions de groupes. Ces réunions de Groupe vous permettront dans chacun des groupes de discuter de ce que vous souhaiteriez que soit le programme de la prochaine session. Ce qui nous donnera de la matière pour la réunion de bureau élargie que nous aurons ensuite de 9 heures à 10 heures. À partir de 9 heures, les commissions se réuniront pour travailler jusqu'à 12 heures 30. La réunion du Bureau élargi se fera de 9 heures à 10 heures. Les Présidents de commissions seront pendant un temps dans ce bureau, et je pense que les commissions pourront travailler avec les Vice-Présidents. Je rappelle que le Bureau élargi est constitué du Président, des deux Vice-Présidents, des six membres du Bureau, des six Présidents de commissions et des trois Présidents de groupes, en espérant qu'avec tout cela, il restera un peu de monde dans les commissions. Et l'après-midi, à partir de 14 heures 30, nous travaillerons sur ce qui est validable, qui a été conclu sur le règlement intérieur. Est-ce que cela vous va bien ? Merci de votre approbation.

### Mme Annik VALLDECABRES, Conseillère élue de la circonscription « péninsule Ibérique »

Comment faire quand on a une heure de route ?

### Le Président

Tout le monde n'a pas une heure de route. Si nous voulons pouvoir placer des réunions, à un moment donné, il faut le faire. De 8 heures à 9 heures, il y a réunion de Groupes.

Nous allons maintenant parler des commissions administratives des centres de vote.

## COMMISSIONS ADMINISTRATIVES

*Le Président donne la parole à Mme Laurence HAGUENAUER.*

### Mme Laurence HAGUENAUER

Sur les commissions administratives, Sylvain RIQUIER devait être là pour une séance d'examen de la liste très longue des commissions administratives ; je vais juste vous en dire un petit mot sur le principe. Nous vous avons interrogés pour avoir votre avis sur les commissions administratives. Sur les 90 conseillers à l'AFE, nous avons eu cinq réponses. Cela est donc peu. La raison est sans doute que vous avez déjà été interrogés comme conseillers consulaires donc, vous avez déjà donné votre avis. Les textes prévoient que les conseillers consulaires et les conseillers AFE doivent être interrogés. Les textes ne font pas toujours au plus simple. Donc, j'ai une double proposition à vous faire : soit on suit formellement les textes, et plutôt que de passer un temps certain là, avec un tableau illisible à regarder toutes les lignes, vous répondez au mail que nous vous avons envoyé d'ici le 27 octobre, sachant que si vous avez déjà répondu une première fois, vous aurez sans doute le même avis la deuxième fois. Sinon, ce que nous pouvons faire si vous en êtes d'accord évidemment, c'est considérer qu'en tant que conseillers consulaires, vous avez déjà été interrogés et que vous ne changerez pas d'avis en tant que conseiller AFE. Donc, on ne vous interroge à partir de maintenant qu'une seule fois sur les listes des commissions administratives. Il s'agit vraiment de votre choix. Nous, nous pouvons faire les deux. C'est comme vous voulez, mais si vous voulez que l'on suive les textes et que vous soyez formellement interrogés, il faut vraiment nous répondre aux mails. Sinon, on acte qu'à partir de maintenant, on

interroge les conseillers consulaires dont vous faites partie, et ainsi, ce sujet est réglé en une fois. C'est comme vous le souhaitez.

*Le Président donne la parole à M. Bruno DELL'AQUILA.*

**M. Bruno DELL'AQUILA, Conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »**

Que se passe-t-il en cas de désaccord ?

**Mme Laurence HAGUENAUER**

En cas de désaccord entre votre avis avant et votre avis maintenant ?

**M. Bruno DELL'AQUILA**

Non, non, non, je ne vais pas changer d'avis, ce n'est pas de la maison. Non, mais si jamais il y a un problème sur la désignation des personnes désignées ?

**Mme Laurence HAGUENAUER**

S'il y a un problème, à ce moment-là, nous reviendrons vers les conseillers concernés en individuel sur les postes concernés bien sûr. Mais je pense que ce serait sans doute fastidieux et compliqué à faire comme cela en plénière, et le faire deux fois, c'est dans les textes, mais ce n'est pas nécessairement le plus simple. Mais encore une fois, il s'agit de votre choix.

*Le Président donne la parole à Mme Nadine FOUQUES-WEISS.*

**Mme Nadine FOUQUES-WEISS, Conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »**

Je suis d'accord avec les propositions faites en tout cas, mais je veux simplement spécifier que la question de Bruno DELL'AQUILA est justifiée, parce qu'en admettant qu'il n'y ait pas d'accord sur telle ou telle personne, il n'y a pas encore de règlement qui décide selon quel processus nous ferons un choix, puisque le règlement intérieur n'existe pas.

**Le Président**

Oui, tout à fait.

**Mme Laurence HAGUENAUER**

Oui, bien sûr, mais c'est pour cela que d'abord, nous allons attendre votre règlement intérieur. Comme vous savez, les commissions administratives, nous avons de toute façon jusqu'à la fin de l'année pour les stabiliser. Moi, je vous propose qu'à partir du moment où le poste nous signale des dissensions, le bureau des élections reviendra vers le poste et reviendra vers les conseillers consulaires pour que l'on puisse mettre les choses en place.

**Mme Nadine FOUQUES-WEISS**

Mais en cas de désaccord, dans l'ancienne Assemblée, il était prévu qu'il y ait un vote de l'Assemblée générale qui, lui, ne sera pas possible. Je vous remercie.

**Le Président**

Nadine, il n'est pas possible pour l'instant, parce que nous n'avons pas encore défini les modalités, mais nous pouvons revenir à cela et demander à nos collègues qui travaillent sur le règlement intérieur de traiter ce point assez rapidement pour que cette décision puisse être prise avant la fin de l'année.

**M. Alexandre BEZARDIN, Conseiller élu de la circonscription « Europe du Sud »**

Personnellement j'ai bien reçu les listes. J'avais répondu notamment pour Milan, parce que nous avons donné un avis, on nous avait interrogés au mois de juillet. Si ce n'est qu'après nous avoir demandé notre avis en tant que conseiller consulaire, on nous demande notre avis en tant que conseiller AFE à l'échelle de la circonscription. Or, je n'ai pas été interrogé pour avis pour

la Grèce, pour la Turquie, pour Chypre ou pour Malte. Donc je n'ai pas d'objection particulière sur les noms qui apparaissent dans cette liste, mais néanmoins, ce n'est pas très...

**Mme Laurence HAGUENAUER**

Il n'y a aucun problème. Soit vous donnez votre avis effectivement par mail. Soit, troisième proposition, moi, j'ai mes collègues –ce ne sera pas Sylvain RIQUIER- qui peuvent venir tout à l'heure avec la liste et nous pouvons prendre un peu de temps pour la passer totalement en revue si vous le souhaitez et si vous avez le temps dans votre agenda, nous pouvons le faire. Dites-moi juste ce que vous souhaitez faire et il n'y a pas de problème.

**Le Président**

Peut-être que pour cette fois, dans la mesure où nous ne disposons pas d'éléments du règlement intérieur nous permettant de voir comment on pourrait faire, nous pourrions revenir effectivement comme vous le proposez à l'ancienne méthode. Nous prenons le temps qu'il faut, j'espère que cela ne durera pas trop longtemps, pour regarder la liste et la valider. Ensuite, effectivement, il faudra éclaircir la procédure sur : est-ce que les conseillers AFE qui sont censés ne pas avoir de compétences régionales se prononcent sur les choix des conseils consulaires de leur circonscription électorale ou est-ce qu'on ne le fait pas ? Si on ne le fait pas, comment est-ce que c'est validé ? Il faudra en discuter après de cela. Pour l'instant, une fois que Monsieur le Directeur nous aura présenté le projet de loi de finances, nous gardons... Qu'est-ce que vous pensez ? Il faut 45 minutes, une heure...

**Mme Laurence HAGUENAUER**

Cela dépend de vous.

**Le Président**

Cela dépend de nous... Nous, il nous faut la semaine.

**Mme Laurence HAGUENAUER**

Nous sommes là.

**Le Président**

Non, disons 45 minutes à une heure.

*Le Président donne la parole à M. Jean-Louis MAINGUY.*

**M. Jean-Louis MAINGUY, Conseiller élu de la circonscription « Asie Centrale et Moyen-Orient »**

Je souhaitais simplement, pour en revenir à la connaissance des personnes qui font partie de ces commissions administratives, ne serait-il pas possible, d'une manière générale et vue la taille des circonscriptions et l'éloignement sans doute certain des postes, d'avoir quelques lignes pour nous présenter qui ils sont, savoir exactement ce qu'ils font, ne pas simplement s'attacher à un nom et avoir une identité un peu plus poussée de manière effectivement à ce que nous puissions avoir une idée plus précise des gens que nous choisissons ou que nous ne choisissons pas. Merci.

**Le Président**

Cette question est intéressante, mais elle porte tout de suite sur la compétence régionale ou la non-compétence régionale.

**M. Jean-Louis MAINGUY**

Même locale.

**Le Président**

Locale, nous sommes censés connaître les gens qui sont chez nous, non ?

**Mme Laurence HAGUENAUER**

Là, je réponds pour avoir moi-même présidé des commissions administratives en poste. Effectivement, localement, je pense que la connaissance est quand même plus forte. Moi, je ne pourrai sans doute pas demander à mes postes consulaires d'établir des petites fiches en quelques lignes sur chaque personne, parce qu'en termes de temps, vous savez que cela prend du temps même s'il s'agit de deux lignes. En revanche, nous pouvons demander aux personnes qui sont pressenties de nous envoyer deux lignes que nous pourrions vous transmettre, choix libre pour elles si elles ne le souhaitent pas. Mais je ne peux pas engager des postes à faire ce travail qui serait un travail supplémentaire et qui risque d'être un peu compliqué, mais nous pouvons tout à fait leur demander de vous faire parvenir deux lignes de mini présentation.

*Le Président donne la parole à M. Philippe LOISEAU.*

**M. Philippe LOISEAU, Conseiller élu de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »**

Merci, Monsieur le Président.

Je crois qu'il faut faire le plus simple possible et éviter un long et fastidieux déroulé des commissions administratives ici en plénière. Si vous avez des cas difficiles, je pense qu'il faut les traiter directement avec les élus concernés, les élus consulaires concernés qui ont compétence locale et régionale. Nous avons été consultés à ce titre par les postes au courant de l'été et nous avons validé ce que nous avions à valider. Si vraiment il faut en passer par un déroulé, il faudrait éviter les longueurs à ce sujet. Je pense que la compétence, c'est d'abord une compétence locale de conseillers consulaires.

*(Applaudissements).*

*Le Président donne la parole à M. Louis SARRAZIN.*

**M. Louis SARRAZIN, Conseiller élu de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »**

Merci, Monsieur le Président.

J'aurais aimé être de l'avis de mon collègue LOISEAU, mais hélas, l'expérience a montré que dans certains cas, il y avait des carences. Et effectivement, les conseillers à compétence régionale étaient en mesure de détecter qu'il y avait des flottements. Mais avant cela, il y a une question quand même qui me tracasse, c'est la question de savoir si un conseiller consulaire pouvait être membre de la commission administrative ou pas. J'aimerais avoir une fois pour toute une déclaration là-dessus, parce que si la réponse est non, ce que moi, personnellement, je pense qu'il serait normal, puisqu'à partir du moment où l'on est un élu, on n'a pas à se mêler de la liste de ses électeurs. S'il y a dans la commission électorale, effectivement, des conseillers consulaires qui apparaissent, je suis désolé, mais il faudra procéder à de nouvelles nominations, et cela, il faudrait que nous le sachions avant. Donc, le déroulé, il est fastidieux, nous sommes d'accord, mais je pense qu'il est aussi assez nécessaire. Merci.

**Le Président**

Nous nous sommes convenu de faire ce déroulé après la présentation de Monsieur le Directeur.

**PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2015 : INTERVENTION DE M. BOUCHARD**

*Le Président donne la parole à M. BOUCHARD, Directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire*

**M. Christophe BOUCHARD**

Merci, Monsieur le Président.

Je vais effectivement dire quelques mots sur le budget du programme 151 en essayant là aussi de ne pas vous donner trop de chiffres, mais enfin, quand on parle de budget, on est quand même obligé de citer des chiffres. Et nous laisserons du temps pour des questions, ce qui, éventuellement, vous donnera l'occasion de revenir sur certains des sujets qui ont été abordés ce matin si jamais il y a encore des interrogations.

Comme vous le savez, le programme 151 est l'un des programmes du ministère des affaires étrangères depuis l'organisation du budget de l'État en programmes. Je rappelle que ce programme est décomposé en trois actions : l'offre d'un service public

de qualité aux Français de l'étranger, l'accès des élèves français au réseau de l'AEFE et l'instruction des demandes de visas. Et concrètement, ce programme qui nous permet de fonctionner a comme principaux postes de dépenses, des secteurs que vous connaissez, les bourses scolaires, l'aide sociale, les élections et aussi les indemnités des conseillers que vous êtes et des conseillers consulaires. Quelques mots sur cette année, l'année 2014, la situation des crédits et les prévisions d'exécution et puis, ensuite, je dirai quelques mots des grandes orientations du projet de loi de finances pour 2015 qui va être en discussion au Parlement.

Sur 2014, la dotation du programme 151 en loi de finances initiale 2014 s'établissait à un total de 376 millions d'euros en comprenant toutes les dépenses, y compris les dépenses de personnel. Si on exclut les dépenses de personnel, on a un total de 157 millions d'euros. Ce budget est celui qui nous permet de fonctionner cette année. A été appliqué à ce budget comme à tous les budgets de l'État ce que l'on appelle une réserve de précaution qui est ponctionnée par la direction du budget et qui s'est établie cette année à 7 % de l'ensemble des sommes dont je parlais, c'est-à-dire, un montant de crédit mis en réserve qui s'élève à 10,9 millions d'euros. Cela existe depuis des années, on met de côté en quelque sorte une partie du budget en vue de faire des économies, et puis, en cours d'année, on voit s'il est nécessaire de remettre cet argent en jeu ou si finalement, il n'a pas été nécessaire de le dépenser, et dans ce cas-là, il est récupéré. Cela faisait au total un montant de crédits ouverts de 146 millions d'euros. L'exécution 2014 n'est pas terminée bien sûr, nous sommes en octobre, mais cet exercice se caractérise jusqu'à présent sur le plan budgétaire par une maîtrise des dépenses en dépit des annulations de crédits dont j'ai parlé, puisqu'une partie des réserves de précaution vont se transformer en annulation de crédits. Sur les bourses scolaires, le montant des dépenses sur cette année sera de 106,5 millions d'euros, c'est-à-dire la totalité de l'enveloppe prévue, crédits qui ont été délégués à l'AEFE en trois subventions et qui permettent de couvrir les besoins tels qu'exprimés par les commissions locales des bourses et ensuite par les commissions nationales des bourses. Une partie du budget de cette année, c'était pour un montant assez important, puisque c'était presque 6 millions d'euros a été consacrée aux élections, les élections des conseillers consulaires, les élections des conseillers à l'AFE et les élections européennes sachant que sur les élections européennes, une partie des dépenses est remboursée par le ministère de l'intérieur. Là, nous avons réussi à faire des économies, notamment en maîtrisant les dépenses dans les relations avec les prestataires qui ont organisé pour nous le vote par internet. Nous avons pu économiser un peu plus d'1 million d'euros par rapport aux sommes qui avaient été prévues initialement.

Sur le budget des affaires sociales, là aussi, une fois remontées toutes les demandes des comités consulaires pour l'action sociale, nous avons obtenu un reliquat d'environ 500 000 euros. Donc, au total, 1,7 million d'euros devraient être rendus en fin de gestion, puisque ces dépenses n'ont pas été réalisées, ne sont pas nécessaires d'ici la fin de l'année et donc, évidemment, compte tenu de la situation budgétaire globale, la direction du budget nous demande dans ce cas-là de rendre les sommes qui n'ont pas été dépensées.

Il faut aussi noter que nous avons récupéré une somme de 1,2 million d'euros de ce qui s'appelle le fond européen pour les frontières extérieures qui est en fait de l'argent européen qui est reversé pour des dépenses que nous faisons dans nos services des visas notamment pour délivrer les visas Schengen.

Maintenant, sur le projet de loi de finances 2015, là, c'est par définition pour l'instant, et tant qu'il n'a pas été voté par les parlementaires, Députés, et Sénateurs, c'est un projet. Ce qu'il faut noter, c'est que nous avons une dotation du programme 151 hors crédits de personnels qui s'élève à 155,5 millions d'euros. Ce qui veut dire, si on essaye de comparer ce qui est comparable, c'est-à-dire si on prend le budget 2014, mais en enlevant les élections, puisque les élections, c'est évidemment spécifique sur 2014, et il n'y a pas d'élections prévues en 2015 sauf éventuellement des élections partielles, j'y reviendrai si vous le souhaitez. Si on regarde hors élections, on a un budget qui passe de 151,2 en 2014, c'est-à-dire le budget dont je vous ai parlé, moins les élections, à 155,5, c'est-à-dire un budget qui augmente. Je le signale, parce qu'évidemment, ce n'est pas la tendance générale comme vous le savez, à la fois du budget du ministère, puisque le budget du ministère, globalement, sera en baisse en 2015 par rapport à 2014, parce que le ministère veut prendre toute sa place dans le dispositif d'économie que vous connaissez, et ce n'est évidemment pas la tendance générale du budget de l'État, mais encore une fois, je le souligne, puisque cela dénote l'importance qui est accordée à ce programme, et en particulier au budget des bourses scolaires, puisque la raison essentielle de cette augmentation, dans un contexte général qui est plutôt de baisse, c'est l'augmentation du budget des bourses scolaires qui est prévue pour 2015 à 125,5 millions d'euros, c'est-à-dire 6,7 millions d'euros de plus que l'année dernière. Et cela, c'est le résultat, c'est la dernière année, je dirais, d'application de l'engagement pris par le Président de la République au moment de la réforme des bourses, de la réforme de l'aide à la scolarité avec la disparition de la prise en charge. Et comme vous le savez, à l'époque, l'engagement avait été de reporter intégralement l'ancien budget de la prise en charge sur le budget des bourses. Cela a été étalé en plusieurs années, et donc, c'est l'année prochaine, en 2015 que ce budget récupèrera l'entièreté de l'ancien budget PEC plus de l'ancien budget bourses donc, 125,5 millions d'euros. Ensuite, il est prévu sur les deux années suivantes, puisque bien sûr, le budget reste annuel, mais nous avons maintenant une conception triennale du budget donc, il y a déjà des réflexions sur la période 2015, 2016, 2017. Ce qui est prévu, c'est ensuite de stabiliser ce budget des bourses à ce niveau de 125,5 millions d'euros. Le budget des bourses, comme vous le voyez, 125,5 millions d'euros sur 155,5 millions d'euros, c'est évidemment l'essentiel du budget de notre programme, ce sont les bourses.

Ensuite, le deuxième poste par importance, c'est le pôle affaires sociales et aide sociale. Là, il y a une évolution globale qui est la stabilité, c'est-à-dire que les crédits disponibles en matière d'aide sociale restent au même niveau autour de 15 millions d'euros. Ce qui va changer, on en a dit un mot ce matin, c'est donc le budget emploi, formation professionnelle. Donc, encore une fois, tout cela est soumis au vote des parlementaires, il est prévu que cette ligne disparaisse et que l'on utilise d'autres lignes pour ce mécanisme de transition dont la sous-directrice Catherine MANCIP vous a parlé ce matin pour permettre une évolution en souplesse notamment des subventions qui étaient versées aux comités pour l'emploi. Là aussi, nous pourrions revenir dessus si vous le souhaitez. Mais en ce qui concerne l'aide sociale donc, les crédits des CCPAS, la donnée à retenir, c'est la stabilité par rapport à cette année, entre 2014 et 2015, ce qui est en fait, la poursuite d'un équilibre qui existe maintenant depuis plusieurs années et qui là aussi, est à noter, parce que par les temps qui courent et dans le contexte global, le fait de maintenir ce budget est déjà en soi un point positif.

Ensuite, les autres points du budget : le pôle fonctionnement de la direction est aussi globalement stable. Nous avons été obligés d'abonder un peu le point sur l'achat des documents sécurisés, c'est-à-dire l'ensemble des documents qui sont émis par les consulats, puisque régulièrement, ce poste budgétaire était sous-doté, et l'on était obligés de le réabonder en cours d'année. Donc, cela sera fait. Sinon, le reste est globalement stable, puisqu'on nous demande évidemment un effort de rigueur et de stabilité. Et puis, l'autre point important, ce sont donc, les élections. A ce stade, aucune ligne budgétaire n'est prévue pour les élections donc, 0 euro, puisqu'il n'y a pas d'élection prévue cette année. Il est évident que si, pour des raisons diverses, il devait y avoir quand même des scrutins en 2015, les dispositions seraient prises pour les financer et pour les assurer, cela va de soi. Je ne pense pas forcément à des modifications du calendrier national des élections, mais plus raisonnablement, à des perspectives d'élections partielles s'il y avait des annulations d'élections consulaires, puisque comme vous le savez, il y a une vingtaine de recours qui sont actuellement examinés par le Conseil d'État sur les élections des conseillers consulaires. Il y a une vingtaine de recours en tout, mais qui porte, je crois, sur treize ou quatorze circonscriptions. Donc, le Conseil d'État est en train de les examiner. On devrait avoir les résultats d'ici la fin de l'année ou le tout début de l'année prochaine. Et dans l'hypothèse qu'évidemment, on ne peut pas écarter d'annulation de certains de ces scrutins, il faudra réorganiser les élections et dans ce cas-là, la source principale de coût, ce sera de réorganiser le vote par internet, puisqu'évidemment, cela se fera dans les mêmes conditions que l'élection du mois de mai, et c'est cela qui coûte un peu d'argent. Dans les discussions avec la direction du budget, on nous a dit que comme rien n'était sûr, à ce stade, on ne pouvait pas inscrire d'ores et déjà cette somme dans notre budget, mais encore une fois, n'ayez aucune crainte évidemment sur le fait que l'on trouvera l'argent pour réorganiser ces élections dans les mêmes conditions qu'au mois de mai.

Voilà l'essentiel de ce que l'on peut dire sur ce budget, encore une fois en insistant sur le fait qu'il augmente globalement, que mises à part les bourses, il est globalement stable. Et pour avoir participé aussi avec les collègues de la direction des affaires financières du ministère, aux négociations avec le ministère des finances, ce n'était pas donné d'avance et en ce qui concerne les bourses en particulier, le fait que le ministre des affaires étrangères ait placé cette augmentation du budget des bourses comme une des choses non négociables a évidemment pesé beaucoup dans un contexte où, comme vous le savez, le ministère du budget, lui, est à la recherche de plusieurs milliards d'euros que, malheureusement, nous n'avons pas été en mesure de lui offrir. Dans les grandes lignes, voilà à ce stade ce que l'on peut dire sur ce budget 2014, l'année prochaine, les perspectives. Et bien sûr, nous sommes prêts avec Christian REIGNEAUD qui est le grand artisan des questions budgétaires à la direction, à répondre à vos questions, et également, si vous en avez bien sûr, aux questions un peu reliées à ces questions budgétaires, notamment les questions d'effectifs et d'adaptation du réseau, puisque cela fait partie de la même problématique. Je vous remercie.

*(Applaudissements).*

## **Le Président**

Merci, Monsieur le Directeur.

*Le Président donne la parole à M. \*.*

**M. \***

Bonjour, Monsieur le Directeur.

Juste une petite précision : vous avez mentionné un budget 2014 de 376 millions d'euros dont 157, hors dépenses de personnels. Si je comprends bien ce que vous nous avez expliqué, les 157 se comparent aux 155,5 pour 2015. Et c'est là-dessus que vous nous avez donné un peu de détail entre le budget des bourses, de l'aide sociale, le fonctionnement de la DFAE et les élections. Vous ne nous avez pas donné le chiffre total pour 2015, celui que l'on compare aux 376, c'est-à-dire incluant les dépenses de personnels. Est-ce que je ne l'ai pas entendu ?

Et, quand on parle des dépenses de personnel, il s'agit du personnel de qui, où, quoi ? Cela permettra de compléter la réponse peut-être pour ceux qui sont nouveaux comme moi.

### **M. Christophe BOUCHARD**

Le personnel, c'est tous les personnels qui relèvent du programme 151, puisque tout fonctionnaire relève d'un programme budgétaire donné. Donc, le programme 151, c'est tous les agents, à la fois des consulats généraux et des sections consulaires des ambassades qui s'occupent de questions consulaires. Il peut y avoir dans les consulats généraux par exemple un attaché de presse dans un consulat général. Le critère de départ est la mission. Un attaché de presse a beau être dans un consulat général, il ne s'occupe pas des Français à l'étranger, il s'occupe d'affaires de presse, politique, etc., donc, il relève d'un autre programme. Mais tous les personnels consulaires, ceux qui s'occupent des affaires consulaires, qu'ils soient dans les postes ou en administration centrale, c'est-à-dire, nous, la petite centaine d'agents qui sont à Paris et un peu moins de 400 agents qui sont à Nantes, tout cela fait les 3300 agents du programme 151. Et la raison pour laquelle nous ne vous avons pas donné le chiffre avec ce que l'on appelle le titre 2 dans notre jargon, c'est-à-dire les dépenses de personnel, c'est tout simplement, parce que nous ne l'avons pas encore. Cela est géré par la direction des ressources humaines et la direction générale de l'administration. Cela va dépendre aussi de la discussion budgétaire donc, le chiffre précis, il sera globalement stable, peut-être même en augmentation d'ailleurs, puisqu'en termes d'effectifs, je ne l'ai pas mentionné tout à l'heure, mais cela me donne l'occasion de le faire, le secteur des visas, puisqu'évidemment, dans nos consulats à l'étranger, il y a les agents qui sont chargés de la délivrance des visas, le secteur des visas et le seul secteur de tout le ministère qui bénéficie de création d'emplois. Il y a eu en revanche un certain nombre de suppressions d'emplois dans les autres parties du travail consulaire, mais au total, je crois que l'on devrait être plutôt en hausse ou en très légère hausse, enfin, globalement en stabilité donc, le chiffre devrait être assez proche de ces... c'était 218 millions pour les dépenses de personnel. Mais nous vous donnerons le chiffre précis quand il aura été déterminé.

*Le Président donne la parole à Mme Michèle GOUPIL.*

### **Mme Michèle GOUPIL, Conseillère élue de la circonscription « Amérique Latine et Caraïbes »**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Directeur,

Les crédits pour le CCPAS d'Argentine, en 2014, ont pratiquement été réduits à la moitié en fonction d'un calcul assez peu cohérent en prenant l'inflation qui est de 40 % par an à une époque et l'évolution du taux de change à une autre époque. Pour faire une certaine compensation, une enveloppe de secours occasionnel avait été allouée à l'Argentine vers le mois de mai, juin, qui a donné lieu à des versements bien sûr en une seule fois à nos allocataires qui continuent à vivre dans des situations vraiment dramatiques vu la suppression de leurs allocations. Il avait été évoqué à l'époque, la possibilité de faire un complément d'enveloppe budgétaire pour, à nouveau, des secours occasionnels avant la fin de l'année. Comme vous nous avez mentionné que 1,7 million d'euros étaient à rendre en fin de gestion, puisqu'il s'agissait de crédits qui n'étaient pas nécessaires, nous avons besoin d'un complément d'enveloppe pour l'Argentine, et je voulais savoir si c'était envisageable ou pas. Je vous remercie.

### **Le Président**

La sous-directrice va vous répondre sur ce point précis.

### **Mme Catherine MANCIP**

Nous avons interrogé les postes très récemment pour leur demander leurs besoins supplémentaires, y compris l'Argentine, et effectivement, c'est encore possible. Les 1,7 million d'euros ne tiennent pas compte de l'enveloppe que nous avons gardée sous le coude – j'espère qu'il n'y a personne de la direction du budget – justement pour satisfaire les demandes d'enveloppe supplémentaire. L'Argentine est un cas quand même particulier. Nous sommes en train de réfléchir à une autre piste, c'est d'enlever ce différentiel entre le moment où l'on calcule le taux de l'inflation et le taux de..., de mettre raccord le même moment. Mais c'est encore possible, et c'est compris.

*Le Président donne la parole à Mme Bérandère EL ANBASSI.*

**Mme Béragère EL ANBASSI, Conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Directeur,

Je vais revenir d'abord sur le budget 2014, et je voudrais comparer les 500 000 euros récupérés au niveau des affaires sociales et la modeste participation de l'État à la troisième catégorie aidée de la CFE qui ne se monte qu'à 498 000 euros. N'aurait-il pas été envisageable que les 500 000 euros récupérés sur le budget des affaires sociales permettent de compléter la dotation de l'État à la troisième catégorie aidée de la CFE ?

Deuxième question : pourriez-vous nous donner une idée du montant des recettes visas ? Il fait partie du programme 151, mais comment est-ce que cela marche entre les recettes visas et les dépenses visa ?

Dernière question : vous nous avez parlé du programme 151, qu'en est-il du programme 185 ? Puisque le programme 185, 60 % de ce programme correspondent aux dépenses de fonctionnement de l'AEFE. Merci.

**M. Christophe BOUCHARD**

Sur les 500 000 euros, nous étions obligés de consacrer l'argent nécessaire, notamment à l'achat de documents sécurisés qui sont les documents administratifs qui sont demandés par les Français tout au long de l'année. Là, il s'agit d'une dépense obligatoire. La pratique jusqu'à cette année était que cette ligne était sous-dotée et donc, en cours d'année, on était obligés de prendre de l'argent ailleurs en fonction des possibilités pour financer l'achat de ces documents sécurisés. Pour l'année prochaine, nous avons voulu faire une politique plus de vérité des prix pour mettre l'argent nécessaire sur cette ligne, et compte tenu du constat des dépenses qui nous sont remontées des CCPAS, nous avons une marge de manœuvre sur le budget d'aide sociale. Mais nous n'avions pas le choix, il fallait que nous financions ces achats de documents sécurisés à l'imprimerie nationale.

Sur les visas, c'est une très bonne question et je vous invite à relayer ceci auprès du ministère des finances, parce que c'est évidemment un débat que nous avons avec eux, notamment par rapport aux moyens dont nous avons besoin pour mettre en œuvre la nouvelle politique des visas qui conduit à un accroissement très important du nombre de visas délivrés, ce qui veut dire aussi, derrière les guichets, des agents en plus pour délivrer ces visas sachant que c'est un souhait politique, puisque nous voulons voir venir en France plus d'étudiants, plus de touristes, plus d'hommes d'affaires qui ensuite, profitent à la France, dépensent de l'argent et donc, tout ceci, au final, est une dépense qui nous rapporte si je puis dire ainsi. Pour l'instant, ce n'est pas comme cela que cela marche, puisque l'argent est récupéré par le budget global de l'État et pas par le budget du ministère des affaires étrangères. Cela étant dit, c'est quand même les argumentations que nous faisons auprès du ministère des finances sur les revenus que représente cette activité visa qui nous ont permis d'obtenir ces postes en plus, puisque comme je vous le disais, sur la période 2013, 2014, 2015, c'est 75 emplois qui ont été créés dans les services des visas dans le monde, et je vous dis, c'est le seul secteur du ministère où l'on a créé des emplois alors que dans les autres secteurs, la politique est au contraire de réduire le nombre d'emplois. Et nous sommes en train de travailler avec la direction du budget, parce que nous avons besoin dans les années à venir, de nouveau de créer des emplois dans les services des visas. Nous le ferons de nouveau en 2015, il y aura à peu près, un peu moins de 25 emplois nouveaux qui seront créés dans des services des visas dans le monde, mais cela ne suffira pas et cela devra continuer en 2016, en 2017 et dans les années suivantes. L'année dernière, nous avons délivré à peu près 2,5 millions de visas dans le monde. La perspective est de doubler ce nombre de visas délivrés et d'arriver avant la fin de la décennie ou autour de la fin de la décennie à 5 millions de visas délivrés notamment du fait de l'explosion du tourisme dans un certain nombre de pays dont la Chine, l'Inde, la Russie qui fait que beaucoup plus de gens veulent venir en France. Donc, nous avons précisément ce dialogue-là en ce moment avec le budget et nous espérons bien obtenir, en échange de ces recettes visas que nous recueillons un droit de tirage pour créer de l'emploi. Ce sera selon les cas des emplois de droit local et il y aura aussi des emplois temporaires, puisque l'une des caractéristiques de l'activité visa, c'est son caractère très saisonnier, puisque comme vous le savez, il y a quelques mois dans l'année où parfois, les trois quarts des visas sont délivrés. Donc, nous avons besoin de gens pendant quelques mois, mais pas forcément sur toute l'année. Encore une fois, dans la période actuelle, il n'est pas facile d'aller voir le ministère des finances en lui disant : « j'ai besoin de fonctionnaires en plus », ce n'est pas tout à fait dans l'air du temps. Nous nous appuyons pour cela sur les recettes visas même si elles ne sont pas à proprement parler intégrées dans notre budget.

Et alors, sur le programme 185, j'avoue que comme ce n'est pas un programme que je gère, il aurait fallu poser la question ce matin à Mme DESCÔTES. Nous pourrions leur transmettre et peut-être vous transmettre une réponse sur ce budget-là, mais là, je n'ai pas les éléments pour vous répondre.

*Le Président donne la parole à M. Alain-Pierre MIGNON.*

### M. Alain-Pierre MIGNON, Conseiller élu de la circonscription « Asie-Océanie »

Monsieur le Directeur,

Malheureusement, lors de mon dernier voyage à Paris, j'ai perdu ma carte d'identité, cela arrive, je l'ai oubliée dans un taxi ou je ne sais pas. Je suis donc rentré à Jakarta et je suis allé voir mon consulat en lui disant : « j'ai perdu ma carte d'identité ». On m'a dit : « il n'y a pas de souci, on va vous en faire une ». J'ai dit : « Quand est-ce que je peux la récupérer ? ». « Dans trois mois ». Alors que les passeports sont beaucoup plus rapides. Je suppose qu'il y a une bonne explication, je souhaiterais simplement la connaître. Merci.

### M. Christophe BOUCHARD

J'imagine que l'explication, ce sont les délais que met le ministère de l'intérieur pour fabriquer les cartes d'identité, rallongés par le temps que la demande arrive du consulat à un centre qui s'appelle le centre de traitement des documents sécurisés qui est à Nantes et qui est un intermédiaire entre les consulats et les services du ministère de l'intérieur. Cela rajoute peut-être une ou deux semaines ou trois semaines, je ne sais pas. Et sinon, malheureusement, ce sont les délais du ministère de l'intérieur qui, j'imagine, doivent être les mêmes si vous allez dans une préfecture ou dans une mairie, puisque là, c'est un processus qui ne dépend pas de nous, puisque les cartes d'identité sont fabriquées par le ministère de l'intérieur. Nous avons un système un peu archaïque alors que pour les passeports, les demandes sont transmises de façon dématérialisée, pour les cartes d'identité, c'est encore un système où vous remplissez une fiche cartonnée. La fiche cartonnée part par la valise à Nantes. À Nantes, vous avez des agents qui saisissent cela sur leur ordinateur et cela part à l'imprimerie du ministère de l'intérieur. On essaye, et on va discuter de cela avec le ministère de l'intérieur, puisque quand j'ai découvert cela, je me suis dit qu'en 2014, on devait pouvoir imaginer un système plus moderne. L'une des explications, c'est qu'en fait, comme vous le savez, le ministère de l'intérieur avait prévu une nouvelle carte d'identité biométrique qui a été invalidée ou bloquée par le Conseil constitutionnel et cela a un peu bloqué tous les projets de modernisation et du coup, on reste avec l'ancienne carte d'identité et les anciennes procédures. J'ai rencontré le directeur des libertés publiques et de l'administration juridique du ministère de l'intérieur qui est la direction qui s'occupe de cela en leur demandant où en était leur projet de nouvelle carte d'identité. L'idée, c'est que s'il doit y avoir une nouvelle carte d'identité dans les années à venir, on ne va pas changer le système actuel, il faut attendre la nouvelle carte d'identité. Si en revanche, c'est un peu repoussé aux calendes grecques, cela mériterait de voir ensemble si on peut avoir ne serait-ce que le même système que pour les passeports où les demandes sont envoyées de façon informatique. Cela gagnerait, j'imagine, quelques semaines. Mais après, le problème, c'est le délai de fabrication.

### M. Alain-Pierre MIGNON

Deuxième question, c'est bien évidemment en ce qui concerne le permis de conduire, même punition. Permis de conduire, si véritablement, vous perdez votre permis de conduire, vous habitez dans un pays, vous ne rentrez pas en France, vous voulez récupérer un permis de conduire, c'est impossible, il faut rentrer en France. Donc, je souhaiterais savoir si l'on a une possibilité d'améliorer cela, parce que pour nous qui sommes à l'étranger qui ne rentrons pas très souvent, il s'agit quand même d'un vrai problème sauf si le Président dit qu'à Ho Chi Minh, on peut aller au consulat et avoir un nouveau permis de conduire, ce n'est que du bonheur...

### Le Président

Je te fournis tous les permis de conduire que tu veux à Ho Chi Minh Ville si tu veux, mais ils ne seront peut-être pas tout à fait légaux. Ce que je veux dire, c'est que cette question du permis de conduire a été soulevée à de très, très nombreuses reprises, donc nous retrouverons les réponses dans les archives. En gros, si vous êtes Français résidant à l'étranger et que vous n'avez pas d'adresse en France, vous avez tout intérêt à ne pas perdre votre permis de conduire.

*(Protestations dans la salle).*

Vous me posez une question, je vous réponds l'état de la réglementation. Je n'ai pas dit que c'était sérieux ou pas sérieux, mais je vous dis ce qu'il en est. Vous n'avez pas à perdre votre permis de conduire, parce que si vous le perdez, vous devez le repasser. Je ne devrais pas en parler ainsi devant les responsables de l'administration, mais vous pouvez aussi, quand vous allez faire votre demande dans la préfecture concernée, éviter de leur dire que vous êtes résident à l'étranger et dire que vous habitez temporairement chez M. X ou Y et que vous avez une adresse. C'est l'état de la réglementation, ce n'est pas satisfaisant, je suis d'accord avec vous.

**M. Alain-Pierre MIGNON**

Plutôt que d'essayer de trouver des formules pour régler les problèmes, ne pourrait-on pas le régler une bonne fois pour toutes ? Je n'ai pas la prétention de poser cette question pour la première fois, je sais que c'est récurrent, mais enfin, on n'a pas de solution et il serait peut-être intéressant de travailler sur le sujet.

*(Applaudissements).*

**Mme Laurence HAGUENAUER**

Le permis de conduire est un sujet un peu différent des autres titres. Vous parliez de la carte d'identité et du passeport, puisque le permis de conduire, il faut exercer un contrôle pour pouvoir le délivrer et bien évidemment, nos consulats n'auraient aucune possibilité d'exercer le contrôle sur la capacité de la personne à savoir conduire, à savoir conduire correctement, à contrôler qu'elle est effectivement titulaire ou qu'elle pourrait être titulaire, pour pouvoir délivrer ce permis de conduire.

**Le Président**

Évitons de reprendre ce débat. Nous avons déjà signalé qu'il était tout de même curieux que l'administration ne puisse pas savoir si l'on avait un permis de conduire alors que les gendarmes, sur le bord de la route, depuis leur voiture, sont capables de vérifier si nous avons un permis de conduire et s'il est en état de validité.

*(Applaudissements).*

Ce sujet, nous l'avons posé cent fois. Je propose effectivement qu'on le reprenne au sein d'une commission, parce que là, nous allons y passer la journée sans avoir de solution particulière.

*Le Président donne la parole à M. Bruno DELL'AQUILA.*

**M. Bruno DELL'AQUILA, Conseiller élu de la circonscription « Afrique Centrale, Australe et Orientale »**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Directeur,

Vous n'avez pas parlé du budget et de son évolution au sujet de l'assemblée des Français de l'étranger. Pouvez-vous nous en rappeler les chiffres et éventuellement la ventilation, pour les nouveaux pour les anciens qui l'ont oublié ?

Merci.

**M. Christophe BOUCHARD**

Je reviens deux secondes sur le permis de conduire, c'est une question que vous pouvez poser au ministère de l'intérieur, puisque la situation aujourd'hui, comme l'a dit la directrice adjointe, c'est que les consulats n'ont pas de compétences en matière de délivrance de permis de conduire, donc cela fait partie de ces choses que nous ne maîtrisons pas et qui sont dans les mains d'autres ministères. Mais, vous pouvez tout à fait faire valoir les intérêts des Français de l'étranger dans ce domaine, sachant que le permis de conduire ne s'adresse évidemment pas uniquement aux Français.

Sur le budget de l'AFE, l'enveloppe de crédits prévue pour 2015 s'élèvera à 2,680 millions d'euros, ce qui couvre pour 93 % les indemnités, remboursements et allocations d'assurance pour les conseillers consulaires et les conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger. Les 7 % restant sont le fonctionnement de l'AFE, y compris le café et les croissants que vous avez de l'autre côté des portes.

C'est un budget qui est en diminution par rapport à l'année dernière, puisque le nouveau système, depuis la loi du 22 juillet 2013, comme vous le savez, le nombre de conseillers à l'AFE a diminué ; le système d'indemnisation a également évolué et ceci conduit à une économie d'environ 700 000 euros par rapport au coût de l'AFE ancienne manière.

**Le Président**

Je vais vous passer la parole, M. DELL'AQUILA, mais je voulais faire une remarque, qu'une économie de 700 000 euros, ce n'était pas mal pour une réforme à coûts constants.

*(Applaudissements).*

*Le Président donne la parole à M. Bruno DELL'AQUILA.*

**M. Bruno DELL'AQUILA**

Je voulais simplement rappeler que l'on avait dit que cette réforme se ferait à budget constant. Je confirme.

**M. Christophe BOUCHARD**

C'est encore mieux qu'un budget constant.

**Le Président**

Cela dépend de quel côté l'on se place, bien évidemment.

*Le Président donne la parole à Mme Marie-José CARON.*

**Mme Marie-José CARON**

Monsieur le Directeur,

Je vais parler de la question qui est désagréable, je trouve qu'il est même humiliant de répéter ce constat. Le défraiement de nos frais de séjour à Paris est si bas que nous allons tous devoir payer de notre poche notre prochain séjour à Paris. Celui-ci et peut-être la deuxième session. Nous en avons parlé plusieurs fois, mais maintenant que l'on parle d'argent, il faut absolument que l'on résolve ce problème. Je trouve humiliant d'avoir à le redire encore une fois.

*(Applaudissements).*

Rappelons que l'on a basé la chambre d'hôtel à 60 euros à Paris. Actuellement, ma chambre le coûte 82 euros, c'est un tarif très bas. J'en ai parlé à Hélène CONWAY ce matin, que j'ai rencontré par hasard en arrivant. Elle m'a conseillé de faire une demande collective, avec nos frais à l'appui, ce qu'a déjà proposé Marc VILLARD. Mais, je voulais le nommer ici devant vous, puisque vous êtes le Directeur de la direction des Français de l'étranger et que nous parlons du budget de l'AFE.

Par ailleurs, vous le savez, puisque vous connaissez sûrement le décret, toutes les personnes qui sont logées à titre gracieux dans leur famille se verront appliquer une pénalité qui n'est pas compréhensible.

**Le Président**

Pour compléter ce qu'a dit Mme CARON, sans porter de jugement sur le montant des indemnités, pour l'instant, nous avons proposé que chacun remplisse un tableau sur le coût effectif du mandat cette semaine et qu'ensuite, nous fassions un point global et que nous vous le transmettions.

*Le Président donne la parole à M. Christophe BOUCHARD*

**M. Christophe BOUCHARD**

Je veux bien dire un mot là-dessus. Il y a deux choses. Que vous trouviez que ce n'est pas assez et que c'est en tout cas insuffisant par rapport aux dépenses effectives que vous allez subir pendant cette semaine, je peux tout à fait le comprendre, effectivement, vous êtes tout à fait en droit de faire valoir cela et de demander à l'administration de revoir son barème. Ce qui a été choisi dans les textes au moment de la réforme, c'est de calquer cela sur le régime qui s'applique aux fonctionnaires. Il existe un barème pour les fonctionnaires en mission. Je ne suis pas en train d'émettre un jugement de valeur. Je vous explique comment cela fonctionne. Cela fonctionne exactement comme pour les fonctionnaires, si un fonctionnaire de Nantes vient passer deux jours à Paris, il aura ce barème-là, qui n'est effectivement pas forcément en rapport avec le prix réel d'un hôtel à Paris, avec également des justificatifs et si un fonctionnaire est logé dans sa famille, il paraît normal qu'il ne soit pas remboursé pour des frais qu'il n'a pas émis.

C'est le système qui a été choisi. Après, encore une fois, nous l'appliquons. Si vous estimez qu'il faut passer à un autre régime, c'est tout à fait votre droit et faites-le valoir à nos autorités. Ensuite, nous verrons ce que les autorités décident. Mais encore une fois, le système est le décalque de celui qui s'applique aux indemnités journalières des agents de l'État.

*Le Président donne la parole à M. Louis SARRAZIN.*

**M. Louis SARRAZIN**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Directeur,

Peut-être n'étais-je pas tout à fait attentif, mais il y a un chiffre qui me manque et qui m'intéresse tout de même beaucoup, surtout que j'ai entendu qu'il était en voie de contraction, c'est le budget de l'AEFE. L'on parle des bourses pour les écoliers, ce qui est quelque chose de très important, mais l'on a aussi l'argent qui est mis à la disposition de l'AEFE pour effectuer son travail, surtout que ces derniers temps, nous avons eu des contractions de plus en plus fortes. Donc, je me fais du souci sur ce sujet.

**M. Christophe BOUCHARD**

Merci.

Là, je redirai ce que j'ai dit il y a dix minutes, c'est-à-dire que ce budget relève d'un autre programme, celui qui est géré par la direction générale de la mondialisation, donc je ne préfère pas m'exprimer là-dessus, mais on vous donnera tous les chiffres sur la subvention à l'AEFE. Mais, je n'en ai pas parlé tout simplement parce que ce n'est pas sur le programme 151.

Sur le programme 151, il y a les bourses ; la subvention de l'État à l'AEFE est sur le programme 185.

**Le Président**

Avant de passer la parole, j'ai un message urgent à vous transmettre. Les conseillers qui ont garé leur véhicule devant le ministère sans signe distinctif, c'est-à-dire sans macaron tricolore sont invités, soit à déplacer leur véhicule, soit à demander un macaron, sous peine d'amende, voire d'enlèvement.

Ne partez pas tous, cherchez des macarons et restez par là.

*Le Président donne la parole à M. Prédibane SIVA.*

**M. Prédibane SIVA, Conseiller élu de la circonscription « Asie-Océanie »**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Directeur,

Concernant les indemnités de conseiller AFE dont vous avez parlé tout à l'heure, je pense que le barème a été vu pour les personnes de catégorie C en France, parce qu'il y a plusieurs échelons.

Autre chose, je reviens sur les pièces d'identité. En Inde, à Pondichéry, nous avons des Français qui ont des enfants qui sont mineurs et quand on leur demande de faire la carte nationale d'identité, maintenant valable quinze ans, ils nous disent qu'il faut qu'ils aient 18 ans, alors qu'en France, on peut établir la carte nationale d'identité pour les enfants mineurs. D'autre part, quand on demande la carte nationale d'identité à 18 ans, il est demandé un certificat de nationalité française pour l'enfant qui vient juste d'avoir 18 ans, ainsi que l'extrait de naissance des arrière-arrière-grands-parents. Or, ils n'en trouvent plus. C'est un grand problème, parce que pendant deux ans, la personne n'a pas de carte nationale d'identité. J'ai beaucoup de personnes qui viennent me voir pour me demander de soulever ce problème. Il faut faire quelque chose pour ces jeunes qui arrivent à 18 ans, originaires de Pondichéry, qui ne peuvent pas avoir la carte nationale d'identité, et donc qui ne peuvent pas avoir le passeport.

Pour revenir sur le permis de conduire, en Inde, on peut circuler avec des photocopies des papiers d'identité.

*Le Président donne la parole à M. Alexandre CHÂTEAU-DUCOS.*

**M. Alexandre CHÂTEAU-DUCOS, Conseiller élu de la circonscription « Benelux »**

J'ai juste une question sur la présentation du budget. Je suis nouvel élu et effectivement, j'ai du mal à réagir sur tous ces chiffres, puisque je n'ai aucune expérience en la matière. Je suppose que votre intervention était tout de même préparée et je n'ai eu aucun chiffre de la part du poste sur la gestion du propre poste au Luxembourg et des chiffres agrégés sur l'ensemble du monde. Donc, je crois que c'est dans les attributions des conseils consulaires de parler aussi du budget du poste. Je voudrais connaître la temporalité de la représentation de ces budgets-là et également la granularité, c'est-à-dire jusqu'où l'on peut aller jusque dans l'étude du budget des postes.

Merci.

**M. Christophe BOUCHARD**

Merci.

Je vais peut-être répondre aux deux dernières interventions.

Sur ce que vous avez dit, Monsieur, il n'y a pas du tout de barème différent selon le grade des agents. Le barème est le même quel que soit le grade des agents pour les remboursements lors des déplacements. Donc, on ne s'est pas calés sur un barème qui aurait été plus faible, mais sur le barème des déplacements des agents de l'État.

Sur les cartes d'identité, il existe une réglementation concernant les documents qui sont nécessaires. En 2010, une circulaire du Premier ministre, suite à un certain nombre d'affaires qui avaient suscité des réactions dans les médias, a été publiée sur des justificatifs supplémentaires, voire superflus, qui étaient parfois demandés par des préfetures. Il peut arriver que cela le soit aussi par un consulat, et qui allaient au-delà de ce que la loi demandait. Là-dessus, il faudrait que vous nous transmettiez exactement des exemples précis avec les pièces justificatives demandées pour que l'on regarde si cela correspond à ce que la loi demande ou si cela va au-delà de ce que la loi demande, auquel cas nous rétablirons les choses auprès du poste. Je précise que vous avez parlé de CNI et de passeport, les deux évidemment n'ont pas de lien et il est vrai qu'au moment du renouvellement d'un document, c'est plus simple et l'on demande moins de pièces si la personne a déjà soit une CNI soit un passeport.

Sur votre question sur les conseillers consulaires, sauf erreur de ma part, il n'est pas du tout prévu dans la loi que l'examen des comptes des postes ou du ministère fait partie des compétences du conseil consulaire. Comme je l'ai dit, les compétences des conseils consulaires, ce sont les affaires qui concernent les Français de l'étranger, cela n'est pas l'administration interne des postes. Là aussi, cela n'interdit pas à un poste, de façon informelle, de donner les informations sur l'évolution des effectifs, du réseau, les questions d'ouverture, de fermeture de poste, de transformation de poste. De toute façon ces documents, par définition, sont publics, parce qu'ils sont ceux qui sont confiés aux parlementaires et la discussion sur le budget sera publique. Et donc, ces documents-là seront repris sur le site du ministère quand le budget aura été voté, et les sites des postes peuvent les reprendre. Donc, à titre informel, on peut tout à fait vous transmettre ces informations et encore une fois, certaines sont publiques. Mais, les conseils consulaires n'ont pas vocation à se prononcer sur le budget des postes ou sur le budget du ministère.

*Le Président donne la parole à Mme Françoise CONESTABILE.*

#### **Mme Françoise CONESTABILE, Conseillère élue de la circonscription « Péninsule Ibérique »**

Bonjour Monsieur le Directeur,

Péninsule ibérique et plus particulièrement le Portugal,

Ma première question concerne la fermeture du consulat de Porto. Ce n'est pas la première fois qu'elle est annoncée. Elle intervient alors que le Portugal est en train d'accueillir beaucoup de Français, qu'on le veuille ou non. Je voulais savoir si cette décision était définitive.

Ma seconde question, je voulais revenir sur les élections européennes du mois de mai, où beaucoup de Français se sont vus interdits de voter, puisque nous avons été sur des listes locales, étant donné que l'organisation des élections européennes avait été interrompue à l'étranger. Donc, on ne nous a pas donné le choix de voter pour le pays où l'on se situait ou pour la France. Nous avons été mis devant le fait accompli quelques jours avant et beaucoup d'entre nous n'ont pas pu voter. Cela a été vraiment une décision absolument inadmissible. Il est bien indiqué sur les lettres que nous recevons, que nous ne votons pas deux fois. Si le but de cette décision était d'empêcher les Français de voter deux fois, cela n'a été pas atteint, parce que nous avons été vraiment empêchés de voter ; par contre, les binationaux, il n'y avait aucun moyen de vérifier qu'ils étaient sur les listes locales et françaises, donc ils ont voté deux fois.

*Le Président donne la parole à M. Christophe BOUCHARD.*

#### **M. Christophe BOUCHARD**

Sur Porto, effectivement, la décision a été prise de fermer le poste de Porto. Il était déjà ce que l'on appelle un Poste à gestion simplifiée, c'est-à-dire un poste qui n'exerçait quasiment plus de fonction consulaire. Il sera définitivement – enfin, rien n'est définitif dans ce monde – fermé l'année prochaine. Un ou une consul honoraire sera nommé(e) à Porto. Cela fait partie des évolutions du réseau. Comme je l'ai dit ce matin, nous avons des pays où la population française augmente beaucoup. Nous avons des pays où les conditions de vie des Français sont plus compliquées ou plus difficiles que d'autres et nous avons en face des moyens qui sont contraints, même si on n'est pas du tout le secteur le plus touché dans le ministère. Donc, cela nous oblige à faire des choix et clairement, les choix qui ont été faits dans les dernières années et que nous allons continuer à faire et que nous assumons tout à fait, même si ce n'est pas de gaieté de cœur, cette année prochaine ou dans deux ans, c'est plutôt de privilégier les postes, à la fois où l'augmentation de la population française est la plus forte et les postes où les conditions de

vie, y compris sur le plan administratif, où l'insécurité et la fragilité des Français est la plus forte ; et où nous estimons que nous avons besoin de renforcer les postes. Évidemment, ensuite, il faut faire des choix dans l'autre sens et ces choix se sont plutôt portés sur des postes en Europe, à la fois parce que la protection sociale, la protection administrative y est plus importante qu'en Asie, en Afrique ou en Amérique, parce que les distances ne sont pas les mêmes que dans des pays d'Amérique du Nord, du Sud, d'Asie ou d'Océanie. Et donc, puisqu'il fallait faire des choix, encore une fois, nous aurions préféré maintenir tout et ouvrir plein de choses, mais il faut faire des choix et compte tenu des distances, et s'agissant de Porto, de distances relativement gérables entre Porto et Lisbonne, nous avons décidé cela. De la même façon, puisque certains d'entre vous m'en ont parlé, la décision qui est prise, pas dans l'immédiat, mais à l'horizon 2015 ou 2016, de redimensionner, de réduire notre poste à Édimbourg, puisque nous avons décidé de maintenir un consulat à Édimbourg, mais qui n'aura quasiment plus de fonctions consulaires, qui seront donc transférées à Londres d'ici 2015 ou 2016.

Nous devons faire des arbitrages. En revanche, nous renforçons les postes. Nous avons créé de nouveaux postes dans les dernières années, en Chine par exemple, où nous renforçons d'autres postes, dans le Golfe, à Londres aussi d'ailleurs, là où les besoins s'en font sentir.

Sur les élections européennes, nous sommes tout à fait d'accord avec vous et nous sommes tout à fait conscients du paradoxe des élections européennes qui ont fait qu'à la fois le système actuel permettrait à des gens qui le voudraient, parce que je pense que dans les faits, peu de gens ont triché, mais il y a des gens qui peuvent éventuellement voter deux fois, dans leur pays d'origine et dans leur consulat ; et puis, il y a des Français qui se sont trouvés malgré eux à ne pas pouvoir voter du tout, puisque soit ils avaient été inscrits ou ils s'étaient inscrits dans leur pays de résidence, sans qu'on leur dise que cela les empêchait de voter dans leur consulat. Il y a des pays où l'inscription des Européens sur les listes nationales est fait d'office et donc, sans que les Français n'aient pu dire s'ils préféreraient voter dans leur pays de résidence ou dans leur consulat. Et ensuite, ce sont les règles européennes qui font que chaque pays transmet aux autres la liste des Européens qui sont inscrits localement et ensuite, ces gens sont automatiquement notés dans la liste électorale en France, comme votants à l'étranger. Et donc, ils ne peuvent pas voter et si ces personnes sont toujours en France ou toujours à l'étranger, selon les cas...

Là-dessus, nous souhaitons faire évoluer le système. Nous avons un peu de temps, puisque les prochaines élections européennes sont en 2019. L'une des options sur la table, mais qui n'en est qu'une parmi d'autres, serait, au sein de l'Union européenne, de considérer que la logique de la construction européenne est que les Européens qui vivent dans un autre pays que le leur votent automatiquement dans leur pays de résidence, ce qui clarifierait les choses et supprimerait cette ambiguïté. Mais, cela n'est qu'une option. Encore une fois, il y aura des réflexions. On en a parlé avec les Députés et les Sénateurs qui représentent les Français de l'étranger. On a plusieurs années devant nous, mais on est tout à fait conscients du fait qu'il faut changer ce système.

*Le Président le remercie et donne la parole à M. Thierry CONSIGNY.*

#### **M. Thierry CONSIGNY, Conseiller élu de la circonscription « Asie-Océanie »**

Oui, Monsieur le Directeur,

Je reviens sur ma question de ce matin sur l'évolution du budget des OLES, les organismes d'entraide et de solidarité. Quand de nouveaux organismes se créent, c'est au détriment d'autres pour la solidarité, puisque l'enveloppe est, je pense, à budget constant autour de 350 000 euros.

La seconde, c'est en termes de simplification administrative, je crois que mes collègues sont au courant et on en a discuté hier au bureau, que le remboursement des frais se fera lors que la 90<sup>ème</sup> personne aura envoyé l'ensemble des documents. Et c'est seulement une fois l'ensemble des tables rédigées que la procédure de paiement va commencer. Je sais que cela pourrait prendre des semaines ou des mois, dans des cas extrêmes. N'y a-t-il pas moyen de simplifier au moins pour les gens qui ont fait l'avance des frais, sur la partie vol aérien + décote des hôtels ?

#### **M. Christophe BOUCHARD**

Sur le premier point, je vais peut-être laisser Catherine MANCIP compléter si elle le souhaite, la ligne sur les subventions OLES est stable. Elle sera de 398 000 euros en 2015 comme en 2014. Selon la façon dont on voit les choses, on peut considérer cela comme positif d'être parvenus à maintenir cette ligne. Après, il y a des redistributions entre les organismes, mais je ne sais pas, Catherine, si vous voulez rajouter quelque chose là-dessus ?

#### **Mme Catherine MANCIP**

Le budget est stable. Il n'y a pas d'abondement. Que ce soit des anciennes OLES ou de nouvelles, il n'y a pas d'abondement. C'est-à-dire que quand nous versons les subventions, nous vous demandons, au sein des conseils consulaires, de

répondre à une batterie de critères et de donner votre avis sur ces critères. Et cela est très important pour nous. Je le dis parce que beaucoup de conseillers consulaires, de CCPAS ne le faisaient pas. Il faut vraiment le faire, parce que cela nous permet de voir si vous êtes satisfaits de l'activité de ces organisations anciennement dites de bienfaisance pour nos ressortissants ou pas. Si vous êtes satisfaits, nous maintenons la subvention et parfois même, nous pouvons l'augmenter. Si vous ne l'êtes pas, nous pouvons la baisser, voire la supprimer. Donc, si vous voulez, le budget est stable, mais pas sa répartition. C'est vraiment à vous, dans le cadre des conseils consulaires, de donner votre avis sur le montant des subventions qui sont sollicitées.

### **M. Christophe BOUCHARD**

Je m'apprêtais à passer lâchement le témoin à Valérie PIPELIER, qui va vous répondre sur les modalités du remboursement.

### **Mme Valérie PIPELIER**

Sur la question du remboursement, si j'ai bien compris, la question était, il faut attendre la 90<sup>ème</sup> personne pour être remboursé. C'est bien cela, parce que notre sous-direction de la comptabilité ne peut faire qu'un mouvement unique. C'est très lourd à lancer et donc, ils attendent d'avoir effectivement les documents de toutes les personnes.

Ce qui a été évoqué hier en réunion de Bureau, c'était que les Présidents de groupes politiques fassent un rappel à leurs membres et fassent appel à la conscience de chacun pour donner tous les documents le plus rapidement possible. Sachant que le secrétariat général accepte des scans, ce qui peut donc largement faciliter les choses et raccourcir les délais.

### **Le Président**

Qu'est-ce qui sera plus simple : faire que l'administration change ses méthodes comptables ? Mettre effectivement, comme le suggère Bérandère EL ANBASSI, une date butoir. Les conseillers qui n'auront pas donné les pièces à partir de telle date ne seront pas remboursés et le remboursement aura lieu. Je ne suis pas certain que...

Cela sera une très bonne idée jusqu'à ce qu'il y ait quelqu'un qui soit sorti du système et qui trouvera que ce n'est plus tellement une bonne idée. Nous n'allons pas faire un débat là-dessus. Il vaudra mieux peut-être le voir demain, en réunion de groupe et faire des propositions.

*Le Président donne la parole à M. Francis HUSS.*

### **M. Francis HUSS, Conseiller élu de la circonscription « péninsule Ibérique »**

Admettons que quelqu'un n'ait pas droit aux remboursements, puisqu'il va chez un ami ou qu'il dort chez lui, il ne présentera pas de papier, donc il n'a pas intérêt à vous envoyer une facture.

### **Le Président**

C'est une bonne question. On ne présente pas le billet d'avion, on n'a pas besoin. Tu viens de soulever un problème intéressant, mais nous avons prévu de faire un point sur la présentation et cela serait plutôt demain en début d'après-midi, parce que sinon, nous n'aurons pas le temps de le mettre en place, mais rapidement, si on est bien sur les mêmes lignes de compréhension...

*Le Président donne la parole à Mme Valérie PIPELIER.*

### **Mme Valérie PIPELIER**

Sur cette question précisément des justificatifs, mais il est vrai que je peux revenir sur un point spécifique demain, si vous le souhaitez, les seuls justificatifs à fournir sont premièrement, de signer la feuille d'émargement, ce qui vaut donc justification des transports, et cela, vous l'avez presque tous fait, j'invite ceux qui ne l'ont pas encore fait à le faire ; et le deuxième justificatif est effectivement la facture d'hôtel. Voilà, ce sont les seuls justificatifs. Si vous êtes logé à titre gratuit, effectivement, vous n'avez pas dépensé de frais de séjour. Par conséquent, il y a une décote de 60 euros par nuitée. Mais, le reste du forfait est bien sûr conservé, puisque le montant forfaitaire comprend tout. En revanche, on vous demandera de confirmer par mail, pour que justement, on ne vous relance pas pour rien, premièrement et qu'ensuite, on sache à l'avance que vous ne nous enverrez rien.

J'ajoute que bien évidemment, le secrétariat général ne se contentera pas d'attendre, donc relancera les personnes qui ne l'auront pas fait, puisque c'est aussi notre intérêt d'effectuer rapidement le versement des remboursements, pour ne pas avoir à créer des situations de perte de crédits ou de report de crédits en 2015.

#### **Le Président**

Ces éclaircissements permettent de penser que si on met une date butoir, les effets de cette date butoir ne porteront en fait que sur les hôtels, puisque de toute façon, les billets d'avion seront remboursés, ce qui rend plus acceptable l'idée d'avoir une date butoir.

*Le Président donne la parole à M. Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI.*

#### **M. Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI, Conseiller élu de la circonscription « Péninsule Ibérique »**

Juste sur ce point, est-ce que l'on peut s'entendre sur le fait que les personnes qui sont logées à titre gracieux peuvent aujourd'hui ou demain faire une attestation à Mme PIPELIER pour dire qu'elles sont logées à titre gracieux, plutôt que l'on perde du temps à la relance, qui fait que vous n'aurez pas tous les papiers. Comme vous n'aurez pas tous les papiers, les remboursements ne pourront pas être mis au paiement. Donc, je pense que cela est plus simple. Je connais bien le fonctionnement de l'administration, puisque je suis fonctionnaire. Notamment pour le remboursement des frais de mission de baccalauréat, c'est la même chose, on est obligés d'attendre que tout le monde ait donné ses justificatifs pour être remboursés. Donc forcément, les personnes qui ont logé à titre gracieux, si elles n'ont pas été identifiées, vous allez partir du principe que vous n'avez pas tous les papiers, que tout le tableau n'est pas rempli, donc vous n'allez pas lancer le remboursement. Donc, il serait peut-être plus simple que ces personnes qui sont dans la salle, aujourd'hui ou demain, remplissent une attestation sur l'honneur, pour dire qu'elles ont été logées à titre gracieux.

*(Applaudissements).*

#### **Le Président**

Comme il s'agit non pas de recevoir de l'argent, mais de refuser d'en prendre, ce n'est pas la peine de le faire sur l'honneur. Et la prochaine fois, il sera intéressant de prévoir dans la feuille d'émargement, comme le suggérait Monsieur le Directeur, une colonne sur laquelle chacun pourra indiquer son état, si je puis dire et donc, cela permettra de gagner du temps.

Si vous le voulez bien, revenons au cycle des questions.

#### **Mme Valérie PIPELIER**

Excusez-moi, sur cette liste d'émargement, l'on peut effectivement envisager que dès à présent, vous indiquiez en face de votre nom « titre gracieux » ou « hébergement gratuit » et comme cela, ce serait fait directement.

#### **Le Président**

Revenons aux questions.

*Le Président donne la parole à M. Michaël PILATER.*

#### **M. Michaël PILATER, Conseiller élu de la circonscription « Canada »**

Merci, Monsieur le Président.

Avec la nouvelle réforme de la représentativité des Français de l'étranger, l'élection des conseillers consulaires et ensuite l'élection de l'Assemblée des Français de l'étranger, tous les élus de l'Assemblée des Français de l'étranger sont obligatoirement des conseillers consulaires. Et à partir du moment où un élu à l'AFE perd son mandat consulaire, il perd obligatoirement son mandat à l'Assemblée des Français de l'étranger. Vous n'êtes pas sans savoir, peut-être le savez-vous, qu'il y a des recours dans plusieurs circonscriptions qui nous concernent, des recours qui, malheureusement, et c'est aux parlementaires de le faire, et en l'occurrence à ceux des Français de l'étranger de s'y intéresser, de créer certaines commissions, mais ce n'est pas le débat. Si ces recours aboutissent et que la décision du Conseil d'État amène l'annulation de ces élections, le mandat de l'AFE est obligatoirement perdu. Ma question, en l'occurrence, c'est de savoir si les élus invalidés regagnent leur mandat de conseil consulaire, ils seront reconduits obligatoirement à l'AFE ou ils perdent leur mandat sur les six années à venir.

*(Applaudissements).*

### **Le Président**

C'est une bonne question.

### **M. Christophe BOUCHARD**

C'est une bonne question. Je ne suis pas sûr que ce cas de figure soit prévu dans la loi. Ce qui est prévu dans la loi, c'est qu'effectivement, si un conseiller consulaire est invalidé, il est remplacé selon des modalités différentes selon le mode de scrutin. S'il se trouve qu'ensuite, il a été élu conseiller à l'AFE, effectivement, il perd son mandat et c'est le suivant sur la liste qui est élu. Après, s'il y a une nouvelle élection et que celui qui a été invalidé se fait réélire conseiller consulaire, est-ce que cela lui donne un droit à récupérer son siège de conseiller à l'AFE ? A priori, je dirais que je ne pense pas, puisque ce n'est pas prévu dans la loi, mais c'est une bonne question. Nous allons creuser un peu le sujet. Nous avons quelques mois pour trouver la réponse, puisque, comme je le disais, les décisions et donc les éventuelles annulations d'élections n'interviendront que vers la fin de l'année ou le début de l'année prochaine. Mais, c'est un cas de figure intéressant, donc nous allons l'examiner.

*Le Président donne la parole à M. Alexandre BEZARDIN.*

### **M. Alexandre BEZARDIN, Conseiller élu de la circonscription « Europe du Sud »**

Monsieur le Président.

Monsieur le Directeur,

J'ai une question concernant le faible taux de participation des Français aux élections législatives, comme ce fut le cas pour les législatives partielles ou pour les élections consulaires. On s'aperçoit sur nos listes électorales, que très souvent, on a très peu d'adresses mails. Bien entendu, il appartient aux Français d'indiquer s'ils souhaitent recevoir une communication du consulat quand ils viennent s'inscrire sur les listes électorales. Cela étant, je constate qu'il n'y a jamais de relance du consulat à ce sujet, auprès des Français qui n'ont pas donné leur adresse mail. D'autre part, très souvent, sur ces listes électorales, on constate également qu'il y a beaucoup de binationaux. Il y a beaucoup plus de binationaux que d'uniquement Français.

*(Réactions dans la salle).*

Et alors, je pense qu'il y a beaucoup de personnes, et je parle pour moi en Italie, beaucoup d'Italiens qui ont la nationalité française, mais ne parlent pas le français et il serait peut-être bien d'envisager une communication dans la langue du pays, justement parce que ces Français ne parlent pas le français.

*(Applaudissements).*

Ce n'est pas de la discrimination, c'est plutôt essayer d'aider ces Français à participer justement aux élections.

D'autre part, autre point, il va y avoir l'année prochaine des élections régionales, et il est permis pour les Français de l'étranger de pouvoir voter aux élections locales. Je voulais savoir s'il allait y avoir également une communication à ce sujet, sachant que les listes électorales seront clôturées le 31 décembre 2014 et que ces élections auront lieu en décembre 2015.

*(Applaudissements).*

*Le Président donne la parole à M. Bruno THERET.*

### **M. Bruno THERET, Conseiller élu de la circonscription « Benelux »**

Je reviens sur les inscrits au consulat. Tous les Français ne s'inscrivent pas automatiquement au consulat. Il y a à peu près 30 % de plus, notamment au Luxembourg, au Benelux, qui sont inscrits. Quand ils repartent, les Français ne le disent pas non plus. Ne pourrait-on mieux valoriser la LEC ? Nous avons fait des envois et il y a beaucoup de retours. Ne pourrait-on optimiser la gestion de ce fichier ?

Autre question plus stratégique pour le ministère : le traité de Lisbonne a prévu la suppression des ambassades en Europe pour que l'on ait les ambassades européennes. Où en est-on ? Avez-vous intégré cela dans les perspectives ? Si cela se fait, que proposez-vous d'autre pour maintenir ce lien avec une communauté ?

### **M. Christophe BOUCHARD**

Sur le taux de participation, c'est un débat permanent et l'on pourrait y passer des heures. Il y a des éléments sur lesquels on peut agir et d'autres qui sont un peu indépendants de notre volonté ou de nos attributions. Ce sur quoi on peut travailler et cela

regroupe d'ailleurs la question suivante sur l'inscription au registre et la liste électorale consulaire, c'est évidemment connaître le mieux possible la population française, rendre les conditions de l'inscription au registre la plus facile possible, avoir les informations les plus exactes possible. Quelles sont les adresses mails ? Quand on a une mauvaise adresse mail, on peut envoyer un mail une fois toutes les semaines, cela tombera toujours dans le vide. Donc, c'est tout le chantier que nous avons lancé sur la réforme de l'inscription, pour que les gens puissent faire cela en ligne et réagir beaucoup plus vite.

Après, il y a le lien avec la liste électorale. Il est vrai que les choses ne sont pas forcément très logiques aujourd'hui, puisque quand on s'inscrit au registre, le principe est que sauf si l'on demande le contraire, on est inscrits également sur la liste électorale consulaire, mais ensuite, quand on repart, il y a les gens qui repartent sans penser à se désinscrire du consulat, et puis, il y a ceux qui se désinscrivent du consulat et qui pensent que de fait, du coup, ils sont automatiquement désinscrits de la LEC, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Donc, dans toute cette réforme dont je parle, de l'inscription et aussi de la liste électorale consulaire, l'idée est de rendre les choses plus logiques et puis évidemment d'avoir un travail d'explication, pour que les gens sachent exactement où ils sont inscrits, dans quelles conditions. Cela améliorera un peu les choses. Après, c'est un débat qui nous dépasse à notre modeste niveau, sur la participation que nous jugeons tous insuffisante. Malheureusement, on voit qu'en France même, le mouvement est également à une baisse de la participation. On a des maintenant élections françaises où il y a moins d'un Français sur deux qui vote et donc, immanquablement, il est clair que compte tenu des spécificités de la population française qui vit à l'étranger, dont certains vivent à l'étranger depuis très longtemps et on les connaît tous, vous pour vivre à l'étranger, moi pour avoir été en poste dans plusieurs pays. Il y a des gens qui, au fil des années et des décennies, perdent leurs liens civiques avec la France et donc, ne participent plus aux élections.

Plus évidemment, le fait que c'est moins facile sur un plan pratique, quand vous êtes dans certains pays et à 500 km du consulat, même si l'on a mis le vote par internet pour un petit peu corriger cela, qu'en France où au maximum, vous avez 3 km à faire pour trouver un bureau de vote. C'est un débat général qu'il faut se poser. C'est lié à la question du vote par internet, à la question de l'inscription sur la liste et aux questions d'information, de propagande électorale. Donc, on garde cet objectif de faire en sorte que le plus possible de nos compatriotes votent, justement parce que nous mettons à leur disposition ce spectre très large d'élections auxquelles ils peuvent participer, alors qu'il y a beaucoup de pays où, quand vous n'habitez pas dans votre pays d'origine, vous ne pouvez quasiment plus participer aux élections. Donc, c'est effectivement dommage qu'il n'y ait pas un nombre plus important de gens qui en profitent. La réflexion continue. Pour ce qui nous concerne, cela sera sur le plan des mécanismes d'inscription que nous essaierons d'améliorer les choses.

Bien évidemment, par rapport à ce que vous avez dit sur les élections de l'année prochaine, comme chaque année, les postes feront une information avant la fin de l'année, pour dire aux gens de s'inscrire, de se réinscrire, de vérifier s'ils sont inscrits, s'ils veulent participer aux scrutins régionaux et locaux qui auront lieu l'année prochaine. Les postes le font systématiquement, plus encore les années où les gens vont être amenés à voter à l'étranger, mais on peut faire un rappel pour l'année prochaine, puisqu'il y aura des élections en France.

### **Mme Laurence HANGUENAUER**

Pour compléter sur les tout derniers mots du Directeur,

Effectivement, pour ceux d'entre vous qui sont nouveaux et qui ne le savent pas, un très gros travail est fait dans les postes, généralement au mois de décembre et en particulier en année électorale, de ce que nous appelons le « toilettage » de la LEC. Ce toilettage, c'est du travail nom par nom, avec des appels téléphoniques ou des envois de mails ou de SMS, mais de façon extrêmement répétée. Nous vérifions effectivement si les gens sont toujours présents, s'ils ne sont pas partis sans se signaler, etc. Cela est fait. Cela a permis l'année dernière, puisque 2014 était une année électorale importante, de vraiment aboutir à un nettoyage très important. C'est un point qui est très suivi par les postes et qui nécessite d'ailleurs des effectifs supplémentaires. Nous engageons des vacances tous les ans, spécifiquement en année électorale, cette année, cela a été extrêmement important, pour pouvoir mettre à jour les listes électorales.

On passe toujours à côté de certains, mais c'est une préoccupation très sensible pour les postes.

*Le Président donne la parole à M. Jean-Louis MAINGUY.*

### **M. Jean-Louis MAINGUY, Conseiller élu de la circonscription « Asie Centrale et Moyen Orient »**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Directeur,

Je vous prie d'abord de pardonner la spécificité de ma question, elle est très particulière, mais elle concerne notre ancien poste consulaire de la ville d'Alep en Syrie. Nous pouvons imaginer l'urgence dans laquelle ce poste a été directement clos. Il

s'agissait bien sûr, il a trois ans, d'événements que nous connaissons tous, mais malheureusement, nous sommes partis sans donner de directives au propriétaire des lieux, si bien que depuis trois ans, le loyer n'a pas été payé et le propriétaire est en train de réclamer les sommes à l'administration. Je pense qu'il a quelques difficultés et j'aimerais simplement que vous vous penchiez, si vous le voulez bien, sur ce problème qui n'en est pas, mais qui est tout de même un problème qu'il faudra régler.

D'autre part, nous avons toujours à Alep, une de nos religieuses françaises, en possession d'un des appareils Turaya qui lui a été directement remis lors du départ de l'îlotier dans l'urgence. Elle souhaiterait savoir ce qu'elle doit faire de cet appareil, qui la met d'ailleurs entre nous tout à fait en danger si jamais il pouvait être découvert en sa possession, vu la situation très volatile dans laquelle cette ville se trouve à l'heure actuelle.

Et puis, un deuxième volet de ma question, qui n'a rien à voir maintenant avec Alep, mais avec Beyrouth. Nous avons à Beyrouth et vu l'ensemble de tout ce qui doit se faire d'une manière pratique, consulairement parlant, entre le Liban et la Syrie, puisque Beyrouth est aujourd'hui un poste qui est pratiquement jumelé dans la mesure où nous n'avons plus aucune présence consulaire sur le territoire syrien. Nous aurions besoin et là, je reprends simplement ce qui a été dit en commission consulaire tout à fait dernièrement, d'un poste certainement d'agent consulaire en plus, parce que les agents que nous avons sont en train de faire vraiment leur maximum, mais il est probable qu'ils doivent certainement avoir quelqu'un qui puisse les aider.

Alors, si jamais dans le budget qui est alloué pour l'année prochaine, nous pouvions déjà prévoir un poste consulaire pour Beyrouth, ce serait vraiment une très bonne chose.

Merci infiniment.

### **Le Président**

Il reste six questions, je vous propose que nous n'en prenions pas d'autres. Sinon, nous n'arriverons pas à traiter les commissions administratives des centres de vote et ensuite, vous partirez tous les uns après les autres, pour ne pas être en retard au Quai d'Orsay tout à l'heure chez Monsieur le Ministre.

Je prends ces six dernières questions et ensuite, nous passons au contrôle des choix des commissions administratives de centres de vote.

*Le Président donne la parole à M. Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI.*

### **M. Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI, Conseiller élu de la circonscription « Péninsule Ibérique »**

Je voulais essayer de recentrer le débat sur le budget et poser une question sur le budget de la CFE, pour savoir quelle serait la participation de l'État en 2015 sur la troisième catégorie aidée.

*Le Président donne la parole à M. Christophe BOUCHARD*

### **M. Christophe BOUCHARD**

Merci.

Très rapidement sur les questions assez spécifiques sur le paiement du loyer d'Alep, d'autant plus que cela ne relève pas de ma direction, mais de la direction générale de l'administration, nous allons relayer la question au service compétent ; idem au centre de crise pour la question du Turaya de notre compatriote.

S'agissant des effectifs de Beyrouth, cela fait partie des postes que l'on regarde. Nous n'avons pas encore fait l'exercice sur les effectifs en 2015 ; je ne peux pas promettre aujourd'hui, parce que nous ne pouvons malheureusement pas créer des postes partout dans tous les endroits où il y aurait éventuellement un besoin, mais il est clair que nous sommes tout à fait conscients du surcroît d'activité qui est lié à la situation en Syrie et s'il y a un besoin à Beyrouth, nous mettrons un ETP en plus. J'en profite pour dire que c'est justement parce que nous avons ce genre de besoins dans des pays où nos compatriotes sont en prise avec des situations très délicates, que nous sommes obligés de faire les choix que nous faisons, notamment en Europe, où heureusement d'ailleurs, pour ceux de nos compatriotes qui habitent en Europe, ils n'ont pas ce genre de situation très incertaine.

Sur le budget pour la Caisse des Français de l'étranger, c'était 398 000 euros dans la loi de finances 2014 et c'est 498 000 euros dans le projet de loi de finances pour 2015. C'est une des rubriques qui augmentent.

Pardon, il y avait une erreur, le chiffre était déjà 498 000 euros pour 2014, donc le chiffre reste le même.

*Le Président donne la parole à M. Thierry CONSIGNY.*

**M. Thierry CONSIGNY, Conseiller élu de la circonscription « Asie-Océanie »**

Juste sur ce point, il me semble qu'auparavant, le budget insuffisant était tout de même complété par des reliquats, par des fonds de tiroirs CCPAS et je pense qu'aujourd'hui, les reliquats ou les fonds de tiroirs CCPAS, ce qui est non utilisé en fait, ne peut plus être agrégé. Pouvez-vous le confirmer ?

**M. Christian REIGNEAUD**

Ce que vous appelez les fonds de tiroirs, c'est une gestion que nous faisons en cours d'année. Certains postes remontent des crédits que nous redistribuons à d'autres qui en ont besoin. Mais, en général, nous pouvons satisfaire les besoins en cours d'année.

*Le Président donne la parole à M. Guy SAVERY.*

**M. Guy SAVERY, Conseiller élu de la circonscription « Afrique du Nord »**

Quand on entend que cela augmente ou pas concernant la subvention pour la Caisse des Français de l'étranger, je rappelle que pour les personnes qui ne sont pas au courant, l'État attribuait 2,5 millions d'euros par an à Caisse des Français de l'étranger et que depuis trois ans, c'est passé à moins de 500 000 euros, ce qui fait que la différence est absorbée par le Caisse des Français de l'étranger, ce qui explique certainement souvent des augmentations de cotisations. Il y a eu un désengagement de l'État, il n'y a pas d'autre mot, qui pendant des années a attribué ces 2,5 millions d'euros. Maintenant, vous avez bien entendu, il ne reste plus que 498 000 euros, ce depuis trois ans.

*(Applaudissements).*

*Le Président donne la parole à Mme Michèle MALIVEL.*

**Mme Michèle MALIVEL, Conseillère élue de la circonscription « Afrique Centrale, Australe et Orientale »**

Ma question n'était pas d'ordre budgétaire, j'étais un petit peu dans la ligne des pièces d'identité égarées et je voulais savoir quelle arme avait un malheureux Français de l'étranger contre l'administration qui abuse des demandes. En effet, la suspicion sur les binationaux, je signale que ma famille n'a pas prêté le serment d'allégeance à la couronne d'Angleterre depuis 1810, donc nous sommes des binationaux et quand nous demandons à l'Île Maurice un certificat de nationalité française, ils ne se contentent pas de ce qu'exige le papier de l'administration. La dernière fois, nous avons eu quelque chose d'absolument délicieux, puisqu'ils ont remonté la généalogie de ma famille sur six générations, en nous demandant les certificats de mariage de 1791 pour prouver que nous étions Français. Alors, un petit moment pour nous de dire que cela suffit.

*(Applaudissements).*

*Le Président donne la parole à M. Yan CHANTREL.*

**M. Yan CHANTREL, Conseiller élu de la circonscription « Canada »**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Directeur,

Tout d'abord, dans un premier temps, je me présente, je suis conseiller consulaire de Montréal, conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger comme vous pour le Canada et donc, pour répondre un petit peu à mon collègue M. PILATER, pour les problèmes de recours, je me suis renseigné parce que moi-même j'ai fait un recours. Si jamais vous n'êtes plus conseiller consulaire, effectivement, vous n'êtes plus conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger. Mais, vous avez la possibilité de faire appel auprès du Conseil d'État sur le fait de geler votre circonscription. Après, c'est à lui de décider en l'état.

Après, j'ai une question qui ne serait pas forcément adressée à Monsieur le Directeur, mais plutôt à ce bord-là. Ne vous étonnez pas de notre émotion quand on évoque la bi-nationalité, car en général, quand on voit les prises de position des parlementaires de votre tendance, ils ont tendance à vouloir la remettre en cause.

**Le Président**

Yan, attendez, je ne suis pas d'accord, ou on parle du budget...

**M. Yan CHANTREL**

Il y a une question très importante. On a parlé des indemnités des élus et je pense que nous sommes tous très attachés à l'indépendance de cette Assemblée. Vous savez que les parlementaires n'ont pas le droit d'y siéger. Or, j'ai constaté que nous avons de nouveaux parlementaires qui sont conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger, qui sont venus les premiers jours pour signer les papiers de présence, qui leur permettent de percevoir les indemnités et qui, je pense, gagnent bien leur vie avec leur mandat de Sénateur. Ces personnes s'engagent-elles à ne pas toucher ces indemnités par question d'éthique personnelle ? La loi ne le leur impose pas. N'étant pas présents dans la salle, puisque je ne crois pas les avoir vu siéger avec nous aujourd'hui, vous leur poserez la question, messieurs, parce que je pense que c'est important et c'est important aussi pour l'indépendance de notre Assemblée, que les Sénateurs ne siègent pas au sein de cette Assemblée. Je pense que c'est une évidence.

Donc, merci de faire respecter ce point du règlement.

*(Applaudissements).*

*Le Président donne la parole à M. Alain-Pierre MIGNON.*

**M. Alain-Pierre MIGNON, Conseiller élu de la circonscription « Asie-Océanie »**

Je voulais remercier mon collègue élu, mais je pense que si on commence ce petit jeu, on ne va pas y arriver. Soyons raisonnables, essayons de travailler. Si vous voulez, on va aussi comptabiliser et vous faire des remarques à chaque fois, je ne crois pas que cela soit souhaitable, pour la qualité du débat. Donc, je ne suis pas très impressionné par cette intervention et je la déplore.

Voilà ce que je voulais dire.

*(Applaudissements).*

*Le Président donne la parole à Mme Nadine FOUQUES-WEISS.*

**Mme Nadine FOUQUES-WEISS, Conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie et Suisse »**

Merci, Monsieur le Président.

Je rejoins mon collègue Alain-Pierre MIGNON et je déplore aussi que mon collègue ne se soit adressé qu'aux messieurs de droite en oubliant les dames.

*(Applaudissements).*

Ma première question est à propos de la LEC. Je constate encore que de nombreux Français de l'étranger n'ont pas communiqué à l'administration leur adresse électronique, même s'ils en ont une. Deuxièmement, je constate que depuis que l'administration a donné aux Français de l'étranger la possibilité de donner deux adresses électroniques, l'une communicable aux candidats et l'autre réservée uniquement à l'administration, les mails que nous recevons sont souvent non valides, parce que souvent, ce sont des mails d'entreprises. Or, les Français changent apparemment facilement d'emploi ou sont absents, en voyage d'affaires, etc., et même quand les mails restent valides, ils ne sont pas lus rapidement. C'est une réflexion que je voulais faire.

Ensuite, à propos des élections européennes, les problèmes que nous avons eus sont dus au fait que lors des deux dernières élections européennes, nous n'avions plus la possibilité de voter dans les consulats français en Union européenne et les personnes qui étaient en Union européenne s'étaient inscrites automatiquement dans leur pays de résidence et le pays de résidence avait conservé leur inscription. C'est-à-dire que les Français qui avaient continué de voter en France malgré la possibilité de s'inscrire sur la liste locale n'ont pas été empêchés de voter pour les listes françaises cette fois-ci.

Ensuite, je voulais dire que je ne partage pas votre avis, M. le Directeur, sur le fait que ce serait une meilleure solution pour les Français de l'étranger en Union européenne de voter dans leur pays de résidence, parce que je considère que ce n'est pas la même chose de voter pour une liste européenne française ou pour une liste européenne locale du pays de résidence, surtout pour des élus de la France que nous sommes.

Je vous remercie.

*Le Président donne la parole à M. Ousmane OUEDRAOGO.*

**M. Ousmane OUEDRAOGO, Conseiller élu de la circonscription « Afrique occidentale »**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Directeur, Mesdames,

Une question pratique qui touche un petit peu à ce que ma collègue vient de dire, c'est au niveau des adresses électroniques pour l'Assemblée. Je constate que le secrétariat général a été assez efficace, que je salue d'ailleurs, sur la création des adresses électroniques. Au niveau de la communication, nous avons reçu les informations de façon assez rapide et donc, j'aimerais inviter les chefs de Groupes à inciter nos collègues à lire leurs messages, parce que ce matin, nous avons perdu trois quarts d'heures, parce que beaucoup de gens n'avaient pas lu leurs mails, puisque le secrétariat avait envoyé l'ordre du jour sur l'adresse électronique AFE. Il serait donc bien de se mettre à jour et de lire les informations pour gagner du temps, surtout au niveau des sujets de fond, parce que beaucoup de questions sont posées ici, pour lesquelles nous avons des réponses dans les mails que le secrétariat nous envoie.

*Le Président le remercie et donne la parole à M. Pierre TOUZEL.*

**M. Pierre TOUZEL, Conseiller élu de la circonscription « Canada »**

Monsieur le Directeur,

Juste une remarque concernant la future réforme de l'inscription sur les listes consulaires. L'export des LEC, quand on les reçoit de nos postes consulaires arrivent sur des formats différents. Il serait souhaitable qu'ils nous permettent de les exploiter derrière, dans un format Excel, de sorte que l'on ait accès aux données noms, prénoms, civilités, etc. Nous avons souvent des pdf et cela n'est pas exploitable.

**Le Président**

Je vous remercie.

Avant de remercier Monsieur le Directeur, je voudrais faire une remarque et une suggestion. Elle va tomber un peu dans le vide, parce qu'elle est à l'attention de nos collègues qui travaillent sur le règlement intérieur et comme ils y travaillent, ils ne sont pas là, mais les questions que nous avons eues montrent bien tout l'intérêt qu'il y aura à rétablir dans le règlement intérieur, les questions d'actualité, les questions écrites, les questions orales, parce que bon nombre de ces questions, il fallait les poser, ce n'est pas la question, mais n'avaient pas grand-chose à faire dans un débat sur le budget. Mais, nous sommes dans une phase de construction.

Monsieur le Directeur, je vous remercie. Mesdames, Messieurs, je vous remercie.

*(Applaudissements).*

Nous n'en avons pas fini, puisque nous passons donc au contrôle, pour faire court, des commissions administratives de centres de vote.

**COMMISSIONS ADMINISTRATIVES****Le Président**

Nous reprenons nos travaux sur le contrôle des commissions administratives des centres de vote.

Avant que l'on ne commence à contrôler ou à donner nos avis, on va nous expliquer comment cela fonctionne.

**Mme Laurence HAGUENAUER**

D'abord, je voulais présenter l'équipe qui est ici avec moi. Certains ne sont pas là, mais ce sont les personnes qui font partie de l'équipe. Olivia CHRISTMANN est notre conseillère juridique à la DFAE, Chantal TIROUCHE qui est la Chef du bureau des élections, avec une membre du bureau des élections également. Olivia vient d'arriver, sinon ce sont les équipes qui ont travaillé pour les élections et qui donc, cette année, ont énormément travaillé, ont été en contact avec vous et ont été évidemment en contact avec les électeurs. Je voulais vous les signaler, parce que je pense que vous avez certainement pu apprécier leur travail, donc je suis contente de le signaler en plénière.

*(Applaudissements).*

Nous allons faire ce que vous avez souhaité, c'est-à-dire passer en revue la LEC, sachant que nous avons jusqu'à 17 heures 30 pour éviter de nous mettre en retard.

Je vais répondre à la question de principe qui m'a été posée : est-ce qu'un conseiller consulaire a le droit de faire partie d'une commission administrative ? La réponse, je vais la tourner autrement : il n'est pas interdit à un conseiller consulaire de faire partie d'une commission administrative. La loi organique de 1976 modifiée interdit à un conseiller AFE de faire partie d'une commission administrative. Il n'y a rien dans les textes qui interdise à un conseiller consulaire d'en faire partie, donc le conseiller consulaire peut faire partie de la commission administrative. Donc, cela veut que l'on ne peut pas retoquer, entre guillemets, une personne dans une commission administrative uniquement parce qu'elle est conseiller consulaire et qu'elle n'aurait pas le droit d'y être.

Si vous trouvez que cette situation n'est pas bonne ou si vous souhaitez la modifier, cela sera une modification au minimum législative. C'est le travail de base. Donc effectivement, dans un certain nombre de commissions qui sont au-dessus de moi, il y a des conseillers consulaires qui ont le droit d'y être. Après, vous le validerez ou pas, mais au titre de leur fonction de conseiller consulaire, ils ne sont pas interdits d'en faire partie, donc ils ont droit d'en faire partie.

Comme je vous l'ai dit, effectivement, nous avons reçu très peu de réponses des conseillers AFE. Je vais laisser Chantal à la manœuvre. Nous allons sans doute procéder par circonscription AFE, c'est ce qui sera le plus simple, comme vous voulez, sachant qu'il faut être efficace, c'est-à-dire que soit l'on passe en revue chaque poste, soit des postes où vous avez des problèmes et on les mentionne. C'est un peu comme vous le souhaitez.

### **Le Président**

Je vous propose que l'on écoute d'abord ce que l'on nous propose de faire et ensuite, nous dirons comment nous souhaitons procéder. Mesdames, nous vous écoutons.

### **Mme Chantal TIROUCHE, Chef du bureau des élections, DFAE**

Première chose, je voulais signaler que le dernier intervenant de tout à l'heure s'inquiétait de la présentation des listes électorales et du fait qu'en pdf, ce n'était pas quelque chose très confortable. Tous les conseillers AFE ont accès aux listes électorales de leur circonscription en nous les demandant, le cas échéant. Elles leur sont données sous deux formats différents. Donc, je vous le concède, le pdf, qui a un intérêt limité, mais également un format txt qui se transforme en Excel sans aucun problème et donc, permet ce dont vous parliez tout à l'heure, c'est-à-dire les publipostages et ce genre de choses. Il suffit juste de le savoir.

Précédemment, pour ceux qui étaient déjà conseillers AFE auparavant, on passait directement du poste qui demandait l'avis des conseillers AFE, puis avis en plénière – ou pas d'ailleurs, cela dépendait des moments. Là, effectivement, le décret 290 de 2014 a introduit l'étape intermédiaire qui est celle des conseillers consulaires, ce qui fait que maintenant, dans le processus qui est prévu par les textes, on a proposition du poste, prise d'avis des conseillers consulaires, puis présentation à l'Assemblée dans son entièreté qui valide ou pas. C'est le processus actuel. C'est pourquoi justement, pour éviter qu'il y ait trop de difficultés, peut-être, on a pris, peut-être comme nous aussi on commence à travailler dans le nouveau format, le parti de contacter les conseillers AFE à deux reprises, pour leur présenter les tableaux tels qu'ils avançaient. Les postes ont eu un peu de difficultés avec l'été. Les mouvements en postes, on était supposés faire cela pour le premier août, tout le monde a bien compris que c'était quasiment impossible, parce que tout le monde part à cette période de l'année. On a essayé, mais voilà. Donc, les conseillers AFE ont tous normalement, si tout va bien, été destinataires à deux reprises, de tableaux que nous leur avons adressés, l'idée étant à l'origine effectivement de n'avoir à traiter en séance que les dossiers problématiques.

Là, effectivement, peut-être que le message est mal passé. Nous essaierons de revoir ce qui a achoppé à ce niveau-là, mais voilà, c'était l'idée, cela l'est toujours aujourd'hui.

Est-ce que passer par circonscription AFE vous paraît pertinent ? Nous avons pris l'ordre de la loi de 2013 et donc, nous commençons par le Canada.

Ce n'est pas nécessairement problématique, mais nous attendions, pour Vancouver, l'avis des conseillers consulaires que nous n'avons pas eu, donc le vôtre est demandé également. Pour Moncton, nous avons des accords, pas de réponse, mais pas d'opposition à proprement parler. Donc, je ne sais pas ce que...

### **Le Président**

Juste une question, il faut que l'on décide comment on va valider, à partir du moment où il y a un désaccord. S'il n'y a pas eu d'entente avant que vous ne veniez ici et puisque les deux conseillers ou que les conseillers qui discutent de cela ne se sont pas mis d'accord, on va passer à un vote à main levée.

*Le Président donne la parole à M. Michaël PILATER.*

**M. Michaël PILATER, Conseiller élu de la circonscription « Canada »**

Je voulais réagir sur votre intervention concernant les conseillers consulaires qui se retrouvent membres de ces commissions. Je donne mon avis, je ne trouve pas cela normal, qu'un Conseiller consulaire soit membre de ces commissions. Des conflits d'intérêts risquent d'avoir lieu, que ce soit des conseillers ou des membres de leur liste, je ne suis pas favorable. Après, je donne mon avis.

**Le Président**

Nous sommes d'accord, sauf que là, la question n'est pas de savoir quel est notre avis pour l'instant. Notre question est que l'on travaille dans le cadre d'une réglementation qui prévoit qu'ils peuvent l'être. Donc, dans les contrôles que nous allons passer, nous n'allons pas sortir ceux qui sont conseillers consulaires, sous prétexte que cela ne nous plaît pas, puisque la loi le permet.

**M. Michaël PILATER**

La loi le permet. Je ne suis pas d'accord.

*(Rires).*

**Le Président**

On peut ne pas être d'accord avec la loi. Si tu savais combien de fois nous n'avons pas été d'accord avec des lois qui sont appliquées aux Français de l'étranger depuis que nous siégeons dans cette Assemblée.

**Mme Laurence HAGUENAUER**

Comme nous avons une juriste, nous allons avoir le plaisir de la lecture d'un article du texte, où effectivement, le choix vous revient. Mais, on ne peut pas refuser quelqu'un parce qu'il serait conseiller consulaire, parce qu'il n'aurait pas le droit d'y être.

**Mme Olivia CHRISTMANN, conseillère juridique, DFAE**

Selon l'article 6 de la loi organique de 1976, au point 2, il est bien précisé : deux membres titulaires et deux membres suppléants désignés par l'Assemblée des Français de l'étranger, après chaque renouvellement partiel. C'est bien à l'Assemblée elle-même de les désigner. Il suffit en l'état du droit de ne pas désigner de conseiller consulaire.

**Mme Chantal TIROUCHE**

Le tout est de savoir qui désigner.

Donc, sur le Canada ?

**M. Frank TOUZEL**

...conseiller consulaire à Vancouver, je ne sais pas combien de voix il manque sur le tableau. Je donne mon accord sur cette composition.

**Mme Chantal TIROUCHE**

Pour l'instant, nous n'avons aucun avis.

**M. Franck TOUZEL**

Vous n'avez aucun avis. Vous n'avez pas été consultés par le poste ?

**Mme Chantal TIROUCHE**

L'Assemblée décide.

**Le Président**

Quand il n'y a aucun avis, c'est l'Assemblée qui décide. Donc, nous n'avons pas trop de choix. C'est est-ce que l'Assemblée est d'accord pour ce qui est proposé ou est-ce que l'Assemblée invalide ce qui est proposé. Si l'Assemblée invalide ce qui est proposé, pouvez-vous m'expliquer quelle sera la prochaine étape ?

**Mme Chantal TIROUCHE**

La prochaine étape, c'est tout simplement que les personnes désignées seront officiellement membres de commission administrative et siègeront à ce titre dans la commission administrative de janvier. Si l'on n'est pas d'accord, il faut faire des propositions.

**Le Président**

Michaël, écoute, l'on a deux options. On dit qu'on est d'accord ou qu'on n'est pas d'accord. Si on est d'accord, c'est bon, ils sont dans la commission ; si on dit qu'on n'est pas d'accord, il faut faire des propositions. Est-ce que l'on est en mesure de faire des propositions de personnes et ensuite on vote ?

**Mme Laurence HAGUENAUER**

Je voulais aussi rajouter quelque chose par rapport à ce qui m'a été dit : les conseillers consulaires sont effectivement des conseillers de proximité. Ils ne connaissent pas tous les membres de leur LEC, bien évidemment ; a fortiori les conseillers AFE. Je tiens tout de même à vous signaler que pour la première fois cette année, nous avons fait figurer sur la liste qui vous a été envoyée, la profession, quand elle nous avait été donnée ou quand on la connaissait. Donc, vous avez déjà un élément. J'ai bien noté et nous ferons comme je vous ai dit, nous solliciterons les différents candidats pour qu'ils se présentent s'ils le souhaitent, mais il y a déjà cet élément en plus.

Je fais juste une toute petite remarque, effectivement, cela me semble un petit peu compliqué de faire des propositions aujourd'hui, c'est pour cela que nous avons envoyé un mail pour que vous puissiez vous concerter et faire des propositions. Vous avez de toute façon jusqu'au 27 octobre pour répondre à ce message.

**Mme Chantal TIROUCHE**

De toute façon, il va falloir que l'on fasse les saisies rapidement, si l'on veut que les postes commencent déjà à préparer les commissions administratives de janvier.

**Le Président**

Donc, je vous propose que sur chaque situation qui n'est pas claire, on pose la question de savoir si on valide. Si on valide, on passe à la question suivante ; si on invalide, OK, troisième point, avez-vous des propositions. S'il n'y a pas de proposition, on renvoie tout cela au consulat en question.

Le conseiller AFE doit faire des propositions, mais il va nous être parfois difficile de faire des propositions dans des villes ou des consulats qu'on ne connaît pas. Il faudra que l'on reprenne et que l'on nous renvoie la liste. Alors, on pourrait déjà éliminer tout ce sur quoi l'on peut s'entendre et puis l'on verra bien ce qu'il reste ensuite pour nous demander de faire des propositions.

**Mme Laurence HAGUENAUER**

Étant entendu qu'il faut tout de même que cela soit l'AFE qui valide.

**Le Président**

Oui, nous ferons valider par l'AFE. Nous ferons tourner, nous trouverons un moyen, je ne sais pas lequel.

**Mme Laurence HAGUENAUER**

Ce qu'il faut que vous nous disiez aussi, c'est que là où il n'y a pas de problème, vous disiez officiellement que vous le validez.

**Le Président**

Posons déjà cela comme principe. Partout où les conseillers consulaires se sont entendus sur une liste et qu'elle apparaît ici comme sans problème, nous considérons que l'Assemblée des Français de l'étranger réunie aujourd'hui valide ces choix. Vous êtes d'accord. Voilà déjà une bonne chose de faite.

**Mme Chantal TIROUCHE**

Vancouver, donc, on a dit, cela est bon. Restait Montréal et Moncton où nous avons 4 accords et 2 absences de réponse.

**Le Président**

On considère que les absences de réponse, c'est qui ne dit mot consent et on valide ? Validé.

**Mme Chantal TIROUCHE**

Ensuite, nous avons toute la partie américaine, où, comme vous pouvez le constater, pour les différentes circonscriptions des États-Unis, nous avons un accord des conseillers consulaires, à l'exception de Washington, où nous n'avons pas de réponse.

**Le Président**

Quand il y a des conseillers consulaires de l'endroit concerné, on peut leur demander leur avis, peut-être.

*Le Président donne la parole à Mme Annie MICHEL.*

**Mme Annie MICHEL, Conseillère élue de la circonscription « Etats-Unis d'Amérique »**

Je sais qu'à Washington, il y a un problème, parce que M. BARRE est un employé du consulat. Or, apparemment, un agent du consulat ne peut pas appartenir à une commission administrative.

**Mme Chantal TIROUCHE**

Ce n'est pas interdit du tout. La condition, en dehors des interdictions classiques conseiller AFE, la condition est d'être électeur au moment où la personne va siéger. Cela veut dire qu'actuellement, les personnes doivent être électeurs sur la LEC 2014. Donc, les nouveaux arrivants, c'est non.

**M. Annie MICHEL**

Il est sur la LEC 2014.

**Mme Chantal TIROUCHE**

Donc, ce n'est pas interdit du tout.

*Le Président donne la parole à M. Fwad HASNAOUI.*

**M. Fwad HASNAOUI, Conseiller élu de la circonscription « Afrique du Nord »**

Cela va poser un problème technique, parce qu'un agent consulaire, s'il est titulaire, il ne reste que trois ans dans un poste. Donc, un, quid de sa connaissance du terrain ; deux, au bout de trois ans, on risque d'avoir un autre problème, à savoir le remplacer.

**Mme Laurence HAGUENAUER**

Sur la première question, un agent consulaire essaie de connaître les Français ressortissants de sa circonscription. Il ne les connaît effectivement généralement pas tous quand les circonscriptions sont importantes, mais comme n'importe quel autre membre de la commission administrative. En ce qui concerne le départ au bout de trois ans, les commissions administratives sont systématiquement reformées pour justement pallier les modifications dues aux changements d'affectation ou au départ de personnes qui la quittent.

**M. Jean-François BERTE, Conseiller élu de la circonscription « Péninsule Ibérique »**

Nous ne sommes pas ici pour définir ce qui qualifie quelqu'un pour être membre de cette commission, mais pour éventuellement éliminer quelqu'un qui ne qualifierait pas, donc je ne vois pas où est le problème.

**Le Président**

Si l'on a un souci là-dessus et que l'on n'est pas d'accord, parce que l'on a un ceci ou cela, on invalide et après, on fera des propositions. C'est aussi simple que cela. Donc, à ce stade, est-ce que l'AFE valide ce choix ? Qui est d'accord pour valider ce choix ? Laissons en suspens ? Cela veut dire qu'on l'invalide en pointillés, en attendant que les conseillers fassent des propositions.

**M. Jean-Claude ZAMBELLI, Conseiller élu de la circonscription « Etats-Unis d'Amérique »**

*(Hors micro).*

**Le Président**

Je ne vois pas l'objection que vous êtes en train de faire. Ce que vous me dites n'a pas de sens. Nous ne sommes pas en train de dire cela. Nous disons que faute d'avoir le représentant de la circonscription consulaire ici, nous reportons cette commission administrative et elle se trouve dans la situation où il faudra qu'ultérieurement, l'AFE se prononce, exactement comme si nous l'avions invalidée. Nous pourrons le faire quand les conseillers qui actuellement, travaillent sur le règlement intérieur et qui font partie de la commission nous auront donné leur avis, c'est tout.

**M. Jean-Claude ZAMBELLI**

Ce que je voulais dire, c'est qu'il n'y avait aucune raison d'invalider, parce que ce Monsieur est un employé du consulat. Trouvez un autre prétexte, mais pas celui-là.

**Le Président**

C'est le choix de chacun. Nous avons posé comme principe qu'à partir du moment où il n'y avait pas d'accord, cette Assemblée se prononçait pour valider ou invalider. Les raisons pour laquelle nous validons ou non ne sont pas importantes. L'Assemblée se prononce, elle fait ce qu'elle veut. Nous pouvons valider si nous le souhaitons aussi. Souhaitez-vous valider ce choix ? Qui est pour ? Qui est contre ? 20 pour, 14 contre, c'est validé.

**Mme Chantal TIROUCHE**

Maintenant, c'est Amérique Latine et Caraïbes. Vous le constatez, les premiers jusqu'au Chili ont recueilli l'accord des conseillers consulaires. Trois conseillers consulaires sur quatre ont donné leur accord au Chili. Il reste Tegucigalpa, mais qui passe en PPD, pour lequel nous n'avons pas d'avis, ainsi que Managua.

**Le Président**

Même questions, l'Assemblée valide-t-elle cette proposition ?

*Le Président donne la parole à M. Daniel COLAS.*

**M. Daniel COLAS, Conseiller élu de la circonscription « Amérique Latine et Caraïbes »**

Apparemment, le conseiller consulaire qui n'a pas donné son avis, en fin de compte, c'est moi, mais c'est simplement que le consul m'a dit : « Comme tu es conseiller AFE, tu ne peux pas être dans la commission administrative », mais je suis d'accord avec ceux qui ont été proposés.

*(Applaudissements).*

**Mme Chantal TIROUCHE**

L'Europe du nord.

*Le Président donne la parole à M. François BOUCHER.*

**M. François BOUCHER, Conseiller élu de la circonscription « Amérique Latine et Caraïbes »**

J'ai une question sur Tegucigalpa. Les propositions sont des personnes qui sont au Guatemala. Est-ce le problème du rattachement qui fait que pour la LEC du Honduras, ce sont des personnes du Guatemala qui ne connaissent absolument pas le Honduras ? Cela m'étonne un peu.

**Mme Chantal TIROUCHE**

Cela a été le choix d'un certain nombre de postes, dans le cadre des passages en PPD, c'est tout à fait cela. C'est dans l'ordre du possible, tout à fait.

**M. François BOUCHER**

Donc, on a Tegucigalpa, ceux qui sont proposés pour la nouvelle commission administrative, ce sont tous...

*(Coupure micro).*

**Mme Laurence HAGUENAUER**

Effectivement, nous revenons à ce que Christian REIGNEAUD vous a expliqué tout à l'heure ; comme vous venez de le dire, ce n'est pas simple.

**Le Président**

Est-ce que nous validons cette proposition ? Qui est pour ? 23 pour. Qui est contre ? 27. C'est un peu ce que j'avais compris, celle-là est invalidée.

Il doit y avoir la même question pour Managua.

**Mme Chantal TIROUCHE**

Managua, également, nous attendons la réponse des conseillers consulaires.

**M. François BOUCHER**

Je suis d'accord.

**Le Président**

C'est déjà une bonne chose. Est-ce que nous validons ce choix ? Il est d'accord, c'est validé.

**Mme Chantal TIROUCHE**

Même question pour Port-au-Prince.

**Le Président**

Michèle nous sommes à Port-au-Prince, tu n'as pas donné de réponse. Ont été proposés, Mme ARQUEMBOURG Sylvie, Mme FRESSOZ PIERRE Marie-Pierre, Mme BESSIRARD Denise et Mme JOUHAUD Lucienne. Quelle est ton opinion ? Étant validée, nous validons, vous êtes d'accord ? On continue.

Nous avons la même question, si je ne me trompe pas, avec Mexico. M. SIGNORET est-il là ? Messieurs SIGNORET et BOUCHER, vous aviez tous les deux validé le choix de la proposition de Mexico. C'est en tout cas ce qui est indiqué. C'est bon pour eux, c'est bon pour nous.

La Havane ? C'est en attente de réponse des conseillers consulaires. Vous êtes d'accord pour valider La Havane ? Qui est contre ? Personne, nous validons La Havane.

**Mme Chantal TIROUCHE**

Nous avons la même chose pour Kingston. C'est une inversion, en fait, des suppléants qui sont devenus titulaires et inversement. Nous attendons encore l'avis de l'élu.

**Le Président**

Pour Kingston, vous avez entendu, il s'agit simplement d'une inversion, je suppose que vous êtes d'accord, puisqu'ils étaient déjà là et qu'on les a inversés. Validons.

**Mme Chantal TIROUCHE**

Pour ce qui est de l'Amérique latine, cela est bon. Nous allons pouvoir passer à l'Europe du nord. Nous avons pour Helsinki, un conseiller consulaire qui n'avait pas donné son avis, sans pour autant s'opposer.

**Le Président**

Accord de tous les conseillers consulaires sauf un, qui ne s'est pas prononcé, qui ne dit mot consent, c'est bon, c'est validé.

**Mme Chantal TIROUCHE**

Nous passons à Dublin, où nous avons un avis réservé, mais je suppose que la question a été abordée précédemment. L'inquiétude de cette élue était le fait qu'elle avait l'impression que tout devait être absolument et systématiquement changé lors de ce renouvellement intégral.

**Le Président**

À part cette conseillère consulaire qui avait une interprétation erronée des textes, les autres avaient donné leur accord. Donc, nous validons.

Le poste suivant est celui de Londres. C'est plus compliqué à Londres. M. BERTIN, tu pourrais nous expliquer la situation de Londres, puisque tu es d'accord ? Deux conseillers ont donné leur accord, un conseiller qui est dans la salle et qui peut s'expliquer s'il le désire, c'est M. BERTIN, il dit qu'il n'y a pas d'objection. Mais à Londres, il y a neuf personnes qui se prononcent et donc, nous n'avons l'avis que de trois sur neuf. Peut-on avoir l'avis des conseillers de Londres sur ce sujet, s'il vous plaît ? Ou est-ce que vous validez ? Ils délibèrent ? C'est bon. Merci, Londres.

**Mme Chantal TIROUCHE**

Pour le Luxembourg, nous avons quatre accords et un refus de M. Pierre GIRAULT.

**Le Président**

M. GIRAULT faisant l'unanimité contre lui, l'AFE valide ce choix.

*(Applaudissements)*.

Soyez aimable, n'applaudissez pas mes méchancetés.

**Mme Chantal TIROUCHE**

Donc, en Allemagne, à Berlin, il manque l'avis de Mme KLISS, les autres sont d'accord pour Berlin et Hambourg.

**Le Président**

Il en manque qui ne s'est pas prononcé, la majorité s'est prononcée. Validons.

**Mme Chantal TIROUCHE**

Pour Francfort, accord de tous les conseillers, sauf M. LANGLET.

**Le Président**

Jean-Marie LANGLET n'est pas là. Validons.

**Mme Chantal TIROUCHE**

Même chose pour Vienne.

**Le Président**

C'est la même chose. Il n'y a aucune réponse des conseillers consulaires.

**M. \***

Si les conseillers ne répondent pas, ils n'ont pas eu la politesse de le faire... On a eu le temps, cela fait des semaines.

**Le Président**

On peut y mettre un peu de formalisme. Validons.

**Mme Chantal PICHARLES, Conseillère élue de la circonscription « Europe du Sud »**

Si l'ancienne commission administrative était formée de M. JOLIVET, était-il en tant que titulaire ? Parce qu'on le retrouve en tant que titulaire dans la nouvelle commission administrative. Peut-être que je lis mal le tableau.

**Mme Chantal TIROUCHE**

Vous avez raison, il est possible qu'il y ait une erreur au niveau de la CA actuelle. Nous regarderons cela, en tout état de cause, ce n'est pas possible.

**Le Président**

Nous validons, sous réserve que l'administration les remette dans le bon ordre.

**Mme Chantal TIROUCHE**

Zurich, apparemment, il y a une seule réponse favorable et quatre personnes qui n'ont pas donné leur avis.

**Le Président**

Nous restons sur ce que nous avons dit, quatre personnes qui ne donnent pas leur avis, tant pis pour eux, nous validons.

**Mme Chantal TIROUCHE**

Du coup, nous passons directement à Podgorica.

**Le Président**

Validons, attente de réponse des conseillers consulaires, validons.

Idem pour les suivants à Zagreb.

**Mme Chantal TIROUCHE**

Chisinau aussi.

**Le Président**

Oui, la Moldavie, pareil.

**Mme Chantal TIROUCHE**

Du coup, nous pouvons passer directement à Oran, où il y avait des oppositions exprimées.

**Le Président**

Oran, je pense que M. Fwad HASNAOUI va avoir des opinions sur Oran.

*Le Président donne la parole à M. Fwad HASNAOUI.*

### **M. Fwad HASNAOUI, Conseiller élu de la circonscription « Afrique du Nord »**

Pour ce qui concerne Mme MANHES, je voulais vérifier qu'elle passait de suppléante à titulaire, parce qu'elle n'était pas titulaire avant. C'est le premier problème. Le second, que le Monsieur de l'Institut français, en fait, il y avait un problème avec ce Monsieur, puisqu'on aurait aimé qu'il soit remplacé par un ancien d'Oran qui connaît beaucoup de monde, en place de suppléant. Et on avait la parité. Simplement, avec votre permission, j'aimerais faire deux remarques d'ordre général, d'ordre pratique.

Sur la liste électorale, il est très fréquent qu'il y ait des erreurs de saisie sur les adresses mails. C'est du Yagoo.fr, c'est du Homail.fr, etc. Si vous pouviez faire un rappel aux agents, de bien vérifier le suffixe des adresses mails.

Le deuxième point concerne les personnes qui quittent la liste électorale et qui le signalent, mais leur nom reste sur la liste électorale. J'ai reçu quelques réclamations comme cela, par mail, de compatriotes qui avaient déclaré qu'ils quittaient et ils avaient retrouvé leur nom.

#### **Le Président**

Cela nous éloigne du sujet. Tu ne nous as pas dit ce que l'on faisait avec cette liste. Radya, tu es également concernée par cette liste.

### **Mme Radya RAHAL, Conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »**

Sur ce point, les listes ont été établies par les postes et conviennent à tout le monde. À partir de là, aucune discussion ne peut être faite, elles ont été actées par tous les conseillers consulaires des différentes circonscriptions. Si le conseiller HASNAOUI considère qu'elles ne doivent pas être validées, il faut peut-être passer cela au vote, mais j'attire l'attention des membres de l'Assemblée sur le fait que ces différentes listes ont été validées par tous les conseillers consulaires, sauf peut-être HASNAOUI.

#### **Le Président**

Ce cas est prévu. Qui est contre la validation de cette commission ? 25 contre. Qui est pour ? 29.

Nous en sommes à la moitié, ce qui est déjà pas mal, mais il est 17 heures 30. La réception étant à 18 heures, je vous propose, en présentant nos excuses à ces dames, que malheureusement, nous suspendions la séance pour maintenant et que nous le finissions demain après-midi. Il est tout de même à la fois difficile et assez impoli d'arriver en retard à la réception du Ministre, en lui disant que nous étions en train de faire un travail que nous aurions dû faire avant et que nous avons oublié de répondre aux emails.

Sur la Côte d'Ivoire... Cela tombe bien, pour la Côte d'Ivoire, il y a un accord de tout le monde, donc c'est parfait.

Je suis désolé, mais nous sommes un peu coincés. Avant que vous ne repartiez, je vous rappelle l'ordre du jour de demain. Il y a réunion de groupes de 8 heures à 9 heures. À partir de 9 heures, il y a deux programmes distincts : les commissions se réunissent. Elles se réuniront sous la présidence, pour l'essentiel, des Vice-Présidents. Les Présidents étant, eux, en réunion de Bureau élargi de 9 heures à 10 heures. Les commissions travaillent jusqu'à 12 heures.

*Le Président donne la parole à M. Olivier PITON.*

### **M. Olivier PITON, Conseiller élu de la circonscription « Etats-Unis d'Amérique »**

Oui, Monsieur le Président, Le groupe de travail sur le règlement intérieur a bien avancé ses travaux, mais sans doute pas suffisamment pour être en mesure de le remettre à temps en fin de matinée, demain, comme nous l'avions un instant envisagé. La matinée étant comme vous venez de le rappeler, extrêmement prise, 8 heures réunion de Groupes, 9 heures réunion du Bureau élargi, 10 heures réunion des commissions, déjeuner qui suit, nous n'aurons pas la possibilité de nous réunir demain matin. Il y a encore du travail. Demain après-midi, dans l'ordre du jour, il est prévu qu'en session plénière le travail effectué sur le règlement intérieur soit proposé. Ce ne sera malheureusement pas possible en l'état et donc, nous souhaiterions, dans la mesure du possible, pouvoir demander une modification de l'ordre du jour, d'une part pour que le groupe de travail puisse se réunir demain après-midi, puisqu'il ne pourra pas le faire demain matin et que le cas échéant, nous trouvions un moyen de transmettre les conclusions de ce rapport de travail, qui reste un rapport de travail, bien entendu, le plus rapidement possible, si possible demain en fin d'après-midi, mais sans doute pas avant, en tout cas pas au moment où cela a été acté par l'ordre du jour.

**Le Président**

Je vous propose que l'on parte sur ce principe. Demain, en réunion de Bureau élargi, nous voyons quelle procédure nous pouvons décider, mais ce qui serait bien, c'est que demain, au moins en fin d'après-midi, vous nous présentiez les grandes lignes de ce qui a été préparé, si cela vous paraît possible et s'il y a des choses à acter. Non, il n'y a rien à acter. Donc, demain, en réunion de Bureau élargi, nous envisagerons la façon de communiquer aux uns et aux autres vos travaux et de les continuer.

Je vous remercie et donc, il faut que l'on imagine quelque chose pour demain après-midi. Cela tombe bien, demain après-midi, Mesdames, si cela vous va bien, nous pourrions finir les listes et nous pourrions aussi, je vous le signale, que nous n'avons pas encore validé les postes à différents mandats, etc.

Mesdames, je vous remercie. Mes chers collègues, je vous remercie. Nous nous retrouvons chez Monsieur le Ministre.

*La séance est levée à 17 h 30.*

## VENDREDI 10 OCTOBRE 2014 – APRES-MIDI

*La séance est ouverte à 14 heures 50 sous la présidence de M. Marc VILLARD, Président de l'AFE.*

**Le Président**

Avant de reprendre le fil de nos travaux, j'ai malheureusement une triste nouvelle à vous annoncer, c'est le décès de notre collègue NAEDER, aujourd'hui, en Espagne. J'aimerais que nous ayons un instant de recueillement et que nous y associons également nos collègues PETRI-GUASCO et MOIZAN.

*(Minute de silence).*

Je vous remercie.

### COMMISSIONS ADMINISTRATIVES

**Le Président**

Nous reprenons donc le fil de nos travaux en continuant le contrôle ou la validation des commissions administratives des centres de vote, avec la même méthode qu'hier, c'est-à-dire tout ce qui est accord, nous avons considéré que c'était voté globalement hier et là où il y a litige, nous interrogeons les conseillers consulaires concernés s'ils sont dans la salle. Sinon, nous votons en considérant qu'à partir du moment où une majorité de conseillers consulaires s'est exprimée « pour », nous sommes d'accord.

**M. Sylvain RIQUIER, Sous-direction de l'Administration des Français**

Merci, Monsieur le Président. J'en suis parfaitement d'accord, je vous remercie.

Bonjour, Mesdames et Messieurs,

Un mot peut-être rapidement pour vous dire qui je suis et ce que je fais, puisque nous ne nous connaissons pas encore tous. Je suis Sylvain RIQUIER, je suis sous-directeur de l'administration des Français à la DFAE. À ma droite, Camélia AISSAT qui travaille avec moi au sein du bureau des élections, qui est une composante de cette sous-direction et aux manœuvres derrière l'ordinateur, Olivier TULLIEZ, qui est auprès de moi sur des fonctions de chargé de missions transversales sur l'ensemble des fonctions que gère cette sous-direction. Ils sont en charge à la fois des questions de documents de voyage, de titres d'identité, donc les problématiques passeport, CNI, les problématiques liées au registre, en charge de l'organisation des élections et également en charge des questions de protection consulaire, tant que les gens ne sont pas encore emprisonnés, puisque les questions de prisonniers sont traitées par une autre sous-direction. Cette sous-direction est également chargée des questions de biens et donc des problématiques de biens confisqués, de spoliation passent par chez nous. Nous traitons également des

questions de notariat, donc ce sont toute une série de sujets sur lesquels nous avons des projets de réformes en cours et à n'en pas douter, nous aurons l'occasion d'en parler ensemble lors de votre prochaine Assemblée générale en plénière et en commission.

Par rapport à ce qu'il nous reste à voir, vous vous étiez arrêtés, hier, je crois à Tanger. Avant de reprendre sur Tanger, je comprends qu'hier, sur Vienne, Mme EL ANBASSI avait noté que M. JOLIVET ne pouvait pas être titulaire et effectivement, il y a eu une erreur de transmission ou plus exactement de prise en compte des transmissions de notre poste. M. JOLIVET, en effet, n'est pas titulaire de la commission administrative, c'est M. BOUCHET qui sera titulaire et M. JOLIVET suppléant. Donc, la remarque de Mme EL ANBASSI est prise en compte et intégrée dans le tableau.

Je vous propose que nous commençons par Tanger. Sur Tanger, je vois que nous n'avons pas eu la réponse des conseillers consulaires de la circonscription. Nous aurions une commission administrative composée en titulaires de Messieurs AUNIRE et CAPRA, et en suppléants, de M. LEONETTI et de Mme SEPTEMBER. Je ne sais pas s'il y a des remarques. Nous n'avons pas eu d'accord formel exprimé par les conseillers consulaires.

### **Le Président**

S'il n'y a pas de réponse, nous considérons que nous sommes d'accord.

### **M. Sylvain RIQUIER**

Vous êtes d'accord. Parfait. Nous prenons les commissions les unes après les autres. Sur Fès, nous avons l'accord des conseillers consulaires, pour une composition avec Messieurs ANTHOME et HOCQUET en titulaires, M. CAPDEVIELLE et Mme GRATTEPANACHE en suppléants. S'il n'y a pas d'objection sur Fès, nous passons à Agadir où là encore, il y avait accord des conseillers consulaires pour une composition en titulaires avec Mme BALESTRINO et M. RICHARD et en suppléants, Mme MUSTACCHIA et M. BENABDELOUAHAD. S'il n'y a pas d'objection de votre Assemblée, et compte tenu de l'accord des conseillers consulaires, on considère la commission d'Agadir comme validée.

Pour Marrakech, même configuration, nous avons l'accord des conseillers consulaires, avec en titulaires M. SOUHAIL et Mme CARTIER et M. LATTUCA et Mme GRUNBERG en suppléants. Sans objection de votre part.

Sur Rabat, nous avons également obtenu l'accord des conseillers consulaires pour en tant que titulaires, M. DROVAL et Mme FREJ et en tant que suppléants, Mesdames FATIHI et LEFEVRE. S'il n'y a pas d'objection de votre part, nous pouvons passer à Casablanca, où nous avons l'accord des conseillers consulaires, à l'exception de M. BOULET pour une commission composée, en tant que titulaires, de M. MARTINEZ et Mme PREZ et en tant que suppléants, de M. MYARA et Mme METALLIER. Je ne sais pas si M. BOULET est dans la salle et si votre Assemblée objecte à cette composition. Cela est bon. Parfait.

Pour Tunis, nous avons eu l'accord de quatre conseillers, mais pas eu celui de M. CAIZERGUES pour M. OSTACCHINI, Mme GANICHOT et Mesdames PEIGNON et VIE. C'est bon.

### **Mme Martine VAUTRIN-DJEDIDI, Conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »**

Je ne comprends pas que M. CAIZERGUES n'ait pas répondu. Nous avons eu plusieurs consultations et c'est bon pour Tunis. Et pour Tripoli, je n'ai pas reçu la demande, mais je vois qu'il y a une répartition qui ne pose pas de problème. Donc, c'est un accord.

### **M. Sylvain RIQUIER**

Merci. Vous voyez qu'effectivement, je crois que le poste est en situation complexe actuellement. Il n'y a pas quatre, mais trois personnes dans la commission, je pense que les circonstances l'expliquent. Donc, nous considérons que vous êtes d'accord avec ces deux compositions. Merci.

Nous passons au Bénin, dont nous avons l'accord des conseillers pour Mme GLAZMANN, M. AMELINA, Mme GBAGUIDI-KREKOU et M. DA SILVA. S'il n'y a pas d'objection de votre Assemblée, nous passons au Burkina Faso. Nous avons également l'accord des conseillers consulaires pour Mesdames L'ETANG YAMEOGO et VORON en tant que titulaires et Messieurs GOUDON DE LALANDE et LATIL en tant que suppléants. S'il n'y a pas d'objection de votre Assemblée, nous passons à la Guinée, parce que je crois que la Côte d'Ivoire a été examinée hier.

Pour la Guinée, nous avons l'accord des conseillers consulaires pour Messieurs MARTIN et BOUZIGUES en tant que titulaires et FAWAZ et LAFFONT en tant que suppléants. Y a-t-il un désaccord ? Pas de désaccord de votre Assemblée ? Nous passons au Mali, pour lesquels nous avons également l'accord des conseillers consulaires pour, en tant que titulaires, Mme

SIDIBE et M. PHILIPPE, et en tant que suppléants, Mesdames ZIMMERMANN et BEILVERT. S'il n'y a pas d'objection de votre Assemblée.

**Le Président**

Cela vaut-il la peine de tous les lire ? Nous avons voté hier que tous ceux qui avaient accord, on passait directement.

**M. Sylvain RIQUIER**

Très bien. Faisons cela. Dans ce cas-là, nous passons directement à BISSAO, où nous attendons la réponse des conseillers consulaires pour, en tant que titulaires, Mme CHEVALLIER et M. MIROFLE et en tant que suppléants, Messieurs DOLMAIRE et MERLE. Est-ce qu'il y a une objection de votre Assemblée ? Nous n'avons pas eu de réponse pour BISSAO. Pas d'objection.

Pour Praia, donc nous avons l'accord. Je m'arrête à nouveau sur le Togo, où, pour Lomé, nous attendons la réponse des conseillers consulaires. Je vois que nous avons relancé le poste de 29 août et nous n'avons pas de réponse à ce jour, pour, comme titulaires, Mme MAJOS et M. MENSAH et M. MAIZOUE et Mme LÈMERCIER comme suppléants. Est-ce qu'il y a une objection dans votre Assemblée ? Tout est bon. C'est bien. Merci.

Je passe à Windhoek, où nous avons l'accord de deux sur trois conseillers consulaires. Il nous manque la réponse de M. ORENGO DE LA MAZIRE, pour une commission administrative composée de CAVALIER et ZANNIER et de Mme PAPAUX et de M. MOYON. Je ne sais pas si M. ORENGO de la MAZIRE est dans la salle. Il fait partie de votre Assemblée. S'il n'y a pas d'objection de votre part, nous passons à Yaoundé, où deux conseillers sur trois ont donné leur accord et un des trois conseillers, M. DANJOU a émis une réserve sur le deuxième titulaire, à savoir Mme MOULEN. Nous avons donc M. AUTIN et Mme MOULEN en tant que titulaires et Mme TANA-ASSIGA et M. DUPLEIX en tant que suppléants. Donc, nous avons une opposition sur un nom, avec une proposition de remplacement, mais un accord sur l'équilibre tel qu'il est là, de deux des trois conseillers consulaires. Donc, je laisse à votre jugement.

**Le Président**

Si nous restons sur la méthode d'hier, deux sur trois et aucun conseiller n'est là, nous validons pour ne pas bloquer le système.

**M. Sylvain RIQUIER**

Nous validons tel quel, très bien, je vous en remercie.

Nous passons à Pointe-Noire, pour lequel nous avons deux accords et un avis en attente. Donc, pas d'objection exprimée, mais un avis en attente de Mme BOURDET. Si on emploie la même méthode.

**Le Président**

Nous employons la même méthode.

**M. Sylvain RIQUIER**

Même méthode et donc je présume même résultat pour Brazzaville où nous avons deux accords et un avis en attente. Sauf objection de votre part.

**Le Président**

Nous validons.

**M. Sylvain RIQUIER**

Même chose, peut-être même effets étant donné que nous avons les mêmes causes pour Djibouti. Nous avons les accords des élus, sauf un, M. MEUNIER, sur la composition que vous voyez au tableau, de la commission administrative.

**Le Président**

Tout à fait, même cause, mêmes éléments, pas d'opposition, mais même résultat.

**M. Sylvain RIQUIER**

En revanche, pour Djouba, nous attendons l'avis des conseillers titulaires pour une commission qui serait composée de Mme LE BEUX et de M. DIOUF en titulaires et de Mme MIETTAUX en suppléante, avec un deuxième poste de suppléant qui n'a pas été pourvu. C'est sans doute plus difficile.

**Le Président**

S'il manque quelqu'un nous pouvons difficilement valider. Peut-on valider ? Vous êtes d'accord pour que l'on valide.

*Le Président donne la parole à M. Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI.*

**M. Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI, Conseiller élu de la circonscription « Péninsule Ibérique »**

Peut-on avoir plus de précisions sur Djibouti ?

**M. Sylvain RIQUIER**

Pardon, je remonte sur Djibouti.

**M. Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI**

Apparemment, Jean MEUNIER, qui est conseiller consulaire à Djibouti n'a pas validé la liste, parce que si je comprends bien, il reproche à la liste de ne pas respecter toutes les sensibilités.

**M. Sylvain RIQUIER**

C'est ce que je comprends effectivement.

**Le Président**

Ce n'est pas une obligation.

**M. Sylvain RIQUIER**

Ce n'est pas une obligation réglementaire. C'est bien si effectivement, on l'a. L'objectif est d'avoir quelque chose qui permet d'aboutir à un consensus sur la composition de la liste électorale, évidemment, mais ce n'est pas une obligation réglementaire. Ce n'est pas censé être une photographie des équilibres, si vous voulez.

**M. Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI**

Sait-on s'il avait proposé des gens ?

**M. Sylvain RIQUIER**

Je ne l'ai pas.

**Le Président**

Mehdi, de toute façon, si nous n'arrivons pas à un accord là-dessus, nous sommes obligés de voter, c'est la règle. De toute façon, si les accords n'ont pas eu lieu sur le terrain, c'est à l'Assemblée de trancher en votant. C'est tout.

*Le Président donne la parole à M. Bruno DELL'AQUILA.*

**M. Bruno DELL'AQUILA, Conseiller élu de la circonscription « Afrique Centrale, Australe et Orientale »**

Je suis de la circonscription en question et je suis conseiller consulaire là-bas. Je ne pense pas qu'il y ait un problème de représentation politique d'un côté ou de l'autre. Nous avons simplement fait permuter les suppléants en place de titulaires. Honnêtement, je n'ai pas d'avis particulier. Nous sommes deux conseillers sur trois à avoir approuvé ce choix.

**M. Sylvain RIQUIER**

Je retiens de ce que vous dites que l'on a dans la commission, des gens qui connaissent la communauté et qui sont à même de donner un avis circonstancié sur telle ou telle proposition de radiation. C'est cela l'important, c'est de ne pas radier à tort et à travers, nous sommes bien d'accord.

**Le Président**

Nous pouvons continuer.

**M. Sylvain RIQUIER**

Merci à vous. Nous étions sur Djouba, je ne sais pas si nous avons conclu sur Djouba. Donc, nous avons trois sièges qui sont pourvus. Le quatrième et le deuxième suppléant ne l'est pas. J'imagine que c'est très lié à la situation propre du Soudan sud. Est-ce qu'il y a une objection de votre Assemblée ? Non. C'est bon. Je vous en remercie.

Je note aussi que pour Djibouti, c'est d'accord.

Nous passons à Kampala, pour lequel nous n'avons pas eu l'avis des conseillers consulaires. Je note que sur Kampala, nous avons un point d'interrogation en deuxième titulaire. Nous allons regarder ce qu'il s'est passé. Je ne sais pas si M. DELL'AQUILA, vous êtes... Nous allons chercher la fiche, il nous manque visiblement un titulaire. C'est peut-être la raison pour laquelle nous avons un problème.

Le temps que nous trouvions le dossier, nous reviendrons par la suite sur Kampala et nous passons temporairement à Kigali. Sur Kigali, nous n'avons pas eu de réponse des conseillers consulaires, pour une commission dont nous avons les quatre membres, M. ROSSIGNOL et Mme ROUX et M. MUKEKA et Mme JEAULT en tant que suppléants. Est-ce qu'il y a une objection de votre Assemblée ? Parfait.

Nous passons à Bujumbura, même chose, nous n'avons pas de réponse des conseillers consulaires sur une commission qui est composée de ses quatre membres. Pas d'objection de votre Assemblée. Très bien. Nous passons à Harare. Sur Harare, nous avons également les quatre membres. Pas de réponse des conseillers. S'il n'y a pas d'objection de votre part, je passe à Victoria. Victoria pour lequel nous avons les quatre membres : deux accords, une abstention et une absence de réponse. Deux accords formels sur quatre, mais une abstention. Pas d'objection pour vous ? Nous passons.

Je vois que sur Abuja, on peut comprendre, il y a deux titulaires dont un membre du personnel diplomatique, mais il y a eu accord des conseillers consulaires. Je passe à Sanaa où nous avons un seul accord et deux attentes de réponse pour une commission administrative qui est entièrement constituée avec en titulaires, un agent du ministère et un gendarme. Ce n'est pas vraiment la société civile sur Sanaa.

**Le Président**

Vous validez ?

**M. Sylvain RIQUIER**

C'est validé, c'est bon pour vous ? Je vous en remercie. Avez-vous trouvé Kampala ? Sur Riyad, il y a visiblement un débat. Un changement tardif a été demandé par M. FIGUA. Sur Riyad, nous avons une commission constituée, mais un des élus demande un changement tardif et qui propose qu'un membre de l'EFIR en fasse partie.

Dans le commentaire en jaune, vous avez « absence de réponse de Mme Brigitte ALLEMAND, et non objection de M. Roland RAAD. Donc, nous avons un silence, une absence d'objection et une demande de modification partielle.

**Le Président**

Que décide l'Assemblée ? Êtes-vous pour la validation ?

**M. Sylvain RIQUIER**

Merci. Tout est bon Monsieur. Parfait. Merci.

Sur Koweït, pas d'observation particulière de la part de deux sur trois conseillers et un accord d'une des trois. Je pense que c'est bon. Nous pouvons passer à Mascate où nous attendons la réponse des conseillers consulaires. Nous avons relancé le poste. C'est bon ? Parfait. Sur Achgabat, nous avons deux accords sur trois conseillers et nous n'avons pas la réponse de M. Yves MERER. S'il n'y a pas d'objection de votre Assemblée, nous passons à Douchanbé pour lequel nous attendons la réponse

des conseillers consulaires. Nous n'avons que deux titulaires, le poste n'a pas pu trouver quatre membres pour la commission. C'est une très petite communauté, à Douchanbé, donc je crois que c'est déjà un bel effort d'avoir deux membres dans la commission administrative. S'il n'y a pas d'objection, je vous en remercie.

Je n'ai pas de commentaire sur Bagdad, donc je le soumetts à votre approbation. Nous avons une commission administrative qui est complètement constituée de quatre membres. S'il n'y a pas d'objection de votre part, nous passons à Erbil, pour lequel nous attendons la réponse des conseillers, pour lesquels nous avons trois membres de la commission administrative, deux suppléants qui sont les deux anciens titulaires ; un seul titulaire, ce qui correspond à l'ancienne structure en trois membres, mais je pense qu'il est assez compliqué de trouver quatre membres sur Erbil. S'il n'y a pas d'objection de votre part, je vous propose de passer à Wuhan, pour lequel nous avons l'accord de deux des trois conseillers consulaires et une attente de réponse de M. VERDUN. S'il n'y a pas d'objection de votre Assemblée, nous passons à Chengdu, pour lequel nous attendons la réponse des conseillers consulaires. Nous avons une commission administrative complètement constituée. Tout est bon, pas d'objection de votre Assemblée ?

Sur Pékin, en revanche, nous avons un avis négatif de M. NIZET, qui propose de remplacer par Mme Françoise ONILLON, M. Alexandre DORANGEVILLE qui est suppléant numéro 1, qui est étudiant. Sinon, nous avons un avis positif de la part des trois conseillers consulaires. Donc, je laisse à votre appréciation. Est-ce que nous validons dans l'état ? Je ne sais plus si nous avons quatre ou trois conseillers. Deux sur trois ont dit oui et M. NIZET propose de remplacer. Très bien, je vous remercie.

Nous passons à Oulan-Bator, où nous attendons la réponse des conseillers consulaires, pour une commission qui est constituée. Pas d'objection de votre part sur Oulan-Bator ? Nous passons à New-Delhi, pour lequel nous attendons la réponse de deux sur trois des conseillers consulaires et nous n'avons pas d'objection du troisième. S'il n'y a pas d'objection de votre part, nous allons valider la commission de New Delhi.

Je passe à Bombay, nous avons un accord de deux conseillers consulaires, et nous n'avons pas, malgré des relances du poste, obtenu l'avis de M. CHAZOT. S'il n'y a pas d'objection de votre part, nous allons valider Bombay. À Dacca, nous attendons la réponse des conseillers consulaires pour une commission qui est constituée. Mesdames et Messieurs RAGU, SYBILLIN, DUPARCQ et MARRE. Sans objection de votre part. Nous passons.

À Katmandou, je vous rappelle que ce poste est transformé en poste de présence diplomatique cette année et est rattaché à Delhi, nous n'avons pas eu la réponse des conseillers consulaires. S'il n'y a pas d'objection, nous validons Katmandou. Je n'ai rien sur Brunei. Brunei également sera rattaché à Singapour, dans le même mouvement que j'évoquais pour Katmandou, à la suite de sa transformation en poste de présence diplomatique. S'il n'y a pas d'objection de votre part, nous pouvons considérer comme validée cette commission qui tient ses quatre membres.

## **Le Président**

Brunei, il n'y a pas grand monde.

## **M. Sylvain RIQUIER**

Sur Manille, nous attendons la réponse des conseillers consulaires. Nous avons une commission qui est complètement constituée, qui est l'inversion de l'ancienne commission.

*(Applaudissements).*

C'est presque fini, puisqu'il nous reste Kampala, mais Kampala je vois qu'en fait nous n'avons rien dans Kampala dans nos dossiers, de façon très étrange. Kampala, nous avons rencontré le problème tout à l'heure, nous avons un point d'interrogation en deuxième titulaire, parce que c'est une simple inversion des titulaires et des suppléants, et que le poste n'a pas dû pouvoir reprendre Mme GUERARD. Si vous en êtes d'accord, nous pouvons valider.

Je vous remercie, en tout cas, de votre patience et de votre validation sur ce point certes formel, mais important comme vous le savez.

## **Le Président**

Vous vouliez nous dire quelques mots sur le remboursement des frais de campagne.

## **M. Sylvain RIQUIER**

Peut-être quelques mots effectivement, merci Monsieur le Président, sur les remboursements de frais de campagne, en tout cas les remboursements d'affiches et de bulletins. Je sais que la question a été posée par certaines et certains d'entre vous au secrétariat général. Un point d'avancement. Nous avons reçu à ce jour 144 dossiers à traiter. Sur ces 144, 120 ont fait l'objet de validation et de transmission à nos postes en vue de procéder au règlement. Les règlements vont être effectués quand ils n'ont

pas déjà été faits auprès de chacune et de chacun d'entre vous. Je ne me hasarderai pas à vous donner un délai. Cela devrait ne pas être trop long maintenant. Il est possible qu'il y ait localement – je sais que cela a pu arriver dans quelques cas – une incertitude sur le RIB, par exemple. Ce sont des choses qu'ensuite on ne maîtrise plus au niveau de l'administration centrale. Cela fait vraiment partie du dialogue entre vous et chaque poste. Il y a aujourd'hui 24 dossiers en cours.

Ce à quoi je peux vous inciter pour celles et ceux d'entre vous qui ne nous auraient pas encore transmis de dossier de demande de remboursement, c'est de le faire aussi vite que possible, parce qu'on arrive à la fin de l'année. Nous avons beau n'être qu'en octobre, administrativement et surtout budgétairement la fin de l'année intervient très, très rapidement. Ce que vous ne nous aurez pas transmis maintenant, nous pourrons le faire l'année prochaine. Mais il faut savoir que l'année budgétaire compte environ dix mois dans une année civile. Sachez-le.

Juste un point d'information, le paiement minimal accordé a été de 23 euros à ce stade. Le paiement maximal accordé a été de 3 240 euros. La moyenne des paiements est de 435 euros. Il y a donc une assez large fourchette. En tout cas, n'hésitez pas à nous les transmettre. Le plus tôt sera quand même le mieux. Si vous ne l'avez pas fait maintenant, ne tardez pas trop d'ici le début de l'année prochaine, parce que ce sont des crédits qu'il faudra mobiliser. Vous y avez droit, il n'y a pas de problème, mais le plus tôt sera le mieux. N'hésitez pas à nous faire connaître les éventuels problèmes. Vu l'administration centrale, nous ne pourrons pas faire un suivi individuel une fois que nous aurons donné les validations aux différents postes. Je retiens de cette phase qu'il s'agit certainement d'une procédure trop centralisée et que le passage par l'administration centrale pour la validation est certainement quelque chose que l'on pourra oublier la prochaine fois, et qui devra rester au niveau du poste. Je ne pense pas que cela ait une grosse valeur ajoutée. Cela consomme du temps pour tout le monde, ce n'est pas forcément très utile.

Voilà le point que je voulais faire.

#### **Le Président**

J'aurais une question très intéressée, parce que moi, j'ai complètement loupé le trait. J'attendais de recevoir une demande de l'administration me demandant de justifier mes dépenses de bulletins. Je n'ai rien reçu. Je comprends que nous pouvons les envoyer. Où pouvons-nous trouver les renseignements nécessaires ? Je suppose qu'il doit y avoir un format.

#### **M. Sylvain RIQUIER**

Le secrétariat général pourra vous transmettre la fiche que nous avons transmise aux postes et qui est à disposition de tous les candidats, mais nous pourrons vous retransmettre cette fiche synthétique qui explique toute la procédure.

#### **Le Président**

Je vous en remercie.

#### **M. Sylvain RIQUIER**

Merci de cette validation.

*(Applaudissements).*

## **MANDATS PARTICULIERS**

#### **Le Président**

Merci à vous.

Le point suivant, si les présidents de groupe sont par-là, ce serait de nous faire part des choix qui ont été faits par chaque groupe pour la répartition des postes dans les administrations diverses où nous avons des sièges. J'essaie de dire cela lentement pour permettre aux présidents de Groupe d'arriver. Nous avons validé cela hier ? Mme PIPELIER, avons-nous validé cela hier ? Non, je crois que nous avons validé la répartition, mais pas les noms.

#### **De la salle**

*(Hors micro).*

Tu as raison, Marc.

**Le Président**

Le Président a toujours raison par définition, surtout quand c'est moi. C'est quand même embêtant, Mehdi, si tu es tout seul comme Président de Groupe. M. DELL'AQUILA est là.

**Mme \***

*(Hors micro).*

Il est en réunion CFE.

**Le Président**

D'accord, pas de problème. Si vous avez les éléments, que nous soyons d'accord, qu'il n'y ait pas de litige après. L'un d'entre vous a-t-il la liste complète ou chacun va-t-il dire pour son compte ? Comment faites-vous ?

**M. \***

*(Hors micro).*

J'ai ma liste, mais je ne connais pas leur liste. J'ai les noms pour le groupe FDM-ES.

**Le Président**

Bien. Vous pouvez me les donner tous les deux si vous voulez et puis moi, je ferai la lecture. Venez me les donner et ensuite il faudrait que vous les communiquiez au secrétariat général quand même, ce serait bien, parce que vous ne l'avez pas synthétisé.

**M. \***

*(Hors micro).*

Moi, il faut peut-être que je le remette sur un papier au propre. Je peux en faire la lecture.

**Le Président**

Je vous propose d'y aller à tous les deux. Vous faites une liste complète et puis vous revenez.

*Le Président donne la parole à M. Jean-Louis MAINGUY.*

**M. Jean-Louis MAINGUY, Conseiller élu de la circonscription « Asie-Centrale et Moyen-Orient »**

Merci, Monsieur le Président.

J'aurais souhaité que mon propos soit juste liminaire avant le...

**Le Président**

Nous pouvons passer tout à l'heure. C'était juste parce que nous n'avons pas grand-chose à faire.

**M. Jean-Louis MAINGUY**

Je préfère quand même arriver juste avant le règlement intérieur, si cela ne vous dérange pas, Monsieur le Président. Merci.

**Le Président**

Très bien. La question est : qu'allons-nous faire en attendant le règlement intérieur ? Madame.

**Mme \***

*(Hors micro).*

**Le Président**

Nous avons plusieurs choses à faire, mais là, je suis un peu tout seul. Nous avons plusieurs points à aborder. Nous aurions voulu profiter de cette session, en même temps d'ailleurs que l'attribution des sièges dans ces différentes organisations, pour régler le problème de l'honorariat. Je parle de l'honorariat qui concerne nos collègues et nous-mêmes issus de l'AFE ancienne version. Cette question avait été abordée par l'ancienne AFE juste avant que nous terminions nos travaux. Il y a un grand désir de nos collègues d'être nommés – surtout ceux qui n'ont pas été réélus, bien évidemment – conseillers honoraires. La règle pour être nommé conseiller honoraire est qu'il faut avoir fait deux mandats. Mais, du fait de la réforme, le dernier mandat de certains a été écourté. Lors de notre dernière réunion du Bureau de l'AFE ancienne version, il avait été acté – mais nous n'avions pas voulu voter et anticiper sur ce que déciderait la nouvelle Assemblée, encore que nous aurions pu le faire, mais bon... - que les personnes dont le mandat avait été amputé d'une année à cause de la réforme se verraient attribuer une dérogation, puisque s'il n'y avait pas eu la réforme elles auraient mené leur mandat à terme et donc que tous ceux qui auraient fait deux ans de mandat ou un an plus le mandat écourté par la réforme se verraient attribuer, s'ils le souhaitaient, le titre de membre honoraire. Ne me demandez pas de quelle Assemblée, j'ai toujours eu une grande interrogation sur l'intérêt d'être membre honoraire d'une Assemblée qui n'existait plus, mais ce n'est pas vraiment mon souci. Êtes-vous d'accord pour que nous votions sur cette proposition que nous demanderons à mettre en forme de façon un peu plus juridique et que ce problème de l'honorariat pour ce qui est de l'ancienne Assemblée soit réglé ? Le problème de l'honorariat dans la nouvelle Assemblée fera l'objet d'un point spécifique dans notre nouveau règlement intérieur.

Martine, as-tu une interrogation là-dessus ?

**Mme Martine SCHOEPPNER, Conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie et Suisse »**

À quoi cela sert-il ?

**Le Président**

Cela sert à faire plaisir à certains collègues.

**Mme Martine SCHOEPPNER**

Mais concrètement ?

**Le Président**

Concrètement, je ne sais pas ce qu'offre l'honorariat. Mme PIPELIER, pourriez-vous nous éclairer, pour autant que vous ayez un éclairage à nous apporter, sur ce qu'apporte la qualité de membre honoraire de l'Assemblée des Français de l'étranger ?

**Mme Valérie PIPELIER**

La qualité de conseiller honoraire est purement honorifique. Elle n'apporte rien en prérogative supplémentaire.

**Le Président**

Étant donné que c'est purement honorifique, nous ne devrions pas avoir trop de difficultés à le voter.

*Le Président donne la parole à M. Bruno THÉRET.*

**M. Bruno THÉRET, Conseiller élu de la circonscription « Benelux »**

Le Président et l'Assemblée, il ne faut pas non plus banaliser l'honorariat parce que l'on a fait deux mandats. Je pense qu'il faut l'avoir mérité, avoir été présent, être engagé. C'est au Bureau de décider après en fonction des mérites d'avoir l'honorariat. Il s'agit quand même de l'honneur que l'on met. Je vois au niveau des conseillers du commerce extérieur, il doit y avoir deux mandats, plus avoir présidé, avoir été actif. Donc, je pense qu'il faut laisser au Bureau le soin de décider si on le donne ou pas, mais cela ne doit pas être automatique. L'honorariat est quelque chose en plus pour faire plaisir si l'on s'est vraiment engagé, au-delà du temps et de la qualité.

### Le Président

Nous sommes en train de parler des membres honoraires de l'ancienne Assemblée sur une décision qui avait été prise par le Bureau de l'ancienne Assemblée qui n'avait pas encore été voté. Je vous relis le projet de résolution concernant l'honorariat et ensuite nous pourrons voter. Ceux qui pensent qu'il n'y a effectivement pas lieu de le voter pour tout le monde et que ce ne doit pas être automatique, vous pourrez voter contre. Ceux qui sont pour, vous votez pour. Voilà quel est le texte du projet de résolution :

*Premièrement. Les anciens membres de l'Assemblée dont la durée des mandats a été au moins égale à douze années peuvent se voir conférer le titre de membre honoraire de l'Assemblée des Français de l'étranger par le Bureau exécutif sur proposition de l'un des membres de l'Assemblée. Par dérogation, ce titre peut être accordé aux élus ayant déjà effectué un mandat complet et dont le dernier mandat a été interrompu par une réforme ou dissolution de l'Assemblée si le second mandat a été effectué pour plus de la moitié. Ce titre est honorifique.*

Mais en ce qui concerne nos collègues de l'ancienne Assemblée, de toute façon leur mandat a été écourté, mais bien après la moitié. L'ancien Bureau avait déjà validé cela. Nous n'allons pas reprendre tous les anciens. À mon avis, le nouveau Bureau n'est pas à même de juger des capacités des membres qui sont passés. L'ancien Bureau nous a laissé cela, mais nous allons traîner cela pendant des semaines.

*Le Président donne la parole à Mme Françoise VARRIN.*

### Mme Françoise VARRIN, Conseillère élue de la circonscription « Afrique occidentale »

Je pose une question. Nous sommes une nouvelle Assemblée. Cela veut dire que nous allons ou pas élire à l'honorariat des membres d'une autre Assemblée qui est l'ancienne AFE. Faut-il en élire cette année ?

### Le Président

Nous ne pouvons pas élire à titre honoraire des membres de la nouvelle Assemblée dans la mesure où pour cela, nous repartons à zéro. En clair, il s'agit de valider une décision qui a été prise à la fin de l'année dernière, qui aurait dû être votée et qui ne l'a pas été. Tant que nous ne l'aurons pas fait, nous recevrons sans arrêt des courriels, des demandes de nos anciens collègues : « Que faisons-nous pour l'honorariat ? ».

*Le Président donne la parole à Mme Michèle GOUPIL.*

### Mme Michèle GOUPIL, Conseillère élue de la circonscription « Amérique Latine et Caraïbes »

Nous ne sommes quand même pas dans un problème gigantesque. Il s'agit de faire plaisir à quelques pauvres vieux ou quelques pauvres vieilles. Il ne nous coûte rien de leur dire oui. Un titre honoraire, que voulez-vous que je vous dise ? Ce n'est rien un titre honoraire. Faites-leur plaisir !

*(Applaudissements).*

### Le Président

Cela ne peut pas concerner le règlement intérieur de la nouvelle Assemblée, dans la mesure où nous sommes en train de parler d'un problème qui concerne des membres de l'ancienne Assemblée.

*Le Président donne la parole à M. Ryad CHELLALI.*

### M. Ryad CHELLALI, Conseiller élu de la circonscription « Europe du Sud »

Je ne vois pas en quoi il faudrait faire plaisir à des personnes.

### Mme \*

Nous allons peut-être régler la question rapidement. Je fais partie du groupe de travail sur le règlement intérieur. Peut-être que nous pouvons terminer le règlement intérieur avant d'évoquer ce genre de résolutions. Ce serait plus constructif, puisque le

projet que nous allons vous soumettre sera discuté au sein de chaque groupe. Vous pourrez donc aborder cette question et les positions de chacun pourront être exprimées.

La deuxième chose c'est qu'il est vrai que nous repartons à zéro dans cette nouvelle Assemblée. C'est la raison pour laquelle malgré la limitation des mandats, nous ne prenons pas en considération les mandats précédents. Il est donc bien qu'il y ait une séparation entre le passé et ce que nous commençons maintenant.

#### **Le Président**

Et c'est bien pour qu'il y ait une séparation entre le passé et ce que nous allons faire que je vous demande de voter aujourd'hui – oui ou non cela m'est égal – sur cette résolution et que nous soyons débarrassés de ce problème pour l'avenir.

*Le Président donne la parole à Mme Marie-José CARON.*

#### **Mme Marie-José CARON, Conseillère élue de la circonscription « Europe du Nord »**

Je veux dire aux jeunes élus que l'on ne peut pas oublier le passé. Il est vrai qu'il s'agit d'une nouvelle Assemblée, mais elle ressemble quand même pas mal à l'autre et l'on a pas mal de prérogatives qui sont les mêmes que la dernière Assemblée. Alors, arrêtons de parler de nouvelle Assemblée. Il est vrai qu'elle est basée sur un nouveau décret, elle est basée sur de nouveaux élus. Moi, je trouve qu'il ne faut jamais oublier le passé et ce qu'on fait les gens avant nous, que ce soit dans le cadre associatif ou dans la nouvelle Assemblée.

*(Applaudissements).*

J'ai juste une question qui me paraît intéressante. J'ai entendu dire que l'on allait changer le sigle de l'AFE et cela ne me paraît pas intéressant du tout.

#### **Le Président**

Ne mélangeons pas tout.

#### **Mme Marie-José CARON**

Je ne mélange pas, parce que lorsque l'on parle de nouvelle Assemblée, il ne faut surtout pas changer ce sigle qui commençait à être connu.

#### **Le Président**

C'est la deuxième partie de notre discussion.

*Le Président donne la parole à M. Predibane SIVA.*

#### **M. Predibane SIVA, Conseiller élu de la circonscription « Asie-Océanie »**

Je pense qu'il faut passer au vote, parce que si l'on parle de la nouvelle Assemblée et que l'on oublie l'histoire... N'oublions pas l'histoire de la France aussi. Je fais partie de la commission sociale et des anciens combattants, alors à ce moment-là l'on oublie aussi les anciens combattants qui se sont battus pour la France et aujourd'hui nous sommes libres. Je suis pour les anciens qui viennent ici.

*(Applaudissements).*

Je suis aussi jeune, je suis jeune élu, mais il faut respecter les anciens.

*Le Président donne la parole à M. Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI.*

#### **M. Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI, Conseiller élu de la circonscription « Péninsule Ibérique »**

J'avais juste deux remarques. La première, c'était une question. Je voulais juste savoir techniquement d'où venait la résolution, qui avait posé cette résolution. Ensuite, ma deuxième remarque... je suis totalement d'accord pour honorer les anciens et je pense que nous sommes tous d'accord pour honorer les anciens, ce n'est pas le problème. Le problème est qu'il y a la loi et il y a l'esprit de la loi. Je me suis déjà exprimé sur ce point-là, je sais que cela avait causé du remous lors de vos derniers débats lors de la préparation de la réforme. La plus grosse erreur de la réforme – et les mots ont une importance et la

sémantique est très importante – c’est de ne pas avoir changé le nom de cette Assemblée. Je sais que nos anciens élus étaient très attachés aux termes Assemblée des Français de l’étranger, mais on a dissout une ancienne Assemblée pour en créer une nouvelle tout en gardant le même nom, ce qui crée beaucoup de confusion dans l’esprit des gens. Mais l’on ne peut pas être membre honoraire d’une Assemblée qui n’existe plus. Techniquement, ce n’est pas possible. Cette disposition sera retoquée par n’importe quel tribunal. Faites ce que vous voulez, mais bon...

### **Le Président**

Pour répondre à la première partie... Mehdi, tu as posé une question, écoute ma réponse. Pour répondre à la première partie de ta question, cette proposition... Cela a été marqué comme projet de résolution, mais cette proposition a été faite par le Bureau constitué du Président et de deux Vice-Présidents, encore une fois pour régler un problème qui avait été soulevé, qui avait été acté, qui avait été décidé, mais non voté la dernière fois. J’aimerais bien que nous sortions de ce débat. Nous pouvons faire un vote en deux niveaux : qui est d’accord pour voter là-dessus, et qui n’est pas d’accord. De toute façon, si vous êtes d’accord pour voter dessus, le deuxième vote sera conforme au premier. Mais nous n’allons pas traîner cette histoire pendant 107 ans.

Êtes-vous d’accord pour que cette Assemblée se prononce sur la question de l’honorariat des membres de l’Assemblée précédente ? Qui est pour ? 36. Qui est contre ? À partir du moment où nous avons décidé que nous étions pour voter, qui est d’accord pour que nous concédions sur les bases que je vous ai lues l’honorariat aux membres de l’ancienne Assemblée qui en feraient la demande ? Vous n’avez pas compris. Je recommence. À partir du moment où nous avons décidé de voter, je vous demande de vous prononcer sur le fait que cette Assemblée décide de concéder sur les bases que je viens de vous lire, les bases de cette résolution, l’honorariat aux membres de l’ancienne Assemblée qui en feraient la demande. Est-ce clair ? Qui est pour ? Voulez-vous vraiment que nous comptions ou n’est-ce que pas la peine ? Nous pouvons faire l’économie. Qui est contre ? C’est validé, merci.

Nous pourrions maintenant passer au problème du logo. Plus que du logo, au problème de la cocarde, etc. Que l’on soit pour ou que l’on soit contre, le législateur a maintenu le titre de l’Assemblée des Français de l’étranger. Nous n’allons pas revenir là-dessus, nous n’allons pas le changer. Jusqu’à maintenant, nous avons conservé la cocarde que vous avez et le nom de l’Assemblée. La question est de savoir si nous continuons avec cette cocarde telle qu’elle est ou si nous en envisageons de la modifier. Avez-vous des opinions sur le sujet.

*Le Président donne la parole à M. Bruno DELL’AQUILA.*

### **M. Bruno DELL’AQUILA, Conseiller élu de la circonscription « Afrique Centrale, Australe et Orientale »**

Pour marquer la rupture, et nous avons bien raison de le faire puisque ce sont deux Assemblées différentes bien qu’elles aient exactement le même nom, je suggère de mettre au centre plutôt que ce logo qui ressemble... enfin, je ne sais pas ce que cela représente, soit un globe, soit deux demi-globes terrestres pour bien montrer que nous représentons le monde entier. Il s’agit bien entendu d’un avis personnel.

### **Le Président**

J’ai appris très tard, c’est-à-dire cet été, que cela représentait le monde entier, puisque les cinq petits machins bleus que l’on voit au milieu, cela représente les cinq continents. Avant de partir sur une proposition précise, la question est : gardons-nous cette cocarde ou la changeons-nous ? Parce que si vous êtes d’accord pour la garder, nous n’allons pas discuter sur ce que nous allons faire de la nouvelle. Mettons au vote, cela ira encore plus vite. Qui est d’accord pour conserver la cocarde actuelle ?

### **Mme Marie-José CARON**

Avant de voter, peut-on donner un point de vue ?

### **Le Président**

Il y a une majorité écrasante.

### **Mme Marie-José CARON**

Comme me dit Régine PRATO qui est là, cette cocarde représente aussi 60 ans de travail des gens qui ont été avant vous. En dehors de cela, elle est connue. L’Assemblée des Français de l’étranger, cela a été un énorme travail de la faire connaître. Ce logo...

**Le Président**

Marie-José, tout le monde était d'accord. Ce n'était pas la peine d'argumenter, tout le monde était d'accord pour la garder. Nous étions déjà une majorité à penser que l'on allait la garder. Après le plaidoyer de Marie-José, je pense que nous serons encore plus nombreux. Je vous demande de voter. Êtes-vous d'accord pour conserver cette cocarde ? Inutile de compter, tout le monde est d'accord. Ce point est acté.

J'ai une autre question qui est un peu plus large, qui nous concerne plus ou moins directement, mais dont nous pouvons nous emparer parce que nous sommes à la fois conseillers à l'AFE et conseillers consulaires. Nous avons notre cocarde en tant que conseillers AFE, puisque nous avons hérité de l'ancienne cocarde, etc. Mais les conseillers consulaires, eux, n'ont pas de cocarde, ils n'ont pas eu de papier à en-tête, ils n'ont pas eu de modèle. Nous non plus d'ailleurs, mais de cartes de visite, etc. Nous sommes quelques-uns à penser qu'il serait quand même pas mal que les conseillers consulaires aient tous la même identification, qu'il n'y en ait pas qui aient des cocardes avec RF au milieu, d'autres avec...

*(Applaudissements).*

Ai-je dit quelque chose qu'il ne fallait pas ? Remarquez que dans le modèle que j'avais proposé, j'avais mis RF au milieu. Qu'il y en ait certaines avec des... Peu importe qu'il y ait RF ou pas au milieu, mais que tous aient la même. Je ne sais pas comment nous pouvons faire pour nous emparer de ce sujet, mais si cette Assemblée veut le faire, elle peut le faire. Nous pouvons ensuite demander au secrétariat général et au ministère des affaires étrangères de proposer une uniformisation des cocardes à tous les conseillers consulaires. Nous, nous aurions éventuellement deux cocardes suivant que nous sommes dans l'une ou l'autre des fonctions.

*Le Président donne la parole à M. Jean-Louis MAINGUY.*

**M. Jean-Louis MAINGUY**

Monsieur le Président,

Il me semble que le logo des conseillers consulaires existe déjà. Je l'ai vu. Il s'agit exactement de la même cocarde que la nôtre, mais au lieu de cette forme bleue et jaune qui est à l'intérieur, il y a une Marianne. C'est plutôt un bonnet phrygien. Excusez-moi, ce n'est pas même une Marianne, c'est un bonnet phrygien. Et au lieu d'avoir un cercle tout autour, il s'agit d'un pentagone ou d'un octogone. Il est absolument certain que le logo a déjà été dessiné et, semble-t-il, approuvé par les instances. Je ne sais pas par qui, mais lorsque j'ai posé la question chez Arthus-Bertrand on m'a dit qu'il existait et qu'il était en fabrication.

**Le Président**

Pour ce que j'en sais, il s'agit d'une initiative isolée de certains groupes. Il n'y a pas eu de discussion généralisée sur la création d'une cocarde. Mme PIPELIER confirme. Cela m'est égal qu'il y ait un bonnet phrygien, mais s'ils ont un bonnet phrygien, je veux que nous revenions sur celle-là et que nous mettions la Marianne au milieu. Même s'il y a quelque chose qui est en cours en ce moment, nous pourrions quand même faire une autre résolution ou une demande – cela peut être un courrier peu importe, nous ne sommes pas obligés de le formaliser – demandant que cela soit uniformisé. Êtes-vous d'accord là-dessus ? Après, nous ferons des propositions. Ou nous pouvons décider que quelques-uns d'entre nous qui ont des talents de graphiste fassent des propositions. Mais êtes-vous d'accord pour que nous demandions que ce soit uniformisé, pour qu'il n'y en ait pas qui soit de deux centimètres de large, d'autres toutes petites, etc. Nous pouvons avancer avec cela. Bien.

Les personnes qui étaient parties travailler sur le listing sont-elles revenues ?

*Le Président donne la parole à Mme Michèle GOUPIL.*

**Mme Michèle GOUPIL**

J'ai eu une absence à propos de l'uniformisation.

**Le Président**

Pour les femmes, c'est un petit chemisier blanc et la jupe plissée bleue.

**Mme Michèle GOUPIL**

Non, mais je veux dire par là que les conseillers de l'AFE aiment beaucoup leur cocarde. Donc, les conseillers consulaires peuvent avoir leur cocarde. Ce n'est pas la même.

**Le Président**

Tu n'as pas entendu la fin.

**Mme Michèle GOUPIL**

Je n'ai pas entendu, j'ai été dissipée. Excusez-moi.

**Le Président**

Nous proposons qu'au moins au niveau des conseillers consulaires il y ait une uniformisation des cocardes, sachant déjà que nous avons la nôtre et que nous pourrions éventuellement en avoir deux, et puis en changer ou garder celle qui vous plaît le plus, comme quand vous avez des décorations, l'on n'est pas censé en porter deux. L'on en porte une, la plus élevée, celle que l'on préfère, etc.

*Le Président donne la parole à M. Bruno THERET.*

**M. Bruno THERET**

Président, il serait quand même intéressant, compte tenu de l'intérêt de l'institution, où l'on est une Assemblée, d'avoir une charte graphique au niveau du courrier, des cartes de visite, des logos et autres. Je trouve inadmissible que nous n'en ayons pas.

**Le Président**

Tout à fait. Nous en avons une avant et effectivement nous devrions en avoir une aujourd'hui. Mais cela, c'est conseiller consulaire, ce n'est pas AFE. Vous me parlez des conseillers consulaires. Nous sommes en train de parler de la charte graphique de l'Assemblée pour l'instant. Je pense que pour la charte graphique de l'Assemblée, nous pourrions nous inspirer de l'ancienne charte graphique en enlevant tout bêtement la Marianne.

**M. \***

Il me semble que dans l'ancienne Assemblée il y avait un groupe communication qui avait été mis en place.

**Le Président**

Tout à fait.

**M. \***

Comment se met-il en place cette année ?

**Le Président**

Nous devons en parler tout à l'heure sur la communication et le renouvellement du site internet, ce que nous attendons du site Internet.

**M. \***

Nous le laissons s'occuper de cela.

**Le Président**

Nous pouvons le laisser s'occuper de cela, mais il va falloir constituer ce groupe de communication. Nous en avons parlé, je ne sais pas trop ce que c'est devenu. Si nous sommes d'accord là-dessus, nous pouvons décider que nous allons faire un petit groupe de communication qui va s'occuper de ce problème de charte graphique.

Nadine, tu as quelque chose qui a été communiqué par un consulat.

**Mme Nadine FOUQUES-WEISS, Conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie et Suisse »**

En fait, j'ai reçu cette semaine une communication de cartes de visite de la part du consulat avec un logo modélisé. C'est un rond. Le rond est rouge.

**Le Président**

C'est la cocarde des maires en fait.

**Mme Nadine FOUQUES-WEISS**

Il est marqué conseiller consulaire. Au milieu, tout est bleu et il est marqué RF, République française. J'ai reçu cela officiellement de la part du consulat tout de même.

**Le Président**

Ce qui serait intéressant, c'est de savoir qui a officialisé cela auprès des consulats.

*Le Président donne la parole à Mme Valérie PIPELIER.*

**Mme Valérie PIPELIER**

Je voudrais vraiment confirmer que ce modèle ne vient pas de l'administration centrale, ni du secrétariat général ni de la direction des Français à l'étranger. Cela est sûr. Il s'agit donc d'une initiative individuelle.

**Le Président**

Je pense que nous avons terminé avec le logo, les cocardes, le groupe de communication.

La liste des postes est-elle prête ? Où sont-ils passés ? Peut-être que l'Assemblée pourrait en avoir communication. Cela correspond-il à ce que vous aviez décidé ? Je suppose. Si cela leur va bien, cela me va bien. Avez-vous pu en prendre connaissance ? Cela correspond à ce qui avait été décidé en termes de répartition. Nous le validons. Pas d'objection ? Qui est contre ? Personne. C'est validé.

J'ai une demande de la part de la commission de la sécurité. Plutôt que de vous exposer ce qu'ils souhaitaient, je préfère que le Président vous l'expose lui-même.

**M. Jean-François BERTE, Conseiller élu de la circonscription « Péninsule Ibérique »**

Il s'agit d'une demande qui va sûrement être acceptée, j'espère, sans problème.

La commission de la sécurité s'appelle actuellement la commission de la sécurité et de la spoliation des biens. Deux membres de notre commission ont très justement fait valoir que non seulement ce n'était pas très joli, pas euphonique, mais en plus que cela pouvait laisser supposer que l'on ne s'occupait que des biens. Nous proposons d'appeler cette commission, la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens. Ce n'est pas de moi.

**Le Président**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Tout le monde est d'accord. La proposition de la commission est acceptée.

*(Applaudissements).*

**M. Jean-François BERTE**

Je vous remercie.

## PROJET D'ORDRE DU JOUR POUR LA SESSION D'AVRIL 2015

### Le Président

À part le règlement intérieur et le projet d'ordre du jour de la semaine prochaine, nous avons fait à peu près le tour de la semaine prochaine... Vous voyez, j'ai tellement envie de vous retrouver ! Quel cri du cœur ! Hélas, ce ne sera pas la semaine prochaine. Nos collègues qui travaillent sur le règlement intérieur, de toute évidence, sont toujours en train de travailler, parce qu'ils ne sont pas remontés jusqu'à nous. En attendant, je vais vous proposer le projet d'ordre du jour qui a été validé au niveau du Bureau élargi ce matin. Je reviens sur la notion de Bureau élargi et sur le pourquoi nous avons fait cela en Bureau élargi. Le Bureau de l'Assemblée, vous le savez, est constitué du Président, des deux Vice-Présidents et des six collègues qui ont été élus à ce bureau. Nous avons pensé que pour ce qui concernait le programme de notre Assemblée, il était intéressant et nécessaire d'y adjoindre les Présidents des commissions, parce qu'il est quand même difficile de faire un programme cohérent sans avoir les Présidents de commission et leurs propositions, leurs suggestions ainsi que les Présidents de Groupe pour maintenir toujours un certain équilibre dans nos propositions. C'est donc ce qui a été fait ce matin. Dans la proposition que nous allons vous proposer, nous avons essayé de tenir compte de l'expérience du passé, de ce qui avait marché, mais encore plus de ce qui ne marchait pas. Dans ce qui ne marchait pas, nous avons constaté qu'il manquait un travail de fond dans les commissions par manque de temps, puisque les commissions recevaient des invités, et ensuite, n'avaient globalement qu'une demi-journée pour faire des vœux, des motions, présenter le rapport. Au niveau du rapport, vous vous en souvenez, quand nous avons voté sur le bureau des commissions, nous n'avons pas voté au-delà d'un Président et d'un Vice-Président, laissant à toute commission le loisir de s'organiser comme elle le souhaitait. Et nous avons suggéré que les commissions se dotent de rapporteurs thématiques qui, au sein des commissions, pourraient s'emparer d'un sujet et travailler plus à fond ce sujet avec les membres des commissions qu'ils souhaiteraient. Ce matin, nous avons donc pensé laisser plus de temps aux commissions pour qu'elles puissent, d'une part, recevoir des invités, et d'autre part conserver du temps pour travailler, en tant que commission, tous les membres de la commission entre eux. Il nous restera, lors de la prochaine session, à régler quelques problèmes administratifs dont la validation du règlement intérieur. Et donc, nous vous proposons de consacrer la matinée du lundi à ces problèmes administratifs.

Nous avons également pensé sur proposition du secrétariat général qu'il serait intéressant d'avoir peut-être des formations sur un certain nombre de sujets, par exemple pour les nouveaux et même pour certains anciens, je suis sûr qu'ils y trouveraient tout bénéfice, les règles de participation aux commissions locales des bourses, les commissions d'acceptation à la CFE, etc., etc. Et donc, nous conserverions le lundi après-midi pour ces formations sur des thèmes qui seraient proposés par vous-mêmes à travers vos commissions, à travers vos Présidents de Groupe. Nous consacrerions ensuite le mardi, le mercredi et le jeudi matin au travail en commissions. Nous suggérons que les commissions ne se surchargent pas d'invités, mais après tout, c'est à chaque commission de gérer la façon dont elle souhaite travailler. Le jeudi après-midi, nous le consacrerions aux questions. Il reste encore à réfléchir sur la façon dont nous allons organiser ces questions, l'idée étant, comme nous l'avons dit ce matin, d'éviter que ne soient débattues en plénière des questions spécifiques de tel ou tel point. Ces questions pourraient être envoyées directement à l'administration, avoir une réponse directe, et si éventuellement, la réponse peut être utile à l'ensemble de l'Assemblée, on la communiquerait à l'Assemblée, sinon, elle resterait entre l'organisme qui répond et la personne qui a posé cette question. Cela serait pour le jeudi après-midi. Le vendredi, nous le consacrerions pour éventuellement des invités en plénière, cela n'est pas encore tout à fait très clair, mais également à la présentation d'une synthèse du rapport des travaux des commissions. Quand nous parlons d'une synthèse des travaux des commissions, l'idée est qu'il s'agisse vraiment d'une synthèse plutôt destinée à indiquer aux autres membres de l'AFE qui ne font pas partie de la commission, ce sur quoi la commission a travaillé pour qu'ils puissent intervenir auprès de la commission s'il y a des points particuliers qui les intéressent, s'ils ont des apports à y faire, le rapport étant fait par la suite et publié sur le site de notre Assemblée.

Voilà en gros le schéma que nous avons proposé. Il reste à réfléchir, et nous pensons y réfléchir au niveau du Bureau élargi dans les semaines qui viennent sur la façon dont nous allons articuler nos travaux avec l'administration, avec les parlementaires afin que nos travaux ne restent pas des rapports virtuellement stockés dans une base de données. L'expérience passée nous a montré que ce n'est que quand les sujets que nous traitions étaient pris en main par nos parlementaires qu'il y avait des suites et des retombées pour l'essentiel. Il faut donc que nous imaginions la façon de travailler avec nos parlementaires qui, je vous le rappelle, ne sont plus membres de l'Assemblée. Voilà ce que nous vous proposons comme schéma pour la prochaine session qui, de mémoire, devrait se tenir la semaine du 16 au 20 mars. Pourquoi cette date du 16 au 20 mars ? C'est pour tenir compte des réunions de certaines institutions ou organisations dans lesquelles nous avons des sièges qui débloquent des crédits et qui ont l'habitude de tenir leur réunion au mois de mars et dont on ne peut pas changer les habitudes ou si on les change en ce qui concerne par exemple la commission nationale emploi, formation, c'est déjà très long entre le moment où ils votent les crédits et où ils les attribuent. Si nous le reculons encore en leur demandant de reculer au mois d'avril, parce que nous nous réunirons en avril, cela va être plus compliqué. Donc, pour l'instant, nous nous sommes recalés sur leur date. Et les commissions de bourses se tiennent en avril. Voilà déjà la façon dont nous envisageons la prochaine session. Nous sommes prêts à répondre à

vos questions si vous en avez, à vos objections avec très mauvaise volonté si vous en avez. Ou alors, si vous voulez, comme apparemment, le groupe de travail sur le règlement intérieur souhaiterait vous faire une déclaration tout de suite, et on pourrait reprendre les questions après, pendant quelques minutes.

### **M. Jean-Louis MAINGUY, Conseiller élu de la circonscription « Asie Centrale et Moyen-Orient »**

Tout à l'heure, vous m'aviez proposé de prendre la parole, j'avais dit juste avant le règlement intérieur. Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, avant d'aborder le point qui vient d'être effectivement nommé, qui n'est autre que le règlement intérieur qui mettra en place les règles de fonctionnement de notre Assemblée, permettez-moi d'aborder peut-être l'esprit du fonctionnement de notre jeune Assemblée. Il y a la loi, il y a la foi. C'est plutôt ce dernier volet que je souhaiterais aborder. En quelques jours de fonctionnement, nous avons pu constater nécessairement une grande différence entre l'ancienne AFE pour ceux qui l'ont connue, ceux qui l'ont vécue et cette nouvelle instance. Je m'arrêterai sur une différence majeure qui est la politisation de notre Assemblée, et c'est une politisation qui ne peut pas passer inaperçue bien sûr. Les certitudes partisanses sont peut-être – mais c'est un avis tout à fait personnel – un peu trop rigides lorsqu'elles sont vécues dans le contexte de notre Assemblée. Elles peuvent être même mal comprises ou prises pour de l'agressivité. Il ne s'agit plus pour nous de nous battre pour exister au sein de notre Assemblée, nous existons tous avec toutes nos différences et toutes nos couleurs politiques et autres. Il s'agit en fait, non pas d'un combat partisan, mais d'une nouvelle synergie qui serait à créer. Il s'agit surtout d'une conviction commune que nous avons tous en commun : cette conviction qui est celle d'être au service des intérêts et des droits, des 2,5 millions de Français résidant hors de France. Les chapelles sénatoriales de l'ancienne AFE doivent-elles obligatoirement être remplacées par une omniprésence sans souplesse des partis politiques au sein de notre Assemblée ? Les clivages des courants du centre, de droite, de gauche, vous le savez, n'intéressent pas, ou en tout cas, pas la grande majorité des Français de l'étranger, là où ils vivent dans les pays de l'expatriation qu'ils ont choisi. Ce qui les intéresse, c'est tout d'abord la défense de leurs droits pour qu'ils deviennent ou redeviennent des citoyens à part entière. Et c'est là peut-être la clé principale de notre combat. C'est en tout cas notre raison d'être au sein de cette Assemblée. Et si nous voulons être performants pour les six prochaines années, je pense qu'il serait bon que nous puissions oublier ou tout au moins que nous puissions mettre en sourdine, en veilleuse, notre activisme partisan car cette Assemblée fait de nous des élus et non des militants, et la différence est très grande. Pour mieux comprendre là où nous allons, il faudrait peut-être se rappeler de là où nous venons. Pourquoi renier nos origines associatives ? En près de 70 ans d'existence, le Conseil supérieur des Français de l'étranger et l'ancienne AFE ont pu être le reflet des terrains de l'expatriation à cause de l'implication associative de celles-ci. Les partis politiques passent et se transforment. Le monde associatif demeure. Le monde associatif est formé, comme son nom l'indique, de citoyens ayant décidé de s'associer autour de certaines valeurs auxquelles il croit. Les partis politiques sont formés comme le nom l'indique aussi de partisans qui militent pour une idéologie, pour un système, pour un courant. Peut-être est-ce là une comparaison simpliste et un raccourci, mais vous l'aurez compris, la différence est majeure. L'une permet un dialogue, une ouverture à l'autre dans sa différence. L'autre peut conduire à un affrontement légitime, mais en tout cas difficile à concevoir pour la bonne marche et le bon fonctionnement, fonctionnement harmonieux en tout cas d'une Assemblée comme la nôtre.

Alors, que voulons-nous ? Faire avancer le monde de l'expatriation à coup de batailles ou à travers un canevas de dialogues ? Mettons un peu plus de sérénité et peut-être aussi un peu plus de respect entre nous tous, toutes générations confondues pour que nous puissions faire de ces onze prochaines rencontres – notre Assemblée ne vivra que douze rencontres au total en six ans – un lieu de travail, un lieu de réflexion, un lieu d'innovation pour tous les Français résidant hors de France. Nous avons, de par notre élection à cette Assemblée des comptes à rendre, non pas à nos partis politiques, mais à celles et ceux qui nous ont confié ce mandat. Et dans le mot « confier », il y a « confiance ». Il ne nous est pas permis de trahir cette confiance. Merci.

*(Applaudissements).*

### **Le Président**

M. MAINGUY, je vous remercie pour votre intervention. Quant à moi, ce que je souhaite, c'est que cette Assemblée travaille dans le respect de l'écoute et de la tolérance, l'écoute de l'autre, le respect de ses convictions et de ses opinions. Je pense que le groupe de travail que nous avons fait pour travailler sur le règlement intérieur ainsi que la méthode que nous avons mise en place et que nous allons vous proposer pour sa validation devraient répondre tout à la fois à ce que vous venez de nous déclarer et à ce que je souhaite faire. Je vous remercie.

*(Applaudissements).*

*Le Président donne la parole à Mme Martine SCHOEPPNER.*

**Mme Martine SCHOEPPNER**

Au risque de vous décevoir, nous ne sommes malheureusement pas tous rentrés de nouveau dans la salle pour vous livrer un document, puisque nous n'avons pas terminé, nous essayons vraiment de présenter les choses le plus clairement et le plus pédagogiquement possible donc, cela demande un petit peu plus de travail, tout cela pour éviter que l'on en reparle pendant trois jours à la prochaine session. Nous ne vous le présenterons pas ce soir et je rappelle que le RI fixe le fonctionnement de l'AFE et rien d'autre. Nous sommes rentrés en salle, parce que nous avons été avertis qu'il y avait eu une résolution de votée. Or, nous sommes maintenant une Assemblée.

**Le Président**

Nous ne revenons pas sur la chose votée, nous passons au point suivant.

**Mme Martine SCHOEPPNER**

Tu ne sais pas ce que je vais dire, je ne te dis pas de revenir dessus, sûrement pas ! Simplement, si l'on veut que ce soit validé, c'est ce que l'on est venu nous rapporter, il a été utilisé le mot de « résolution », de « recommandation », je ne sais pas exactement, et c'est là qu'il y a le problème. L'Assemblée est souveraine donc, vous pouvez très bien dire : « L'Assemblée propose – je crois que c'était sur l'honorariat et j'y suis favorable – l'honorariat, etc., pour le nombre de personnes, et donner toutes les personnes », mais on ne peut en aucun cas, faire encore cette séance, une résolution, une recommandation ou quoi que ce soit, parce que ceci requiert un certain formalisme, et on ne peut pas encore les faire. Mais cela ne change rien à ce que vous avez voté, je vous rassure, mais l'on est venus nous chercher exprès pour cela donc, nous vous l'avons dit.

**Le Président**

Vous avez compris que vous avez là l'affrontement, entre guillemets, de deux perceptions, la mienne, c'est que quand il n'y a pas de règlement, l'on fait ce que l'on veut, et le règlement s'adapte.

*(Applaudissements).*

**Mme Martine SCHOEPPNER**

Moi, je veux bien.

**Le Président**

C'est une plaisanterie. Rien ne nous interdit pour l'instant de prendre cette décision, puisqu'il n'y a pas de règlement intérieur qui nous l'interdit. Si le terme de résolution n'est pas bon, changeons-le et appelons-le autrement.

**Mme Martine SCHOEPPNER**

Voilà, c'est tout.

**Le Président**

Qui de vous deux nous explique la façon dont nous allons continuer à travailler sur le règlement intérieur ?

**Mme Martine SCHOEPPNER**

Nous essayons de finaliser notre texte, vraiment, le plus rapidement possible, et les Groupes et ceux qui ne sont pas affiliés à des Groupes, vous recevrez tout cela de façon à ce que chacun puisse faire entre les deux sessions toutes les remarques, etc., refaire des propositions rédigées, et pas seulement dire : « on n'est pas d'accord », ce n'est pas suffisant, puisqu'ensuite, nous puissions avoir, quand nous en discuterons : « proposition 1, proposition 2 », et voter, parce que sinon, nous risquons d'y repasser quatre jours.

*Le Président donne la parole à M. Georges-Francis SEINGRY.*

**M. Georges-Francis SEINGRY, Conseiller élu de la circonscription « Benelux »**

Pour apporter une précision complémentaire, nous allons essayer de finaliser dans les tous prochains jours – je parle sous couvert de mes collègues de ce groupe de travail – ce texte que nous n'avons pas réussi à finaliser. Nous l'enverrons au Bureau

qui le retransmettra aux groupes. Nous demanderons aux groupes de faire part de leurs observations et d'y répondre dans un délai de deux mois pour que l'on puisse collationner et essayer de trouver une version qui soit acceptable par tous les groupes et pour que quand on arrivera à la session de mars, nous puissions voter en bloc ce règlement d'ordre intérieur et non pas de nouveau passer deux jours dessus à en discuter tous les éléments. Voilà un petit peu notre proposition. Je pense que mes collègues sont d'accord là-dessus. Nous en avons parlé entre nous.

#### **Le Président**

Si M. PITON veut dire quelque chose, à condition qu'il se lève.

#### **M. Olivier PITON, Conseiller élu de la circonscription « Etats-Unis d'Amérique »**

Je ne voudrais pas insister, les deux Vice-Présidents ont parfaitement parlé. Juste un tout petit mot d'explication vraiment extrêmement court. D'abord, le groupe de travail qui est composé de manière paritaire de chacun des trois Groupes travaille extrêmement bien. Il travaille tellement bien qu'il a estimé qu'il ne pouvait pas réaliser le travail qui lui avait été confié en un temps aussi court tout simplement, parce que nous estimons qu'il est absolument indispensable de ne pas faire un copier-coller du règlement intérieur précédent et que je pense que nous avons tous intérêt à prendre notre temps et à vous soumettre évidemment une série de propositions qui vous semblera être à la fois innovante et en même temps raisonnable. Cela, c'est le premier point.

Le deuxième point, c'est que comme l'a dit le Vice-Président, nous allons vous proposer de travailler sous forme d'amendements. C'est très simple, vous allez recevoir le texte de la proposition. Vous aurez une colonne blanche en face, et vous aurez la possibilité d'amender comme vous le souhaitez, de la manière dont vous le souhaitez, que ce soit par un travail de Groupe ou que ce soit à titre individuel le texte qui nous reviendra et nous en tiendrons évidemment compte. Cela, c'est le point suivant.

Et le troisième point, bien évidemment, Monsieur le Président, en l'absence de règlement intérieur, c'est avec une énorme évidence et un immense plaisir que bien évidemment, l'Assemblée vote ce qu'elle souhaite et comme elle le souhaite.

#### **Le Président**

Je vous remercie, et en tout cas, merci pour le travail que vous êtes en train de faire et cette compréhension que vous avez eue et que vous avez de dire : « il faut se donner le temps de faire un règlement intérieur pour ne pas, pris par le temps, rester sur un copier-coller de l'ancien règlement intérieur ». Je vous en remercie.

#### **M. Olivier PITON**

Et pardonnez-moi, Monsieur le Président. Je profite du fait que l'on n'ait pas de règlement intérieur pour soumettre à l'Assemblée ce qui avait été voté et ce qui a été proposé à l'unanimité par la commission des lois, des règlements, et de la protection consulaire ce matin, c'est un changement de nom. Je ne vais pas rentrer dans les détails. Nous souhaiterions pouvoir désormais appeler cette commission la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires donc, enlever le mot « protection » et le remplacer par le mot « affaires ». Ce point a été voté à l'unanimité de nos collègues, je crois, pour des soucis de cohérence avec au moins l'une des autres commissions. Puisqu'il n'y a pas de règlement intérieur, nous souhaiterions pouvoir la mettre aux voix dès maintenant. Merci.

#### **Le Président**

C'est l'avantage de la flexibilité. Qui est contre cette proposition de changement de nom ? Qui s'abstient ? Ce changement de nom est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

*(Applaudissements).*

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

Ne partez pas. Le point suivant, je pense que c'est l'intervention de M. CHAPUIS sur le système de communication Diplomatie. Et nous pourrions éventuellement parler du site internet de l'AFE également en suivant ou en tout cas, amorcer une discussion sur ce site internet, puisqu'il faut renouveler l'appel d'offres et qu'il serait intéressant à ce moment-là que dans un délai très bref, nous soyons en mesure de communiquer au secrétariat général ce que nous souhaiterions avoir sur ce site internet. M. CHAPUIS, je suis désolé que nous vous ayons fait patienter un tout petit peu, mais comme vous l'avez compris, nous sommes une Assemblée qui est encore en formation, en gestation, en organisation. Je vous laisse la parole.

**INTERVENTION DE M. NICOLAS CHAPUIS, DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION****M. Nicolas CHAPUIS, DSI du ministère des affaires étrangères et du développement international**

Monsieur le Président,

Tout d'abord, merci de m'avoir convié à cette tribune. Merci à vous tous, en cette fin d'après-midi, d'avoir encore la patience d'écouter un représentant de l'administration, mais vous aviez, je crois, souhaité ce matin, à la suite de l'intervention de Laurence HAGUENAUER, avoir quelques précisions sur la manière dont le portail Diplomatie pourrait servir vos intérêts et surtout votre communication avec les postes diplomatiques et consulaires. Je vais être très bref, et je suis prêt à répondre à toute question que vous auriez. Ce que l'on m'a demandé de faire, c'est de vous expliquer comme cela marche. Donc, je ne vais pas faire de théorie, mais je vais être dans le pratico-pratique. Diplomatie est une application d'État qui, depuis le 1er juillet 2014, c'est-à-dire depuis un peu plus de trois mois maintenant, a remplacé ce qui était autrefois – vous en avez tous, au moins entendu parler – le télégramme diplomatique. Donc, le télégramme diplomatique, ancienne manière n'existe plus, et le portail permet désormais à l'ensemble des administrations de l'État, les opérateurs, de correspondre avec les postes diplomatiques et consulaires. L'intérêt de ce portail, c'est qu'il repose sur les nouveaux usages numériques. Il est accessible complètement en mobilité, y compris sur une tablette. Il permet de faire ce que vous faites déjà, les uns ou les autres, dans vos usages privés sur des applications comme Google + ou Facebook ou Twitter. C'est un réseau social, et comme dans tout réseau social, il est construit sur la base de communautés. Cela peut paraître un peu étrange de concevoir l'État sous forme communautaire, mais c'est ce que nous avons fait, et c'est ce qui a été d'ailleurs primé au titre de la modernisation de l'action publique comme un geste majeur d'innovation dans l'État, puisque désormais, il n'y a plus de frontière entre un poste diplomatique et une administration centrale. Il n'y a plus de silo, il n'y a plus de système d'information cloisonné. L'interministérialité est complète, et on peut ainsi faire circuler une correspondance sans barrière entre le ministère de l'économie et des finances, les affaires étrangères, la justice, l'intérieur, et tout poste diplomatique et consulaire, tout opérateur. Ubifrance est à bord, Campus France est à bord, l'Alliance française le sera bientôt et ainsi de suite.

Puisque nous avons un tel outil désormais, le ministre, Laurent FABIUS a souhaité que cet outil puisse être mis au service de l'ensemble des acteurs de la relation internationale, y compris ceux qui ne dépendent pas de l'État. Dans le droit fil des instructions du Gouvernement sur la transparence de l'action publique et de la transition numérique de l'État, il est prévu, et j'avais eu la chance et l'honneur d'ailleurs, d'en informer certains d'entre vous lors d'une commission il y a un peu plus d'un an si je me rappelle bien. Il est prévu, et je vous le confirme que les élus des Français à l'étranger seront conviés sur le portail. La question est : quand et comment ? Quand, sans doute au début de l'année prochaine. Il nous faut en effet, encore bâtir une solution sécurisée d'authentification qui nous est réclamée par l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information qui n'aime pas beaucoup l'idée que le portail de la correspondance diplomatique soit accessible via internet. Donc, il va falloir que nous trouvions le système. Nous l'avons en fait, trouvé, mais il faut que nous le développiions pour que vous puissiez, de chez vous, en voyage, sur n'importe quel terminal, accéder au portail pour pouvoir communiquer avec vos consuls, vos ambassadeurs. Je touche du bois, mais cela, normalement, devrait être possible à partir du mois de janvier 2015. Une fois que vous pouvez vous connecter, vous serez enrôlés dans une communauté. Ce seront nos consulats, nos ambassades qui formeront les communautés d'intérêt où vous serez associés. Ces communautés d'intérêt sont évidemment sur les affaires que vous traitez, l'ensemble des affaires sur lesquelles vous avez des compétences. Et la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire est évidemment leader dans ce fait, c'est pour cela que Laurence vous en parlé ce matin.

Une communauté d'intérêt, c'est un groupe de personnes qui partagent des centres d'intérêt. Donc, dans les communautés où vous serez invités, pays par pays ou poste par poste, selon les cas, comme vous faites en réunion physique, vous aurez la possibilité d'avoir un espace numérique virtuel sur lequel vous pourrez essentiellement partager de l'information. L'idée est que vous pourrez, comme cela, avoir un dialogue peut-être plus étroit, plus fourni, plus régulier avec l'administration sans dépendre des réunions physiques. Cela permettra également à l'administration de mettre à votre disposition, sur cet espace numérique et autrement que par mail et dans un périmètre sécurisé l'ensemble des documents qui vous sont adressés ou sur lesquels votre avis est sollicité. Cela vous permettra également d'obtenir si vous le souhaitez, parce que ces espaces seront ouvert à des personnalités qualifiées, intéressées par les affaires consulaires, d'alimenter, encore une fois si vous le souhaitez, une base de connaissances partagées, c'est ce que l'on appelle un Wiki ou de tenir un blog en tant qu' élu des Français de l'étranger, bref, de mieux partager les informations qui sont utiles à vos travaux.

QUESTIONS-REponses**Le Président**

Merci beaucoup pour ces explications. Si j'ai bien compris, vous pourriez, sur cet espace, peut-être, mettre en place également des groupes d'échanges dédiés à certains groupes de travail de notre Assemblée. Je crois que j'avais vu quelqu'un me demander la parole.

*Le Président donne la parole à M. Bruno DELL'AQUILA.*

**M. Bruno DELL'AQUILA**

Si j'ai bien compris, ce ne sont pas des informations cryptées en tout cas. Ce sera sécurisé ou pas ? Pour tout ce qui est TD, évidemment, cela le sera, mais...

**M. Nicolas CHAPUIS**

Le portail a deux niveaux de sécurité. Il a un niveau diffusion restreinte qui comporte la correspondance diplomatique la plus sensible et qui naturellement, ne vous sera pas accessible ne serait-ce que pour des raisons techniques, parce que l'on ne peut pas faire circuler de diffusion restreinte sur Internet. En revanche, tout ce qui est non-protégé, permettez-moi cet exercice de sémantique, non-protégé dans la réglementation française veut dire protégé. Il n'y a que l'administration française pour inventer des choses de ce genre. En anglais, c'est « official », mais ce n'est pas diffusion restreinte. Mais ces documents officiels que vous recevez d'ores et déjà des consulats, aujourd'hui par courriel ou par la Poste, pourront être mis à votre disposition dans ces espaces et vous-mêmes, vous pourrez produire de l'information à l'intérieur de ces espaces, mais également en mode non-protégé. Donc, si l'administration le souhaite, mais c'est évidemment la responsabilité des ambassadeurs et des consuls, ils pourront vous communiquer à l'intérieur de ces espaces des correspondances diplomatiques ayant trait aux questions qui vous intéressent et les partager avec vous dans ces espaces. Mais de notre point de vue, ces communautés d'intérêt sont surtout le lieu d'élaboration de nouveaux documents, de nouveaux textes, de nouvelles formes d'expression qui permettent des échanges.

**M. Bruno DELL'AQUILA**

Et je vais sans doute dire une ânerie, mais est-ce que cela peut servir de canal aussi à des téléconférences ?

**M. Nicolas CHAPUIS**

Pas encore, parce que nous n'avons pas outillé pour l'instant de la visioconférence sur le poste de travail, mais c'est un projet que nous avons, mais plutôt à l'horizon 2016-2017. Je ne vous cacherais pas que depuis trois mois, ma principale inquiétude porte sur la capacité des tuyaux à embarquer ces flux d'information considérables, parce que nous avons unifié dans Diplomatie non seulement ce qui était autrefois le télégramme, mais également tous les flux papier et tous les flux courriel qui sont maintenant intégrés. Donc, c'est plusieurs dizaines de milliers de documents. Nous produisons actuellement, dans Diplomatie, plus de 1000 documents par jour. Vous comprenez qu'avant de mettre de la vidéo, de l'image ou du son sur Diplomatie, nous serons prudents.

*Le Président donne la parole à M. Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI.*

**M. Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI**

Moi, je voulais juste prendre la parole deux minutes pour m'excuser au nom des conseillers, parce que Monsieur s'est déplacé pour venir nous voir un vendredi à 16 h 30, et je déplore qu'il y ait très peu de monde dans la salle. Je voulais vous présenter mes excuses au nom de tous les conseillers.

*(Applaudissements).*

**M. Nicolas CHAPUIS**

Je vous en prie.

**Le Président**

Merci Mehdi. M. CHAPUIS, merci pour cette présentation.

Je suis certain que vous serez réinvité par des commissions, parce que je me souviens de tout l'intérêt que nous avons trouvé à votre communication lorsque nous vous avons reçu pour parler de la dématérialisation des actes, etc. Et Monsieur CHAPUIS a une vision de ce qui pourrait être fait que j'espère il arrivera à faire, qui devrait vous satisfaire et vous intéresser beaucoup. Je vous remercie beaucoup pour votre intervention.

**M. Nicolas CHAPUIS**

Merci, Monsieur le Président.

*(Applaudissements)*.

**Le Président**

Je vous avais dit qu'il restait un dernier point, c'est celui du site internet de notre Assemblée. L'appel d'offres avec le fournisseur doit être renouvelé. Cela peut être l'occasion de modifier ce site internet, de voir les fonctionnalités qu'il a, qui nous satisfont, qui ne nous satisfont pas. Je pense que là aussi, plutôt que de travailler à 90, il serait mieux de travailler sur un petit groupe qui pour l'instant, serait un groupe communication dédié à ce site internet. Et je vous propose que nous utilisions la même méthode que celle que nous avons utilisée pour le règlement intérieur, c'est-à-dire que chaque groupe désigne deux personnes qui discuteront entre elles à partir des suggestions des membres de leur groupe et qui transmettront ces informations au secrétariat général. Mais, je pense que le secrétariat général a une date limite si je me souviens bien, c'est quelque chose comme avant le 14 mars. C'était cela que vous m'aviez dit Mme PIPELIER ? Ou même plus tôt.

**Mme Valérie PIPELIER**

C'est le 5 mars pour la fin du marché, mais cela ne veut pas dire que c'est à cette date-là que je souhaite les informations, puisqu'il est assez long de lancer un marché. Donc, j'ai envie de dire que d'ici au plus tard le 10 novembre, ce serait bien d'avoir une préfiguration du nouveau site et que vous nous fassiez part également de ce que vous souhaitez en termes de solution technique. Cela est important, la technique a évolué depuis que nous avons mis en place le site actuel donc, n'hésitez pas à nous faire part de vos souhaits de rubriques, des solutions techniques. Est-ce que vous souhaitez ou non conserver une messagerie ? Je sais qu'il y a un certain nombre de récriminations sur la messagerie. Faites-nous en part aussi. Il est important de savoir ce qui marche, et ce qui ne marche pas. Merci.

**Le Président**

Ces précisions sont importantes d'une part au point de vue de la date, d'autre part sur ce que je vais me permettre d'appeler la qualification des personnes que chaque groupe va désigner. D'après ce que je comprends, il faut avoir quelques compétences techniques pour ce travail. Messieurs les Présidents de Groupe qui sont présents, merci de désigner rapidement deux personnes. Ce n'est peut-être pas la peine de passer par mon intermédiaire, envoyez-le directement au secrétariat général et vous vous organisez entre vous sur la méthode de travail pour parler de ce site internet. Cela vous va ? Cela marche.

Si l'on nous avait posé la question sur ce que l'on serait arrivés à faire lundi après-midi, je crois que nombreux auraient répondu « pas grand-chose ». Nous arrivons à ce vendredi soir, il n'est même pas 17 heures, nous avons structuré notre Assemblée, nous avons un embryon de règlement intérieur, nous avons commencé à travailler. Je pense que c'est très bien. Je voudrais simplement ajouter que j'espère que vous avez eu autant de plaisir à travailler dans cette Assemblée que j'en ai eu à travailler avec vous. Je vous dis merci. *(Applaudissements)*.

La séance est levée à 16 h 45.